

Rapport annuel 2025



Coup d'œil sur la Sun Life

Notre raison d'être

Aider nos Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Notre ambition

Être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde

28

marchés

Plus de

85 M

de Clients et Clientes*

68 800

employés et employées**

Plus de

99 000

conseillers et conseillères

* ** Voir la page 280 pour les notes. Tous les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2025 et arrondis à la centaine près.



Sur la page couverture

Abraham Anghik Ruben | *Ellesmere*

Abraham Anghik Ruben, dont l'œuvre figure sur la page couverture du rapport annuel de la Sun Life, est un artiste inuit canadien renommé. Son travail représente la mythologie et l'expérience vécue dans l'Arctique.

Né près de Paulatuk dans la région d'Inuvik aux Territoires du Nord-Ouest, M. Ruben a passé sa petite enfance immergé dans la vie traditionnelle inuvialuit avant d'être envoyé dans un pensionnat à Inuvik. Le contraste entre une éducation culturelle riche et une profonde perturbation culturelle est au cœur de la vision artistique d'Abraham.

Son œuvre constitue un choix significatif pour notre page couverture de 2025, particulièrement pour l'année où la Sun Life a reçu la certification Bronze pour l'Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones.

Depuis les années 1970, M. Ruben travaille la pierre, le bronze, les os de baleine et les défenses, pour créer des sculptures qui reflètent l'histoire, le chamanisme et la transformation. Récemment, son travail a exploré la mémoire ancestrale et l'intersection des cultures inuite et nordique. Ces deux peuples du nord sont liés par la migration

et la mythologie. *Ellesmere*, présentée sur la page couverture, dépeint la collaboration entre Vikings et Inuits, en mettant en lumière la communauté qu'ils avaient formée sur l'île d'Ellesmere pour faire du commerce avec l'Europe.

Le travail de M. Ruben a été présenté partout au Canada et à l'échelle internationale. En 2016, il a été nommé officier de l'Ordre du Canada pour ses réalisations artistiques dans la préservation du patrimoine autochtone. Il a aussi été le premier artiste inuit à présenter une exposition solo au Smithsonian National Museum of the American Indian.

Aujourd'hui, M. Ruben réside et travaille sur l'île Saltspring, en Colombie-Britannique. Il continue de créer des œuvres imprégnées de son éducation inuite et de récits ancestraux.

Pour en savoir plus sur M. Ruben et son travail, regardez la vidéo.

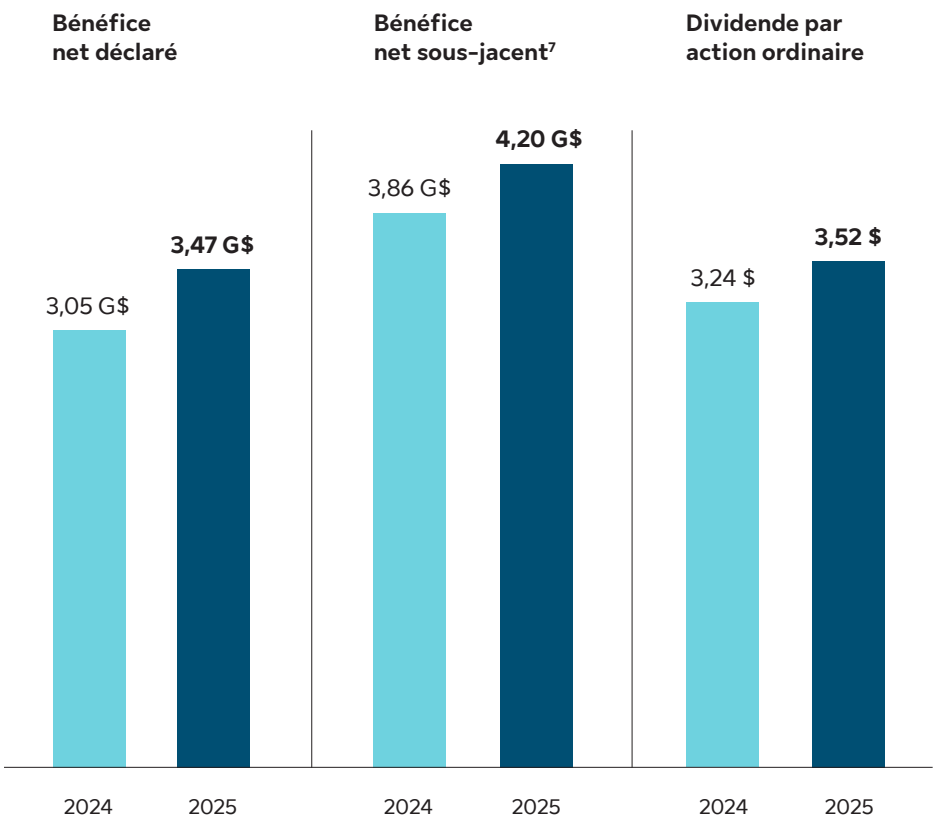
Table des matières

Faits saillants financiers.....	3	Composantes du bénéfice	268
Lettre du président	6	Conseil d'administration et haute direction.....	271
Lettre du chef de la direction.....	8	Filiales et sociétés liées	272
Rapport de gestion	14	Principaux bureaux	278
États financiers consolidés et notes annexes.....	144	Renseignements sur la Compagnie et information à l'intention des actionnaires	281

Faits saillants financiers

Grande souplesse sur le plan du capital
et de la situation financière

Mesure ¹	Objectifs à moyen terme ²	4 ans ^{3,4}	Résultats 2025
Croissance du BPA sous-jacent	10 %	9 %	12 %
RCP sous-jacent	20 %	17,6 %	18,2 %
Ratio de distribution sous-jacent	40-50 %	48 %	47 %



157 %

Ratio du Test de suffisance
du capital des sociétés
d'assurance-vie (TSAV)^{5,8}
Financière Sun Life inc.

23,5 %

Ratio de levier financier^{6,7,8}
Cible : 25 %

1,60 T\$

Actif géré^{7,8}
4 % – Croissance d'un exercice à l'autre

\$237 G\$

Souscriptions de produits
de gestion de patrimoine et
flux bruts de gestion d'actifs^{7,9}
21 % – Croissance d'un exercice à l'autre

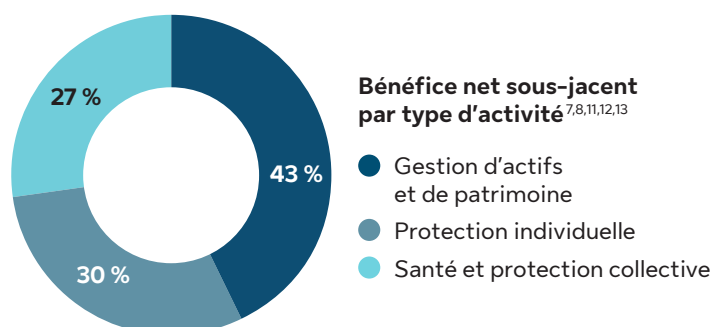
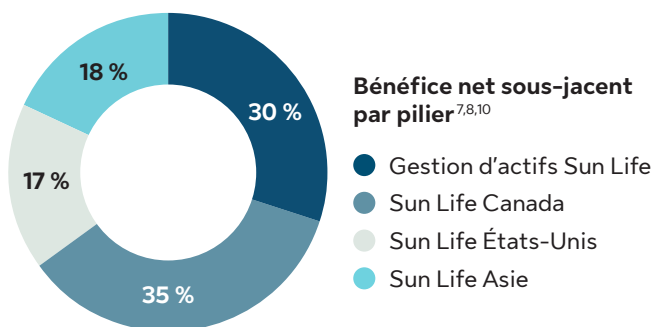
7,17 G\$

Ventes d'assurance^{7,9}
25 % – Croissance d'un exercice à l'autre

Voir la page 280 pour les notes. Toutes les valeurs sont arrondies et exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
Pour les chiffres arrondis au million près, voir la section C, « Sommaire financier » dans le Rapport de gestion 2025 de la Compagnie.

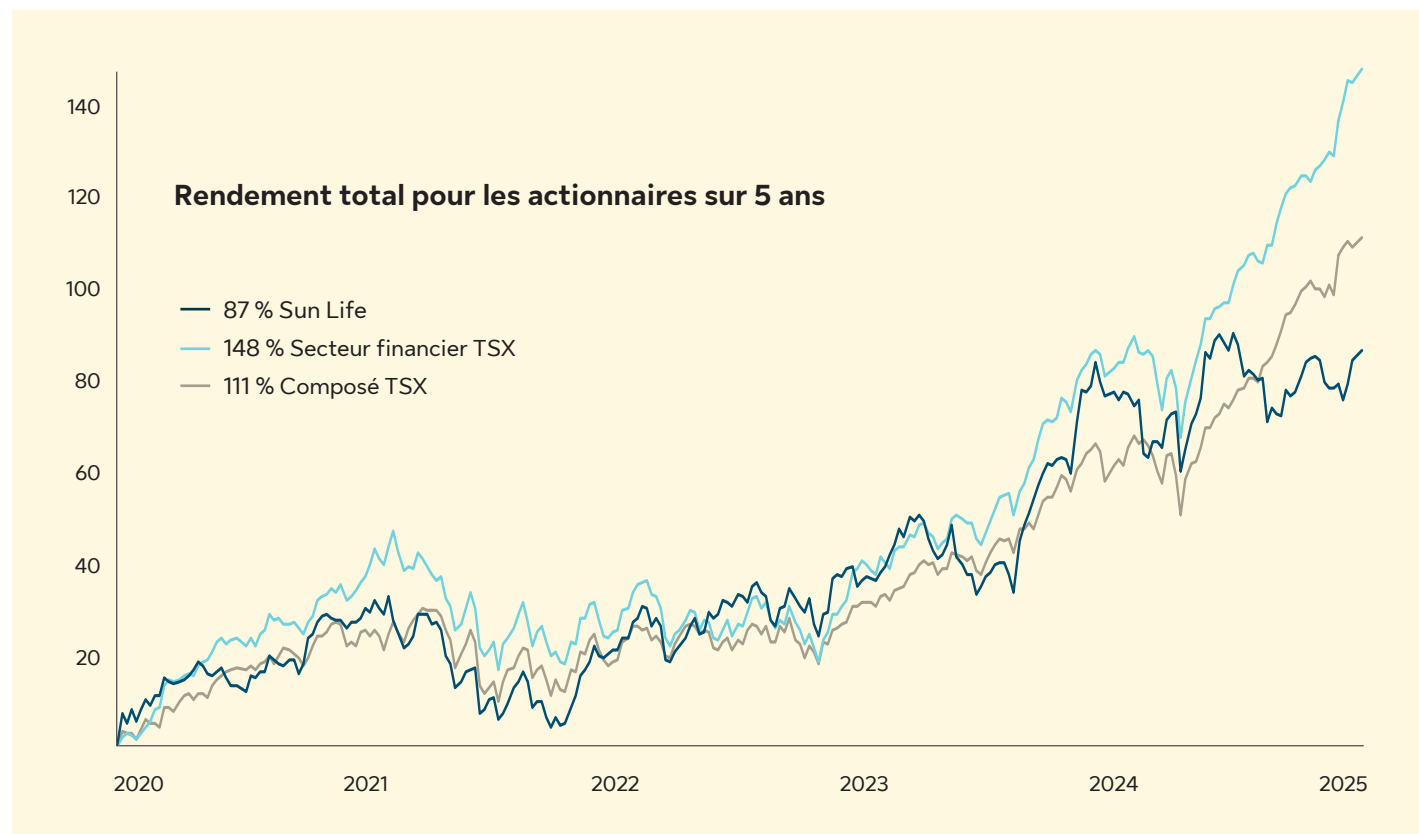
Faits saillants financiers

Modèle d'affaires équilibré et diversifié



Voir la page 280 pour les notes. Toutes les valeurs sont arrondies et exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
Pour les chiffres arrondis au million près, voir la section C, « Sommaire financier » dans le Rapport de gestion 2025 de la Compagnie.

Procurer de la valeur aux actionnaires



Représente le rendement total pour les actionnaires indiqué dans la Circulaire d'information de la direction 2025. Source : Bloomberg.

INCIDENCE SUR LES CLIENTS ET CLIENTES

Dans un village de pêche tissé serré à l'ouest de la chaîne de montagnes de la Sierra Madre aux Philippines, un travailleur du coin est décédé subitement. Avec la perte déchirante de son mari, l'épouse du pêcheur, Norma, doit assumer l'énorme responsabilité financière et émotionnelle de s'occuper de leurs sept enfants.

L'histoire de Norma

Heureusement pour elle, Norma a trouvé un certain soulagement pour ses difficultés financières en tant que membre d'Ahon Sa Hiras Inc. (ASHI), une ONG des Philippines associée à la Sun Life Grepa. ASHI se consacre à l'autonomisation des femmes dans des communautés à faible revenu, que l'on appelle affectueusement les « nanays ». L'organisation offre une assurance abordable pour faire face aux risques les plus pressants auxquels sont confrontées les familles vulnérables.

En 2021, la Sun Life Grepa a créé un produit d'assurance-vie personnalisé pour les membres d'ASHI. Grâce à sa participation à ASHI, Norma a pu recevoir à une prestation de microassurance à faible coût qui lui a permis de couvrir les frais funéraires de son mari et de subvenir aux besoins de son foyer pendant une période exceptionnellement difficile.

Grâce au soutien d'ASHI et de la Sun Life Grepa, Norma reconstruit progressivement sa vie et crée des bases stables pour sa famille. Son histoire incarne l'essence du Projet Passerelles de la Sun Life, un effort de premier plan qui vise à combler les écarts et à créer des voies pour que les communautés mal desservies puissent accéder à des solutions de santé et de gestion de patrimoine, et ainsi s'épanouir.



Regardez
l'histoire de
Norma



Lettre du président

Scott F. Powers
Président du conseil

En 2025, la Sun Life a non seulement célébré son 160^e anniversaire, elle a aussi démontré une capacité durable à prospérer dans un contexte mondial marqué par la volatilité. Nous avons continué de faire preuve de résilience et de renforcer l'importance de notre raison d'être : aider nos Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Notre raison d'être nous a permis de garder le cap sur ce qui compte le plus : soutenir nos Clients et Clientes, autonomiser les collectivités et procurer de la valeur à long terme.

Dans ce climat d'incertitude et de changement, la raison d'être de la Sun Life demeure notre phare. Dans nos 28 marchés, elle a guidé nos décisions, a renforcé notre détermination, et nous a permis de garder le cap sur ce qui compte le plus : soutenir nos Clients et Clientes, autonomiser les collectivités et procurer de la valeur à long terme.

Cette année marquante est une preuve supplémentaire que la Sun Life est capable d'affronter la complexité avec discipline et prévoyance. Atteindre notre 160^e année est plus qu'une célébration de la longévité – c'est un témoignage de notre culture durable, qui repose sur une gouvernance solide, une gestion prudente des risques et un engagement indéfectible à servir nos Clients et Clientes.

Procurer de la valeur aux actionnaires

Tout au long de 2025, la Sun Life a obtenu des résultats solides et a généré de la valeur pour ses actionnaires. Notre excellent rendement dans des conditions volatiles souligne la force de notre modèle d'affaires diversifié, notre portée mondiale et notre exécution rigoureuse.

En 2025, notre rendement total annualisé pour les actionnaires était de 15,8 %, 13,3 % et 11,5 % pour les périodes de trois, cinq et dix ans, respectivement.

Notre position sur le plan du capital demeure un atout clair, avec un ratio du TSAV de 157 % pour la Financière Sun Life inc. qui dépasse confortablement les exigences réglementaires. Depuis 2020, nous avons déployé des capitaux de 6,9 milliards de dollars en vue de réaliser des acquisitions et de conclure des partenariats qui procurent des résultats financiers tangibles et durables.

Lors de la Journée de l'investisseur de la Sun Life en 2024, la direction a démontré son engagement en relevant les objectifs à moyen terme de la compagnie. Ces objectifs visaient une croissance du bénéfice par action (BPA) sous-jacent de 10 % et un rendement des capitaux propres (RCP) sous-jacent de 20 %, tout en réaffirmant un ratio de distribution sous-jacent entre 40 % et 50 %. Les progrès réalisés quant à nos objectifs à moyen terme en 2025 sont très encourageants, avec un BPA sous-jacent de 12 %, un RCP sous-jacent de 18,2 % et un ratio de distribution des dividendes de 47 %.

Progresser vers l'atteinte de nos impératifs stratégiques

Nous continuons de réaliser des progrès importants dans nos quatre piliers : Gestion d'actifs, Asie, États-Unis et Canada. À mesure que nous progressons vers l'atteinte de nos impératifs stratégiques, nous accélérons l'ambition de la Sun Life d'être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

L'automne dernier, nous avons officialisé Gestion d'actifs Sun Life et ainsi élargi nos activités de gestion d'actifs. Cela nous positionne pour accélérer la croissance dans les domaines de la gestion d'actifs, de l'assurance et de la gestion de patrimoine, et au bout du compte générer une plus grande valeur pour nos Clients et Clientes et nos actionnaires.

La Sun Life Asie continue de miser sur son élan dans cette région à croissance rapide. Elle y parvient en trouvant l'équilibre entre une excellente croissance et des résultats solides, grâce à la priorité stratégique que nous accordons aux marchés d'envergure et en croissance, à l'innovation numérique et à l'excellence de la distribution. Nous ouvrons la voie en créant une valeur durable pour nos Clients et Clientes en Asie au moyen de solutions diversifiées, qui sont rendues possibles par nos entreprises et nos partenariats de bancassurance.

Avec 48 millions de Clients et Clientes, les États-Unis demeurent un marché important pour la Sun Life. Même si les vents contraires dans le domaine de l'assurance continuent de toucher certaines parties de nos activités, y compris nos affaires de garanties de frais dentaires, la direction continue de faire des progrès pour remettre l'entreprise sur la bonne voie tout en reconnaissant qu'il pourrait s'agir d'un parcours de plusieurs années.

La Sun Life Canada demeure un acteur dominant dans notre marché d'origine, en affichant une performance résiliente dans un contexte d'incertitude économique, ce qui souligne la force et la croissance de notre segment fondamental.

Notre parcours numérique

L'avancement de notre parcours numérique, guidé par notre impératif stratégique de fonctionner comme une entreprise numérique, transforme notre façon de faire des affaires, crée des gains d'efficacité internes et profite aux Clients et Clientes. Notre impératif numérique a déjà permis de créer une gamme complète d'outils numériques et d'IA, qui transforment notre façon de travailler, libèrent plus de temps pour servir nos Clients et Clientes, et favorisent les résultats, pour en fin de compte procurer une expérience Client améliorée.



Regard vers l'avenir

Le conseil d'administration de la Sun Life s'engage à servir nos actionnaires, à fournir une gouvernance solide et une surveillance rigoureuse, et à offrir des questionnements constructifs à la direction.

Nous gardons confiance dans la stratégie d'affaires diversifiée de la Compagnie, et dans la capacité de la direction à créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires et à avoir une incidence positive pour nos Clients et Clientes et nos collectivités.

À nos actionnaires, à nos Clients et Clientes et à notre équipe de direction : au nom du conseil d'administration de la Sun Life, merci pour votre confiance, votre dévouement et votre partenariat, qui ont été et continueront d'être essentiels à notre succès collectif.

Ensemble, les réalisations de la Sun Life reflètent une compagnie qui développe l'agilité en réponse à l'incertitude géopolitique, qui avance avec une raison d'être claire et qui demeure profondément engagée à aider ses Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

La Sun Life entre dans la seconde moitié de cette décennie avec confiance et optimisme. Guidés par nos gens, notre culture et notre raison d'être – notre ligne de conduite – et en nous appuyant sur notre solidité financière et notre gestion rigoureuse des risques, nous regardons vers l'avenir avec enthousiasme.

A handwritten signature in dark ink that reads 'Scott F. Powers'.

Scott F. Powers
Président du conseil

Lettre du chef de la direction

Kevin Strain

Président et chef de la direction



Nous vivons une période de grande transformation. L'IA générative, la situation géopolitique et la conjoncture économique en constante évolution ont toutes une incidence sur les gens et les entreprises.

C'est notre raison d'être – aider les Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain – qui permet à la Sun Life de traverser ces turbulences avec clarté et confiance. Et même s'il est important d'avoir une raison d'être forte, c'est la capacité d'avoir une incidence sur les Clients et Clientes en phase avec cette raison d'être qui nous distingue vraiment.

Cet état d'esprit contribue à bâtir des partenariats et des relations qui ont du sens.

Je crois qu'en tant qu'entreprise présente dans 28 marchés du monde, nous avons un rôle important à jouer : faire profiter nos Clients et Clientes, nos activités et les collectivités que nous servons de la meilleure perspective mondiale et de la meilleure compréhension culturelle. Cet état d'esprit contribue à bâtir des partenariats et des relations qui ont du sens – et permet aux pays et aux entreprises de prospérer et de réussir ensemble.

Notre raison d'être guide notre approche de la gestion du risque géopolitique dans un monde volatil. Dans chaque pays que je visite, les gouvernements, les régulateurs et les leaders d'entreprises partagent notre raison d'être. Ils veulent que les citoyens et citoyennes et leurs employés et employées accèdent à la sécurité financière et à la possibilité d'un mode de vie sain.

Lorsque je souhaite à quelqu'un « Gong Hei Fat Choy » (joyeux Nouvel An lunaire) à Hong Kong, cette personne me souhaite prospérité, bonne santé et longue vie. C'est une salutation alignée sur notre raison d'être. L'accent que nous mettons sur notre raison d'être nous aide à gérer les tensions géopolitiques et à garder le cap sur l'incidence positive que nous pouvons avoir pour nos Clients et Clientes.

En 2025, la Sun Life a réalisé des progrès importants. En tant qu'entreprise mondiale plus forte et plus connectée, nous avons augmenté notre bénéfice par action sous-jacent pour l'exercice complet, qui s'est établi à 12 %, et obtenu un rendement des capitaux propres sous-jacent pour l'exercice complet de 18,2 %. Notre bénéfice par action déclaré a augmenté de 17 %. Nos ventes en santé et protection collective ont augmenté de 25 %, et nos ventes en protection individuelle ont augmenté de 26 %.

Aider les Clients et Clientes à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Le monde d'aujourd'hui va de plus en plus vite. Il peut sembler chaotique, voire déconcertant. Les Clients et Clientes s'inquiètent de plus en plus de la sécurité de leur argent, des perspectives des marchés et des coûts des soins de santé. Beaucoup se font du souci à cause des tarifs douaniers et de l'inflation, et craignent pour leur emploi, surtout avec la montée de l'IA. En ces temps incertains, la Sun Life offre sécurité, stabilité et motivation.

Une sécurité financière durable exige une réflexion à long terme.
Un mode de vie sain nécessite un accès aux soins.

Notre raison d'être alimente notre stratégie

Une *sécurité financière durable* exige une réflexion à long terme. Nous sommes là pour nos Clients et Clientes depuis 160 ans, et nous serons là pour 160 autres années. Cela signifie que nous devons maintenir une base financière solide, assurer une bonne capitalisation, faire preuve de discipline financière et nous reposer sur des pratiques de gestion du risque rigoureuses.

Une *sécurité financière durable* signifie aussi intégrer la protection et la gestion de patrimoine. Nous aidons les Clients et Clientes à épargner pour la retraite, mais aussi pour les étapes importantes de la vie – du mariage à la première maison en passant par les études d'un enfant. Nous protégeons leurs revenus grâce à l'assurance-vie, à l'assurance contre les maladies graves et à l'assurance-invalidité, et nous soutenons la planification successorale pour aider à assurer le transfert efficace du patrimoine à la prochaine génération.

Une *sécurité financière durable* repose également sur des actifs solides dans lesquels investir. Nous avons bâti une des plus grandes plateformes de gestion d'actifs du monde. Elle représente un actif géré de 1,6 billion de dollars, qui va des actions cotées et placements privés à revenu fixe jusqu'aux catégories d'actifs alternatifs, comme l'immobilier, les infrastructures et le crédit privé. Nos sociétés de gestion d'actifs, la MFS et Gestion SLC, nous aident à offrir d'excellents rendements à notre clientèle.

Un mode de vie sain signifie aider les gens à bien vivre

Nous aidons les Clients et Clientes à *atteindre un mode de vie sain* en mettant l'accent sur des programmes de santé et de mieux-être proactifs et préventifs, et notamment en offrant du soutien pour la gestion d'affections comme le diabète.

Un *mode de vie sain* nécessite un accès aux soins. Aux États-Unis, nous aidons les Clients et Clientes à s'y retrouver dans le système de santé grâce à PinnacleCare. Au Canada, nous offrons des solutions de soins virtuels de premier plan grâce à Dialogue. À Hong Kong, notre assureur numérique, Bowtie, exploite des cliniques qui aident les gens à accéder aux soins plus facilement.

Concrétiser notre raison d'être

Notre stratégie est conçue pour nous aider à concrétiser notre raison d'être. Elle repose sur les éléments clés suivants :

- Fonctionner comme une entreprise numérique afin d'obtenir des résultats autant pour l'entreprise que pour les Clients et Clientes.
- Déployer une plateforme mondiale de gestion d'actifs et de patrimoine de premier plan.
- Apporter une perspective mondiale à la clientèle locale.
- Rester fidèles à notre culture axée sur notre raison d'être.

Fonctionner comme une entreprise numérique

Les progrès générationnels des technologies numériques redéfinissent la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les entreprises évoluent. En adoptant l'IA générative, nous donnons à notre personnel des renseignements et des outils avancés qui optimisent la productivité et offrent une expérience Client améliorée. Nous avons investi dans le perfectionnement de nos gens et déployé plus de 50 outils stratégiques fondés sur l'IA générative pour simplifier les flux de travail et la prise de décisions, et ainsi permettre à nos équipes de se concentrer sur ce qui compte le plus – notre clientèle. Notre stratégie est guidée par la confiance, le leadership numérique et l'innovation responsable. Elle donne la priorité à la protection des données, à l'IA éthique et à la sécurité pour améliorer l'expérience Client et garder notre raison d'être au cœur de chaque interaction.



Déployer une plateforme mondiale de gestion d'actifs et de patrimoine de premier plan

En 2025, nous avons annoncé la création de Gestion d'actifs Sun Life, qui élargit et officialise notre pilier lié à la gestion d'actifs, à effet du 1^{er} janvier 2026.

En plus des fournisseurs mondiaux que sont la MFS, pour les actions et les titres à revenu fixe, et Gestion SLC, pour les actifs alternatifs et les placements à revenu fixe, Gestion d'actifs Sun Life comprend la participation de la Compagnie dans Aditya Birla Sun Life Asset Management, l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs en Inde, ainsi que nos activités de transfert des risques liés aux régimes de retraite.

Le regroupement de nos activités de gestion d'actifs dans une seule entité et sous la direction d'une seule personne représente une étape importante pour la Sun Life. Cela encourage la collaboration entre nos sociétés de gestion d'actifs de premier plan et nos activités mondiales en assurance et en gestion de patrimoine, pour créer de nouvelles occasions de croissance, favoriser les partenariats stratégiques et offrir une plus grande valeur à nos Clients et Clientes.

C'est une grande fierté de figurer parmi les 30 plus grands gestionnaires d'actifs du monde et d'être le deuxième plus grand du Canada, avec un actif géré de 1,6 billion de dollars. Nos capacités mondiales de placement couvrent de multiples catégories de placement, et génèrent de solides résultats grâce à la collaboration et à l'expertise.

Cette force alimente notre aspiration à être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

Apporter une perspective mondiale à la clientèle locale

Une grande part de notre succès repose sur notre stratégie équilibrée et diversifiée. Au cours de la dernière année, nous avons vu des nations, y compris le Canada, diversifier activement leurs relations commerciales et explorer de nouveaux horizons. C'est une stratégie que la Sun Life a commencé à appliquer il y a plus de 130 ans, quand elle a décidé de miser sur l'expansion internationale.

Aujourd'hui, plus des deux tiers des revenus de la Sun Life proviennent de l'extérieur du Canada, ce qui renforce notre position de leader mondial dans le secteur. Cette perspective améliore notre capacité à anticiper les changements et à nous adapter, tandis que notre détermination nous propulse vers l'avant.

Nous avons bâti notre société un marché et une personne à la fois, en suivant ces trois principes :

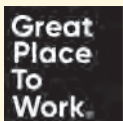
1. Entrer sur les marchés où nous pouvons gagner.
2. Comprendre en profondeur les dynamiques locales.
3. Embaucher des talents qui partagent nos valeurs.



L'année 2025 a été exceptionnelle pour nos activités en **Asie**, qui ont connu une forte croissance d'une année à l'autre, un bénéfice net sous-jacent record, et une hausse des ventes en protection et en gestion de patrimoine de 10 % ou plus dans les principaux marchés, notamment à Hong Kong, en Inde, en Indonésie et aux Philippines.

Aux États-Unis, notre position de chef de file sur le marché est soutenue par notre envergure, notre expertise et un portefeuille diversifié. La Sun Life États-Unis fait partie intégrante de notre organisation depuis la fin du 19^e siècle, et aujourd'hui nous servons environ 48 millions d'Américains et d'Américaines. Nous misons sur la conclusion de nouveaux contrats, l'augmentation de la productivité et de l'efficacité grâce à l'automatisation, et l'amélioration de la façon dont nous relierons la santé et les garanties pour offrir les soins et la couverture dont les participants et participantes ont besoin.

Nos activités au **Canada** continuent d'être au cœur des résultats de la Sun Life et de renforcer notre rôle de partenaire de confiance pour des millions de gens au pays. Ce qui ressort, c'est la fréquence avec laquelle les Clients et Clientes comptent sur nous aux moments décisifs, que ce soit au début d'un nouvel emploi, durant la planification de leur retraite ou lorsque des imprévus surgissent. En tant que leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance, notre incidence découle de l'étendue et de la force de notre distribution – nous atteignons environ une personne sur trois au Canada. Nos conseillers et conseillères, nos spécialistes des garanties collectives, nos partenaires en milieu de travail et nos canaux numériques concourent à répondre aux besoins des Clients et Clientes, peu importe leur situation.



Notre classement parmi les **Meilleurs lieux de travail^{MC}** (**Great Place to Work[®]**) au Canada, en Inde, en Indonésie, en Irlande, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour, au Vietnam et aux États-Unis témoigne de notre engagement à entretenir une culture extraordinaire. Le fait que cette reconnaissance soit basée sur les commentaires du personnel nous indique que nous sommes sur la bonne voie, en créant un lieu de travail inclusif où tout le monde s'épanouit.

La force durable de notre compagnie signifie que les Clients et Clientes peuvent dormir en paix en sachant que leur sécurité financière et leur protection sont entre nos mains compétentes.

Des personnes et une culture inspirées par la raison d'être

Nos 160 années d'existence racontent une histoire de résilience, alimentée par notre plus grande force : nos gens et notre culture. Tout au long de son histoire, la Sun Life a été présente pour ses Clients et Clientes à chaque défi d'envergure mondiale : les grandes dépressions, deux guerres mondiales, les turbulences géopolitiques, les ralentissements économiques, les conflits mondiaux, les guerres commerciales et deux pandémies. La force durable de notre compagnie signifie que les Clients et Clientes peuvent dormir en paix en sachant que leur sécurité financière et leur protection sont entre nos mains compétentes.

Nos 68 000 employés et employés et plus de 99 000 conseillers et conseillères se rallient à notre raison d'être et sont au service de notre clientèle. Le taux d'engagement de notre personnel se classe constamment au-dessus des normes du secteur. Cela reflète une compréhension croissante de la façon dont notre raison d'être guide notre travail chaque jour et nous aide à avoir une incidence positive, ensemble.

Je suis fier que la Sun Life ait une fois de plus obtenu la certification Great Place to Work pour 2025 dans neuf pays – une reconnaissance qui témoigne de la confiance, de l'esprit d'inclusion et de l'engagement que nos équipes démontrent à l'échelle de la Compagnie.

Incidence sur les Clients et Clientes

Au bout du compte, notre succès se définit par l'incidence que nous avons dans la vie de nos plus de 85 millions de Clients et Clientes*. Tout ce que nous faisons est inspiré par notre profond engagement à changer les choses de manière significative. Pour apprécier l'incidence de notre travail, je vous invite à lire l'histoire de Norma dans ce rapport. Elle témoigne de la façon dont nous aidons nos Clients et Clientes à bâtir un avenir plus radieux, peu importe leurs défis.

* Voir la page 280 pour les notes.



Création de valeur

En mars 2025, aux côtés de nos actionnaires et de nos investisseurs, nous avons célébré notre 25^e anniversaire en tant que société ouverte. Notre parcours sur les Bourses de Toronto, de New York et des Philippines a été remarquable, et nos résultats parlent d'eux-mêmes. Depuis que la Compagnie est devenue une société cotée en mars 2000 :

- Les actions de la Sun Life ont augmenté de 585 % au 31 décembre 2025, par rapport à notre prix d'ouverture initial de 12,50 \$.
- Notre capitalisation boursière est passée de 5 milliards \$ à plus de 47 milliards \$ au 31 décembre 2025.
- Nous avons redonné 24,5 milliards \$ aux actionnaires au moyen de dividendes. Au cours de la dernière décennie, nous avons distribué 14,3 milliards \$ et effectué des rachats d'actions de l'ordre de 4,4 milliards \$.

Nous croyons fermement que notre orientation Client inébranlable ainsi que notre stratégie d'affaires équilibrée et diversifiée favoriseront notre croissance à long terme.

Le progrès n'est possible qu'avec le soutien des gens qui nous entourent. J'aimerais remercier nos Clients et Clientes, nos actionnaires et les collectivités que nous servons pour leur loyauté et leur soutien. Merci à notre conseil d'administration pour ses conseils et son leadership, et à toute l'équipe de la Sun Life pour son engagement indéfectible envers notre clientèle et notre raison d'être.

Alors que nous regardons vers l'avenir, je suis inspiré et énergisé par l'alignement profond entre notre raison d'être, notre culture, nos valeurs et notre leadership. Cette cohérence nourrit mon optimisme chaque jour et renforce ce qui rend la Sun Life extraordinaire.

Grâce à la combinaison de notre ambition audacieuse – être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance du monde – et de notre équipe solide ayant un engagement indéfectible à l'égard de notre clientèle et de notre raison d'être claire et forte, nous sommes vraiment en bonne position pour gagner.

Pour terminer mon message de cette année, j'aimerais attirer votre attention sur la sculpture de l'artiste canadien Abraham Anghik Ruben présentée sur la page couverture de ce rapport. Je trouve ses messages puissants et inspirants. Il parle de la beauté du territoire; de certaines des origines du commerce international; de la coopération et du respect mutuel entre des personnes de différentes cultures; et de la transmission des connaissances à travers les générations.

Maintenant plus que jamais, je pense que les messages d'Abraham résonnent profondément. Je vous encourage à regarder la vidéo dont le lien se trouve au verso de la page couverture, pour entendre l'artiste lui-même. Laissez ses mots vous inspirer à trouver et à apprécier la beauté qui nous entoure – dans l'art, la nature et les personnes diverses qui renforcent nos collectivités.

Merci de votre confiance, de votre partenariat et de votre fidélité.

Kevin Strain
Président et chef de la direction

Notre ambition est audacieuse et exprime
notre vision : être la meilleure compagnie
de gestion d'actifs et d'assurance au monde.



RAPPORT DE GESTION

15 A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS

17 B. APERÇU

- 17 1. Stratégie
- 20 2. Objectifs financiers
- 21 3. Acquisitions et autres événements

22 C. SOMMAIRE FINANCIER

23 D. RENTABILITÉ

27 E. CROISSANCE

- 27 1. Souscriptions et flux bruts
- 28 2. Actif géré

29 F. MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS

31 G. SOLIDITÉ FINANCIÈRE

34 H. RENDEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

- 35 1. Gestion d'actifs
- 41 2. Canada
- 46 3. États-Unis
- 51 4. Asie
- 57 5. Organisation internationale

58 I. PLACEMENTS

- 58 1. Aperçu des placements
- 58 2. Titres de créance
- 60 3. Titres de capitaux propres
- 61 4. Prêts hypothécaires et autres prêts
- 62 5. Dérivés
- 64 6. Immeubles de placement
- 64 7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

65 J. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS

- 65 1. Capital
- 68 2. Suffisance du capital
- 69 3. Dividendes aux actionnaires
- 70 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
- 71 5. Liquidités

72 K. GESTION DU RISQUE

- 72 1. Cadre de gestion du risque
- 73 2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque
- 74 3. Univers du risque
- 75 4. Appétence pour le risque
- 75 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
- 75 6. Processus de gestion du risque
- 76 7. Les trois lignes de défense
- 77 8. Culture et gestion des risques
- 79 9. Catégories de risques

111 L. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

- 111 1. Principales informations annuelles
- 111 2. Éléments relatifs à l'état du résultat net
- 114 3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
- 115 4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2025
- 118 5. Croissance du quatrième trimestre de 2025
- 119 6. Résultats financiers trimestriels

122 M. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

133 N. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE

- 133 1. Méthodes et estimations comptables critiques
- 141 2. Changements de méthodes comptables
- 142 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

142 O. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES

142 P. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

A. Mode de présentation de nos résultats

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2025, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,60 T\$. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site www.sunlife.com.

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2025 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Les montants indiqués dans le présent document peuvent être arrondis.

Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure au 31 décembre 2025 qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'au présent rapport de gestion.

Bénéfice net sous-jacent par type d'activité

La Sun Life exerce une gamme diversifiée d'activités, et notre bénéfice par secteur d'activité permet de mieux analyser nos résultats :

- Gestion d'actifs et de patrimoine¹⁾** : les activités de gestion d'actifs et de patrimoine de la Sun Life génèrent des produits tirés des honoraires ou des écarts de placement.
- Santé et protection collective** : les activités collectives offrent des garanties touchant la protection et la santé aux participants de régimes d'employeurs et gouvernementaux. Ces produits sont généralement assortis de périodes de couverture à plus court terme et de révision plus fréquente des prix. Les produits sont tirés des primes relatives à la couverture offerte ainsi que des bénéfices tirés des honoraires (c.-à-d. les régimes de services administratifs seulement et les honoraires liés aux soins dentaires).
- Protection individuelle** : en général, les activités en protection individuelle présentent un profil de rentabilité à plus long terme et sont plus sensibles aux tendances observées. Les primes comprennent une marge relative à l'offre de protection, et elles sont investies afin d'obtenir un rendement supérieur aux montants prévus requis pour s'acquitter des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente un aperçu des types d'activité dans les secteurs d'activité et les divisions de la Sun Life.

	Secteurs d'activité				
Types d'activité	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale
Gestion d'actifs et de patrimoine	MFS Investment Management Gestion SLC	Gestion de patrimoine de l'Individuelle Régimes collectifs de retraite		Gestion d'actifs et gestion de patrimoine individuelle ¹⁾	
Santé et protection collective		Sun Life Santé	Garanties collectives ²⁾ Garanties de frais dentaires		
Protection individuelle		Assurance individuelle	Gestion des affaires en vigueur	Protection individuelle ³⁾ Bureau régional ⁴⁾	
Charges de l'Organisation internationale et autres					Services de soutien généraux

¹⁾ Comprend les activités en gestion d'actifs et de patrimoine aux Philippines, à Hong Kong, en Chine et en Inde.
²⁾ Comprend les garanties collectives des employés, ainsi que les solutions en santé et en gestion des risques (assurance-maladie en excédent de pertes).
³⁾ Comprend les activités en protection individuelle pour l'ANASE, Hong Kong, les coentreprises et la clientèle fortunée. Les affaires collectives en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.
⁴⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités du bureau régional en Asie ont été transférées du type Charges de l'Organisation internationale et autres au type Protection individuelle, afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

¹⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, le type d'activité Gestion de patrimoine et d'actifs a été renommé Gestion d'actifs et de patrimoine.

1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse www.sunlife.com, sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique P, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

3. Renseignements supplémentaires

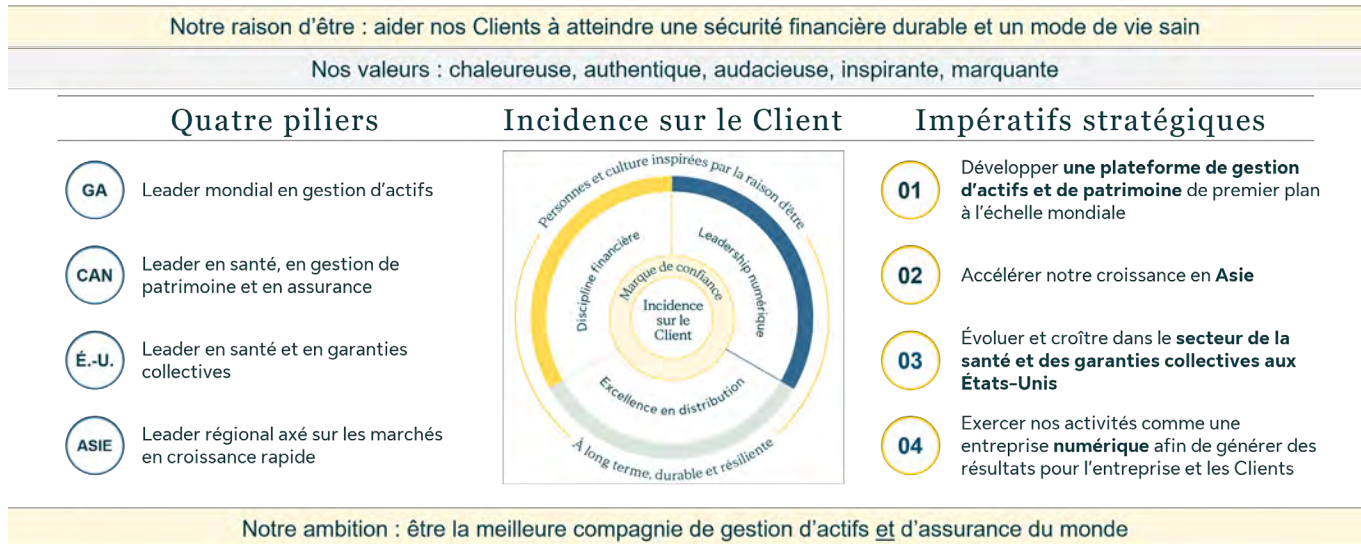
Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.ca. Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse www.sec.gov.

B. Aperçu

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous comptons quatre secteurs d'activité à présenter : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie.

1. Stratégie

Notre stratégie place le Client au centre de tout ce que nous faisons. Notre stratégie d'entreprise décrite ci-dessous reflète à la fois nos priorités et nos activités diversifiées. Nous croyons que la mise en œuvre efficace de notre stratégie nous permet de concrétiser notre raison d'être, d'avoir une incidence positive sur nos Clients et d'atteindre notre objectif consistant à être un chef de file dans chacun de nos quatre piliers.



Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, et elle façonne notre stratégie, notre structure ainsi que nos gens et notre culture.

Nous cherchons à avoir une incidence positive sur nos Clients et à leur offrir une valeur exceptionnelle de trois façons :

Favoriser des mesures financières positives en :

- aidant les Clients à constituer leur patrimoine et en leur procurant une sécurité financière durable;
- fournissant des produits et des solutions de qualité qui répondent aux besoins de nos Clients;
- offrant des conseils opportuns et spécialisés grâce à une expérience Client constamment supérieure.

Générer des rendements à long terme solides pour les placements des Clients en :

- tirant parti de notre expertise collective pour prendre de meilleures décisions de placement;
- élargissant nos capacités de placement pour répondre aux besoins des Clients partout dans le monde;
- permettant aux Clients d'atteindre leurs objectifs de placement.

Susciter des mesures favorables à la santé en :

- étant un fournisseur digne de confiance d'une vaste gamme de couvertures santé et mieux-être;
- aidant les Clients à rechercher les soins dont ils ont besoin, à y accéder et à avoir les moyens de les payer;
- améliorant les résultats pour la santé, y compris le bien-être physique et mental, en fournissant des solutions de santé et en outillant les Clients pour la gestion de leur santé.

Notre raison d'être nous guide, tandis que nos valeurs, consistant à être chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante et marquante, influencent au quotidien notre façon d'avoir une incidence.

Notre ambition consiste à être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance au monde. Selon nous, cela implique de procurer un solide rendement des capitaux propres aux actionnaires tout en ayant une incidence sur le Client et en lui offrant une expérience numérique exceptionnelle, de tirer de la valeur de l'intégration des activités d'assurance et de gestion d'actifs et d'être inspirés par notre raison d'être dans nos interactions avec nos Clients, en mettant également l'accent sur une exécution sans faille pour atteindre nos objectifs financiers à moyen terme¹⁾ :

- Croissance du bénéfice par action (« BPA ») sous-jacent : 10 %
- Rendement des capitaux propres sous-jacent : 20 %
- Ratio de distribution sous-jacent : de 40 % à 50 %

Nos quatre piliers

Nos quatre piliers définissent les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur et sur le fait d'avoir une incidence positive sur nos Clients dans les secteurs répondant à leurs besoins et affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants. Nous nous situons avantageusement par rapport à chacun de nos piliers.

Gestion d'actifs : Leader mondial en gestion d'actifs

Nous offrons de la valeur à nos Clients et nous avons une incidence positive sur eux grâce à notre gamme de produits de placement de qualité :

- La MFS Investment Management (la « MFS ») est une importante société de gestion active de placements établie depuis longtemps qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
- Gestion SLC est un gestionnaire de placements d'envergure mondiale qui propose des solutions de placements à revenu fixe alternatifs, de crédit privé, d'infrastructures et de placements immobiliers à des investisseurs institutionnels, à des Clients fortunés et à des particuliers.

Canada : Leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance

Nous procurons de la valeur à environ un tiers des Canadiens, en plus d'avoir une incidence sur eux, par l'entremise de nos activités dans les secteurs collectif et individuel, en :

- offrant une vaste gamme de solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, de santé et de protection aux particuliers;
- aidant les Canadiens à adopter un mode de vie sain, à titre d'important fournisseur de garanties collectives, et en mettant de plus en plus l'accent sur des produits et services novateurs qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé;
- demeurant un chef de file du marché des régimes collectifs de retraite au travail, y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées et les solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées.

États-Unis : Leader en santé et en garanties collectives

Nous possédons une expertise approfondie dans le marché de la santé et des garanties collectives, et nous aidons nos Clients à obtenir les soins et la couverture dont ils ont besoin tout en améliorant les résultats pour la santé. Nous sommes :

- le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis – nous offrons aux promoteurs de régimes autofinancés une protection contre les règlements importants et des programmes visant les affections complexes, ainsi que des services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à améliorer leurs résultats en santé;
- l'un des plus importants fournisseurs de garanties de frais dentaires aux États-Unis d'après le nombre de participants²⁾, grâce à certains des plus importants réseaux de dentistes au pays; la division des garanties de frais dentaires aux États-Unis offre ses services à environ 32 millions de participants³⁾ par l'entremise de programmes gouvernementaux et de régimes commerciaux d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux employeurs de toutes tailles;
- l'un des dix principaux fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité aux États-Unis – nous offrons une vaste gamme de produits et de services d'assurance collective, ainsi que des solutions de gestion des risques clé en main pour les fournisseurs d'assurance-santé et d'autres types d'assurance.

Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Nous sommes en bonne position en Asie pour réaliser nos aspirations en matière de croissance par l'intermédiaire de notre portefeuille d'activités distinctes aux Philippines, en Indonésie, au Vietnam, à Hong Kong, en Chine, en Inde, en Malaisie et sur les marchés des Clients fortunés, notamment à Singapour, aux Bermudes et à Dubaï. Ces marchés représentent environ 72 % du produit intérieur brut (le « PIB ») de l'Asie et affichent un fort potentiel de croissance future⁴⁾.

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-santé procurant de la valeur aux Clients.
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés.

¹⁾ Pour plus de renseignements sur nos objectifs financiers à moyen terme, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent document. Le BPA, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ D'après le nombre de participants au 31 décembre 2025 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie du groupe Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

³⁾ Incluant les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.

⁴⁾ Banque mondiale, 2024.

Notre stratégie Incidence sur le Client

Notre stratégie Incidence sur le Client repose sur sept éléments que nous mettons de l'avant sur l'ensemble de nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et ils soutiennent notre ambition d'être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance à l'échelle mondiale. Nous nous engageons à faire progresser notre position de chef de file en mettant continuellement l'accent sur l'excellence de l'exécution et le leadership numérique ainsi qu'en cultivant les meilleurs talents et en favorisant une culture axée sur le rendement élevé.

Incidence sur le Client : Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de les aider à gérer leurs préoccupations en matière de santé, à épargner et à planifier leur retraite ou à assurer la sécurité financière de leur famille, nous nous concentrons sur l'incidence positive que nous avons sur la vie de nos Clients. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi élaborer et offrir les solutions et les expériences appropriées, établir avec nos Clients des relations durables basées sur la confiance et créer pour eux un seuil de valeur qui permettra également à la Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous engageons à aider nos Clients en mettant en œuvre des mesures pour la santé et des mesures financières positives, tout en générant de solides rendements à long terme.

Marque de confiance : Le fait de préserver notre réputation de longue date en tant que marque de confiance est crucial dans cet environnement de plus en plus complexe et numérique. Depuis plus de 160 ans, nous avons bâti et profité de solides relations de confiance avec nos Clients pour tous les marchés de la Sun Life ainsi que par l'entremise de nos partenariats de distribution. Notre marque reflète les expériences Sun Life distinctives que nous créons, ainsi que les produits que nous offrons et la culture qui nous anime, afin de concrétiser notre raison d'être. Notre stratégie tournée vers l'avenir en ce qui concerne notre marque demeure axée sur notre stratégie Incidence sur le Client, et nous chercherons à consolider notre avantage concurrentiel et l'attrait de notre marque auprès de nouveaux Clients et de nos Clients existants.

Excellence de l'exécution : Nous nous concentrons à nouveau sur la discipline financière et l'excellence de l'exécution grâce à une hiérarchisation et à une harmonisation claires pour l'ensemble de nos activités, à des mesures et à des jalons transparents, à des programmes dotés de ressources suffisantes et dont la propriété est clairement établie, ainsi qu'à une capacité d'adaptation à la conjoncture changeante. Notre approche vise à réaliser pleinement la valeur de nos placements, à créer de nouvelles occasions et à renforcer notre adaptabilité organisationnelle.

Excellence en distribution : Nous avons mis en place une approche omnicanal en matière de distribution qui permet aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans tous les marchés. Afin d'exceller en distribution, nous mettons l'accent sur un service exceptionnel, en interagissant avec nos Clients quand et comment ils veulent le faire et en offrant une gamme de solutions personnalisées. Nous mettons l'accent sur le fait de répondre aux besoins de nos Clients en étant un partenaire de distribution exceptionnel qui permet à ses conseillers et à ses partenaires d'offrir une expérience harmonieuse à nos Clients.

Leadership numérique : Nous nous efforçons de permettre à nos différentes activités de créer des liens numériques significatifs avec nos Clients afin de produire l'incidence la plus importante sur nos Clients et nos activités.

- Offrir une expérience numérique exceptionnelle et personnalisée à nos Clients, employés, conseillers et partenaires.
- Tirer parti de nos capacités numériques et de notre façon de travailler pour favoriser la rapidité et la rentabilité dans tout ce que nous faisons
- Miser sur le potentiel des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle générative (l'« IA générative »), tout en continuant d'investir dans un ensemble de technologies modernes pour favoriser les meilleures expériences possibles pour les Clients ainsi que la productivité globale de notre entreprise.
- Maintenir la confiance envers notre marque en assurant la résilience et la sécurité de la Sun Life.

Discipline financière : Notre stratégie s'appuie sur un engagement continu à l'égard d'une solide performance financière et d'une gestion des risques rigoureuses, conjuguées à une attention particulière à la gestion du capital. Nous portons une attention continue à ces éléments afin de soutenir nos objectifs financiers à moyen terme en :

- générant une croissance stable et solide des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses;
- gérant notre capital afin de protéger nos titulaires de contrat et de maintenir une souplesse financière, afin de générer de la valeur pour l'actionnaire;
- employant une stratégie d'investissements internes disciplinée et une approche programmatique en matière de fusions et d'acquisitions.

À long terme, durable et résiliente : Nous intégrons une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à notre stratégie, à notre culture et à nos activités afin de favoriser des résultats probants sur le plan social et économique pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et nos collectivités. Nous aspirons à être une entreprise gérée de façon responsable, centrée sur le Client, guidée par sa raison d'être, concurrentielle, visionnaire, durable et résiliente à long terme.

Personnes et culture inspirées par la raison d'être : La concrétisation de notre stratégie est soutenue par notre capacité d'attirer, de retenir et de former les meilleurs talents tout en habitant nos gens à obtenir des résultats. Nous mettons l'accent sur la préservation et le renforcement de notre orientation sur les Clients, l'intégrité, la collaboration et l'inclusivité. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents.
- Développer des talents dotés à la fois de solides compétences technologiques et de leadership afin de soutenir notre transformation en une organisation numérique de premier plan.
- Habiller tous les employés et les conseillers à prendre des mesures et des décisions et à être responsables.
- Continuer de bâtir un environnement inclusif à haut rendement démontrant une diversité d'opinion et attirant les meilleurs talents.
- Offrir à nos employés de la souplesse quant à la façon et à l'endroit où nous travaillons.

Principales priorités stratégiques

Notre stratégie, conjuguée aux solides assises de nos quatre piliers et des éléments stratégiques à moyen terme importants, met l'accent sur quatre priorités stratégiques clés afin d'accélérer la croissance et d'améliorer notre position concurrentielle :

1. **Développer une plateforme de gestion d'actifs et de patrimoine de premier plan à l'échelle mondiale** : Nous visons à devenir un chef de file mondial en gestion d'actifs en faisant croître Gestion SLC, en maintenant la position de chef de file de la MFS et en saisissant de nouvelles occasions de croissance pour nos secteurs de gestion d'actifs, d'assurance et de gestion de patrimoine.
2. **Accélérer notre croissance en Asie** : Notre objectif est de devenir un leader régional sur les marchés à croissance rapide en renforçant nos canaux de distribution, en accélérant la réalisation de la valeur grâce aux avancées numériques, en élargissant notre gamme de services de gestion de patrimoine et en mettant l'accent sur l'excellence de l'exécution.
3. **Évoluer et croître dans le secteur de la santé et des garanties collectives aux États-Unis** : Nous nous efforçons d'être un partenaire fiable en santé, d'améliorer l'accès aux soins et l'abordabilité, ainsi que d'habiliter nos participants. Nous nous engageons à répondre aux besoins en matière de soins de santé de nos participants dont les situations sont les plus complexes, à tirer parti de nos capacités numériques pour faciliter les soins de santé et les garanties collectives, et à renforcer notre position dans le domaine des soins dentaires tout en nous adaptant à la dynamique du marché.
4. **Exercer nos activités comme une entreprise numérique afin de générer des résultats pour l'entreprise et les Clients** : Nous nous engageons à être un chef de file des services numériques en intégrant des capacités numériques dans l'ensemble de notre entreprise, en privilégiant une approche axée sur le numérique, en modernisant notre infrastructure technologique, en utilisant notre connaissance de nos Clients et en menant la charge en matière d'IA générative afin de favoriser des résultats quantifiables pour l'entreprise et les Clients tout en gérant les risques et en nous appuyant sur des bases solides et sûres.

Nous sommes d'avis que nous sommes en position avantageuse pour mettre en œuvre chacune de ces priorités stratégiques et que ce faisant, nous pourrions accélérer notre croissance, améliorer notre position concurrentielle et avoir une incidence positive sur nos Clients.

En ce qui a trait à l'avenir, nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra de concrétiser notre raison d'être, de générer des résultats positifs pour nos Clients, de créer une valeur significative pour nos actionnaires et de soutenir notre ambition d'être la meilleure société de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

2. Objectifs financiers

Par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les progrès réalisés en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme sont évalués sur quatre ans. Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure ¹⁾	IFRS 17 et IFRS 9		
	Objectifs financiers à moyen terme ²⁾	4 ans ^{3), 4)}	Résultats de 2025
Croissance du bénéfice par action sous-jacent			
La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	10 %	9 %	12 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent			
Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	20 %	17,6 %	18,2 %
Ratio de distribution sous-jacent			
Les distributions versus la valeur aux actionnaires, en fonction du bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	48 %	47 %

¹⁾ Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.

²⁾ Nos objectifs financiers à moyen terme consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et ils ne constituent pas des lignes directrices. Des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

³⁾ Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte.

⁴⁾ La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé sur trois ans. Le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sont calculés en fonction d'une moyenne sur quatre ans, soit de 2022 à 2025. Ces calculs reflètent les données disponibles en vertu des nouvelles normes. À mesure que nous continuons de présenter notre information en vertu de ces nouvelles normes pour les périodes futures, un exercice additionnel sera ajouté jusqu'à ce que nous atteignons une période de cinq exercices, conformément aux présentations d'information de 2022 et des exercices antérieurs.

Au cours de l'exercice et à moyen terme, nous avons affiché un rendement solide en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme.

3. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2025. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Le 15 juillet 2025, nous avons investi un montant en trésorerie de 55 M\$ dans Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), ce qui s'est traduit par une augmentation de notre participation dans celle-ci d'environ 11 %, compte non tenu de la dilution, pour une participation totale de 55,8 %. Notre participation détenue auparavant dans Bowtie a été réévaluée à sa juste valeur, ce qui a donné lieu à un profit de 176 M\$ comptabilisé dans le bénéfice net déclaré au troisième trimestre de 2025. Cet investissement vient renforcer le partenariat à long terme de la Sun Life avec Bowtie, ainsi que notre objectif commun de rendre l'assurance-santé simple, accessible et abordable. Bowtie est le premier assureur virtuel de Hong Kong ainsi que le chef de file du canal de vente directe¹⁾ dans le marché.

Le 17 décembre 2025, nous avons conclu une entente de mise en œuvre visant l'augmentation de notre participation dans nos coentreprises existantes en Malaisie pour en faire une participation majoritaire, pour une contrepartie d'environ 240 M\$. La transaction est assujettie à une approbation réglementaire et elle devrait se conclure vers la fin de 2026.

¹⁾ Selon les statistiques provisoires pour 2024 relatives aux activités à long terme de l'Insurance Authority, au cours du quatrième trimestre de 2024, Bowtie Life s'est classée au premier rang en fonction du nombre de nouveaux contrats individuels (à l'exclusion des contrats à prime unique) souscrits par l'intermédiaire du canal direct à Hong Kong.

C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Rentabilité	2025	2024
Bénéfice net (perte nette)		
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ¹⁾	4 201	3 856
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	3 472	3 049
Bénéfice par action dilué (en dollars)		
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) ¹⁾	7,45	6,66
Bénéfice par action déclaré (dilué)	6,15	5,26
Rendement des capitaux propres (en %)		
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	18,2 %	17,2 %
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	15,1 %	13,6 %
Croissance	2025	2024
Souscriptions		
Flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine ¹⁾	236 911	196 074
Souscriptions – santé et protection collective ¹⁾	3 416	2 737
Souscriptions – protection individuelle ¹⁾	3 751	2 983
Total de l'actif géré (en milliards de dollars)^{1), 2)}	1 604,9	1 542,6
Marge sur services contractuels (« MSC ») liée aux affaires nouvelles¹⁾	1 727	1 473
Solidité financière	2025	2024
Ratios du TSAV³⁾		
Financière Sun Life inc.	157 %	152 %
Sun Life du Canada ⁴⁾	140 %	146 %
Ratio de levier financier^{1), 5)}	23,5 %	20,1 %
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,25	40,63
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)	563	579
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	554	574

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour.

³⁾ Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

⁴⁾ La Sun Life du Canada est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

⁵⁾ Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 11,3 G\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 10,3 G\$).

D. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus de renseignements.

(en millions de dollars, après impôt)	2025	2024
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par type d'activité¹⁾		
Gestion d'actifs et de patrimoine	1 976	1 823
Santé et protection collective	1 248	1 196
Protection individuelle ²⁾	1 347	1 201
Charges de l'Organisation internationale et autres ²⁾	(370)	(364)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	4 201	3 856
À ajouter : Incidence des marchés	(381)	(373)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(45)	56
Autres ajustements	(303)	(490)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 472	3 049
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	18,2 %	17,2 %
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	15,1 %	13,6 %
Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent¹⁾		
Mortalité	119	43
Morbidité	(14)	30
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(12)	(25)
Charges	(114)	(70)
Crédit, montant net ³⁾	12	(15)
Autres ⁴⁾	126	91

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités du bureau régional en Asie ont été transférées du type Charges de l'Organisation internationale et autres au type Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

³⁾ Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, le dégagement des ajustements au titre du risque de crédit, qui sont présentés dans les bénéfices liés aux placements attendus dans l'analyse des composantes du bénéfice, sont inclus dans ce solde. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

⁴⁾ D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Comparaison entre 2025 et 2024

Le bénéfice net sous-jacent¹⁾ s'est établi à 4 201 M\$, en hausse de 345 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine¹⁾** en hausse de 153 M\$: hausse du bénéfice tiré des honoraires et rendement solide des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC, hausse des produits tirés des honoraires au Canada, à la MFS et en Asie, et amélioration des résultats au chapitre du crédit pour la gestion de patrimoine au Canada, partiellement contrebalancés par la diminution des produits nets tirés des placements à la MFS.
- **Santé et protection collective¹⁾** en hausse de 52 M\$: croissance des affaires et résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité au Canada, et hausse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la baisse des résultats aux Garanties collectives aux États-Unis.
- **Protection individuelle^{1), 2)}** en hausse de 146 M\$: croissance des affaires et augmentation de l'apport des coentreprises en Asie ainsi que hausse des bénéfices liés aux placements en Asie et au Canada, partiellement contrebalancées par les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres^{1), 2)}** : hausse de (6) M\$ de la perte nette reflétant principalement la hausse des coûts de financement soutenant l'acquisition des participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC.

¹⁾ Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour obtenir un rapprochement du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent.

²⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités du bureau régional en Asie ont été transférées du type Charges de l'Organisation internationale et autres au type Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 3 472 M\$, en hausse de 423 M\$, ou 14 %, en raison des éléments suivants :

- L'augmentation du bénéfice net sous-jacent.
- Des variations des produits tirés des placements exonérés d'impôt, principalement pour l'Organisation internationale¹⁾, en raison de pertes plus élevées à l'exercice précédent.
- Un profit relatif à l'augmentation de la participation dans Bowtie²⁾.
- L'incidence d'une perte de valeur de 186 M\$ à l'exercice précédent relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam, des charges de restructuration de 108 M\$ à l'Organisation internationale³⁾ et d'une charge pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
- L'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.
- Une perte de valeur de 61 M\$ relative à une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- La diminution des passifs liés aux acquisitions⁴⁾ à Gestion SLC au cours de l'exercice précédent et les profits tirés de la vente partielle d'ABSLAMC⁵⁾ et de la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs à l'exercice précédent.
- L'incidence des marchés est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent, puisque l'incidence favorable des taux d'intérêt et l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers⁶⁾ ont été contrebalancées par d'autres incidences défavorables liées aux marchés, principalement en Asie et au Canada, et par l'incidence défavorable des marchés des actions.

Le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 18,2 %, et le rendement des capitaux propres déclaré s'est établi à 15,1 % (2024 – 17,2 % et 13,6 %, respectivement).

1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché⁷⁾. L'incidence des marchés s'est traduite par une diminution de 381 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant les résultats défavorables liés aux placements immobiliers et d'autres incidences défavorables liées aux marchés, principalement en Asie et au Canada, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence favorable des taux d'intérêt.

2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a été une diminution de 45 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe. Ces résultats comprennent l'incidence défavorable des améliorations apportées aux modèles pour l'ensemble des secteurs d'activité, des mises à jour des charges, principalement en Asie, et des mises à jour au chapitre des comportements des titulaires de contrat au Canada, partiellement contrebalancée par les mises à jour financières favorables au Canada et en Asie, ainsi que par les mises à jour au chapitre de la mortalité au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la section « Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type » de la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document.

3. Autres ajustements

Les autres ajustements ont donné lieu à une diminution du bénéfice net déclaré de 303 M\$, en raison des éléments suivants :

- Les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises.
- Les variations des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC⁸⁾.
- Une perte de valeur de 61 M\$ relative à une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- Des produits tirés des placements exonérés d'impôt inférieurs aux prévisions à l'Organisation internationale¹⁾. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
- Un profit relatif à l'augmentation de la participation dans Bowtie.

¹⁾ Les résultats du quatrième trimestre de 2025 reflètent des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 49 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions (quatrième trimestre de 2024 – produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions).

²⁾ Le 15 juillet 2025, nous avons acquis une participation additionnelle dans Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), ce qui s'est traduit par une augmentation de notre participation dans celle-ci d'environ 11 %, compte non tenu de la dilution, pour une participation totale de 55,8 %. La contrepartie totale se composait de 55 M\$ en trésorerie. Notre participation détenue auparavant dans Bowtie a été réévaluée à sa juste valeur, ce qui a donné lieu à un profit de 176 M\$ comptabilisé dans le bénéfice net déclaré au troisième trimestre de 2025 (le « profit lié à l'augmentation de la participation dans Bowtie »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

³⁾ Une charge de restructuration de 108 M\$ (138 M\$ avant impôt) comptabilisée au deuxième trimestre de 2024, reflétant des mesures prises pour améliorer la discipline financière et la productivité, conformément à notre stratégie Incidence sur le Client, et soutenant notre objectif financier à moyen terme de croissance du bénéfice par action sous-jacent (la « charge de restructuration comptabilisée à l'exercice précédent à l'Organisation internationale »). Nous prévoyons que ces mesures se traduiront par des économies annuelles d'environ 200 M\$ (avant impôt) d'ici 2026.

⁴⁾ Une augmentation de 4 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC en 2025 – diminution de 344 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 et à la note 11 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

⁵⁾ Afin de respecter certaines obligations réglementaires, le 21 mars 2024, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (la « vente partielle d'ABSLAMC »), générant un profit de 84 M\$. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

⁶⁾ Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

⁷⁾ Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

⁸⁾ Les montants ont principalement trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers.

4. Éléments relatifs aux résultats

Pour l'exercice considéré, les éléments importants relatifs aux résultats comprenaient :

- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, principalement au Canada, en Asie et aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis, en grande partie contrebalancés par les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, en grande partie aux États-Unis, au Canada et en Asie;
- des résultats autres favorables, principalement pour les activités aux États-Unis, au Canada et en Asie.

5. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition prévu par la loi est influencé par divers éléments, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, des produits tirés des placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés, ainsi que d'autres avantages fiscaux durables.

Les règles relatives au taux d'imposition global minimal s'appliquent à la Sun Life depuis le 1^{er} janvier 2024 :

- En vertu des règles canadiennes relatives au taux d'imposition global minimal, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Certains territoires ont adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement exigeant que l'impôt complémentaire relatif au taux d'imposition global minimal soit payé localement plutôt que dans le territoire de la société mère ultime.
- En réponse aux règles relatives au taux d'imposition global minimal, les Bermudes ont adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés, qui comprend un taux d'imposition des sociétés de 15 % et qui s'applique à la Sun Life avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. Le régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne constitue pas un impôt minimum complémentaire prélevé localement aux fins des règles relatives au taux d'imposition global minimal. La société mère ultime pourrait être tenue de payer un impôt complémentaire en vertu de la règle d'inclusion dans le revenu, selon le taux d'imposition effectif aux Bermudes.
- Les autres filiales de la Sun Life qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles de Hong Kong et d'Irlande, qui ont toutes deux adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement.
- Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Le budget fédéral canadien de 2025, annoncé le 4 novembre 2025, propose des modifications qui précisent que les produits tirés des placements qui couvrent les risques d'assurance canadiens sont imposables au Canada, même lorsque ceux-ci proviennent d'actifs détenus par une société étrangère affiliée à une compagnie d'assurance canadienne. Les modifications législatives proposées s'appliqueraient à la Sun Life à compter du 1^{er} janvier 2026, et elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés lorsqu'elles seront adoptées.

Le 4 juillet 2025, le Congrès des États-Unis a adopté la 2025 Budget Reconciliation Act, qui introduisait plusieurs dispositions fiscales, y compris des modifications de l'article de l'Internal Revenue Code régissant la déductibilité de la rémunération des dirigeants. Certaines dispositions de cette loi s'appliquent à la Sun Life, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Pour l'exercice en cours, le taux d'imposition effectif¹⁾ sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 19,5 % et à 21,2 %, respectivement.

6. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui génèrent l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 25	T3 25	T2 25	T1 25	2025	2024
Dollar américain – valeur moyenne	1,394	1,377	1,384	1,435	1,398	1,370
Dollar américain – valeur à la clôture	1,372	1,392	1,361	1,439	1,372	1,438

¹⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. De façon générale, le bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

Pour l'ensemble de l'exercice 2025, l'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 50 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 56 M\$ du bénéfice net déclaré.

E. Croissance

1. Souscriptions et flux bruts

(en millions de dollars)

	2025	2024
Flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine par secteur d'activité¹⁾		
Flux bruts de gestion d'actifs	204 286	169 867
Flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine au Canada	22 531	18 144
Flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine en Asie	10 094	8 063
Total des flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine ¹⁾	236 911	196 074
Souscriptions – santé et protection collective par secteur d'activité¹⁾		
Canada	769	666
États-Unis	2 546	1 984
Asie ²⁾	101	87
Total des souscriptions de produits collectifs ¹⁾	3 416	2 737
Souscriptions – protection individuelle par secteur d'activité¹⁾		
Canada	538	551
Asie	3 213	2 432
Total des souscriptions de produits individuels ¹⁾	3 751	2 983
MSC – incidence des affaires nouvelles d'assurance (la « MSC liée aux affaires nouvelles ») ¹⁾	1 727	1 473

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

Le total des flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine a augmenté de 40,8 G\$, ou 21 %, d'un exercice à l'autre (37,0 G\$¹⁾, ou 19 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les flux bruts de gestion d'actifs ont augmenté de 30,6 G\$¹⁾, ou 18 %¹⁾, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des flux bruts de la MFS et de Gestion SLC.
- Les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrés au Canada ont augmenté de 4,4 G\$, ou 24 %, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées aux Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») et de l'augmentation des souscriptions de fonds communs de placement à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle. Les souscriptions enregistrées aux RCR reflètent la hausse des souscriptions de régimes à cotisations déterminées découlant de la hausse des ventes de contrats importants, ainsi que la hausse des transferts d'actifs, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions de régimes à prestations déterminées reflétant le ralentissement du marché à l'égard des opérations de transfert des risques liés aux régimes de retraite.
- Les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrés en Asie ont augmenté de 2,1 G\$¹⁾, ou 26 %¹⁾, en raison de la hausse des souscriptions de fonds de titres à revenu fixe enregistrées en Inde.

Le total des souscriptions en santé et protection collective a augmenté de 679 M\$, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent (668 M\$¹⁾, ou 24 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées au Canada ont augmenté de 103 M\$, ou 15 %, reflétant la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 551 M\$¹⁾, ou 27 %¹⁾, en raison des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes et des ventes de contrats importants d'assurance collective aux Garanties collectives, ainsi que de la hausse des souscriptions enregistrées au titre des régimes Medicare et Medicaid pour les garanties de frais dentaires.

Le total des souscriptions en protection individuelle a augmenté de 768 M\$, ou 26 %, par rapport à l'exercice précédent (726 M\$¹⁾, ou 24 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits individuels enregistrées au Canada ont diminué de 13 M\$, ou 2 %, reflétant une combinaison de la diminution des souscriptions d'assurance-vie avec participation et des solides souscriptions d'assurance-vie sans participation.
- Les souscriptions de produits individuels enregistrées en Asie ont augmenté de 739 M\$¹⁾, ou 30 %, en raison des facteurs suivants :
 - L'augmentation des souscriptions enregistrées à Hong Kong, en raison de la croissance dans l'ensemble des réseaux.
 - L'augmentation des souscriptions enregistrées en Inde et en Indonésie reflétant la croissance principalement enregistrée dans le canal de la bancassurance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
 - La diminution des souscriptions enregistrées dans le marché de la clientèle fortunée par l'intermédiaire du réseau de courtiers.

La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance découlant des activités de souscriptions au cours de la période. L'incidence des affaires nouvelles d'assurance a donné lieu à une augmentation de 1 727 M\$ de la MSC, comparativement à une augmentation de 1 473 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la hausse des souscriptions et des marges bénéficiaires, partiellement contrebalancée par la composition défavorable de nos activités en Asie, principalement à Hong Kong.

¹⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et d'actifs de tiers gérés par la Compagnie. Les actifs de tiers gérés se composent des fonds institutionnels et des fonds gérés, ainsi que d'autres actifs gérés liés à nos coentreprises.

(en millions de dollars)	2025	2024
Actif géré^{1), 2)}		
Actif du fonds général	231 889	221 935
Actif des fonds distincts	166 566	148 786
Actifs de tiers gérés¹⁾		
Fonds offerts aux particuliers	666 852	648 515
Fonds institutionnels, fonds gérés et autres	591 829	568 437
Total des actifs de tiers gérés ¹⁾	1 258 681	1 216 952
Ajustements de consolidation ²⁾	(52 272)	(45 057)
Total de l'actif géré ^{1), 2)}	1 604 864	1 542 616

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour.

L'actif géré a augmenté de 62,2 G\$, ou 4 %, par rapport au 31 décembre 2024, principalement en raison des éléments suivants :

- i) Les fluctuations favorables du marché, qui ont eu une incidence de 141,0 G\$ sur la valeur des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés.
- ii) Une augmentation de 10,0 G\$ de l'actif géré du fonds général, principalement en raison de la croissance de la juste valeur nette liée à la variation des taux d'intérêt et des écarts de crédit, ainsi que de la croissance des affaires et des activités d'investissement en immobilisations, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable du change.
- iii) Une augmentation de 5,0 G\$ découlant principalement de la croissance des affaires. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
- iv) Une diminution de 49,2 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence de l'actif du fonds général).
- v) Des sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés de 36,9 G\$.
- vi) Des distributions aux Clients de 7,6 G\$.

Les sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés se chiffrant à 36,9 G\$ pour l'exercice considéré se composaient des éléments suivants :

(en milliards de dollars)	2025	2024
Flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net :		
MFS	(58,1)	(79,4)
Gestion SLC	18,2	16,6
Canada, Asie et autres	3,0	2,1
Total des flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net	(36,9)	(60,7)

Les actifs de tiers gérés ont augmenté de 41,7 G\$, ou 3 %, par rapport au 31 décembre 2024, principalement en raison des éléments suivants :

- i) Des fluctuations favorables du marché de 132,2 G\$.
- ii) Une augmentation de 5,0 G\$ découlant principalement de la croissance des affaires. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
- iii) L'incidence du change de 50,8 G\$.
- iv) Des sorties nettes de 37,0 G\$.
- v) Des distributions aux Clients de 7,6 G\$.

F. Marge sur services contractuels

La MSC représente une source de la valeur stockée des bénéfices futurs liés aux activités d'assurance, et elle est admissible à titre de capital disponible aux fins du TSAV. La MSC est une composante des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le tableau suivant présente les variations de la MSC, y compris sa comptabilisation dans le bénéfice net au cours de la période, ainsi que la croissance des nouvelles activités de souscription d'assurance.

(en millions de dollars)	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2025	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2024
Au début de la période	13 366	11 786
Incidence des affaires nouvelles d'assurance ¹⁾	1 727	1 473
Fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés ¹⁾	774	703
Profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance ¹⁾	(88)	(77)
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(1 263)	(1 135)
Variation interne de la MSC^{1), 2)}	1 150	964
Incidence des marchés et autres ¹⁾	275	124
Incidence de la variation des hypothèses ¹⁾	49	30
Incidence du change	(348)	462
Variation totale de la MSC	1 126	1 580
Marge sur services contractuels à la fin de la période³⁾	14 492	13 366

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ La variation interne de la MSC est une composante de la variation totale de la MSC et de la génération interne de capital.

³⁾ Le total de la MSC pour la Compagnie présenté ci-dessus comprend la MSC sur les contrats d'assurance émis de 14 166 M\$ (31 décembre 2024 – 13 028 M\$), déduction faite de la MSC sur les contrats de réassurance détenus de (326) M\$ [31 décembre 2024 – (338) M\$].

Le total de la MSC s'établissait à 14,5 G\$ à la fin du quatrième trimestre de 2025, soit une augmentation de 1,1 G\$, ou 8 %, par rapport au 31 décembre 2024.

- La variation interne de la MSC était attribuable à l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, reflétant les solides souscriptions et marges bénéficiaires enregistrées en Asie, principalement à Hong Kong, et les souscriptions en protection individuelle enregistrées au Canada.
- Des résultats défavorables ont été enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et aux États-Unis.
- L'incidence favorable des marchés et autres découle des résultats enregistrés au chapitre des intérêts et des actions.
- L'incidence de la modification des hypothèses comprend l'incidence favorable des mises à jour au chapitre de la mortalité au Canada et de l'amélioration des modèles pour l'ensemble des secteurs d'activité, partiellement contrebalancée par les mises à jour défavorables au chapitre des comportements des titulaires de contrat et des charges.
- L'incidence du change a été défavorable, principalement en Asie.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

L'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur la MSC découle des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »), ainsi que de leur incidence connexe. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré et la MSC pour 2025.

Au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date

(en millions de dollars)	Incidence sur le bénéfice net déclaré (après impôt) ^{1), 2)}	Différé dans la MSC (avant impôt) ^{2), 3)}	Commentaires
Mortalité/morbidité	14	266	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. L'élément le plus important est une mise à jour favorable au chapitre de la mortalité, principalement pour les RCR et la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(13)	(145)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important est l'incidence défavorable des déchéances et des comportements des titulaires de contrat pour l'Assurance individuelle au Canada.
Charges	(29)	(95)	Mises à jour visant à refléter les charges dans tous les territoires.
Données financières	31	7	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Amélioration des modèles et autres	(48)	16	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable d'un nouveau traité de réassurance conclu pour l'Assurance individuelle au Canada, partiellement contrebalancée par des améliorations apportées à Hong Kong et dans le marché de la clientèle fortunée en Asie.
Incidence totale des modifications des hypothèses	(45)	49	

¹⁾ Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

²⁾ La MSC est présentée avant impôt étant donné que cette présentation reflète les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, tandis que le bénéfice net déclaré est présenté après impôt afin de refléter l'incidence sur le capital.

³⁾ L'incidence totale des modifications des hypothèses constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS à l'égard des montants différés dans la MSC. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

G. Solidité financière

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2025

2024

Ratio du TSAV¹⁾

Financière Sun Life inc.	157 %	152 %
Sun Life du Canada	140 %	146 %

Capital

Titres de créance subordonnés	8 171	6 179
Instruments de capital novateurs ²⁾	200	200
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	696	496
Participations ne donnant pas le contrôle	264	76
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³⁾	22 293	23 318
Marge sur services contractuels ⁴⁾	14 492	13 366

Total du capital	48 355	45 874
------------------	--------	--------

Ratio de levier financier^{4), 5)}

23,5 %

20,1 %

Dividendes

Ratio de distribution sous-jacent ⁵⁾	47 %	49 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,520	3,240
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,25	40,63

¹⁾ Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

²⁾ Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

³⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

⁴⁾ Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 11,3 G\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 10,3 G\$).

⁵⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

1. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'établissait à 157 % au 31 décembre 2025, en hausse de 5 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2024, en raison de la génération interne de capital et de l'émission de titres de créance subordonnés, partiellement contrebalancées par les versements de dividendes aux actionnaires, les rachats d'actions, les activités de fusions et d'acquisitions, ainsi que les modifications de scénario.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'établissait à 140 % au 31 décembre 2025, en baisse de 6 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2024, en raison de la génération interne de capital, laquelle a été plus que contrebalancée par les versements de dividendes à la FSL inc., les activités de fusions et d'acquisitions, ainsi que les modifications de scénarios.

Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.

2. Capital

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres du compte des contrats avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2025, notre capital total s'établissait à 48,4 G\$, en hausse de 2,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2024. L'augmentation du capital total comprend le bénéfice net déclaré de 3 472 M\$, une augmentation de 1 126 M\$ de la MSC, l'émission de débentures non garanties subordonnées de série 2025-1 à taux variable différé de 4,14 % pour un montant en capital de 1 000 M\$ et l'émission de débentures non garanties subordonnées de série 2025-2 à taux variable différé de 4,56 % pour un montant en capital de 1 000 M\$, lesquelles sont présentées en détail ci-dessous, des profits nets latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 255 M\$, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle de 221 M\$ reflétant l'augmentation de notre participation dans Bowtie¹⁾. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le versement de dividendes de 1 975 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires »), une diminution de 1 707 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires qui sont présentés en détail ci-dessous, et l'incidence défavorable du change de 899 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global.

En 2025, la génération interne de capital²⁾ s'est établie à 2 256 M\$, ce qui mesure la variation du capital, déduction faite des dividendes, en excédent des exigences du TSAV, excluant l'incidence des marchés et d'autres éléments non récurrents. La génération interne de capital a été stimulée par la croissance du bénéfice net sous-jacent et par la MSC liée aux affaires nouvelles, partiellement contrebalancées par les paiements de dividendes aux actionnaires.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 157 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 23,5 %²⁾, ainsi qu'un montant de 2,4 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides²⁾ au 31 décembre 2025 pour la FSL inc.³⁾ (31 décembre 2024 – 1,4 G\$).

Opérations sur les capitaux propres

Le 30 juin 2025, 2 664 916 actions sur les 4 982 669 actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A de série 9QR (les « actions de série 9QR ») ont été converties en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A de série 8R (les « actions de série 8R »), à raison de une contre une, et 1 400 actions sur les 6 217 331 actions de série 8R ont été converties en actions de série 9QR, à raison de une contre une. Par conséquent, au 30 juin 2025, la FSL inc. comptait 8 880 847 actions de série 8R et 2 319 153 actions de série 9QR émises et en circulation.

Le 11 septembre 2025, la FSL inc. a émis des débentures non garanties subordonnées de série 2025-1 à taux variable différé de 4,14 % arrivant à échéance en 2037 pour un montant en capital de 1 G\$ (le « placement de débentures de septembre 2025 »). Le 3 décembre 2025, la FSL inc. a émis des débentures non garanties subordonnées de série 2025-2 à taux variable différé de 4,56 % arrivant à échéance en 2040 pour un montant en capital de 1 G\$ (le « placement de débentures de décembre 2025 »). Le produit net du placement de débentures de septembre 2025 et du placement de débentures de décembre 2025 sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, notamment pour soutenir l'acquisition par la FSL inc. des participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak et Crescent Capital Group LP, des investissements dans des filiales, le remboursement de dettes et d'autres placements stratégiques.

¹⁾ Le 15 juillet 2025, nous avons acquis une participation additionnelle dans Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), ce qui s'est traduit par une augmentation de notre participation dans celle-ci d'environ 11 %, compte non tenu de la dilution, pour une participation totale de 55,8 %. La contrepartie totale se composait de 55 M\$ en trésorerie. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 août 2024, la FSL inc. a amorcé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, laquelle est demeurée en vigueur jusqu'au 6 juin 2025 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 »).

Le 4 juin 2025, la FSL inc. a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé le renouvellement anticipé précédemment annoncé de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 4 juin 2025, la FSL inc. avait acheté, par l'intermédiaire de la TSX, d'autres bourses canadiennes ou d'autres plateformes de négociation canadiennes, 14 429 085 des 15 000 000 d'actions ordinaires qu'elle était autorisée à racheter en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024. En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée de la FSL inc. (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 »), celle-ci est autorisée à racheter jusqu'à 10 570 915 actions ordinaires, soit le nombre restant de 570 915 actions ordinaires qu'elle n'avait pas rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 ainsi que 10 000 000 d'actions ordinaires additionnelles. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 a débuté le 9 juin 2025 et se poursuivra jusqu'au 21 mai 2026, ou jusqu'à une date antérieure que la FSL inc. pourrait déterminer. Toute action ordinaire rachetée par la FSL inc. en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres.

Les actions rachetées et par la suite annulées dans le cadre des deux offres de rachat s'établissaient comme suit :

	Résultats trimestriels		Cumul annuel		Total ¹⁾	
	T4 25		2025			
	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) ²⁾	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) ²⁾	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) ²⁾
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 (close le 6 juin 2025)	—	—	10,6	863	14,4	1 172
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025	4,7	392	10,1	844	10,1	844
Total	4,7	392	20,7	1 707		

¹⁾ Représente le solde des actions ordinaires rachetées puis annulées à ce jour pendant la durée de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

²⁾ Exclut l'incidence de la taxe d'accise sur les rachats nets de titres de capitaux propres.

Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2026 et au 31 janvier 2025.

	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2026	A+	AA	Aa3	AA
31 janvier 2025	A+	AA	Aa3	AA

Mesures les plus récemment adoptées par les agences de notation suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada :

- Le 19 novembre 2025 – Moody's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 21 octobre 2025 – DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 3 avril 2025 – A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 6 mars 2025 – Standard and Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

H. Rendement des différents secteurs d'activité

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activité, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits de gestion de patrimoine et d'assurance.

(en millions de dollars)	2025	2024
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)¹⁾		
Gestion d'actifs	1 371	1 293
Canada	1 594	1 453
États-Unis	770	773
Asie	836	701
Organisation internationale	(370)	(364)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ¹⁾	4 201	3 856
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires		
Gestion d'actifs	1 214	1 528
Canada	1 402	1 217
États-Unis	520	556
Asie	768	429
Organisation internationale	(432)	(681)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	3 472	3 049

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

1. Gestion d'actifs

Notre secteur d'activité Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est un gestionnaire d'actifs de premier ordre d'envergure mondiale qui propose une gamme complète de produits et de services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels partout dans le monde. Gestion SLC est un gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale ayant des capacités dans les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs, y compris les titres à revenu fixe sur les marchés publics et privés, les titres de participation et de créance immobiliers et les titres de participation liés aux infrastructures, et qui gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels, de Clients fortunés et de particuliers partout dans le monde.

Faits saillants de 2025

- Nous avons clôturé 2025 avec un actif géré¹⁾ de 1 154,0 G\$, qui se composait d'un actif de 894,0 G\$ (651,4 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 260,0 G\$ provenant de Gestion SLC.
- Les sorties nettes totales¹⁾ de 39,9 G\$ de Gestion d'actifs reflètent les sorties nettes de 58,1 G\$ (41,5 G\$ US) de la MFS, partiellement contrebalancées par les entrées nettes de 18,2 G\$ de Gestion SLC.
- Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, nous avons élargi et officialisé notre pilier de gestion d'actifs, Gestion d'actifs Sun Life. En plus de la MFS et de Gestion SLC, Gestion d'actifs Sun Life comprend la participation de la Sun Life dans Aditya Birla Sun Life Asset Management, qui faisait auparavant partie du secteur d'activité Asie, ainsi que les activités de transfert des risques liés aux régimes de retraite de la Sun Life, qui faisait auparavant partie du secteur d'activité Canada. Cette nouvelle structure permettra d'accélérer la croissance de nos activités de gestion d'actifs, d'assurance et de gestion de patrimoine, et elle favorisera la création de partenariats stratégiques dans l'intérêt de nos Clients. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, les résultats financiers des activités de gestion d'actifs de la Sun Life refléteront cette nouvelle structure.

MFS

- La MFS a continué d'enregistrer un solide rendement pour ses fonds de placements en titres à revenu fixe, ayant généré des entrées nettes¹⁾ de 5,5 G\$ US pour cette catégorie d'actifs au cours de l'exercice.
- La MFS demeure le neuvième groupe de fonds en importance²⁾ pour le secteur des fonds communs de placement offerts aux particuliers aux États-Unis en fonction de l'actif géré, malgré des conditions de marché difficiles continues.
- Les fonds négociés en bourse (« FNB ») à gestion active ont connu un important essor en 2025, générant des entrées nettes¹⁾ de 1,2 G\$ US depuis leur lancement à la fin de 2024 et clôturant l'exercice avec un actif géré de plus de 1,4 G\$ US¹⁾. La MFS a élargi sa plateforme de FNB grâce à trois fonds additionnels lancés au cours de l'exercice, notamment deux fonds gérés selon l'approche exclusive de la MFS, Recherche mixte^{MC}, continuant ainsi à accroître sa gamme diversifiée de produits de placement offerts aux Clients.

Gestion SLC

- Gestion SLC a obtenu pour la sixième année d'affilée le titre Best Places to Work in Money Management pour 2025 décerné par Pensions & Investments³⁾.
- BentallGreenOak (« BGO ») a lancé *BGO DataCenters*, une plateforme européenne d'investissement et de développement à très grande échelle axée sur les infrastructures numériques durables conçues sur mesure et optimisées pour l'intelligence artificielle. Cette plateforme vise à répondre à la demande croissante dans l'un des secteurs immobiliers affichant le taux de croissance le plus élevé en Europe.
- Crescent Capital Group (« Crescent ») a lancé *GP Financing*, qui offre aux promoteurs des solutions de financement flexibles pour répondre à leurs besoins de croissance stratégique, ainsi que *Bank Capital Solutions*, qui se concentre sur les transactions de partage des risques de crédit. Ces stratégies viennent élargir les offres de crédit privé de Crescent.
- Crescent a été reconnu par Private Debt Investor en 2025 comme le prêteur du marché médian inférieur de l'année en Europe dans le cadre des prix annuels de 2024 du magazine. Ce prix reflète la performance stable de Crescent, son expertise approfondie du marché et son engagement à fournir des solutions financières flexibles aux sociétés de taille moyenne inférieure et à leurs commanditaires partout en Europe.
- Gestion SLC a nommé Richard Familetti au poste de président et directeur des placements, Titres à revenu fixe SLC.
- Advisors Asset Management, Inc. (« AAM ») a nommé Lindsay DeGrazia au poste de directrice générale et cheffe de la distribution des placements alternatifs, afin qu'elle supervise les ventes et la distribution des placements sur les marchés privés dans les réseaux de gestion de patrimoine aux États-Unis.
- Sonny Kalsi, président et chef de la direction de Gestion SLC, s'est classé parmi les dix personnes les plus influentes à l'échelle mondiale dans le secteur des sociétés de gestion immobilière fermées au classement 2025 du PERE⁴⁾. BGO a également atteint la quatrième place du classement 2025⁵⁾ des meilleures sociétés de gestion immobilière fermées du monde. Cette réalisation reflète la forte mobilisation de capitaux de BGO au cours des cinq dernières années, malgré des facteurs macroéconomiques défavorables.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence.

³⁾ Pensions & Investments, source d'information d'envergure mondiale en gestion de portefeuille.

⁴⁾ Private Equity Real Estate (« PERE »). Classement 2025 du PERE 100 des personnes les plus influentes, soit celles qui ont eu la plus grande incidence au sein du marché mondial des sociétés de gestion immobilière fermées.

⁵⁾ Classement 2025 du PERE 100 des plus grandes sociétés immobilières fermées du monde.

- Crescent a terminé la mobilisation de capitaux pour un troisième fonds de prêts spécialisés européen en avril, générant environ 3 G€. Le montant de fonds mobilisés est considérablement plus élevé que pour le fonds précédent, ce qui s'inscrit dans la stratégie de Crescent visant à investir principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance garantis émis par des sociétés fermées en Europe.
- InfraRed Capital Partners (« InfraRed ») a annoncé la création d'un compte à gestion distincte stratégique avec un important fournisseur européen de services de retraite. Ce compte à gestion distincte stratégique a été établi afin de fournir à la société un accès diversifié à des investissements dans des infrastructures sociales de l'ensemble de l'Europe.
- InfraRed a conclu une entente définitive visant à acquérir les activités de centres de données d'une importante société de télécommunications canadienne pour étendre sa présence dans le secteur des infrastructures numériques au Canada, de manière à tirer parti de la demande croissante de services de centres de données sûrs et fiables.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à offrir des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant de générer de la valeur à long terme pour nos Clients dans nos activités de gestion active des actifs ainsi que pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs. La MFS exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, le marché des particuliers aux États-Unis et certains marchés des particuliers hors des États-Unis. Gestion SLC exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, en offrant une plateforme vaste et étendue d'actifs à revenu fixe et d'actifs réels par l'intermédiaire de gestionnaires affiliés. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements dans des catégories d'actifs privés de la Sun Life, à laquelle s'ajoute les capacités spécialisées en placements alternatifs des gestionnaires affiliés de Gestion SLC, pour offrir des solutions de placements personnalisées aux investisseurs. De plus, grâce à notre participation majoritaire dans AAM et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offre également des solutions destinées au marché des particuliers fortunés en Amérique du Nord.

MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel tout en répartissant le capital de façon responsable pour nos Clients

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. Notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle solide :

- La MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent du rendement à long terme géré en fonction du risque et fondé sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à se concentrer sur les horizons de placement à plus long terme de la MFS, afin de tirer profit de notre capacité éprouvée à offrir un rendement ajusté en fonction du risque lors d'un cycle du marché.
- Afin d'aider nos Clients à maximiser le rendement financier de leur portefeuille tout en respectant les paramètres de risque appropriés, nous avons recours à une approche de placement axée sur les émetteurs et offrant des avantages concurrentiels durables à long terme. Ainsi, nous tenons compte de tous les facteurs qui, à notre avis, auront une incidence significative sur la valeur économique de l'émetteur dans le cadre de notre processus de placement de base.
- Notre orientation stratégique sur le succès à long terme repose sur notre organisation axée sur la collaboration et l'excellence.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- Nos employés constituent notre plus important investissement, et nous croyons en la force du travail d'équipe, ce qui fait du maintien et de l'amélioration de l'inclusivité une priorité absolue.

Gestion SLC : Aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de placement en offrant une vaste gamme de catégories d'actifs alternatifs et de stratégies de placements à revenu fixe

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit des tendances importantes dans nos marchés cibles, notamment :

- la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels;
- l'amélioration des taux d'intérêt pour les actifs à risque à la suite des réductions des taux par les banques centrales;
- le fait que les évaluations immobilières ont vraisemblablement touché un creux, ce qui devrait stimuler l'activité;
- la croissance continue et l'élargissement du crédit privé soutenus par la transition à long terme des marchés publics vers les marchés privés, et la croissance de la demande des compagnies d'assurance;
- le fait que la demande relative à l'IA et aux centres de données alimente une croissance continue à long terme pour les actifs réels;
- le fait que la gestion de patrimoine constituera le prochain domaine de croissance important et que l'actif géré connexe devrait tripler au cours de la prochaine décennie¹⁾.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir et approfondir nos relations de distribution et à étendre notre gamme de produits, tout en conservant nos meilleurs talents. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de capacités de placement pour répondre à leurs besoins, notamment :

- des capacités de premier plan en titres à revenu fixe, tant sur les marchés publics que privés, qui couvrent le crédit de première qualité et le crédit alternatif;
- une expertise mondiale en biens immobiliers, tant pour les titres de capitaux propres que pour les titres de créance;
- des capacités d'infrastructures mondiales.

¹⁾ Bain & Company – Avoiding Wipeout: How to Ride the Wave of Private Markets (août 2024).

MFS

Nous demeurons prudents à l'égard des perspectives des marchés mondiaux des actions. Bien que les probabilités de récession mondiale semblent faibles en raison des importants investissements en capital relatifs à l'IA ainsi que de la délocalisation intérieure et de l'électrification, les entreprises sont néanmoins confrontées à des pressions plus fortes liées aux coûts des intrants sur fond de ralentissement potentiel des produits en raison des menaces concurrentielles croissantes provenant de nouveaux venus propulsés par l'IA dans ces secteurs. En parallèle, les évaluations laissent entrevoir que les profits continueront de croître, ce qui constitue une tendance courante vers la fin des cycles des marchés et qui peut entraîner une très grande volatilité des marchés des capitaux lorsque les profits s'avèrent décevants. Cela pourrait créer plus d'occasions pour les gestionnaires actifs d'obtenir des rendements supérieurs à ceux des indices de référence. La philosophie de placement de la MFS repose sur une approche à long terme sur l'ensemble du cycle économique. Notre envergure, notre historique à long terme éprouvé et nos vastes portefeuilles de produits, conjugués à notre philosophie de placement, nous placent en position avantageuse afin d'obtenir de solides résultats sur un cycle de marché. Notre structure des charges tire profit des coûts variables importants et, par conséquent, la majorité de nos charges s'ajuste en fonction de la dynamique du marché. En outre, nous continuerons de faire preuve de diligence à l'égard des dépenses discrétionnaires tout en investissant dans des initiatives stratégiques qui contribuent à la croissance de nos affaires à long terme.

Gestion SLC

Nous prévoyons que les activités continueront de reprendre de la vigueur sur les marchés privés tout au long de 2026. Les évaluations immobilières semblent avoir touché un creux ou s'en rapprocher, et les activités devraient augmenter. Le contexte des taux d'intérêt, principalement aux États-Unis, a créé un environnement plus accommodant pour les marchés privés, favorisant une reprise prévue des évaluations immobilières ainsi que l'accélération des activités de fusion et d'acquisition, ce qui est avantageux pour le crédit privé. Peu importe l'évolution des taux, nous prévoyons que la demande d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs axés sur le rendement se maintiendra, venant ainsi fournir une occasion de diversification des portefeuilles, une couverture potentielle contre l'inflation et une réduction de l'exposition globale aux risques pour l'ensemble des placements. Nous croyons être en bonne position pour répondre à cette demande grâce à notre plateforme de capacités de placement de classe mondiale, à nos activités complémentaires qui favorisent les occasions liées aux produits et à la distribution, ainsi qu'à notre capacité d'accéder à des ressources mondiales. Notre participation majoritaire dans AAM et notre partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia donnent un nouvel élan à Gestion SLC afin de faire croître et d'élargir nos activités liées aux particuliers fortunés en Amérique du Nord. Certaines capacités de placement que nous utilisons pour nos Clients sont les mêmes que celles que nous utilisons pour gérer le fonds général de la Sun Life, ce qui facilite les occasions de co-investissement venant harmoniser nos intérêts avec ceux de nos Clients et permet à Gestion SLC d'effectuer une mise en marché rapide des produits.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion d'actifs	MFS	- Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations. - Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels. - Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants.	- Un actif géré de 651 G\$ US - Le 9^e gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis¹⁾
	Gestion SLC	- Gestion SLC offre des solutions de crédit public et privé, de placements à revenu fixe et de placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures à ses Clients par l'entremise d'un groupe de gestionnaires affiliés, y compris : - BentallGreenOak, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale; - InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier dont le siège social se trouve à Londres au Royaume-Uni; - Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatif d'envergure mondiale situé aux États-Unis; - Titres à revenu fixe SLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels nord-américain spécialisé dans les portefeuilles de placements à revenu fixe publics et privés de première qualité; - Advisors Asset Management, Inc., une société de distribution clés en main aux particuliers aux États-Unis; - les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. Notre participation majoritaire dans AAM fournit un accès à la distribution aux particuliers aux États-Unis, ce qui permet à Gestion SLC de répondre à la demande croissante d'actifs alternatifs de la part des investisseurs fortunés des États-Unis. Le partenariat stratégique de Gestion SLC avec la Banque Scotia vient introduire des capacités en placements alternatifs à l'intention des particuliers au Canada par l'intermédiaire de Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia.	- Un actif géré de 260 G\$ - BGO s'est classée 4^e parmi les meilleures sociétés de gestion immobilière fermées du monde²⁾

¹⁾ En fonction de l'actif géré au 31 décembre 2025, selon la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence.

²⁾ Selon le classement 2025 du PERE 100 des plus grandes sociétés immobilières fermées du monde.

Résultats financiers

Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	1 371	1 293
À ajouter : Incidence des marchés	(47)	(20)
Actions de la MFS détenues par la direction	2	(22)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	(72)	255
Amortissement des immobilisations incorporelles	(29)	(24)
Autres	(11)	46
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 214	1 528
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	1 154,0	1 121,3
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	204,3	169,9
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(39,9)	(62,8)
MFS (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	1 129	1 117
À ajouter : Actions de la MFS détenues par la direction	2	(22)
Autres	(11)	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 120	1 095
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	894,0	871,2
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	169,4	136,7
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(58,1)	(79,4)
MFS (en millions de dollars américains)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	809	817
À ajouter : Actions de la MFS détenues par la direction	1	(17)
Autres	(8)	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	802	800
Marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS ¹⁾	37,5 %	38,7 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) ¹⁾	629,9	621,6
Actif géré (en milliards de dollars américains) ^{1), 4)}	651,4	605,9
Flux bruts (en milliards de dollars américains) ¹⁾	121,2	99,8
Flux nets (en milliards de dollars américains) ¹⁾	(41,5)	(57,8)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	87,1	65,1
Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	242	176
À ajouter : Incidence des marchés	(47)	(20)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	(72)	255
Amortissement des immobilisations incorporelles	(29)	(24)
Autres	—	46
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	94	433
Bénéfice tiré des honoraires ¹⁾	365	285
Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires ^{1), 5)}	27,5 %	23,0 %
Marge d'exploitation nette avant impôt ^{1), 5)}	26,9 %	21,1 %
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	260,0	250,1
Flux bruts provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	34,9	33,2
Flux nets provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	18,2	16,6
Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	199,7	192,7
Flux bruts provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	39,3	29,4
Flux nets provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	25,8	14,7
Actif administré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	18,5	15,9
Mobilisation de capitaux (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	22,3	23,9
Déploiement de capital (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	34,5	22,5

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 56 M\$ en 2025 (2024 – 76 M\$).

³⁾ Reflète une augmentation de 4 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC en 2025 (2024 – diminution de 344 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 et à la note 11 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

⁴⁾ La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, que l'on peut consulter à l'adresse www.mfs.com/CorpFact. La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2025.

⁵⁾ En fonction des 12 derniers mois. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2025 et 2024

Le bénéfice net sous-jacent à Gestion d'actifs s'est établi à 1 371 M\$, en hausse de 78 M\$, ou 6 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** en hausse de 12 M\$ (en baisse de 8 M\$ en dollars américains) : augmentation des produits tirés des honoraires en raison de la hausse de l'actif net moyen et incidence favorable du change, partiellement contrebalancées par la baisse des produits nets tirés des placements.
- **Gestion SLC** en hausse de 66 M\$: augmentation du bénéfice tiré des honoraires et rendement solide des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement. Le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ a augmenté de 28 % en raison de la solide mobilisation de capitaux, de l'augmentation des honoraires liés à la gestion immobilière et de la hausse des honoraires de rattrapage, partiellement contrebalancées par l'augmentation des charges.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 214 M\$, en baisse de 314 M\$, ou 21 %, ce qui reflète l'incidence des marchés à Gestion SLC et l'incidence de la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions²⁾ à Gestion SLC à l'exercice précédent ainsi qu'un profit à la résiliation anticipée d'une entente de distribution, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et les variations de la juste valeur des actions de la MFS détenues par la direction.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 21 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 25 M\$ du bénéfice net déclaré.

Croissance

Comparaison entre 2025 et 2024

L'actif géré de Gestion d'actifs s'est établi à 1 154,0 G\$, en hausse de 32,7 G\$, ou 3 %, par rapport au 31 décembre 2024, en raison des facteurs suivants :

- Les variations de la valeur de l'actif net de 80,2 G\$. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par les éléments suivants :
- Les sorties nettes de 39,9 G\$.
- Les distributions aux Clients de 7,6 G\$.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 45,6 G\$ US, ou 8 %, par rapport au 31 décembre 2024, en raison du facteur suivant :

- Une augmentation de la valeur de l'actif de 87,1 G\$ US découlant de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par des sorties nettes de 41,5 G\$ US.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 9,9 G\$, ou 4 %, par rapport au 31 décembre 2024, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 18,2 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 7,6 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 0,7 G\$.
- Les entrées nettes se composaient de la mobilisation de capitaux et des versements des Clients, qui ont totalisé 34,9 G\$, partiellement contrebalancées par des sorties de 16,7 G\$.

L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires de Gestion SLC a augmenté de 7,0 G\$, ou 4 %, par rapport au 31 décembre 2024, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 25,8 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 13,4 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 5,5 G\$.
- Les entrées nettes se composaient du déploiement de capital et des versements des Clients, qui ont totalisé 39,3 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de 13,4 G\$.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Reflète une augmentation de 4 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC en 2025 (2024 – diminution de 344 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 et à la note 11 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

2. Canada

La Sun Life Canada est un chef de file des solutions de protection, de santé, de gestion de patrimoine et de gestion d'actifs. Nous offrons des produits et des services procurant de la valeur à près de un Canadien sur trois. Notre objectif consiste à aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain grâce à nos réseaux de distribution, y compris des services en milieu de travail, des services de transition et de retraite, des conseillers pour les particuliers et des plateformes numériques. Nos conseillers forment le plus important réseau dédié aux services d'assurance-vie, d'assurance-santé et de placements au Canada. L'effectif de vente de la Sun Life compte près de 2 650 conseillers dans l'ensemble du pays.

Faits saillants de 2025

Accroître nos activités principales grâce à l'innovation en matière de régimes de capitalisation¹⁾, de garanties collectives et d'assurance individuelle

- Nous avons enregistré d'importantes souscriptions brutes de garanties collectives²⁾, avec une croissance de 15 % par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons consolidé notre position de chef de file³⁾ pour la part du marché des RCR, avec une croissance de 130 % des souscriptions nettes de régimes de capitalisation par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons soutenu un plus grand nombre de Canadiens avec leurs besoins d'assurance, en générant une croissance de 10 % des souscriptions d'assurance individuelle sans participation par rapport à l'exercice précédent, et nous sommes passés au premier rang du marché pour les souscriptions d'assurance maladies graves⁴⁾.

Améliorer notre plateforme de gestion de patrimoine et d'actifs unique

- Nous avons accru l'actif géré et administré⁵⁾ de nos activités de gestion de patrimoine de 12 % par rapport à l'exercice précédent, en générant de solides entrées nettes⁶⁾ de 1,4 G\$ en 2025.
- Nous avons amélioré l'expérience numérique des anciens participants aux régimes de gestion de patrimoine offerts par l'employeur en automatisant les processus afin de continuer à leur offrir du soutien en matière de gestion de patrimoine de retraite après la fin de leur participation aux régimes offerts par l'employeur.
- Nous avons diversifié notre portefeuille de produits de placement avec le lancement de la première série FNB de la Sun Life Canada, venant ainsi soutenir l'intérêt croissant des Canadiens à l'égard des options de placement à frais moindres.
- Nous avons amélioré les capacités et la productivité des conseillers DFSL⁷⁾, ce qui a donné lieu à une augmentation de 56 % des souscriptions nettes de produits de gestion de patrimoine et à une augmentation de 14 % de l'actif administré par rapport à l'exercice précédent.

Créer de nouveaux vecteurs de croissance en améliorant nos produits de santé et en communiquant globalement avec nos Clients afin de mieux répondre à leurs besoins en santé, en gestion de patrimoine et en protection

- Nous avons amélioré l'expérience numérique des Clients en créant la vitrine numérique de l'application ma Sun Life afin de les aider à découvrir des produits de santé et de gestion de patrimoine et à y accéder, et de leur simplifier la navigation.
- Nous avons aidé les Clients et leur famille à prendre des décisions plus éclairées en matière de santé grâce au lancement de *Deuxième avis médical*, par Dialogue, qui procure des deuxièmes avis d'experts quant au diagnostic et au traitement de problèmes de santé physique et mentale.
- Le nombre d'utilisateurs uniques des produits de la Sun Life Santé, y compris Soins virtuels Lumino Santé, le Programme d'aide aux employés et d'autres solutions, a augmenté de 20 % par rapport à l'exercice précédent, grâce à l'amélioration des expériences numériques et des services offerts.

Institutionnaliser un modèle entrepreneurial axé sur le numérique, afin de faire en sorte que notre organisation produise rapidement des résultats, et concevoir, superviser et créer de nouveaux produits et expériences numériques

- Nous avons mis en œuvre 14 chaînes de valeur afin de permettre à nos divisions et à nos fonctions d'exercer leurs activités rapidement et de façon ciblée, et ainsi mettre l'accent sur nos Clients et l'atteinte de résultats.
- Nous avons tiré parti des outils d'IA pour en faire plus pour nos Clients. Nous avons notamment réduit de près de la moitié les temps de réponse moyens pour les propositions d'assurance individuelle d'un secteur cible (y compris une augmentation de 50 % de la tarification directe) et augmenté le taux de maintien de l'agent conversationnel (en hausse de 16 % d'un exercice à l'autre) grâce aux outils d'IA générative du Centre de service à la clientèle. De plus, la productivité des conseillers s'est améliorée grâce à un assistant de prise de notes intelligent alimenté par l'IA générative.
- Nous avons augmenté de 12 % le nombre de nouveaux Clients inscrits aux services en ligne par rapport à l'exercice précédent grâce à des améliorations apportées à l'application mobile et au site Web ainsi qu'au parcours d'accueil.

¹⁾ Les régimes de capitalisation de la Sun Life sont des programmes d'épargne-retraite qui permettent aux entreprises d'offrir à leurs employés des options comme des régimes à cotisations déterminées, des REER collectifs et des régimes de participation aux bénéfices.

²⁾ Le terme « garanties collectives » désigne les solutions d'assurance-vie et d'assurance-santé collectives comme les garanties Frais médicaux, Frais dentaires et Frais d'optique, ou les services administratifs offerts à l'intention des employeurs.

³⁾ Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'actif pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

⁴⁾ Part de marché, selon une évaluation de la Life Insurance Marketing and Research Association (la « LIMRA »), pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2025.

⁵⁾ L'actif géré et administré est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui consiste à regrouper l'actif géré et l'actif administré. Pour plus de précisions, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁶⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁷⁾ Distribution Financière Sun Life (« DFSL ») est notre réseau de conseillers exclusif.

Créer une valeur mesurable et durable pour toutes les parties prenantes

- Nous avons enregistré un bénéfice net sous-jacent de 1 594 M\$, soit une hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré un rendement des capitaux propres sous-jacent de 27,6 %, soit une hausse de cinq points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons été nommés Life and Health Insurer of the Year lors de la dixième édition annuelle des Insurance Business Canada Awards, ce qui souligne notre engagement envers un service à la clientèle exemplaire ainsi que nos réalisations exceptionnelles au Canada.
- Nous avons consolidé notre engagement à l'égard des relations avec les Autochtones en devenant le premier assureur canadien à recevoir la certification Bronze dans le cadre du programme Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.
- Nous avons obtenu une reconnaissance par Great Place To Work® Canada, qui nous a décerné quatre prix en 2025 (Meilleurs lieux de travail au Canada, Meilleurs lieux de travail avec les équipes de direction les plus fiables, Meilleurs lieux de travail dans les services financiers assurance, et Meilleurs lieux de travail pour l'inclusion).
- Nous avons offert un accès sans frais à des soins de santé virtuels, par l'entremise de Dialogue, à plus de 10 000 personnes provenant de collectivités mal desservies de partout au Canada grâce à des partenariats avec Familles Canada, Centraide du Grand Toronto et Centraide du Grand Montréal.

Stratégie et perspectives

La Sun Life Canada incarne sa raison d'être : aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Notre ambition est de créer une valeur mesurable et durable pour toutes nos parties prenantes : nos Clients, nos employés, nos actionnaires et nos collectivités. Nous continuerons d'investir dans nos talents et notre culture uniques inspirés par notre raison d'être, et d'en faire plus pour nos Clients afin d'avoir le privilège de les servir et de servir leur famille, toute leur vie. La Sun Life Canada poursuivra son historique de croissance rentable et soutenue et de rendement solide des capitaux propres en mettant en œuvre quatre priorités stratégiques :

Accroître nos activités principales grâce à l'innovation en matière de régimes de capitalisation¹⁾, de garanties collectives et d'assurance individuelle

- Fournir un service de premier ordre à nos Clients et offrir des solutions personnalisées pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de gestion de patrimoine et d'assurance, par l'intermédiaire de réseaux numériques, directs, hybrides numériques, de tiers et d'employeurs.
- Innover dans le secteur de l'assurance pour aider un plus grand nombre de Canadiens à se protéger et à protéger leurs proches.
- Soutenir les petites et moyennes entreprises avec des propositions de valeur plus ciblées et des stratégies de mise en marché adaptées à leurs besoins.

Améliorer notre plateforme de gestion de patrimoine et d'actifs unique

- Accroître notre plateforme numérique intégrée de conseil en gestion de patrimoine axée sur les conseillers afin de répondre aux besoins croissants de solutions numériques pour les Clients de la gestion de patrimoine.
- Améliorer les parcours de la retraite grâce à des offres nouvelles et améliorées et à une navigation plus simple pour les utilisateurs.
- Répondre aux besoins changeants des Clients et des participants grâce à des produits de gestion de patrimoine nouveaux et améliorés en tirant parti de nos capacités de gestion d'actifs de premier plan (p. ex., les Fonds indiciaires+ Granite Sun Life axés sur une date d'échéance²⁾ et les comptes à gestion distincte³⁾).
- Tirer parti de nos capacités de gestion d'actifs privés uniques (Gestion SLC et la MFS) afin de continuer d'innover dans l'offre de produits de gestion de patrimoine.

Créer de nouveaux vecteurs de croissance en améliorant nos produits de santé et en répondant à plus des besoins de nos Clients en matière de santé, de gestion de patrimoine et de protection

- Intégrer nos offres de santé et de mieux-être afin de fournir à nos Clients une expérience numérique plus unique et appréciée.
- Servir un plus grand nombre de Clients ainsi que leurs besoins en matière de santé en élargissant davantage notre gamme de produits de santé (p. ex., plateforme de soins virtuels, pharmacie en ligne et programmes de gestion des maladies chroniques).
- Approfondir et consolider les relations avec nos Clients en communiquant plus avec eux et en répondant à davantage de leurs besoins grâce à des solutions intégrées dans l'ensemble de nos secteurs d'activité.

Institutionnaliser un modèle entrepreneurial axé sur le numérique afin de faire en sorte que notre organisation produise rapidement des résultats, et concevoir, superviser et créer de nouveaux produits et expériences numériques

- Générer rapidement de nouvelles offres numériques pour la distribution directe aux consommateurs par l'intermédiaire de notre programme d'accélération, en adoptant une approche itérative axée sur les essais et l'apprentissage pour les initiatives à fort potentiel de manière à consolider notre relation avec les Canadiens.
- Accroître l'efficacité opérationnelle en simplifiant et en numérisant notre fonctionnement grâce à l'utilisation accrue d'outils d'IA au centre d'appels, en augmentant la part du temps consacré au codage grâce à des améliorations sur les plans du numérique et de la productivité, et en augmentant notre efficacité grâce à du code écrit par l'IA afin de permettre à notre équipe d'affecter des ressources à l'innovation et de stimuler la croissance des bénéfices.
- Encourager une méthode de travail plus intégrée, pratique et entrepreneuriale à l'échelle de notre organisation afin de favoriser l'innovation et de consolider notre position concurrentielle.

¹⁾ Les régimes de capitalisation de la Sun Life sont des programmes d'épargne-retraite qui permettent aux entreprises d'offrir à leurs employés des options comme des régimes à cotisations déterminées, des REER collectifs et des régimes de participation aux bénéfices.

²⁾ Portefeuille diversifié composé de fonds indiciaires et de placements privés conçu pour ajuster automatiquement la répartition de l'actif au fil du temps jusqu'à une date précise.

³⁾ Portefeuilles de placement personnalisés gérés par un professionnel.

La Sun Life Canada exerce ses activités en position de force. Nous servons environ le tiers des Canadiens, et nous avons une vaste portée dans les lieux de travail et les collectivités par l'entremise de promoteurs et de conseillers. Nous offrons des produits de gestion de patrimoine, de santé et de protection uniques, et nous avons maintenu une forte croissance financière soutenue par notre culture inspirée par notre raison d'être et des talents exceptionnels. Nous avons une occasion unique de tirer parti de nos forces et de créer de nouvelles avenues pour favoriser une croissance durable et aider un plus grand nombre de Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

La santé, la gestion de patrimoine et la protection continueront d'être des besoins importants pour les Canadiens – 75 % des Canadiens sont incapables d'obtenir des rendez-vous le jour même ou le lendemain¹⁾, près de 60 % des Canadiens craignent d'épuiser leur épargne-retraite de leur vivant²⁾ et 21 % des Canadiens âgés de 18 à 75 ans ont des besoins pour lesquels ils ne sont pas assurés³⁾. Nous continuons d'améliorer nos offres pour l'ensemble de ces besoins, grâce à des investissements dans les systèmes, la distribution et les capacités numériques. Notre approche est axée sur le numérique, et elle offre des résultats rapides afin de consolider notre position concurrentielle et d'accroître la fidélité de nos Clients grâce à des offres intégrées. Nous sommes bien placés pour gérer les tendances actuelles en matière de démographie, de soins de santé, de technologie et de macroéconomie, grâce à nos activités diversifiées axées sur les Clients et à la gestion prudente des finances et des risques.

¹⁾ Institut canadien d'information sur la santé, 2025.

²⁾ Sondage sur la retraite d'Investissements RPC 2025.

³⁾ Étude 2023 Canadian Insurance Barometer de la LIMRA.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion d'actifs et de patrimoine	<i>Régimes collectifs de retraite</i>	- Propose des solutions de tenue de dossiers pour les régimes de capitalisation (comme les régimes de retraite à cotisations déterminées) et des solutions de prestations déterminées aux employeurs de toutes tailles du Canada. - Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, notamment des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur. - Offre des capacités de planification et de regroupement d'actifs permettant aux participants actuels et anciens des régimes de bénéficier d'une expérience simplifiée et harmonieuse auprès d'un seul fournisseur. - Distribue des produits par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs. - Offre une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées par l'entremise des Solutions prestations déterminées. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, les Solutions prestations déterminées passeront du secteur Canada au secteur Gestion d'actifs Sun Life.	1^{er} rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une 23^e année consécutive¹⁾ 3^e rang sur le marché en fonction des souscriptions de rentes pour les Solutions prestations déterminées²⁾
	<i>Gestion de patrimoine de l'Individuelle</i>	- Offre des conseils aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable grâce à une vaste gamme de solutions de gestion de patrimoine, dont certaines sont fondées sur la protection. - Distribue des produits par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL, un réseau de distribution de tiers (notamment des courtiers indépendants et des courtiers exclusifs) et un réseau de distribution directe aux consommateurs. - Élabore des solutions de gestion de patrimoine pour les particuliers et les Clients institutionnels.	3^e rang au chapitre des souscriptions de produits à capital fixe²⁾, et 5^e rang au chapitre des primes et des versements à des produits de gestion de patrimoine²⁾
Santé et protection collective	<i>Sun Life Santé</i>	- Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance dentaire, assurance-maladie complémentaire, assurance-invalidité et assurance maladies graves ainsi que des services administratifs. - Offre des solutions de santé sur le marché des employeurs (p. ex., soins primaires virtuels), ainsi que des produits de santé directement aux consommateurs (p. ex., pharmacie en ligne). - Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-santé postérieurs à l'emploi. - Distribue des produits par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers du réseau indépendant, de conseillers en garanties collectives et du réseau de conseillers DFSL.	2^e rang du marché des garanties collectives³⁾ en fonction des affaires en vigueur⁴⁾ au Canada
Protection individuelle	<i>Assurance individuelle</i>	- Offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé complets aux particuliers afin de les aider, ainsi que les membres de leur famille, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. - Distribue des produits par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL, un réseau de tiers (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe aux consommateurs, y compris <i>Prospér par Sun Life</i>.	1^{er} rang sur le marché de l'assurance-vie et de l'assurance-santé individuelles en fonction des primes²⁾ 2^e rang au chapitre de l'assurance-vie sans participation en fonction des primes pour 2025²⁾

¹⁾ Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'exercice clos en décembre 2024).

²⁾ Part de marché, selon une évaluation de la LIMRA, pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2025.

³⁾ Group Life and Health in Canada Report de Fraser, en fonction de la part de marché pour l'exercice clos en décembre 2024. La part du marché des garanties collectives ne tient pas compte des activités du Régime canadien de soins dentaires de la Sun Life ni des régimes semblables qui ne sont pas présentés par d'autres fournisseurs. Notre ambition est d'élargir notre position de chef de file quant à la part du marché des garanties collectives au Canada.

⁴⁾ Le terme « affaires en vigueur » s'entend du total des primes et des équivalents de primes (pour les régimes non assurés).

Résultats financiers

(en millions de dollars)

	2025	2024
Gestion d'actifs et de patrimoine ¹⁾	499	441
Santé et protection collective ¹⁾	650	591
Protection individuelle ¹⁾	445	421
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	1 594	1 453
À ajouter : Incidence des marchés	(151)	(177)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	—	(34)
Acquisitions, intégrations et restructurations	(11)	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	(25)	(25)
Autres	(5)	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 402	1 217
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ¹⁾	27,6 %	22,4 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ¹⁾	24,2 %	18,8 %
Flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine ¹⁾	22 531	18 144
Souscriptions – santé et protection collective ¹⁾	769	666
Souscriptions – protection individuelle ¹⁾	538	551

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2025 et 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 594 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 10 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 58 M\$: amélioration des résultats au chapitre du crédit et augmentation des produits tirés des honoraires attribuable à la hausse de l'actif géré, partiellement contrebalancées par la diminution des bénéfices liés aux placements.
- **Santé et protection collective** en hausse de 59 M\$: croissance des affaires, résultats favorables au chapitre de la mortalité et amélioration des résultats au chapitre du crédit.
- **Protection individuelle** en hausse de 24 M\$: hausse des bénéfices liés aux placements et résultats favorables au chapitre de l'assurance.
- Baisse du bénéfice relatif au surplus, reflétant principalement la diminution des produits d'intérêts nets découlant de la baisse des soldes et des taux des actifs excédentaires.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 1 402 M\$, en hausse de 185 M\$, ou 15 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et de l'incidence des marchés, reflétant principalement l'incidence favorable des taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par d'autres incidences défavorables des marchés.

Croissance

Comparaison entre 2025 et 2024

Les souscriptions au Canada comprenaient ce qui suit :

- Les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine se sont chiffrés à 22,5 G\$, en hausse de 24 %, en raison de l'augmentation des souscriptions aux RCR et des souscriptions de fonds communs de placement à la Gestion de patrimoine et de l'Individuelle. Les souscriptions aux RCR reflètent la hausse des souscriptions de régimes à cotisations déterminées découlant de la hausse des ventes de contrats importants, et la hausse des transferts d'actifs, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions de régimes à prestations déterminées en raison d'un ralentissement du marché à l'égard des opérations de transfert des risques liés aux régimes de retraite.
- Les souscriptions en santé et protection collective se sont établies à 769 M\$, en hausse de 15 %, en raison de la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions en protection individuelle se sont établies à 538 M\$, en baisse de 2 %, reflétant à la fois la diminution des souscriptions d'assurance-vie avec participation et les solides souscriptions d'assurance-vie sans participation.

L'actif géré de nos activités de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 214,9 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 18,7 G\$, ou 10 %, reflétant principalement les fluctuations des marchés.

3. États-Unis

La Sun Life États-Unis est l'un des plus importants fournisseurs de garanties collectives aux États-Unis, et elle offre ses services à environ 48 millions d'Américains. Nous offrons des garanties de frais dentaires et de frais d'optique, de l'assurance-maladie en excédent de pertes, de l'assurance-maladie complémentaire, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-vie par l'entremise d'employeurs, de partenaires du secteur et de programmes gouvernementaux comme les régimes Medicaid, Medicare Advantage et le Children's Health Insurance Program (« CHIP »). Les services comprennent la gestion des absences, les soins dentaires et l'orientation dans le système de santé. Par ailleurs, le secteur États-Unis assure aussi la gestion d'environ 200 000 contrats d'assurance-vie et de rente individuels en vigueur ainsi que d'un portefeuille d'activités de réassurance fermées.

Faits saillants de 2025

Croissance des affaires

- Les produits réalisés auprès des Clients de la Sun Life États-Unis ont augmenté pour s'établir à 8,5 G\$ US en 2025, en raison de la mise en œuvre fructueuse de sa stratégie visant à aider ses Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin.
- Les souscriptions enregistrées à la Sun Life États-Unis ont augmenté de 27 % pour s'établir à un montant record de 1,8 G\$ US, en raison de la croissance de plus de 10 % des souscriptions enregistrées pour les solutions en santé et en gestion des risques, les garanties de frais dentaires et l'assurance collective.
- Pour ce qui est des garanties de frais dentaires, notre solide pipeline de ventes nous a permis de remporter 15 nouveaux contrats gouvernementaux au cours de l'exercice. Nous offrons désormais à nos participants un accès aux soins dentaires et à la couverture dont ils ont besoin dans 37 États.

Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin

- Nous avons étendu notre produit Family Leave Insurance à 17 nouveaux États en 2025. Les petits et moyens employeurs peuvent ainsi aider leurs employés à répondre à leurs besoins en matière de soins familiaux. La Sun Life offre désormais aux employeurs des produits pour congés familiaux dans 31 États par l'entremise de régimes prévus par la loi et de régimes volontaires, représentant environ 67 % de la population américaine.
- Nous avons établi un partenariat avec Wellthy, une plateforme d'accompagnement et de soins personnalisés, pour aider les participants des régimes d'assurance-vie collective et leur famille à s'orienter dans les démarches complexes associées aux soins aux personnes endeuillées et aux personnes en fin de vie. Le service offert grâce à ce partenariat aidera nos Clients et leur famille à traverser les épreuves de la vie les plus difficiles.
- Du côté de l'assurance-santé et des solutions de gestion des risques, nous avons lancé le service Expert Cancer Review, qui procure aux participants ayant reçu un diagnostic de cancer un accès à un deuxième avis objectif et documenté de la part d'un spécialiste en oncologie indépendant par l'entremise de l'outil de promotion des soins et d'orientation dans le système de santé Health Navigator de la Sun Life. Obtenir un deuxième avis peut avoir des retombées considérables sur le parcours santé du patient, qui peut potentiellement éviter un mauvais diagnostic et des traitements non nécessaires, et bénéficier de thérapies plus adaptées et de coûts moins élevés.
- Nous avons prolongé notre partenariat TeamSmile jusqu'à la fin de 2027, notamment en offrant un soutien de 825 000 \$ US pour aider un plus grand nombre d'enfants mal desservis à obtenir des soins de santé et de l'éducation buccodentaires par l'intermédiaire des cliniques dentaires gratuites renommées de TeamSmile et du Dental Home Project, propulsé par DentaQuest. En 2025, TeamSmile a offert des services à plus de 5 600 enfants dans le cadre de 32 programmes dans 29 villes, fournissant une valeur de plus de 1,6 M\$ US en soins gratuits, tout en aidant près de 2 500 enfants à avoir accès à une clinique dentaire.

Faciliter l'accès aux soins de santé et l'utilisation des garanties grâce aux solutions numériques

- Nous avons été nommés l'un des premiers partenaires stratégiques Workday Wellness, utilisant la plateforme d'IA de Workday pour obtenir un aperçu en temps réel des programmes de garanties et de mieux-être offerts par les employeurs. Le partenariat simplifiera la gestion des garanties et le processus d'adhésion, améliorera la gestion des congés et réduira le fardeau administratif.
- Nous avons permis aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous en lançant de nouveaux portails d'employeurs améliorés, y compris le nouveau portail intégré de gestion des absences et d'assurance invalidité de courte durée *Your Benefit Connect* de FullscopeRMS. Le portail offre aux participants une expérience simplifiée pour leurs demandes de règlement ainsi que des outils améliorés de présentation de rapports, notamment des options libre-service, pour les partenaires et les employeurs de FullscopeRMS.
- Nous avons simplifié le processus de demande de règlement pour l'assurance-maladie complémentaire, en améliorant le traitement direct et en offrant une intégration plus automatisée des demandes de règlement. Ces changements ont permis d'augmenter la satisfaction de la clientèle¹⁾ de 20 points en 2025 ainsi que d'accélérer le versement des règlements aux participants de 55 % d'un exercice à l'autre, même si les volumes des demandes ont augmenté de plus de 70 % au cours de la même période.
- Nous avons collaboré avec Pasito, une plateforme alimentée par l'IA qui joint plus de 200 fournisseurs de services de paie afin d'offrir des conseils personnalisés en matière de garanties collectives. Ce partenariat aide les membres à choisir les régimes qui correspondent à leurs besoins et à leur budget et qui complètent le mieux leur couverture en matière de soins de santé, favorisant ainsi un meilleur engagement et une prise de décisions plus éclairées des participants.

¹⁾ Les taux de satisfaction de la clientèle sont tirés de sondages mensuels menés auprès des Clients qui ont récemment utilisé nos produits d'assurance-maladie complémentaire. Le taux de satisfaction de la clientèle représente les demandeurs qui étaient « très satisfaits » de leur expérience en matière de demandes de règlement en date de novembre 2025.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie consiste à être un chef de file en santé et en garanties collectives aux États-Unis, qui aide les participants à avoir accès aux soins et à la couverture dont ils ont besoin. Le secteur de la santé et des garanties collectives¹⁾, qui représente 5,6 T\$ US, est complexe. L'écosystème de la santé est en constante évolution, et il demeure difficile pour les participants de s'y retrouver pour accéder à des soins, en raison de la réduction du nombre de professionnels de la santé, des réductions prévues des dépenses gouvernementales, de l'augmentation de la demande à mesure que la population vieillit et de la hausse des coûts des soins de santé.

La Sun Life États-Unis est une entreprise diversifiée à croissance élevée dont les capitaux sont moindres mais qui génère de solides flux de trésorerie. Nous comblons les besoins et les lacunes en assurance-santé, en plus d'aider les participants à accéder à des soins et à s'orienter dans le système, et d'améliorer leurs résultats en santé. Nous avons considérablement amélioré nos capacités grâce aux acquisitions de DentaQuest et de PinnacleCare, à l'ajout de nouvelles capacités qui répondent aux besoins cliniques de nos participants des régimes d'assurance-maladie en excédent de pertes dont la situation est la plus complexe sur le plan médical, ainsi qu'à l'expansion des capacités cliniques de nos activités liées à l'assurance-invalidité.

Nous nous distinguons ainsi en offrant des produits complémentaires aux produits d'assurance-santé de base offerts par les principales compagnies d'assurance aux États-Unis. Nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes et de garanties de frais dentaires sont parmi les plus importantes aux États-Unis, tandis que nos activités en assurance collective nous positionnent parmi les 10 premiers fournisseurs. Par l'intermédiaire de notre division des garanties de frais dentaires, nous sommes également présents sur le vaste marché des programmes d'État, qui couvre plus de 170 millions d'Américains²⁾. Le rôle que nous jouons pour nos Clients est plus important que jamais. Ainsi, nous tirerons parti de notre envergure et de notre expertise, nous ferons preuve de rigueur en matière d'établissement des prix et de dépenses, et nous continuerons d'utiliser les technologies pour améliorer l'expérience de nos Clients.

L'innovation numérique a joué un rôle clé dans notre réussite, et elle stimulera notre croissance dans l'avenir. Nous avons fait des progrès importants, notamment en ayant recours à des interfaces de programmation d'applications pour obtenir de l'information en temps réel et simplifier les processus de demande de règlement. Nos outils numériques et nos services de soutien facilitent les interactions avec nous et permettent de combler les lacunes dans la couverture des participants. Nous continuons également à tirer parti de nos capacités uniques à établir des partenariats pour favoriser notre croissance en offrant des solutions à plus de 100 partenaires en santé et compagnies d'assurance afin qu'ils puissent soutenir les participants.

Nous nous concentrons sur les domaines et les priorités suivants afin de mettre en œuvre notre stratégie :

Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin

- Élargir et améliorer les produits et services que nous offrons dans l'ensemble de nos activités afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé.
- Renforcer notre position de chef de file et nous démarquer davantage dans nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes en aidant les participants à obtenir les soins dont ils ont besoin tout en aidant les employeurs à réduire les coûts.
- Tirer parti de notre envergure et de notre expertise afin d'offrir à tous des soins buccodentaires de qualité, de poursuivre la croissance de nos activités liées aux garanties de frais dentaires sur le marché des programmes d'État et de devenir un chef de file des régimes de frais dentaires commerciaux.
- Améliorer notre gamme de garanties collectives pour l'assurance-invalidité, la gestion des absences, l'assurance-vie et l'assurance-maladie complémentaire pour offrir une protection du revenu, combler les écarts de couverture d'assurance et offrir un accès aux soins.
- Permettre à un plus grand nombre d'Américains d'obtenir des congés familiaux et des congés de maladie payés et aider les employeurs à se conformer à la réglementation complexe.
- Favoriser la croissance de FullscopeRMS en tirant parti de notre expertise, de notre envergure et de notre gamme de solutions clés en main pour nos partenaires en assurance et en santé afin d'améliorer la couverture des participants.

Faciliter l'accès aux soins de santé et l'utilisation des garanties grâce aux solutions numériques

- Continuer d'interagir avec les principales plateformes dans l'écosystème de la santé et des garanties, en offrant une expérience Client harmonieuse.
- Faciliter l'expansion du numérique au moyen de nouvelles capacités et de nouveaux partenariats afin d'offrir des analyses prédictives et personnalisées qui aideront les Clients à prendre les décisions éclairées.
- Continuer de développer des outils numériques pour accroître les interactions avec les Clients et l'engagement en plus de fournir des perspectives plus approfondies aux courtiers et aux employeurs.
- Dans les relations non gouvernementales, tirer parti de l'IA de façon responsable pour aider les employeurs à naviguer au sein d'environnements complexes, fournir des solutions simplifiées et intégrées et aider les participants à comprendre la valeur de nos produits et services.

Aider les titulaires de contrat de la Gestion des affaires en vigueur à atteindre une sécurité financière durable, tout en gérant efficacement nos activités

- Continuer d'offrir un excellent service à nos titulaires de contrat d'assurance individuelle et de rente individuelle.
- Optimiser la valeur des activités en créant des occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placements alternatifs.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et d'autres méthodes de restructuration des portefeuilles.

¹⁾ Projections de 2025 des Centers for Medicare & Medicaid Services, de l'Office of the Actuary et du National Health Statistics Group.

²⁾ Total des personnes couvertes par les régimes Medicaid et Medicare, par l'Affordable Care Act et par le régime TRICARE. Source : Centers for Medicare & Medicaid Services.

Le secteur de l'assurance-santé et des garanties collectives aux États-Unis est vaste et en pleine croissance, et les Clients apprécient de plus en plus nos produits et services de santé. Ces marchés demeurent extrêmement concurrentiels en raison de la hausse des coûts des soins médicaux et des changements structurels touchant tous les assureurs liés aux soins de santé. Dans le secteur des garanties de frais dentaires liées à Medicaid, l'augmentation du taux d'utilisation des participants et les hausses de tarifs plus lentes que prévu font pression sur les résultats, tandis que les réductions importantes du financement public à venir et les changements de politiques gouvernementales créent de l'incertitude sur le marché. Les niveaux croissants d'inflation médicale et les résultats élevés enregistrés au chapitre des règlements entraînent une hausse de l'intensité du recours à l'assurance-maladie en excédent de pertes, tandis que les préoccupations augmentent quant à la hausse potentielle de l'incidence de l'assurance-invalidité collective et à la réduction des taux de récupération en cas de détérioration de l'économie.

Nous prenons des mesures pour améliorer nos résultats tout en continuant de nous adapter à ces conditions défavorables au sein du secteur. Les tarifs de la majorité de nos activités en garanties collectives et en garanties de frais dentaires sont réévalués chaque année. Dans le secteur des garanties de frais dentaires, nous réalisons des progrès importants dans la réévaluation de nos contrats de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid. Nous continuons de remporter de nouveaux contrats et nous investissons également dans des occasions d'améliorer notre rendement opérationnel, d'accroître l'automatisation et d'accélérer la croissance de nos activités dans le secteur des régimes commerciaux, où nous avons fait croître les produits et le nombre de participants de plus de 20 % depuis l'acquisition de DentaQuest. En ce qui concerne l'assurance-santé et les solutions de gestion des risques, nous continuons de tirer parti de notre envergure et de notre expertise en tant que plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis, ce qui nous permet de maintenir les meilleurs ratios de perte du secteur. Nous demeurons prudents en ce qui a trait à nos pratiques d'établissement des prix et de constitution de réserves, et nous disposons de capacités de premier plan, notamment des programmes cliniques et des solutions ponctuelles pour la gestion des problèmes de santé et des coûts connexes, ainsi que d'outils d'analytique avancés et de processus de sélection des risques personnalisés afin de nous assurer que nous établissons des prix appropriés en fonction des risques que nous prenons en charge. En ce qui concerne l'assurance collective, nous nous démarquons en facilitant l'accès aux garanties grâce à des connexions numériques dans ce secteur, en aidant ainsi les employeurs à gérer la productivité et à offrir un vaste portefeuille de solutions. Nous demeurons axés sur la croissance des produits, la rigueur de l'établissement des prix, l'amélioration continue de la gestion des règlements et la gestion prudente des charges.

Notre envergure et notre expertise nous permettent de nous adapter à un tel environnement, et nos activités diversifiées nous placent en bonne position pour connaître une croissance. Nous avons l'intention d'accroître notre rentabilité et de concevoir de nouvelles approches visant à démontrer la valeur à nos participants afin de les aider à adopter un mode de vie sain. Les données fondamentales sous-jacentes de toutes nos activités sont solides : nous concluons de nouvelles affaires, nous améliorons la productivité et l'efficacité, et nous aidons les participants à obtenir les soins et la couverture dont ils ont besoin. Les améliorations importantes apportées à nos produits, à nos systèmes et à nos capacités numériques au cours des derniers exercices, ainsi que nos récents partenariats et acquisitions, ont contribué à notre croissance. Nous continuons d'investir de façon stratégique dans les technologies afin d'améliorer l'expérience de nos Clients, et nous tirons parti de l'analytique avancée pour soutenir notre expertise en matière de tarification, améliorer l'efficacité opérationnelle et favoriser une forte croissance des souscriptions ainsi que la fidélisation de nos Clients.

Nous continuons de collaborer avec les représentants des gouvernements des États et du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès de nos Clients aux garanties. En plus de mettre l'accent sur les congés familiaux et les congés de maladie payés, qui offrent aux employeurs des solutions leur permettant d'aider leurs employés à répondre à leurs obligations familiales, nous avons défendu encore plus vigoureusement le maintien et l'élargissement de l'accès aux garanties de frais dentaires pour les prestataires du régime Medicaid et d'autres programmes d'État, ainsi que le maintien de l'abordabilité des garanties de frais dentaires d'employeurs. Nous continuons de surveiller les modifications législatives et réglementaires possibles dans des domaines importants susceptibles d'influer sur nos activités, comme le financement du régime Medicaid, la fiscalité, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, l'utilisation de l'IA, les ratios de perte minimale pour les régimes d'assurance frais dentaires parrainés par des employeurs, ainsi que les exigences à l'égard des sous-traitants des gouvernements des États et les changements potentiels découlant de la nouvelle administration fédérale.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Santé et protection collective	Garanties collectives	• Offre de produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, ainsi que des produits d'assurance complémentaire prévoyant le versement de prestations en cas d'hospitalisation, d'accidents et de maladies graves. Comprend notre entreprise FullscopeRMS, qui fournit des solutions de gestion des risques clés en main pour les assureurs et les régimes d'assurance-santé. • Les solutions en santé et en gestion des risques fournissent une protection contre les règlements de frais médicaux importants pour les promoteurs de régimes autofinancés au moyen de l'assurance-maladie en excédent de pertes, de services d'orientation dans le système de santé et de services-conseils et de services de soins de santé afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé. • Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 32 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par 160 représentants à l'interne. • Sert environ 55 000 employeurs dans le marché des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis, et environ 18 millions de participants¹⁾.	• Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes²⁾ • Classée parmi les 10 premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et produits clés en main d'assurance-invalidité³⁾
	Garanties de frais dentaires	• Offre aux promoteurs de régime de soins de santé et à des États des produits et des services au titre des régimes Medicaid, CHIP et Medicare Advantage, ainsi que des programmes de négociation liés à l'ACA, de même que des régimes commerciaux de garanties de frais dentaires et de soins de la vue pour les employeurs de toutes tailles. • Sert environ 32 millions de participants⁴⁾. • Fait la promotion de soins dentaires préventifs par l'entremise de son modèle novateur Preventistry®, qui met l'accent sur les soins précoces et de qualité, l'accès aux soins et des résultats mesurables. • Plus de 70 cabinets Advantage Dental+ situés dans des collectivités mal desservies afin d'aider à élargir l'accès aux soins dentaires. • Le réseau commercial Sun Life Dental Network® compte plus de 145 000 fournisseurs et offre un accès facile à des soins grâce aux garanties de frais dentaires offertes dans le réseau⁵⁾.	• L'un des plus importants fournisseurs de garanties de frais dentaires aux États-Unis en fonction du nombre de participants⁶⁾ • Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid⁷⁾
Protection individuelle	Gestion des affaires en vigueur	• La Gestion des affaires en vigueur est un portefeuille fermé aux nouvelles souscriptions, et elle assure la gestion d'environ 200 000 contrats, notamment des contrats d'assurance-vie individuelle, correspondant principalement à des contrats d'assurance-vie universelle et à des contrats d'assurance vie entière avec participation, des contrats de rente individuels qui ont été vendus initialement au Royaume-Uni, ainsi qu'un portefeuille fermé de contrats réassurés.	

¹⁾ Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance frais dentaires et/ou frais d'optique commerciale de la Sun Life.

²⁾ Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience de 2024 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.

³⁾ Selon les rapports annuels Sales & In-Force de 2024 de la LIMRA pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité collectives. Les résultats au chapitre de l'invalidité de longue durée excluent les rachats effectués dans les réserves. Les résultats au chapitre de l'assurance-vie temporaire et de l'assurance invalidité de longue durée et de courte durée collectives excluent les ventes faites par l'entremise d'associations; comprend les affaires en vigueur gérées par la Sun Life pour le compte de partenaires du secteur de l'assurance.

⁴⁾ Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.

⁵⁾ Le réseau Sun Life Dental Network comprend sa société liée Dental Health Alliance®, L.L.C. (« DHA® ») et des dentistes ayant conclu des ententes d'accès avec d'autres réseaux de soins dentaires. Les décomptes nationaux sont fondés sur les totaux des États.

⁶⁾ D'après le nombre de participants au 31 décembre 2025 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie de la Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

⁷⁾ D'après le nombre de participants en date de septembre 2025. Classement établi par la Sun Life à l'aide de données publiques provenant des faits saillants de l'adhésion à Medicaid et à CHIP en date de septembre 2025, de données provenant d'organismes offrant le régime Medicaid et d'autres sources, ainsi que d'informations publiées par des concurrents.

Résultats financiers

(en millions de dollars américains)

	2025	2024
Santé et protection collective ¹⁾	424	445
Protection individuelle ¹⁾	127	121
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	551	566
À ajouter : Incidence des marchés	21	(84)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(43)	105
Acquisitions, intégrations et restructurations ²⁾	(60)	(60)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(101)	(64)
Autres	—	(52)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	368	411
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ¹⁾	11,3 %	12,0 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ¹⁾	7,6 %	8,7 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) ^{1), 3)}	7,5 %	8,3 %
Souscriptions – santé et protection collective ¹⁾	1 828	1 434

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ Comprend les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

³⁾ En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2025 et 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 551 M\$ US, en baisse de 15 M\$ US, ou 3 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** en baisse de 21 M\$ US : baisse des résultats pour les Garanties collectives, partiellement contrebalancée par la hausse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires. Les résultats des Garanties collectives ont diminué en raison de la hausse des coûts de distribution, des résultats défavorables enregistrés au chapitre de l'assurance invalidité de longue durée pour l'assurance collective et des mises à jour relatives aux réserves pour l'assurance-maladie en excédent de pertes. Les résultats au chapitre des garanties de frais dentaires sont attribuables à la révision des prix du régime Medicaid, aux incidences sur les résultats de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'augmentation des produits tirés des honoraires et aux mesures de la direction.
- **Protection individuelle** en hausse de 6 M\$ US : hausse du résultat net des activités de placement.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 368 M\$ US, en baisse de 43 M\$ US, ou 10 %, en raison de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, d'une perte de valeur de 45 M\$ US relative à une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis, ainsi que de la diminution du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancées par l'incidence favorable des marchés et une charge comptabilisée au cours de l'exercice précédent pour les garanties de frais dentaires. L'incidence des marchés est attribuable à l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers et à l'incidence favorable des taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable des marchés des actions.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 16 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 12 M\$ du bénéfice net déclaré.

Croissance

Comparaison entre 2025 et 2024

Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis se sont chiffrées à 1 828 M\$ US, en hausse de 27 %, en raison des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes et des ventes de contrats importants d'assurance collective aux Garanties collectives, ainsi que de la hausse des souscriptions enregistrées au titre des régimes Medicare et Medicaid pour les garanties de frais dentaires.

4. Asie

Nos activités dans l'ensemble de l'Asie nous placent en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée dans la région. Nous exerçons nos activités dans 8 marchés asiatiques, offrant de la valeur à plus de 30 millions de Clients. Nos activités dans l'ANASE offrent des solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, d'assurance et de santé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux aux Philippines, en Indonésie et au Vietnam. Nos activités à Hong Kong offrent des produits d'assurance individuelle et des produits de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution d'agences, de courtiers et de la bancassurance. Nos coentreprises en Chine, en Inde et en Malaisie offrent des solutions de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, de protection et de santé. Nos activités relatives à la clientèle fortunée offrent des solutions d'assurance individuelle aux familles et aux particuliers fortunés, et nous les exerçons à Singapour, aux Bermudes et à Dubaï. Le bureau régional, situé à Hong Kong, représente le siège social de nos activités en Asie.

Faits saillants de 2025

Tirer parti de l'excellence de la distribution pour diversifier notre composition, accroître notre envergure et avoir une incidence sur nos Clients

- Les souscriptions en protection individuelle ont connu un essor solide, avec une croissance de 30 %¹⁾ d'un exercice à l'autre et des produits totaux pondérés tirés des primes de 9,3 G\$, en hausse de 26 %¹⁾ par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des souscriptions à Hong Kong reflétant l'accroissement des capacités de distribution, et en Inde, en raison de la croissance des réseaux de la bancassurance.
- Nous avons continué de faire croître nos réseaux de distribution au sein de marchés à croissance rapide en lançant un partenariat étendu de 15 ans avec la CIMB Niaga, la deuxième banque privée en importance d'Indonésie. Le partenariat a contribué à l'augmentation de 51 %¹⁾ des souscriptions à la Sun Life Indonésie en 2025, par rapport à l'exercice précédent. Ensemble, nos capacités numériques et notre excellente gamme de produits permettront de mieux servir une clientèle plus vaste en Indonésie.
- La Sun Life Philippines a été reconnue à titre de meilleure société de la Million Dollar Round Table (« MDRT »)²⁾ du pays pour 2025. En effet, 444 de nos conseillers se sont qualifiés, ce qui confirme notre leadership dans le secteur de l'assurance-vie aux Philippines et notre engagement à l'égard de l'excellence par l'entremise du programme Conseiller le plus respecté.
- À Hong Kong, nous avons lancé un premier produit d'assurance-vie universelle indexé à l'intention de certains investisseurs professionnels admissibles sur le marché. Ce produit répond à la demande croissante du marché pour des solutions de gestion du patrimoine haut de gamme et témoigne de notre innovation continue en vue de répondre aux besoins changeants des Clients.
- Nous avons élargi notre portée auprès de la clientèle fortunée en ouvrant un bureau au Dubai International Financial Centre.

Être un chef de file du numérique afin d'améliorer l'expérience numérique et de transformer l'expérience de nos Clients et conseillers, tout en favorisant une plus grande efficacité et une plus grande évolutivité

- Nous tenons à doter les conseillers d'outils numériques et de perspectives offertes par l'IA. À Hong Kong, nous avons lancé *Advisor Workbench*, qui simplifie plusieurs applications en les regroupant en une seule plateforme efficace, y compris *Advisory Buddy*, un agent conversationnel alimenté par l'IA générative et fournissant un soutien instantané aux conseillers.
- Nous avons également réalisé des investissements importants dans la numérisation et l'analytique afin d'améliorer l'expérience Client :
 - En Inde, notre coentreprise Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited a atteint un taux d'adoption du numérique de 100 % pour ses affaires nouvelles, favorisant l'adoption d'un processus d'accueil entièrement numérique ayant permis d'ajouter plus de 200 000 nouveaux Clients³⁾.
 - En Malaisie, nos Clients ont profité d'une expérience d'intégration plus rapide, si bien que près des deux tiers des Clients ont obtenu des décisions de tarification automatisées en moins de deux heures relativement à leurs demandes d'assurance.
 - En Indonésie, nous avons lancé des fonctions de demandes de règlement automatisées, permettant aux Clients de bénéficier d'un processus de demandes de règlement plus rapide et plus efficace, et les demandes numériques ont augmenté d'environ 8 % par rapport à l'exercice précédent. De plus, dans nos centres de services à la clientèle, nous avons lancé *Digital Check-In*, un service de réservation en ligne qui aide à réduire les temps d'attente.

Intégrer une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à nos activités afin de favoriser la création de valeur, d'avoir une incidence positive et de nous conformer à notre raison d'être

- Nous concevons des solutions axées sur les résultats afin d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable. À Hong Kong, nous avons lancé deux nouvelles solutions afin d'aider nos Clients à épargner en vue d'une retraite confortable : un fonds de prévoyance obligatoire⁴⁾ qui vise à procurer aux Clients un revenu stable et une appréciation du capital à moyen et à long terme, ainsi que *RetireFree Immediate Annuity Insurance*, une solution viagère globale de retraite qui offre, de concert avec *RetireFree Booster Rider Insurance*, des garanties qui constituent une première sur le marché et permet à nos Clients de personnaliser leurs régimes de retraite en fonction de leurs besoins.
- Nous nous engageons à bâtir une sécurité financière durable par l'entremise d'initiatives de littératie financière dans l'ensemble de la région. En 2025, nous avons signé un partenariat avec Aflaton International afin de permettre à des collectivités mal desservies de l'ensemble de l'Asie de bénéficier d'une éducation ainsi que de connaissances financières.

¹⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Association indépendante regroupant les meilleurs professionnels de l'assurance-vie et des services financiers du monde. Il s'agit du plus grand nombre de membres de la MDRT en 2025.

³⁾ Ajout de 294 000 Clients depuis le quatrième trimestre de 2024.

⁴⁾ Fonds Sun Life MPF Income.

- Depuis 2023, notre programme Hoops + Health, en partenariat avec Beyond Sport¹⁾, a aidé plus de 48 000 personnes à devenir actives, à adopter un mode de vie sain et à prévenir le diabète. Ce programme souligne l'engagement de la Sun Life à l'égard de la santé et du bien-être des collectivités.
- Aux Philippines, la Sun Life Grepa a conclu un partenariat avec ASA Philippines²⁾ pour élargir l'accès à l'assurance pour les collectivités mal desservies par l'entremise d'un programme de microassurance à l'intention de plus de deux millions de femmes membres participantes de la fondation. En 2025, ce programme a offert une protection financière à plus de 240 000 personnes à faible revenu, ce qui a contribué à renforcer la sécurité financière dans l'ensemble de la collectivité.

Capacités de gestion du risque et solidité financière

- Le 15 juillet 2025, nous avons investi un montant en trésorerie de 55 M\$ dans Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), ce qui s'est traduit par une augmentation de notre participation dans celle-ci d'environ 11 %, compte non tenu de la dilution, pour une participation totale de 55,8 %. Notre participation détenue auparavant dans Bowtie a été réévaluée à sa juste valeur, ce qui a donné lieu à un profit de 176 M\$ comptabilisé dans le bénéfice net déclaré. Cet investissement vient renforcer le partenariat à long terme de la Sun Life avec Bowtie, ainsi que notre objectif commun de rendre l'assurance-santé simple, accessible et abordable. Bowtie est le premier assureur virtuel de Hong Kong et elle est le chef de file du marché dans le canal de la vente directe³⁾.

Stratégie et perspectives

Nous continuerons de tirer parti des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs de croissance ambitieux et de prendre de l'envergure dans tous nos marchés. Nous nous engageons à atteindre l'excellence de la distribution et à offrir une expérience numérique harmonieuse à nos Clients et conseillers. Nous continuerons de promouvoir notre culture solide et distinctive, tout en attirant, en formant et en habilitant les meilleurs talents. Nous intégrerons à nos activités une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience, à mesure que nous interagissons avec nos Clients tout au long de leur cheminement vers une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

Renforcer notre marque et nos propositions de valeur différentes pour les Clients afin d'établir et d'approfondir des relations de qualité avec nos Clients, nos conseillers et nos employés

- Offrir des propositions de valeur et des expériences simples, pertinentes et fiables à nos Clients et partenaires.
- Bâtir une marque distinctive et digne de confiance en investissant davantage dans des campagnes de marque à grande visibilité qui font mieux connaître et prendre en considération la Sun Life pour l'ensemble de l'Asie.
- Fournir des conseils de qualité et offrir des solutions financières pertinentes afin de permettre aux Clients de prévoir des événements financiers défavorables, de s'en protéger et d'investir pour leur avenir.
- Être plus axée sur le Client afin de nous démarquer et de devenir un partenaire pour nos Clients tout au long de leur vie en offrant un plus large éventail de solutions de gestion de patrimoine et de santé et en renforçant le niveau d'engagement pour l'ensemble du parcours Client.
- Bâtir un état d'esprit axé sur le rendement et attirer, former et retenir les meilleurs talents.

Offrir des services de bancassurance et des agences à croissance durable, intégrer la qualité et optimiser la composition de la distribution

- Atteindre une envergure durable grâce à un éventail diversifié de canaux performants et axés sur la qualité qui améliorent notre incidence sur nos Clients en offrant des conseils globaux quant aux ventes, dans le cadre de l'élargissement de notre gamme de solutions d'assurance-vie, de gestion de patrimoine et d'assurance-santé.
- Continuer de collaborer efficacement avec les partenaires de bancassurance existants afin de réaliser le potentiel des récentes ententes et de gagner de l'envergure en intégrant nos produits d'assurance aux parcours bancaires des Clients, en intégrant des outils numériques et en collaborant avec nos partenaires.
- Faire croître notre réseau d'agences et devenir le partenaire de choix des conseillers afin de développer des talents actifs et durables au sein des agences.

Accélérer l'utilisation du numérique pour transformer l'expérience des Clients et des conseillers, réaliser des gains d'efficacité, fidéliser les Clients et en accroître le nombre et élargir nos marchés

- Offrir une expérience Client numérique et accroître l'engagement des Clients potentiels et existants en étant plus personnels, proactifs et prédictifs afin d'approfondir nos relations et d'améliorer la fidélisation.
- Habilitier les conseillers, notamment dans le réseau de distribution de bancassurance, en mettant en place les meilleures capacités numériques et de données du secteur, permettant ainsi de générer des occasions, de créer des expériences plus stimulantes, d'avoir une incidence sur nos Clients et d'améliorer la conversion des Clients potentiels, la productivité des conseillers, le recrutement et la formation.
- Accélérer la modernisation des bases technologiques et tirer parti des outils et des plateformes technologiques répandus dans la région afin d'améliorer l'expérience des conseillers et des Clients et de réduire les coûts unitaires.
- Offrir des innovations numériques pour nos divisions permettant de générer une croissance, des gains d'efficacité, une envergure et un caractère distinctif qui soient significatifs.

¹⁾ Beyond Sport est une fondation mondiale qui tire parti du pouvoir transformateur du sport pour faire face aux enjeux sociaux critiques actuels. Elle défend les personnes, les programmes et les communautés qui utilisent le sport pour créer des occasions et de l'équité afin de créer un monde plus inclusif et progressiste.

²⁾ ASA Philippines Foundation, Inc. (« ASA Philippines ») est une société à but non lucratif, non cotée en bourse, spécialisée dans la microfinance.

³⁾ Selon les statistiques provisoires pour 2024 relatives aux activités à long terme de l'Insurance Authority, au cours du quatrième trimestre de 2024, Bowtie Life s'est classée au premier rang en fonction du nombre de nouveaux contrats individuels (à l'exclusion des contrats à prime unique) souscrits par l'intermédiaire du canal direct à Hong Kong.

Perspectives

Nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour renforcer nos relations avec nos Clients, saisir les occasions à mesure qu'elles se présentent et nous protéger des cycles économiques et des changements réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. À Hong Kong, les récents développements réglementaires sont venus accroître les exigences de transparence et ont eu une incidence sur la compétitivité des produits dans l'ensemble du secteur. Néanmoins, notre approche disciplinée en matière de conception des produits et de fixation des prix nous permet de continuer à offrir des solutions de grande qualité axées sur les Clients.

La concurrence sur les marchés de Hong Kong et des Clients fortunés continue de s'intensifier, notamment en ce qui a trait à l'offre de produits concurrentiels et à la transformation de la dynamique du marché par de nouveaux venus. Malgré cela, le renforcement de notre réseau de distribution, notre marque de confiance et nos capacités de pointe au sein du marché des Clients fortunés nous permettent de livrer une concurrence efficace en offrant des solutions distinctes et de grande valeur en matière de protection et de gestion de patrimoine, soutenues par une solide gestion des risques et un modèle de service de premier ordre.

Nous nous attendons à ce que la croissance économique de la région se poursuive et à ce que la création rapide de richesses, conjuguée aux faibles taux de pénétration de l'assurance et au vieillissement de la population, se traduise par une croissance soutenue pour l'ensemble de nos marchés à moyen terme. En outre, nous prévoyons continuer de joindre un plus grand nombre de Clients en élargissant notre réseau d'agences de grande qualité ainsi que notre réseau diversifié de partenaires en bancassurance et nos partenariats avec des courtiers, en plus d'améliorer nos outils numériques.

L'incertitude économique et géopolitique, ainsi que la vive concurrence, les fluctuations des taux d'intérêt et l'inflation continuent de nous poser des défis. Toutefois, notre engagement ferme envers notre raison d'être et nos Clients, l'amélioration de notre situation actuelle sur les marchés, nos importantes relations stratégiques, nos investissements dans le numérique et l'analytique et notre capacité à tirer profit de l'expertise mondiale de la Sun Life nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements locaux continuent à déléguer les responsabilités vers leurs citoyens dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir une gamme diversifiée de produits et solutions à nos Clients actuels et potentiels.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion d'actifs et de patrimoine	ANASE <i>Philippines¹⁾</i>	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques.	• 2 ^e plus importante société de fonds communs de placement au pays ²⁾
	Hong Kong	• Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et des services d'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers.	• 3 ^e plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au 3 ^e rang en fonction des entrées de trésorerie nettes ³⁾
	Coentreprises <i>Chine⁴⁾</i>	• Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe.	• 15 ^e plus important fournisseur de fonds communs de placement ⁵⁾
	Coentreprises <i>Inde⁶⁾</i>	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe.	• 6 ^e plus importante entreprise de fonds communs de placement au pays ⁷⁾

¹⁾ Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (la « Sun Life Grepa ») (participation de 49 %).

²⁾ Philippines Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin de novembre 2025.

³⁾ Mercer MPF Market Shares Report, cumul annuel au troisième trimestre de 2025.

⁴⁾ Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

⁵⁾ 2024, en fonction du total des produits des entreprises de gestion d'actifs d'assurance.

⁶⁾ Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 30 %).

⁷⁾ Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 31 décembre 2025.

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Protection individuelle	ANASE <i>Philippines</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples.	• La plus importante compagnie d'assurance en fonction du total des primes ¹⁾
	<i>Indonésie</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de banques, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la deuxième banque privée en importance en Indonésie.	• 9 ^e plus importante compagnie d'assurance et 7 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance ²⁾
	<i>Vietnam</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment des ententes exclusives en bancassurance avec la TPBank ³⁾ et ACB ³⁾ .	• 6 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, 9 ^e plus importante compagnie d'assurance ⁴⁾
	Hong Kong	• Nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives par l'entremise d'un réseau d'agences, d'une entente de bancassurance avec Dah Sing ⁵⁾ et d'un réseau de courtiers, notamment des solutions d'assurance-vie pour les Clients fortunés.	• 8 ^e plus importante compagnie d'assurance, 1 ^{er} rang au chapitre de souscriptions réalisées par des courtiers ⁶⁾
	Coentreprises <i>Chine</i> ⁷⁾	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique.	• 13 ^e plus importante compagnie d'assurance-vie en Chine (multinationales) ⁸⁾
	<i>Inde</i> ⁹⁾	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de distribution directe.	• 7 ^e plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde ¹⁰⁾
	<i>Malaisie</i> ¹¹⁾	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec la CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en expansion.	• 5 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, 7 ^e rang globalement ¹²⁾
	Clientèle fortunée	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés résidant aux Bermudes, à Singapour, à Dubaï ainsi que dans des pays desservis par des succursales de courtiers. • Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui sont fermés aux nouvelles souscriptions.	• Leader dans le marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée
	Bureau régional	• Siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.	

¹⁾ Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2025.

²⁾ Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2025.

³⁾ Tien Phong Commercial Bank (« TPBank ») et Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »).

⁴⁾ Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice en décembre 2025 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

⁵⁾ Dah Sing Bank (« Dah Sing »).

⁶⁾ Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2025.

⁷⁾ Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

⁸⁾ Chine : en fonction des primes brutes enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2025 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et les sociétés de régimes de retraite) parmi les multinationales étrangères.

⁹⁾ Inde : comprend des coentreprises avec la Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 30 %).

¹⁰⁾ Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en novembre 2025 parmi les intervenants privés.

¹¹⁾ Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

¹²⁾ Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2025.

Résultats financiers

(en millions de dollars)

	2025	2024
Gestion d'actifs et de patrimoine ¹⁾	106	89
Protection individuelle ^{1), 2), 3)}	730	612
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	836	701
À ajouter : Incidence des marchés	(210)	(76)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	13	(54)
Acquisitions, intégrations et restructurations	145	66
Amortissement des immobilisations incorporelles	(13)	(194)
Autres	(3)	(14)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	768	429
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ¹⁾	15,1 %	12,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ¹⁾	13,9 %	7,8 %
Flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine ¹⁾	10 094	8 063
Souscriptions – protection individuelle ¹⁾	3 213	2 432
Souscriptions – santé et protection collective ^{1), 2)}	101	87
MSC liée aux affaires nouvelles ¹⁾	1 194	918

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

³⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités liées aux Charges du bureau régional et autres ont été transférées au type d'activité Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

Rentabilité

Comparaison entre 2025 et 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 836 M\$, en hausse de 135 M\$, ou 19 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 17 M\$: augmentation des produits tirés des honoraires principalement attribuable à la hausse de l'actif géré.
- **Protection individuelle¹⁾** en hausse de 118 M\$: essor solide et continu des souscriptions et de la croissance des affaires en vigueur sur la plupart des marchés, hausse des bénéfices liés aux placements et de l'apport des coentreprises, et résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité dans le marché des Clients fortunés, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit, par la hausse des charges reflétant les investissements continus dans nos activités et par la diminution du bénéfice relatif au surplus reflétant principalement les pertes réalisées.

Le bénéfice net déclaré de 768 M\$ a augmenté de 339 M\$, ou 79 %, en raison d'un profit relatif à l'augmentation de la participation dans Bowtie, de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, ainsi que de l'incidence qu'ont eue, à l'exercice précédent, une perte de valeur relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam et un ajustement²⁾ au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des marchés et par un profit à la vente partielle d'ABSLAMC à l'exercice précédent. L'incidence des marchés est principalement attribuable à d'autres incidences défavorables liées aux marchés et à l'incidence défavorable des marchés des actions, partiellement contrebalancées par l'amélioration de l'incidence des taux d'intérêt et des résultats liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 13 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 14 M\$ du bénéfice net déclaré.

¹⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités liées aux Charges du bureau régional et autres ont été transférées au type d'activité Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

²⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 et à la rubrique D, « Rentabilité », du rapport de gestion annuel de 2024.

Croissance

Comparaison entre 2025 et 2024

Les souscriptions en Asie comprenaient ce qui suit :

- Les souscriptions de produits individuels se sont établies à 3,2 G\$, en hausse de 30 %¹⁾, reflétant ce qui suit :
 - L'augmentation des souscriptions enregistrées à Hong Kong, en raison de la croissance dans l'ensemble des réseaux.
 - L'augmentation des souscriptions enregistrées en Inde et en Indonésie reflétant la croissance principalement enregistrée dans le canal de la bancassurance. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
 - La diminution des souscriptions enregistrées pour la clientèle fortunée par l'intermédiaire du réseau de courtiers.
- Les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine se sont établis à 10,1 G\$, en hausse de 26 %¹⁾, en raison de la hausse des souscriptions de fonds de titres à revenu fixe en Inde.

La MSC liée aux affaires nouvelles s'est établie à 1 194 M\$, en hausse par rapport à 918 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la hausse des souscriptions et des marges bénéficiaires, partiellement contrebalancée par la composition défavorable des activités, principalement à Hong Kong.

Investissement dans Bowtie Life Insurance Company Limited

Le 15 juillet 2025, nous avons investi un montant en trésorerie de 55 M\$ dans Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), ce qui s'est traduit par une augmentation de notre participation dans celle-ci d'environ 11 %, compte non tenu de la dilution, pour une participation totale de 55,8 %. Notre participation détenue auparavant dans Bowtie a été réévaluée à sa juste valeur, ce qui a donné lieu à un profit de 176 M\$ comptabilisé dans le bénéfice net déclaré au troisième trimestre de 2025. Cet investissement vient renforcer le partenariat à long terme de la Sun Life avec Bowtie, ainsi que notre objectif commun de rendre l'assurance-santé simple, accessible et abordable. Bowtie est le premier assureur virtuel de Hong Kong et elle est le chef de file du marché dans le canal de la vente directe²⁾. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Croissance par marché – 2025 par rapport à 2024

Nous avons continué de conserver une approche axée sur les Clients, d'étendre notre réseau d'agences et de renforcer notre canal de bancassurance, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer la productivité.

Marchés de l'ANASE

- **Philippines** – Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 1,3 G\$ au 31 décembre 2025, en baisse de 3 %, reflétant la diminution des souscriptions de fonds du marché monétaire. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 7 %, reflétant la hausse des souscriptions enregistrées dans les réseaux des agences et de la bancassurance.
- L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 23 100 à la fin de 2025, en baisse de 6 % par rapport à 2024.
- **Indonésie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 51 %, ce qui reflète la hausse des souscriptions enregistrées principalement dans le réseau de la bancassurance.
- L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 1 500 à la fin de 2025, en baisse de 44 % par rapport à 2024, en raison de l'accent que nous avons mis sur la création d'un réseau d'agences de qualité.
- **Vietnam** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 16 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées dans les réseaux de la bancassurance et des agences.
- L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 1 000 à la fin de 2025, en baisse de 74 % par rapport à 2024, en raison de l'accent que nous avons mis sur la création d'un réseau d'agences de qualité.

Hong Kong

- Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 30,4 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 19 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les entrées liées aux régimes de retraite et l'incidence favorable des marchés des actions.
- Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 46 % en raison de l'accroissement des capacités de distribution grâce à la forte croissance diversifiée dans les réseaux des courtiers, des agences et de la bancassurance.
- L'effectif de nos agences a atteint environ 3 600 à la fin de 2025, en hausse de 24 % par rapport à 2024.

¹⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Selon les statistiques provisoires pour 2024 relatives aux activités à long terme de l'Insurance Authority, au cours du quatrième trimestre de 2024, Bowtie Life s'est classée au premier rang en fonction du nombre de nouveaux contrats individuels (à l'exclusion des contrats à prime unique) souscrits par l'intermédiaire du canal direct à Hong Kong.

Coentreprises

- **Chine** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 44 %, ce qui reflète la hausse des souscriptions enregistrées dans les réseaux de la bancassurance et des courtiers.
- L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 1 300 à la fin de 2025, soit un niveau stable par rapport à 2024.
- **Inde** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont augmenté de 42 %. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 18 % en raison de la croissance enregistrée dans les réseaux de la bancassurance et des agences.
- L'effectif de nos agences a atteint environ 65 200 à la fin de 2025, en hausse de 17 % par rapport à 2024.
- Au 31 décembre 2025, le total de l'actif géré s'est chiffré à 70,2 G\$, dont une tranche de 21,1 G\$ est présentée dans notre actif géré en fonction de la participation de 30,0 % de la Sun Life, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2024, exprimée en monnaie locale.
- **Malaisie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 7 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées dans les réseaux des agences et de la bancassurance.
- L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 1 300 à la fin de 2025, soit un niveau stable par rapport à 2024.

Clientèle fortunée

- Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 14 % en raison de la hausse des ventes de contrats importants à l'exercice précédent.

5. Organisation internationale

Les Services de soutien généraux comprennent certaines charges, le financement par emprunt, le bénéfice relatif au surplus et d'autres éléments. Les Services de soutien généraux ont trait aux principales activités de direction de l'entreprise, comme les activités liées aux finances, aux risques et à la conformité, ainsi qu'aux capacités de mise en œuvre de l'entreprise, comme les activités liées aux stratégies, à la commercialisation et à la philanthropie. Les Services de soutien généraux sont inclus dans le type d'activité Charges de l'Organisation internationale et autres.

Résultats financiers

(en millions de dollars)

	2025	2024
Charges de l'Organisation internationale et autres ¹⁾	(370)	(364)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)¹⁾	(370)	(364)
À ajouter : Incidence des marchés	(14)	16
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	—	4
Acquisitions, intégrations et restructurations	(4)	(102)
Autres	(44)	(235)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	(432)	(681)

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2025 et 2024

La perte nette sous-jacente s'est chiffrée à 370 M\$, comparativement à la perte nette sous-jacente de 364 M\$ à l'exercice précédent, reflétant principalement la hausse des coûts de financement soutenant l'acquisition des participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC.

La perte nette déclarée s'est chiffrée à 432 M\$, comparativement à la perte nette déclarée de 681 M\$ à l'exercice précédent, reflétant une variation des produits tirés des placements exonérés d'impôt¹⁾ en raison de pertes plus élevées à l'exercice précédent, ainsi qu'une charge de restructuration de 108 M\$ comptabilisée à l'exercice précédent, partiellement contrebalancées par l'incidence des marchés.

L'incidence du change sur le bénéfice net sous-jacent n'a pas été importante, mais elle a donné lieu à une augmentation de 3 M\$ du bénéfice net déclaré.

¹⁾ Les résultats du quatrième trimestre de 2025 reflètent des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 44 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions (quatrième trimestre de 2024 – produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions).

I. Placements

La Compagnie cherche à s'assurer que les placements de son fonds général sont alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, la situation financière des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité de la gouvernance du conseil d'administration (le « comité de la gouvernance ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité de la gouvernance. Le comité de la gouvernance du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

1. Aperçu des placements

Le total des placements liés au fonds général se chiffrait à 199,2 G\$ au 31 décembre 2025, en hausse de 9,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2024. La hausse s'explique principalement par la croissance de la juste valeur nette découlant des variations des taux d'intérêt et des écarts de crédit, ainsi que par la croissance des affaires et des activités d'investissement en immobilisations, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable du change. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs à revenu fixe de grande qualité.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	14 841	7 %	13 873	7 %
Titres de créance	85 618	43 %	81 955	43 %
Titres de capitaux propres	12 250	6 %	9 974	5 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	59 433	30 %	57 619	31 %
Actifs dérivés	1 534	1 %	1 971	1 %
Autres placements	16 067	8 %	15 135	8 %
Immeubles de placement	9 432	5 %	9 290	5 %
Total des placements	199 175	100 %	189 817	100 %

¹⁾ Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

2. Titres de créance

Le portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2025, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

Titres de créance par émetteur et par secteur

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
(en millions de dollars)	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	7 893	9 %	7 537	9 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	16 080	19 %	15 655	20 %
Gouvernements et organismes américains	1 519	2 %	1 135	1 %
Autres gouvernements étrangers	3 641	4 %	4 209	5 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	29 133	34 %	28 536	35 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité ¹⁾ :				
Secteur financier	12 363	14 %	11 552	14 %
Services publics	7 673	9 %	7 622	9 %
Produits industriels	5 137	6 %	5 375	7 %
Énergie	3 917	5 %	3 704	5 %
Services de communication	2 842	3 %	3 020	4 %
Immobilier	2 414	3 %	2 305	3 %
Soins de santé	2 197	3 %	2 007	2 %
Produits de consommation courante	1 793	2 %	1 557	2 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 760	2 %	1 758	2 %
Technologies de l'information	1 074	1 %	1 092	1 %
Matières	1 118	1 %	1 021	1 %
Total des titres de créance de sociétés	42 288	49 %	41 013	50 %
Titres adossés à des créances	14 197	17 %	12 406	15 %
Total des titres de créance	85 618	100 %	81 955	100 %

¹⁾ Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos titres de créance, classés selon leur emplacement géographique.

	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
(en millions de dollars)	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique :								
Canada	35 582	3 288	38 870	45 %	34 472	3 614	38 086	46 %
États-Unis	23 389	6 060	29 449	34 %	20 986	6 486	27 472	34 %
Europe	4 329	1 451	5 780	7 %	4 145	1 664	5 809	7 %
Asie	7 230	971	8 201	10 %	6 891	950	7 841	10 %
Autres	2 069	1 249	3 318	4 %	1 612	1 135	2 747	3 %
Total des titres de créance	72 599	13 019	85 618	100 %	68 106	13 849	81 955	100 %

Nos pertes brutes latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se chiffraient à 6 284 M\$ et à 241 M\$, respectivement, au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 6 775 M\$ et 508 M\$, respectivement). La diminution des pertes brutes latentes est en grande partie attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'intérêt.

Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 77 % du total des titres de créance au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 75 %). La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 99 %).

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par notation :								
AAA	11 143	2 928	14 071	17 %	13 381	4 410	17 791	22 %
AA	15 784	2 822	18 606	22 %	10 804	1 749	12 553	15 %
A	28 564	4 309	32 873	38 %	26 910	4 520	31 430	38 %
BBB	16 596	2 590	19 186	22 %	16 392	2 988	19 380	24 %
BB et moins	512	370	882	1 %	619	182	801	1 %
Total des titres de créance	72 599	13 019	85 618	100 %	68 106	13 849	81 955	100 %

3. Titres de capitaux propres

Le portefeuille de titres de capitaux propres est bien diversifié, et une tranche d'environ 64 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en bourse au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 67 %). Les principaux titres détenus dans ces fonds sont ceux figurant dans les indices S&P 500 et MSCI Emerging Markets. La valeur comptable des titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2025 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres :								
Canada	4 649	—	4 649	38 %	3 821	—	3 821	38 %
États-Unis	2 601	71	2 672	22 %	2 600	74	2 674	27 %
Europe	812	—	812	7 %	373	—	373	4 %
Asie	4 091	—	4 091	33 %	3 079	—	3 079	31 %
Autres	26	—	26	— %	27	—	27	— %
Total des titres de capitaux propres	12 179	71	12 250	100 %	9 900	74	9 974	100 %

À l'exception des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille de titres de capitaux propres dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2025.

4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés.

Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Canada	9 135	12 880	22 015	9 402	12 560	21 962
États-Unis	4 335	20 044	24 379	4 828	18 856	23 684
Europe	135	9 234	9 369	208	8 488	8 696
Asie	—	678	678	—	680	680
Autres	—	2 992	2 992	—	2 597	2 597
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	13 605	45 828	59 433	14 438	43 181	57 619
Pourcentage du total des placements	7 %	23 %	30 %	8 %	23 %	31 %

¹⁾ L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 24 M\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 30 M\$).

Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2025, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 13,6 G\$ (31 décembre 2024 – 14,4 G\$). Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant :

(en millions de dollars)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	2 336	2 336	—	2 567	2 567
Immeubles de bureaux	—	2 364	2 364	—	2 633	2 633
Immeubles d'habitation collective	2 953	1 250	4 203	3 205	1 294	4 499
Biens immobiliers industriels	—	3 793	3 793	—	3 683	3 683
Autres	408	501	909	425	631	1 056
Total des prêts hypothécaires	3 361	10 244	13 605	3 630	10 808	14 438
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	25 %	75 %	100 %	25 %	75 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective et des biens immobiliers industriels. Au 31 décembre 2025, une tranche de 31 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2025, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 54 % (31 décembre 2024 – 54 %). Bien que nous limitons généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,78 fois. Des 3,3 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 91 % sont assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires par indicateur de la qualité du crédit.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Pourcentage du total des prêts hypothécaires		Pourcentage du total des prêts hypothécaires	
Prêts hypothécaires par notation :				
Assurés	3 361	25 %	3 630	25 %
AA	2 254	17 %	2 229	15 %
A	4 929	36 %	5 007	36 %
BBB	2 475	18 %	3 084	21 %
BB et moins	573	4 %	464	3 %
Dépréciés	13	— %	24	— %
Total des prêts hypothécaires	13 605	100 %	14 438	100 %

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2025, nous détenons d'autres prêts totalisant 45,8 G\$ (31 décembre 2024 – 43,2 G\$). Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2025, une proportion de 96 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure (31 décembre 2024 – 95 %).

(en millions de dollars)	31 décembre 2025	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2024	Pourcentage du total des prêts
Autres prêts par notation :				
AAA	180	— %	165	— %
AA	7 051	16 %	6 328	15 %
A	17 968	39 %	16 236	37 %
BBB	18 681	41 %	18 457	43 %
BB et moins	1 425	3 %	1 600	4 %
Dépréciés	523	1 %	395	1 %
Total des autres prêts	45 828	100 %	43 181	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts par secteur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2024	Pourcentage du total des prêts
Prêts par secteur :				
Prêts aux entreprises	38 381	84 %	35 780	83 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	4 182	9 %	4 206	10 %
Gouvernements et organismes américains	2 454	5 %	2 314	5 %
Autres gouvernements étrangers	771	2 %	826	2 %
Gouvernement fédéral du Canada	40	— %	55	— %
Total des prêts	45 828	100 %	43 181	100 %

5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 1 534 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 2 065 M\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 1 971 M\$ et 2 077 M\$, respectivement).

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Le recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont généralement négociées de gré à gré conformément à une convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») ainsi qu'à une annexe sur le soutien du crédit, lesquelles établissent les exigences relatives aux garanties.

Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif (passif) à la juste valeur nette	(531)	(106)
Montant notionnel total	83 571	74 954
Montant en équivalent-crédit ¹⁾	1 266	1 347
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	27	30

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 531 M\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – passif de 106 M\$). La diminution de la juste valeur nette est attribuable à une baisse des contrats de taux d'intérêt principalement attribuable à la variation à la hausse des courbes de rendement au Canada pour les contrats à plus long terme.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 83,6 G\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 75,0 G\$). La variation du montant notionnel est principalement attribuable à la hausse des contrats de taux d'intérêt utilisés aux fins de l'harmonisation des durées et de la reproduction de l'exposition aux titres à revenu fixe ainsi qu'à d'autres options inscrites négociées aux fins de la reproduction de l'exposition aux titres de capitaux propres.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,0 G\$, ou 0,6 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Les dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture comprennent les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions. Nous désignons certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾
Contrats de change	1 205	26	1 271	28
Contrats de taux d'intérêt	16	—	24	1
Contrats sur actions et autres	45	1	52	1
Total	1 266	27	1 347	30

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité				
A	676	21	552	7
BBB	570	10	499	13
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 246	31	1 051	20
Swaps sur défaillance indicels	172	(3)	432	(10)
Total des swaps sur défaillance vendus	1 418	28	1 483	10

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.v de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

6. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2025, nous détenons des immeubles de placement totalisant 9,4 G\$ (31 décembre 2024 – 9,3 G\$). L'augmentation de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par les achats nets d'immobilisations corporelles effectués au Canada, partiellement contrebalancés par le recul des valeurs de marché et l'incidence défavorable du change.

Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

31 décembre 2025							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 432	3 503	1 023	1 684	386	8 028	85 %
États-Unis	354	897	114	37	2	1 404	15 %
Total	1 786	4 400	1 137	1 721	388	9 432	100 %
Pourcentage du total par type	19 %	47 %	12 %	18 %	4 %	100 %	

31 décembre 2024							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 476	3 496	933	1 469	448	7 822	84 %
États-Unis	347	965	118	36	2	1 468	16 %
Total	1 823	4 461	1 051	1 505	450	9 290	100 %
Pourcentage du total par type	20 %	48 %	11 %	16 %	5 %	100 %	

7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

Au 31 décembre 2025, le total de la correction de valeur pour pertes s'établissait à 93 M\$¹⁾ (31 décembre 2024 – 88 M\$), et la charge pour pertes de crédit a augmenté de 12 M\$¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (augmenté de 4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

¹⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés annuels de 2025.

J. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

1. Capital

Notre politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans les territoires où chacun d'eux exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et sa politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de déploiement et de mobilisation de capital, ainsi que des recommandations en matière de dividendes, lesquelles sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examens pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations en matière de dividendes.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres du compte des contrats avec participation, la MSC, les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada et certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life font également partie de notre capital.

Le tableau ci-dessous présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 12, 13, 14 et 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2025 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	2025	2024
Titres de créance subordonnés	8 171	6 179
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	200
Capitaux propres		
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	22 293	23 318
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	696	496
Participations ne donnant pas le contrôle	264	76
Total des capitaux propres	25 492	26 129
Marge sur services contractuels ³⁾	14 492	13 366
Total du capital	48 355	45 874
Ratio de levier financier ^{3), 4)}	23,5 %	20,1 %

¹⁾ Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débentures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS.

²⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

³⁾ Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 11,3 G\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 10,3 G\$).

⁴⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 22,3 G\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 23,3 G\$), en baisse de 1,0 G\$ pour 2025, principalement en raison du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires qui a été plus que contrebalancé par les dividendes, d'une diminution découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires, ainsi que d'une diminution des autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs, de nos actions privilégiées et de nos autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2025.

Description	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	Montant en capital/ valeur nominale (en millions de dollars)
Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada				
Déventures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.				
Série 2007-12 ²⁾	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2020-1	2,58 %	10 mai 2027	2032	1 000
Série 2020-2	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	750
Série 2021-1	2,46 %	18 novembre 2026	2031	500
Série 2021-2	2,80 %	21 novembre 2028	2033	1 000
Série 2021-3	3,15 %	18 novembre 2031	2036	500
Série 2022-1	4,78 %	10 août 2029	2034	650
Série 2023-1	5,50 %	4 juillet 2030	2035	500
Série 2024-1	5,12 %	15 mai 2031	2036	750
Série 2025-1	4,14 %	13 septembre 2032	2037	1 000
Série 2025-2	4,56 %	3 décembre 2035	2040	1 000
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life				
SLEECs – série B	7,093 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
Actions privilégiées de catégorie A et autres instruments de capitaux propres émis par la FSL inc.				
Série 3	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 8R ^{3), 4)}	4,230 %	30 juin 2030	Perpétuelle	222
Série 9QR ⁵⁾	Variable	30 juin 2030 ⁶⁾	Perpétuelle	58
Série 10R ^{3), 6)}	2,967 %	30 septembre 2026	Perpétuelle	171
Série 11QR ⁷⁾	Variable	30 septembre 2026 ⁸⁾	Perpétuelle	29
Série 2021-1 – billets RCRL ⁹⁾	3,60 %	30 juin 2026	2081	1 000

¹⁾ Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale. Le rachat de ces titres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ Nous surveillons l'évolution de la réglementation et des marchés au Canada en ce qui concerne nos titres de créance subordonnés existants fondés sur le taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR ») et nous pourrions, au besoin, prendre des mesures appropriées à une date future afin de refléter le remplacement du taux CDOR.

³⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'est établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁴⁾ Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025. Par la suite, soit le 30 juin 2025, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 4,230 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2030.

⁵⁾ Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2030 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

⁶⁾ Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.

⁷⁾ Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

⁸⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

⁹⁾ Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Pour plus de renseignements sur les billets de capital à recours limité, se reporter à la note 14.B des états financiers consolidés annuels de 2025.

Les tableaux suivants présentent le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2025	2024
Solde, au début	573,9	584,6
Options sur actions exercées	0,6	0,8
Actions ordinaires rachetées et annulées	(20,7)	(11,5)
Solde, à la fin	553,8	573,9

Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2025	2024
Solde, au début	3,1	3,4
Options émises	0,5	0,5
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(0,7)	(0,8)
Solde, à la fin	2,9	3,1

En vertu de notre Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 30 janvier 2026, la FSL inc. avait 553 873 373 actions ordinaires, 2 887 502 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurance inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2025. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2025, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 157 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2025. Avec un ratio du TSAV de 140 % au 31 décembre 2025, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %.

La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la FSL inc. pour 2025 et 2024.

Ratio du TSAV de la FSL inc.

(en millions de dollars)	2025	2024
Ressources en capital		
Bénéfices non distribués ajustés et surplus d'apport (incluant la marge sur services contractuels)	28 007	26 377
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	1 394	2 217
Actions ordinaires et privilégiées	10 139	10 431
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	8 281	6 318
Autres	216	—
À déduire :		
Goodwill	4 953	4 788
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	10 995	11 283
Capital disponible	32 089	29 272
Provision d'excédents et dépôts admissibles	6 943	6 838
Total des ressources en capital	39 032	36 110
Exigences en matière de capital		
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	27 498	26 196
À déduire : Diversification et autres crédits	6 128	5 497
Risque de garanties de fonds distincts	889	706
Risque opérationnel	2 566	2 332
Coussin de solvabilité de base	24 825	23 737
Ratio du TSAV	157 %	152 %

Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2025 et en 2024, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la section « Questions d'ordre réglementaire ».

Au 31 décembre 2025, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Michigan, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Michigan a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. L'entité a été relocalisée du Vermont au Michigan en 2020. Dans le cadre de la structure de réassurance du Michigan, le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis est, de façon similaire, soutenu par une garantie de la FSL inc.

3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

En 2025, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 47 % en fonction du bénéfice par action déclaré et à 57 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2025 s'est chiffré à 3,52 \$ par action, comparativement à 3,24 \$ en 2024.

Dividendes déclarés

Montant par action	2025	2024	2023
Actions ordinaires	3,52	3,24	3,00
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 3	1,112500	1,112500	1,112500
Série 4	1,112500	1,112500	1,112500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R ^{1), 2)}	0,756875	0,456250	0,456250
Série 9QR ³⁾	1,078260	1,550162	1,504236
Série 10R ^{1), 4)}	0,741750	0,741750	0,741750
Série 11QR ⁵⁾	1,268258	1,740682	1,694235

- ¹⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- ²⁾ Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025. Par la suite, soit le 30 juin 2025, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 4,230 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2030.
- ³⁾ Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2030 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.
- ⁴⁾ Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.
- ⁵⁾ Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2025, nous disposions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 14,8 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a augmenté de 1,1 G\$. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	9 954	11 170
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	2 799	2 532
Activités d'investissement	(320)	(337)
Activités de financement	(2 636)	(3 882)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(198)	471
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(355)	(1 216)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	9 599	9 954
Titres à court terme, à la fin	5 156	3 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin	14 755	13 698

5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille entièrement détenues disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides¹⁾ chiffrés à 2,4 G\$ au 31 décembre 2025. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

(en millions de dollars)		31 décembre 2025			31 décembre 2024		
Facilités de crédit	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance	
Avec engagement	500 \$ US	11 \$ US	2028	500 \$ US	11 \$ US	2028	
Avec engagement	1 700 \$ US	1 272 \$ US	2026	1 400 \$ US	1 126 \$ US	2025	
Avec engagement	— \$	— \$	s.o.	500 \$	500 \$	2025	
Sans engagement	100 \$ US	— \$ US	s.o.	100 \$ US	— \$ US	s.o.	
Sans engagement	176 \$	62 \$	s.o.	179 \$	103 \$	s.o.	
Sans engagement	25 \$ US	— \$ US	s.o.	25 \$ US	1 \$ US	s.o.	

Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2025, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 25,5 G\$ au 31 décembre 2025.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

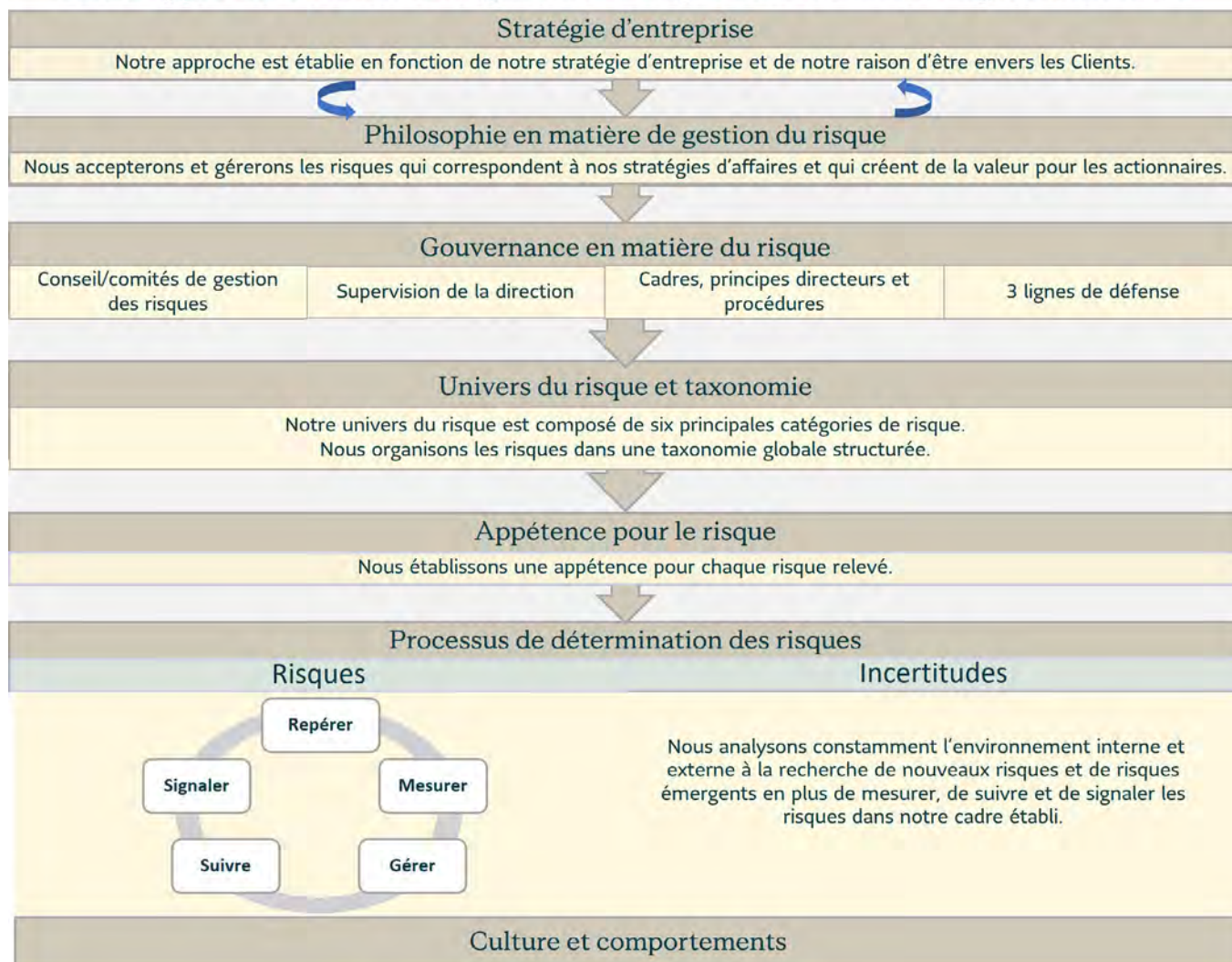
¹⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

K. Gestion du risque

1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui décrit les composantes de nos programmes de gestion des risques et explique comment ils fonctionnent ensemble dans l'exercice de nos activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre raison d'être qui est de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché, la résilience organisationnelle et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés ou déterminés avec certitude, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires concordent tous ensemble, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.

Notre approche en matière de gestion du risque et de résilience organisationnelle



2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous :

Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques dont ils assurent la surveillance sont présentés ci-dessous.



Conseil d'administration

C'est au conseil et à ses comités qu'il incombe d'assurer la surveillance et la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des cadres, des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de gestion du risque de capital, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de gestion des changements, ainsi qu'en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil s'assure que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Nous surveillons les risques stratégiques, les risques d'entreprise et les risques à long terme en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques, et le conseil assure la surveillance des thèmes, questions et risques clés (notamment en ce qui concerne le climat) qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le comité d'examen des risques est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser les risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des programmes, des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Il examine et approuve tous les cadres et principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces cadres et principes directeurs. En outre, lorsque le conseil d'administration a délégué les tâches de surveillance du risque à d'autres comités du conseil, le comité d'examen des risques fournit au conseil un portrait complet de la surveillance de la gestion du risque effectuée par l'ensemble des comités du conseil. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie dépasse les exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. De plus, le comité d'examen des risques supervise les activités de gestion des risques de nos filiales et de nos coentreprises sous le contrôle de la direction de la Compagnie ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses autres coentreprises.

Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à superviser i) l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris ceux permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, ainsi que la planification de la relève et l'embauche des administrateurs; ii) le plan de placement et le rendement des placements de la Compagnie, y compris les pratiques, les procédures et le contrôle relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général; iii) le programme de durabilité de la

Compagnie, y compris ses principes directeurs en matière de durabilité, sa stratégie en matière de durabilité (y compris l'élaboration d'un plan de transition climatique) et son rapport en vertu de la ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques; et iv) le contrôle de la conformité et les programmes de contrôle de la conformité, y compris l'observation des exigences légales et réglementaires, la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité et l'élaboration de principes directeurs et de processus visant la promotion d'un comportement éthique durable. Le comité agit également à titre de comité de révision de la Sun Life ainsi que de comité de révision de certaines filiales de la Sun Life qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada).

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil à voir à l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties prenantes ainsi qu'à la conformité avec les exigences réglementaires financières, à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction, de même qu'à évaluer les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe. Le comité agit également à titre de comité d'audit auprès de certaines filiales de la Sun Life qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada).

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à superviser la planification d'une relève pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les employés. Il fournit des conseils à la direction sur l'avancement du programme de gestion des talents afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de promouvoir la culture de la Compagnie. Le comité examine la conception et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs d'affaires et ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux gens et à la culture relatifs à la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de ressources humaines. En outre, le comité passe en revue les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie.

Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, la surveillance du profil de risque pour assurer sa concordance avec les limites d'appétence pour le risque établies, ainsi que la confirmation de la mise en place de principes directeurs, de processus et de contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants, conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un modèle d'affaires et de produits équilibrés qui permettront à la Compagnie d'obtenir le rendement ajusté au risque établi, et de répartir le capital en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions critiques liées à la gestion continue du fonds général de la Compagnie. Par conséquent, le comité est chargé de vérifier, de surveiller et d'examiner l'exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, d'autres questions liées à la gestion du risque de crédit et du risque de placement ainsi que les stratégies futures de gestion du risque de crédit et du risque de placement.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives au cadre de gestion des actifs et des passifs, aux principes directeurs, aux lignes directrices, aux limites, à la mesure et à l'évaluation du rendement applicables à la gestion des risques de marché et de liquidité, ainsi que de la supervision de la gestion des actifs et des changements de stratégie de couverture.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et émergent, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance, de tarification, de demandes de règlement et de santé, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation de l'appétence pour le risque d'assurance et la recommandation de modifications à celle-ci.

Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil d'administration au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de la direction délègue la responsabilité de la gestion des différentes catégories de risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, aux cadres de gestion des risques et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques. Nous sommes assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales dans la poursuite de notre stratégie et de la réalisation de nos objectifs, et à des facteurs externes. Le cadre de gestion du risque classe les principaux risques et les risques émergents en une taxonomie des risques mondiale rigoureuse qui comprend six catégories : les risques stratégique et d'entreprise, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque d'assurance et le risque opérationnel. Le cadre de gestion du risque décrit les processus de base utilisés pour repérer, mesurer, gérer, suivre et signaler les risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

4. Appétence pour le risque

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent, selon la capacité pour le risque, le type et l'importance maximale acceptable des risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires, et ils sont examinés et approuvés par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'ils imposent.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement de l'ensemble des parties prenantes.

Notre appétence pour le risque est le principal mécanisme de mise en œuvre de notre approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer la volatilité des bénéfices, le risque opérationnel et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous sommes prêts à tolérer des risques diversifiables quand nous pouvons avoir recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles de passifs comportant une volatilité relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements, la gestion des risques et la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui sont répartis entre plusieurs éléments, comme des produits, des régions (nationales et internationales), des réseaux de distribution et des catégories d'actifs, afin de maximiser les avantages liés à la diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent de multiples restrictions qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont révisées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de cadres de gestion des risques sous-jacents, de principes directeurs et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces cadres, principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux cadres de gestion du risque et aux principes directeurs; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

6. Processus de gestion du risque

Les secteurs d'activité utilisent tous la même approche pour repérer, mesurer, gérer, suivre et signaler les risques. Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

Repérage des risques

Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques clés et les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations et les liens potentiels entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques clés et les risques émergents, les exigences réglementaires émergentes et les exigences des agences de notation, l'évolution de l'industrie, ainsi que divers rapports de recherche.

Mesure des risques

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, notamment :

- la surveillance des principaux indicateurs de risque;
- les évaluations de la probabilité et de la gravité;
- les tests de tension (y compris l'analyse de sensibilité et de scénarios);
- les tests de tension inversés;
- la modélisation stochastique.

Les mesures de risque sont exprimées en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du programme de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller, comprendre et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Les risques émergents sont l'une des données utilisées pour déterminer les scénarios de tests de tension.

- Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence des variations des facteurs de risque sous-jacents sur le bénéfice, le capital réglementaire et les liquidités, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté aux autres facteurs de risque. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements.

- Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés.
- Nous utilisons *l'examen de la situation financière*, tel qu'il est prescrit par l'Institut canadien des actuaires, pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et des règlements du BSIF. En effectuant des tests de tension de certains scénarios défavorables, les principaux objectifs de l'examen de la situation financière sont d'identifier les menaces possibles à notre situation financière et d'établir les mesures correctives pertinentes pouvant être mises en œuvre par la direction pour atténuer ces menaces.

Gestion des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité cadrent avec notre appétence pour le risque et sont conformes à notre objectif en matière de rendements ajustés en fonction du risque.

Suivi des risques

Les processus de suivi comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la section « Gouvernance et responsabilité en matière de risque » du présent document.

Signalement des risques

Tous les trimestres, au minimum, les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent les rapports qui résument notre profil de risque face à l'appétence pour le risque approuvée par le conseil, y compris les expositions à nos principaux risques, tout changement des tendances en matière de risque, un aperçu prospectif des risques et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies de gestion des risques présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux cadres et aux principes directeurs de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

7. Les trois lignes de défense

La gouvernance en matière de risque de la Compagnie attribue la responsabilité et les responsabilités fonctionnelles au moyen de l'adoption du modèle des trois lignes de défense afin d'assurer une surveillance appropriée. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre des activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des risques pris afin d'atteindre les résultats d'affaires, ainsi que l'incidence découlant de ces risques;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des cadres et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- favoriser une solide culture en matière de gestion du risque.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et les chefs des fonctions de supervision, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question indépendante et efficace de la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil d'administration comparant le niveau de risque à l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités du conseil des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes mis en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'audit du conseil d'administration. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

8. Culture et gestion des risques

Nous avons établi une solide culture axée sur notre raison d'être qui se reflète dans nos valeurs fondamentales : chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante et marquante. Ces valeurs donnent le ton et guident nos normes commerciales strictes, notre intégrité et notre comportement éthique, notre respect et notre engagement à prendre les bonnes décisions pour nos Clients.

Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des normes élevées d'intégrité au sein de l'organisation. Nous travaillons ensemble en nous appuyant sur la durabilité afin de maximiser notre incidence positive et d'assurer la résilience de notre organisation, afin de soutenir notre raison d'être qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Notre cadre de gestion de la culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous ont un rôle important à jouer dans la préservation et l'amélioration de notre culture, ce qui comprend la gestion des risques de la Compagnie. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle de gestion des risques de la Compagnie, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à identifier ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques.

Notre culture repose sur les éléments suivants :

- Établir des valeurs fondamentales pour guider le processus et le comportement décisionnels.
- La direction et les cadres intermédiaires doivent donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des remises en question efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture.
- Établir des responsabilités claires.
- Promouvoir la résilience continue.

La gestion des risques fait partie intégrante de notre culture d'entreprise, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour l'approbation des régimes de rémunération incitative, la conception de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons la responsabilité en matière de gestion du risque de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de la gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, de la surveillance continue des processus et des résultats qui déterminent les comportements attendus, et au moyen de la définition claire des rôles, des responsabilités et des attentes dans les cadres et principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites et prescriptions énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise visant à atteindre des objectifs commerciaux et financiers entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des limites précises d'appétence pour le risque que nous appliquons à tous les risques acceptables. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

Gestion du capital et des liquidités

Le maintien d'un niveau suffisant de capital et de liquidités est essentiel à la poursuite des activités de la Compagnie et des filiales. Nous évaluons et prévoyons la suffisance du capital de façon continue afin de pouvoir exercer nos activités de façon sécuritaire et de maintenir un capital adéquat en fonction des risques liés à nos activités commerciales et à notre stratégie. La suffisance du capital est évaluée pour l'ensemble de nos activités au moyen des processus annuels de planification stratégique et commerciale et du processus annuel d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, et elle fait l'objet d'un suivi régulier. Le niveau de risque lié à la suffisance du capital accepté par la Compagnie et ses filiales doit être prudent et conforme aux principes, aux cadres et aux lignes directrices énoncés dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Le respect de ces cadres, lignes directrices et processus de gestion du risque permet d'atténuer le risque lié à la suffisance du capital.

Le maintien de liquidités adéquates est essentiel à la protection de nos titulaires de contrat, de nos Clients et de nos créanciers, ainsi qu'au maintien des notations et à l'accès aux marchés financiers.

Intérêts des Clients et autres parties prenantes

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque tiennent compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Ces principes directeurs prescrivent la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes. Les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin de valider qu'ils sont exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Les programmes de

rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au profil de risque et de rendement voulu par la Compagnie.

Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures du rendement financier utilisées pour évaluer les activités commerciales sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

Comprendre et gérer les incertitudes

Bien que la plupart des risques soient relativement bien compris et quantifiables, certains d'entre eux ne peuvent être évalués selon des paramètres classiques. Nous appelons ce type de risque des « incertitudes », et ils incluent notamment les risques géopolitiques et environnementaux, qui sont difficiles à quantifier et qui peuvent avoir des effets de contagion. Il est important que notre organisation n'analyse pas seulement les risques de façon cloisonnée, mais également qu'elle anticipe des événements incertains et s'y prépare en fonction de leurs répercussions potentielles sur d'autres risques connexes. Il serait important d'organiser, au besoin, des exercices de simulation rigoureux et réfléchis pour aider à comprendre les répercussions et les ramifications potentielles des incertitudes susceptibles de survenir et pour faciliter la mise en œuvre des stratégies de résilience.

Résilience organisationnelle

Compte tenu des divers défis externes et des menaces croissantes, il est essentiel que l'organisation maintienne et améliore sa résilience en tant que pratique exemplaire. La capacité de s'adapter à des conditions en constante évolution et de s'engager à adopter une approche résiliente est essentielle pour gérer nos vulnérabilités clés et atteindre nos objectifs en cas de perturbation des activités.

Culture

La culture est un ensemble de normes et d'attentes, de croyances, d'hypothèses et de contrôles officiels qui sont omniprésents, qui sont étroitement liés entre eux et qui façonnent la prise de décisions et les comportements. La culture d'une organisation a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Notre culture favorise les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme.

Notre culture et nos valeurs régissent la façon dont nous agissons, interagissons et prenons des décisions; elle sous-tend les comportements appropriés, oriente les interactions avec les Clients et a une incidence sur la façon dont les employés évoluent au sein de notre entreprise. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial de notre succès durable à long terme.

À long terme, durable et résiliente

Notre approche en matière de risque tient compte des incidences économiques, environnementales et sociales significatives de la Compagnie, ainsi que des occasions et des risques qu'elles présentent pour offrir de la valeur à long terme aux parties prenantes clés de la Compagnie. Des cadres, des principes directeurs, des processus et des contrôles ont été mis en place afin d'identifier et de gérer efficacement les risques auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités, conformément au cadre de gestion du risque et aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque.

9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux de la section suivante du présent rapport de gestion comprennent l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») et à IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Ils comprennent aussi une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Les informations à fournir conformément à IFRS 7 et à IFRS 17 sont identifiées par une ligne verticale dans la marge gauche de la page. Le fait que certains textes et tableaux soient identifiés par une ligne verticale n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans les autres tableaux ou dans le reste du texte. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Les informations contenues dans la rubrique « Gestion du risque » du présent document devraient être examinées attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2025, nos états financiers consolidés et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

i. Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et de corrélation, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers publics ou privés. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de gestion de patrimoine aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur les produits, le bénéfice, la marge sur services contractuels et le capital. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net, la MSC et le capital.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Risque de taux d'intérêt et de corrélation

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif. Les détails du programme de gestion actif-passif sont présentés à la section « Stratégies de gestion du risque de marché » de la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et de corrélation découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, et ils pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants.

- Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts.
- Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts peuvent entraîner une réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat, une augmentation des rachats d'actifs, des remboursements anticipés de créances hypothécaires et de titres structurés, ainsi que le réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs, ce qui peut donc avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.
- Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.
- Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net, notre MSC, notre capital et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail.

Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental.

Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net, notre MSC et notre capital. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif à l'égard d'une non-correspondance.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

L'incidence de l'inflation sur les charges du fonds général est décrite à la section « Risque lié aux charges » de la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les sections suivantes présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net¹⁾, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-après reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts se traduiraient généralement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts se traduira généralement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les sections « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et de corrélation », « Risque immobilier » et « Risque de change » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des placements à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement afin de couvrir notre excédent, nos contrats de placement et les passifs relatifs à la MSC, augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la FSL inc.; elles ne tiennent pas compte de l'incidence à plus long terme, telle que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos activités de gestion d'actifs.

Se reporter à la section « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente rubrique pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

¹⁾ Le bénéfice net présenté dans la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Sensibilités aux marchés des actions privés et publics

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions publics ou privés sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations. Les sensibilités présentées décrivent l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution d'un même pourcentage appliquée aux marchés des actions privés et publics.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2025

Variation des marchés des actions privés et publics^{1), 2), 3)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)				
Marchés des actions privés	(325)	(125)	125	325
Marchés des actions publics	(225)	(100)	100	250
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(900)	(350)	325	825
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	—	—	—	—
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 1,0 %	Diminution de 0,5 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 0,5 %

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2024

Variation des marchés des actions privés et publics^{1), 2), 3)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(550)	(225)	225	575
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(775)	(300)	275	650
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	—	—	—	—
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 2,0 %	Diminution de 0,5 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 1,0 %

¹⁾ Variation respective sur tous les placements en actions au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. En raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs, les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles prévues. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

⁴⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Variation des taux d'intérêt^{1), 2), 3)}				
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	—	(25)	(50)	25
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	175	(200)	150	(150)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	200	(200)	200	(200)
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Augmentation de 3,0 %	Diminution de 3,0 %	Augmentation de 2,5 %	Diminution de 2,0 %

¹⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

⁴⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2025, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2025. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence non proportionnelle sur nos sensibilités.

Incidence potentielle de la variation du taux sans risque ultime

Les sensibilités aux taux d'intérêt n'incluent pas l'incidence des variations du taux sans risque ultime. Notre sensibilité estimative à une diminution de 10 points de base du taux sans risque ultime présumé à l'égard de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance correspond à une diminution du bénéfice net déclaré d'environ 50 M\$ après impôt, ainsi qu'à une diminution d'environ 25 M\$ de la MSC.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., et de certaines fluctuations instantanées des écarts de swap sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation des écarts de crédit ^{1), 2)}	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	125	(25)	75	(50)
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	100	(125)	125	(125)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	200	(175)	200	(200)
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁴⁾	Augmentation de 2,5 %	Diminution de 2,5 %	Augmentation de 2,0 %	Diminution de 2,0 %

- ¹⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.
- ²⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.
- ³⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.
- ⁴⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2025, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation des écarts de swap ^{1), 2)}	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	—	—	(25)	25

- ¹⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.
- ²⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et la MSC, au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation de la valeur des biens immobiliers ¹⁾	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(475)	475	(450)	450
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(100)	100	(100)	100

- ¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités aux monnaies étrangères

Nous faisons généralement en sorte que la monnaie de nos actifs corresponde à celle des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement qu'ils soutiennent. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif à l'égard d'une non-correspondance, et la majorité du risque de change était lié à l'incidence du change.

Le tableau suivant présente l'incidence estimative sur le bénéfice net d'une variation de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres principales monnaies d'exploitation pour les exercices 2025 et 2024.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
Variation du dollar canadien par rapport au dollar américain et au dollar de Hong Kong¹⁾	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Incidence estimative sur le bénéfice net (après impôt)	(225)	225	(250)	250

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Le risque de taux d'intérêt du TSAV est évalué en fonction de quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario se traduisant par les exigences en matière de capital les plus rigoureuses est choisi à titre de pire scénario pour chaque région géographique, tel que défini par la ligne directrice TSAV. Des variations de l'interaction entre le niveau et les mouvements à terme des taux d'intérêt et des écarts pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements importants des exigences en matière de capital. En 2020, le BSIF a mis à jour la ligne directrice TSAV en matière de risque de taux d'intérêt pour les secteurs d'activité avec participation en vue d'un lissage sur une période de six trimestres. Par conséquent, l'incidence réelle sur le ratio du TSAV pour les secteurs d'activité avec participation de chaque trimestre reflétera les scénarios du trimestre considéré ainsi que des cinq trimestres précédents, et une modification de scénario viendrait contrebalancer l'incidence antérieure au fil du temps. Il convient de noter qu'une modification du scénario peut également venir modifier l'orientation de nos sensibilités.

Pour la FSL inc., en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, aucune incidence additionnelle sur le ratio du TSAV ne devrait être observée au cours des cinq prochains trimestres en fonction de l'arrondissement.

Pour la Sun Life du Canada, en supposant qu'aucun autre changement de scénario n'aura lieu, une augmentation additionnelle de 1 % de l'incidence sur le ratio du TSAV devrait être observée au cours des cinq prochains trimestres en fonction de l'arrondissement.

Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures. Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons sur mesure une stratégie de placement et de couverture que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), des risques résiduels ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations, des prêts hypothécaires et d'autres prêts, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des taux d'intérêt et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options.

Produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général

La majeure partie de la sensibilité attendue de notre bénéfice net aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions a trait à nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général, et nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie des risques connexes.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits. Une partie des passifs est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles. Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques ajustables, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et les actifs sont rééquilibrés, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Les produits d'assurance-vie universelle indexés comportent des caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de dégager le rendement des indices boursiers sous-jacents, sous réserve de plafonds, de planchers et de taux de participation définis. Des stratégies de couverture fondées sur des dérivés sur actions sont mises en œuvre afin de reproduire les rendements des titulaires de contrat et de limiter le risque potentiel lié aux garanties sur actions en fonction de notre appétence pour le risque.

Certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de résilier leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportements des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture dynamiques et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

Produits de fonds distincts

Certains produits de fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos activités de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés et à des actifs à revenu fixe afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et au change. La quasi-totalité de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds, sont couverts par un programme de couverture. La quasi-totalité des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les ajustements connexes au titre du risque non financier.

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à l'ensemble de la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture, comme le rééquilibrage des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance et l'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités sur les objectifs de gestion des risques.

L'incidence des garanties liées aux fonds distincts et des programmes de couverture connexes sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés au 31 décembre 2025 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de gestion de patrimoine	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, contrats à terme normalisés, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme de gré à gré sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de gestion de patrimoine – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, contrats à terme normalisés, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme de gré à gré sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts et assurance-vie universelle indexée	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme normalisés et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme normalisés, contrats à terme de gré à gré sur obligations et contrats de change à terme de gré à gré
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net, des autres éléments du résultat global, de la MSC et du ratio du TSAV qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en presumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des cours des marchés des actions, des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Le ratio du TSAV et les sensibilités de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net, à la MSC, aux autres éléments du résultat global et au ratio du TSAV.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2024 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réalisées peuvent être sensiblement différentes de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au niveau des échéances, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul respectives. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la MSC au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice, des autres éléments du résultat global, de la MSC et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique N, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent document. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

ii. Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la conception et à la fixation des prix des produits, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité, à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- La réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment pour le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'un suivi géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifié, de la conception de produits, de normes et de pratiques de tarification, en ayant recours à la réassurance ainsi qu'aux activités mondiales de la Compagnie. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits comprennent une forme quelconque d'options intégrées des titulaires de contrat. Nous pourrions subir des pertes en raison du comportement défavorable des titulaires de contrat par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de nos produits en ce qui a trait à la déchéance des contrats ou à l'exercice d'autres options intégrées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment :

- les événements imprévus survenant dans leur vie;
- le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions);
- les changements au sein des marchés financiers et des marchés des capitaux;
- les modifications apportées aux prix ou à la disponibilité des produits existants;
- l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification;
- les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation.

L'incertitude quant aux flux de trésorerie futurs causée par le comportement des titulaires de contrat peut être accentuée davantage par des comportements inattendus souvent associés aux périodes de turbulence économique ou aux moments clés d'exercice d'options pendant la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.

Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité désigne le risque que les résultats techniques soient défavorables par rapport à ceux qui sont prévus en fonction des hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits.

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité pourrait avoir une incidence défavorable sur plusieurs de nos produits, ce qui entraîne une possibilité de résultats financiers défavorables. Ces risques peuvent survenir dans le cours normal des activités à cause de fluctuations aléatoires des résultats techniques réalisés, en raison de catastrophes, du fait d'une pandémie, ou conjointement avec d'autres facteurs de risque, tels que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir par une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la mise en place de marchés pour les contrats d'assurance-vie détenus par des investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie. Des résultats techniques défavorables en matière de morbidité peuvent également découler d'événements externes, notamment une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, une hausse des coûts des traitements médicaux et une hausse de l'utilisation des médicaments de spécialité.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante, des événements catastrophiques comme des catastrophes naturelles (par exemple, des tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, des actes de terrorisme, des actions militaires ou la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement), ainsi que des épidémies.

L'exposition au risque de concentration des contrats collectifs fait l'objet d'une surveillance en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les lois actuelles au Canada restreignent le droit des assureurs d'obliger leurs titulaires de contrat à se soumettre à des tests génétiques ou à leur fournir les résultats de tels tests. Le fait que les titulaires de contrat puissent obtenir les résultats de tests génétiques sans que nous y ayons accès entraîne une asymétrie d'information entre les titulaires de contrat et les assureurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, ainsi que sur les comportements des titulaires de contrat. Cette asymétrie d'information pourrait s'accroître à mesure que les tests génétiques deviendront de plus en plus sophistiqués et accessibles, ce qui permettrait de mieux diagnostiquer certaines conditions pour lesquelles le traitement est dispendieux ou inexistant. L'asymétrie d'information peut par ailleurs accroître le risque d'antisélection des titulaires de nouveaux contrats. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur le taux de déchéance des contrats puisque de mauvais résultats de tests génétiques pourraient inciter des titulaires de contrat à conserver leur contrat, ce qui entraînerait des versements au titre des indemnités plus élevés que ceux prévus au moment d'établir le prix et la valeur des produits, en plus d'augmenter les tarifs d'assurance, ce qui pourrait entraîner la perte de titulaires de contrat nouveaux et existants.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements. Nous nous engageons à verser les règlements équitablement et rapidement, conformément aux modalités de nos contrats. Notre processus de gestion des demandes de règlement est conçu pour assurer une évaluation approfondie de celles-ci.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le montant maximal du risque d'assurance par tête pouvant être conservé. Ces limites de conservation par tête varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent des limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

- Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 M\$ au Canada et de 40 M\$ US à l'extérieur du Canada.
- Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 M\$ au Canada et de 50 M\$ US à l'extérieur du Canada.
- Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation.

Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Risque de longévité

Le risque de longévité est la possibilité de subir des pertes en raison de changements défavorables dans les taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Toutefois, il pourrait se manifester plus rapidement, par exemple, en raison de percées médicales permettant de prolonger la vie humaine de façon considérable.

Le risque de longévité a une incidence sur les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévu de l'espérance de vie des assurés pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, certains fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé), ce qui exigerait l'augmentation des passifs liés aux titulaires de contrat et entraînerait des réductions du bénéfice net et des fonds propres.

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.

Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative aux éléments suivants :

- La situation future concernant le rendement des placements.
- Les comportements des titulaires de contrat.
- Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
- Les niveaux de vente.
- La répartition des affaires.
- Les charges.
- L'impôt.

Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Les produits qui offrent des caractéristiques, des options ou des garanties complexes exigent des modèles, des méthodes ou des hypothèses d'établissement des prix de plus en plus complexes, ce qui accroît l'incertitude.

- Le risque lié à un établissement inexact des prix augmente avec le nombre et l'incertitude inhérente des hypothèses nécessaires pour concevoir un produit.
- Les données du passé conjuguées aux hypothèses portant sur les futures tendances peuvent être de mauvais indicateurs de l'avenir.
- Les manques de données sur les nouveaux produits ou les nouveaux segments de clientèle augmentent le risque que les résultats réels futurs ne correspondent pas aux hypothèses prévues.
- Des facteurs externes peuvent apporter de nouveaux facteurs de risque qui n'ont pas été pris en compte au moment de la conception du produit et peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier du produit.
- Les comportements des titulaires de contrat dans l'avenir peut varier de ce qui avait été prévu au moment de la conception du produit et ainsi nuire à son rendement financier.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-dessous :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler des éléments suivants :

- La conjoncture économique générale.
- Des augmentations imprévues de l'inflation.
- Une croissance plus lente que prévu.
- Des modifications de la disponibilité des produits existants.
- Une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires.

Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

À l'occasion, certains produits ou secteurs d'activité cessent d'être offerts en souscription (par exemple, les activités d'assurance-vie individuelle aux États-Unis). Notre capacité à gérer efficacement les activités fermées de ces produits ou secteurs d'activité entraîne des risques additionnels, tels que le risque lié au comportement des titulaires de contrat et le risque lié aux charges, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rentabilité et notre situation financière.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

Risque de réassurance

Nous achetons de la réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, l'abandon ou la diminution de la capacité de réassurance, ou l'augmentation des frais liés à la réassurance), l'insolvabilité d'un réassureur ou une réassurance inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, notamment les mesures prises par les réassureurs pour augmenter les tarifs des garanties, nouvelles ou existantes, et notre capacité à obtenir la réassurance appropriée, peuvent avoir des répercussions négatives sur le coût associé au maintien d'une capacité de réassurance existante ou sur la disponibilité d'une nouvelle capacité de réassurance ou le coût associé à l'obtention de celle-ci, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies commerciales, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs est possible. En outre, les modifications apportées à la réglementation visant les accords de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont régulièrement examinés et approuvés par le comité du conseil d'administration pertinent afin de s'assurer qu'ils sont conformes à nos niveaux d'appétence pour le risque et à nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Ces principes directeurs définissent les critères d'acceptation qui permettent de vérifier si un réassureur est admissible à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. Nous effectuons en outre des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris des évaluations internes du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition à chaque contrepartie de réassurance fait l'objet d'une surveillance étroite afin de s'assurer qu'aucune contrepartie de réassurance ne représente un risque de crédit indu et qu'elle n'excède pas les limites prédéfinies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité de gestion des risques.

Afin d'accroître davantage le contrôle du risque de réassurance, nos ententes de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où une contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'évolution défavorable des marchés de la réassurance, nous avons également l'option d'interrompre ou de modifier les nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

iii. Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers, des difficultés éprouvées par une seule entreprise ou de la perte attendue en cas de défaillance. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation de notations de qualité du crédit est obligatoire pour les placements en portefeuille et fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- La conception et le maintien de programmes de couverture qui pourraient comprendre le recours à des dérivés. La conjoncture des marchés détermine la disponibilité et les coûts de cette protection au moyen de produits dérivés.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment pour le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- La réassurance de certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. La réassurance ne nous dégage pas de nos obligations envers les titulaires de contrat. Par conséquent, nous assumons le risque de crédit envers nos réassureurs. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord et de méthodes de notation conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspondent généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et elle se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique est le risque que survienne une perte liée à l'incapacité d'établir, de planifier ou de mettre en œuvre de façon adéquate une stratégie appropriée en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, ou de s'adapter à l'évolution des comportements des Clients ou au contexte commercial, économique, géopolitique, réglementaire ou environnemental (y compris le climat) et social externe, ou encore le risque que des hypothèses formulées dans des stratégies ne soient pas réalisées comme prévu.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés, et les principaux thèmes, enjeux et risques émergents font l'objet de discussions entre notre équipe de direction et le conseil ou ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix, les principes directeurs en matière de fusion et d'acquisition, les principes directeurs sur l'exécution stratégique – Risque lié à la gestion du changement, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de gestion du risque de capital, sont en place.
- Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise sont établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes. En cas de non-respect des cibles en matière de capital, un processus de recours hiérarchique clairement défini est en place.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, géopolitique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique couvre un large éventail de risques liés aux conflits ou aux tensions politiques, économiques ou sociaux transfrontaliers (généralement entre divers états) ainsi qu'aux événements ou aux tendances ayant une portée mondiale ou internationale et venant augmenter les risques liés à l'exploitation des sociétés. Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, géopolitique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Le risque géopolitique peut entraîner une hausse de la volatilité des perspectives économiques mondiales ainsi que des marchés des capitaux et de l'énergie, des difficultés à mener des affaires dans certains emplacements géographiques et une augmentation de la menace de cyberattaques ciblées, en plus de nous exposer potentiellement à un risque de réputation. L'évolution de l'ordre international et l'instabilité géopolitique croissante, jumelées aux tensions commerciales continues entre les États-Unis et le Canada et aux droits de douane connexes, continuent de créer de l'incertitude pour les économies canadienne et américaine, ce qui pourrait avoir une incidence sur les marchés, la croissance du PIB, les taux de change, l'inflation et les emplois de même que des répercussions connexes sur les Clients et les placements.

Risque économique

Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités.

Le risque économique peut également se recouper avec d'autres facteurs de risque comme les risques environnementaux et sociaux. Les conséquences possibles de ces facteurs sont, notamment, une faiblesse continue de la croissance, des taux d'intérêt trop bas ou trop hauts sur une période prolongée, une augmentation de l'inflation, une volatilité accrue des marchés des actions et des taux d'intérêt et une certaine faiblesse et volatilité continue des écarts de crédit. Les répercussions économiques de l'un ou l'autre de ces facteurs pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos attentes ne se concrétisent pas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers et notre

capacité à exécuter notre stratégie commerciale. L'impact sur les marchés de cet environnement économique, de modifications apportées aux lois, aux règlements et aux politiques, ou d'autres initiatives gouvernementales pourrait continuer de mettre de la pression sur nos bénéfices, nos exigences en capital réglementaire, notre rentabilité, nos liquidités et notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires. Des taux d'intérêt bas et une volatilité accrue occasionnent un certain nombre de défis pour nous, notamment une hausse des coûts de couverture, une baisse du rendement des placements, un changement défavorable dans le comportement des titulaires de contrat et la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles. La volatilité et l'incertitude de l'environnement macroéconomique pourraient également donner lieu à d'autres conséquences financières et non financières défavorables, telles qu'une dépréciation du goodwill, la baisse du cours de nos actions et une révision à la baisse de nos notes de solidité financière et de nos cotes de crédit.

Risque lié à l'exécution

Nos stratégies et plans d'affaires ainsi que notre performance financière dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives, à repérer de nouvelles occasions et à s'y adapter rapidement, ainsi qu'à revoir nos stratégies en fonction de changements liés aux conditions économiques, réglementaires et concurrentielles, a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires.

La réussite de nos stratégies et de nos plans d'affaires a une incidence sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- notre capacité à générer des bénéfices suffisants afin de conserver un niveau approprié de capital;
- notre capacité à générer des rendements durables sur nos placements;
- notre capacité à satisfaire aux exigences réglementaires;
- notre capacité à gérer efficacement notre exposition aux risques;
- notre capacité à attirer et à fidéliser Clients et distributeurs;
- notre capacité à offrir une gamme appropriée et bien diversifiée de produits et de services;
- notre capacité à réduire nos frais d'exploitation tout en conservant notre capacité d'embauche, de fidélisation et de motivation du personnel clé.

Rien ne garantit que nous réussirons à mettre en œuvre nos stratégies commerciales ni que ces stratégies nous permettront d'atteindre nos objectifs. Si nos stratégies commerciales sont infructueuses ou si elles ne sont pas mises en œuvre efficacement, cela pourrait nuire à la structure des coûts, et nous pourrions être dans l'incapacité d'atteindre nos objectifs de croissance ou de saisir des occasions du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Risque lié à la distribution

Nous distribuons nos produits par l'intermédiaire de plusieurs canaux de distribution : distribution directe, agents généraux principaux, réseau indépendant, intermédiaires financiers, courtiers, banques, conseillers en régimes collectifs et tiers fournisseurs de services de marketing. La concurrence pour ces intermédiaires et ces agents repose sur les produits, la rémunération, les services de soutien et la situation financière.

Nous sommes également exposés au risque que nos principaux partenaires de distribution se regroupent, changent de structure de propriété ou de modèle de distribution, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires et sur nos objectifs de croissance. De nouveaux canaux de distribution pourraient émerger et pourraient diminuer l'efficacité de notre stratégie de distribution actuelle. Les canaux de distribution enregistrent une croissance rapide dans quelques secteurs de certains pays, ce qui pourrait entraîner une augmentation des risques de conflits et de chevauchements des pratiques commerciales et des canaux de distribution. Un mauvais alignement de notre stratégie liée aux produits ou à la distribution, ou des services ou technologies connexes, avec nos objectifs stratégiques ou avec l'évolution du comportement des Clients ou de notre cadre réglementaire peut avoir une incidence sur le risque lié à la distribution.

La capacité de rejoindre des Clients et de les fidéliser au moyen de la technologie numérique et de l'analyse des données devient de plus en plus importante dans le secteur de l'assurance. Bien que l'utilisation de canaux de distribution numériques puisse nous aider à étendre nos activités, ces canaux nous exposent à des risques liés au respect de la réglementation et à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies en ligne pour la vente et pour le soutien à la clientèle. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans certains des territoires dans lesquels nous faisons affaire pourrait faire en sorte que nous dépendions trop d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

Risques liés aux fusions, aux acquisitions, aux cessions et aux investissements stratégiques

Nous examinons régulièrement les possibilités d'acquérir d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies.

Toute transaction comporte des risques liés aux facteurs économiques, opérationnels, stratégiques, financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, de conformité, environnementaux, sociaux et à d'autres facteurs, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques. Ces risques peuvent comprendre les risques suivants :

- Nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de retirer les avantages financiers et stratégiques des transactions, y compris les économies de coûts prévues à la suite d'une acquisition, en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs.
- Le déploiement de capital pour financer une opération pourrait limiter notre capacité de déployer d'autres capitaux pour concrétiser d'autres occasions et initiatives.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de découvrir tous les passifs significatifs ou les pertes de valeur d'actifs subséquentes malgré un contrôle diligent approfondi.
- Les clauses d'indemnisations habituelles fournies par le vendeur à l'acheteur pourraient ne pas être recouvrables ou suffisantes pour compenser entièrement les pertes liées à l'acquisition de l'entreprise, ainsi que le risque de crédit du vendeur auquel l'acheteur pourrait être exposé en cas d'application d'une clause d'indemnisation.

Notre capacité à réaliser les avantages économiques, financiers et stratégiques escomptés de toute transaction dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- la séparation et/ou l'intégration véritables des entreprises transférées; la restructuration et/ou la réorganisation des entreprises liées; et le fait de pouvoir garder le personnel clé pour procéder à ces opérations;
- l'intégration réussie des entreprises acquises à nos activités existantes et l'harmonisation des différences de cultures organisationnelles, qui pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes et détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons établi des procédures pour encadrer l'évaluation et la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions, ainsi que sur les mesures d'atténuation élaborées pour atténuer ces risques, sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux équipes de la haute direction, selon le cas.

Environnement concurrentiel

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

La tendance à la consolidation mondiale du secteur des services financiers a contribué à l'émergence de concurrents s'appuyant sur une part de marché substantielle ainsi que sur des relations de distribution et des marques établies. Ces sociétés de plus grande taille ont la capacité d'investir fortement dans des domaines tels que l'image de marque, le développement de produits, la technologie, la gestion des risques et la capacité de distribution, soit des activités fondamentales en vue d'obtenir une croissance rentable soutenue et d'offrir un service à la clientèle supérieur.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits et services, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'IA, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisé, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de solidifier leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Le risque de perturbation découlant de l'évolution des technologies et de l'innovation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Les concurrents pourraient proposer un plus large éventail de produits à moindre coût ou lancer de tels produits, ce qui pourrait exiger que nous nous adaptions plus rapidement ou exercer de la pression sur nos marges dans certains de nos segments d'activités et ainsi avoir une incidence sur notre rentabilité et sur notre part de marché. Dans le secteur de la gestion des actifs, une tendance se dessine parmi les investisseurs qui consiste à se tourner vers les produits de placement passif dont les frais sont moindres, comme des fonds indiciels et d'autres types de fonds négociés en bourse. Cette tendance pourrait avoir une incidence sur notre capacité à attirer et à fidéliser des Clients pour nos produits gérés activement. Les cycles de développement et de durée de vie des produits ont été réduits dans plusieurs secteurs de produits, ce qui a accru la concurrence liée à leurs caractéristiques. Cette situation a fait croître les coûts liés au développement de produits et les coûts administratifs et a réduit le délai de recouvrement des dépenses en immobilisations. De plus, les coûts liés à la conformité et à la réglementation augmentent aussi généralement selon la gamme et la complexité de notre portefeuille de produits.

Bon nombre de nos produits d'assurance, particulièrement ceux qui sont offerts par le secteur de l'assurance collective, sont renouvelés annuellement. Compte tenu de la fréquence relativement élevée de renouvellement, ce secteur d'activité peut être particulièrement exposé à des conditions défavorables en raison de pressions concurrentielles du marché.

En raison des différentes règles de présentation comptable et exigences en matière de capital réglementaire qui sont appliquées dans différents territoires, nous pourrions être désavantagés par rapport à certains de nos concurrents du fait des différences dans le bénéfice déclaré et de ces règles de présentation comptable et exigences en matière de capital réglementaire.

Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables des comportements des titulaires de contrat ou des Clients.

Dans le cadre de nos activités d'assurance, le rendement de notre portefeuille de placements est tributaire en partie du niveau et des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts, des résultats au chapitre du crédit, des cours des actions, des valeurs du marché immobilier, de la performance de l'économie en général, du rendement de certains débiteurs particuliers compris dans ces portefeuilles et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. Ces variations peuvent avoir une incidence considérable sur notre revenu de placement net au cours d'une période donnée.

Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, le risque lié à la gestion de portefeuille correspond au risque qu'une stratégie de placement ne soit pas mise en œuvre de façon prudente, de sorte que le mandat connexe ne respecte pas de façon importante son objectif de placement et qu'il n'atteigne pas de façon significative ses rendements cibles ainsi que les taux de rendement de référence pertinents.

- La mise en œuvre inadéquate de la stratégie de placement pourrait entraîner des démarches juridiques ou réglementaires et nuire à notre réputation, et nous pourrions perdre des Clients actuels et potentiels.
- Nous pourrions voir nos ventes être affectées de façon défavorable, une hausse des sorties de trésorerie ou une baisse du niveau de l'actif géré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la marge sur les produits tirés des honoraires et des pertes financières.

Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie et pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement. De telles modifications pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, sur les processus comptables, sur les exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente et aux offres de produits, sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger (comme la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales). Chacun de ces changements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

À l'heure actuelle, le cadre réglementaire au Canada et ailleurs dans le monde évolue de certaines façons qui pourraient avoir une incidence sur nos activités ou changer la manière dont nous sommes réglementés ou surveillés dans plusieurs territoires, notamment comme suit :

- Au Canada, des efforts continus ont été déployés en vue d'améliorer l'accès aux médicaments sur ordonnance et de les rendre plus abordables; par exemple, des pressions ont été exercées sur le gouvernement fédéral par des partis politiques, certains gouvernements provinciaux, des médias et divers groupes de revendication afin qu'il mette en place des formes de régimes d'assurance-médicaments à l'échelle nationale. De tels programmes, s'ils venaient à être élargis, pourraient avoir une incidence sur nos activités à de nombreux égards, notamment sur le revenu en primes, sur notre capacité à offrir une couverture, sur le prix et le niveau de protection des autres couvertures que nous offrons ou que nous sommes en mesure d'offrir par l'intermédiaire de nos activités de garanties collectives au Canada, ce qui, en conséquence, risquerait de toucher le taux de renouvellement des contrats d'assurance et la fidélisation de nos Clients en assurance collective, l'interaction avec les participants des régimes et la valeur des autres couvertures offertes par ce secteur d'activité.
- Les organismes de réglementation des assurances et des valeurs mobilières demeurent axés sur les règlements visant les agents et les conseillers ainsi que sur la supervision, notamment au chapitre de l'équité envers les Clients, de la conduite et des permis des conseillers et des pratiques connexes, et ils évaluent les frais associés aux produits, les pratiques en matière de rémunération, les pratiques de ventes et les conflits d'intérêts. Les organismes de réglementation imposent également des normes plus strictes en ce qui a trait aux communications avec les Clients afin d'accroître les obligations en matière de communication de l'information relativement aux frais, afin d'appliquer des interdictions et des restrictions au paiement de certains types de commissions et de frais de service aux représentants, aux conseillers et aux distributeurs tiers, ce qui entraîne des changements dans les caractéristiques des produits ainsi que dans les pratiques de vente et de mise en marché utilisées par les représentants, les conseillers, les fabricants et les distributeurs. Des exemples de tels changements comprennent les réformes axées sur les Clients publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui sont entrées pleinement en vigueur le 31 décembre 2021 et les modifications finales des règles publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance en avril 2023, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026, afin d'améliorer la déclaration du total des coûts pour les fonds d'investissement et les fonds distincts.
- Aux États-Unis, d'importants changements sont en cours dans le cadre réglementaire et politique fédéral, notamment en ce qui a trait à la fiscalité, aux soins de santé, aux technologies, au commerce et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), et de tels changements sont aussi en cours à l'échelle des États. Ces changements pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur nos activités.
- Au cours des dernières années, plusieurs pays où nous exerçons des activités ont appliqué un certain nombre de sanctions ciblées, de droits de douane et de restrictions commerciales l'un à l'encontre de l'autre, ce qui pourrait accroître les risques et les incertitudes liés à nos activités au sein des territoires touchés en raison de ces faits nouveaux.
- Les autorités de réglementation accordent une attention accrue aux risques et à la résilience opérationnels. De nouvelles lois ainsi que de nouveaux règlements, lignes directrices, directives et attentes continuent d'être instaurés, lesquels forceront la Compagnie à améliorer sa gestion du risque et de la résilience opérationnels, notamment sur le plan des programmes de technologies et de sécurité de l'information, ainsi qu'à améliorer ses programmes de gestion des risques liés aux tierces parties et ses programmes de gouvernance de données et de protection des renseignements personnels. L'émergence continue de telles exigences juridiques et réglementaires viendra également accroître les obligations de la Compagnie en matière de présentation de l'information réglementaire, et elle aura une incidence sur les coûts et les ressources associés à ces activités.
- Le contexte réglementaire entourant les facteurs ESG continue d'évoluer rapidement, et les autorités de réglementation ont adopté des approches divergentes en matière de réglementation, ce qui pourrait entraîner des risques d'entreprise et des risques stratégiques. Nous continuons de faire évoluer nos pratiques de gestion des risques et nos communications afin de respecter les exigences réglementaires existantes. Dans l'ensemble des territoires où nous exerçons nos activités, nous continuons de surveiller l'élaboration de nouvelles exigences réglementaires régissant l'analyse et la présentation des risques liés aux facteurs ESG. Au Canada, la ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques, est entrée en vigueur à la clôture de l'exercice 2024. Elle énonce les attentes du BSIF en ce qui concerne la gestion et la communication des risques liés au climat par des IFF. En mai 2025, la Sun Life a publié son tout premier rapport en vertu de la ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques, et elle a établi des stratégies de mise en œuvre pour assurer la conformité aux étapes subséquentes de la ligne directrice, y compris des exigences additionnelles de communication de

l'information prévues pour la fin de l'exercice 2025. Aux États-Unis, nous continuons de surveiller le contexte réglementaire fragmenté lié aux facteurs ESG. Les règles fédérales de communication de l'information liée au climat sont au point mort, tandis que les gouvernements et les organismes de réglementation de certains États adoptent des approches divergentes et prennent des mesures contradictoires en continuant de mettre l'accent sur les pratiques ESG des institutions financières, des gestionnaires d'actifs et des grandes sociétés américaines exerçant des activités dans leurs États, ce qui reflète les divergences d'opinions entourant les facteurs ESG aux États-Unis. En outre, nous surveillons l'élaboration et l'application des lois et des règlements visant à lutter contre l'écoblanchiment dans les territoires où nous exerçons des activités.

Se reporter à la rubrique « Questions d'ordre réglementaire » de la notice annuelle pour une description de notre contexte réglementaire au Canada, aux États-Unis, en Asie et aux Bermudes et d'autres exemples de modifications réglementaires qui peuvent avoir une incidence sur notre entreprise et nos activités.

Risque environnemental et risque social

Notre rendement financier, nos activités et notre réputation peuvent être négativement touchés par une préparation inadéquate aux incidences, directes ou indirectes, du risque environnemental et du risque social. Le risque environnemental et social comprend, sans s'y limiter, les dommages environnementaux constatés sur les immeubles que nous occupons, dont nous sommes propriétaires ou que nous gérons, les risques physiques et les risques de transition, ainsi que les risques liés à la santé publique et à l'inégalité. Ces risques pourraient avoir une incidence sur nos activités directes, nos activités d'investissement ou d'autres secteurs de notre chaîne de valeur.

Les risques environnementaux et sociaux peuvent découler directement de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes, des phénomènes météorologiques extrêmes, des faits nouveaux en matière de réglementation et de politiques publiques connexes, ainsi que de l'incidence de ces facteurs sur nos activités, nos placements, nos fournisseurs, nos Clients et notre réputation. Une telle incidence pourrait également survenir indirectement en raison d'attentes accrues des parties prenantes concernant le rendement environnemental et social, de contraintes touchant les ressources, de coûts liés à l'atténuation et à l'adaptation, ainsi qu'au fait que des Clients et fournisseurs soient touchés de façon défavorable par les facteurs susmentionnés. Nos processus d'évaluation des risques tiennent compte des risques environnementaux et sociaux.

À titre de propriétaire ou de locateur de biens immobiliers ou d'investisseur dans des biens immobiliers, nous pourrions être touchés si des conditions environnementales défavorables causaient des dommages à nos immeubles sous-jacents à nos placements ou d'autres dégâts. Nos activités et les immeubles sous-jacents à nos placements sont assujettis aux lois et aux règlements en matière environnementale dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous pourrions donc subir des dommages à la suite de catastrophes d'ordre environnemental et notre responsabilité pourrait être engagée, ce qui pourrait diminuer la valeur de nos activités, nuire à la capacité de nos activités à générer des revenus ou augmenter les coûts à payer pour se conformer aux exigences applicables ou pour la remise en état nécessaire de nos biens. Par l'intermédiaire d'autres actifs investis, comme les prêts, les obligations et les actions, nous pourrions être exposés à de telles répercussions et aux conséquences défavorables découlant d'enjeux environnementaux visant l'émetteur ou un actif précis. Notre réputation pourrait être entachée et nos activités pourraient être perturbées si nous ou nos locataires, emprunteurs ou autres entités liées, ne respectons pas les règlements environnementaux ou les pratiques exemplaires en matière environnementale.

Les risques environnementaux pourraient par ailleurs avoir une incidence défavorable sur la situation financière des réassureurs et des assureurs des biens que nous possédons, louons ou gérons, ou dans lesquels nous avons investi, ce qui pourrait accroître le risque de défaut de leur part, pourrait augmenter nos paiements au titre de la réassurance ou de l'assurance et pourrait faire en sorte qu'il soit impossible d'obtenir une réassurance ou une assurance.

La survenance de catastrophes d'ordre environnemental ou tout autre changement significatif pourrait ralentir l'activité économique dans les régions touchées, ce qui pourrait éventuellement nuire à nos activités, à la valeur de nos placements et à notre capacité d'offrir des produits et des services aux Clients ainsi que de répondre aux besoins de nos Clients existants. Comme il a été mentionné précédemment à la section « Risque d'assurance – Risque lié à la mortalité et à la morbidité », les risques environnementaux ont des répercussions sur le risque de concentration lié aux catastrophes naturelles. À mesure que ces événements augmentent, ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats en matière de mortalité et de morbidité ainsi que sur les hypothèses que nous utilisons pour établir nos prix et nos modèles.

Si nos Clients, des groupes d'actionnaires ou d'autres intervenants clés estimaient que nos pratiques en matière environnementale ou sociale étaient inadéquates ou inappropriées, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités. Si nous ne nous conformons pas aux politiques environnementales ou sociales d'un Client existant ou potentiel, nous pourrions être exclus de tout processus d'appel d'offres, perdre des occasions d'affaires ou être dans l'impossibilité de conserver un marché. De plus, nous pourrions avoir un accès réduit aux marchés financiers si certains indices concluaient que nos pratiques ne répondaient pas à leurs critères.

v. Risque opérationnel

Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-dessous. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise, règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise l'application de normes élevées en matière de comportement éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-dessous une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les volets de nos activités et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie Client, nous continuons d'améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de favoriser de nouveaux modèles et processus d'affaires qui sont plus personnels, proactifs et intuitifs.

Nos activités, ainsi que la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique, dépendent de plusieurs facteurs, notamment le maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements appartenant à nos Clients, à nos employés et à d'autres parties avec lesquels nous interagissons. Cela nécessite de faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous collaborons avec différents intervenants et tirons profit des technologies émergentes, notamment des technologies numériques, des applications mobiles, de l'infonuagique, de l'IA et de la robotisation des processus. Ces technologies sont utilisées pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux opérations commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos Clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons externalisé certaines fonctions commerciales et certaines fonctions liées à la technologie de l'information dans différents territoires.

La multiplication des cas de compromission de la sécurité de l'information et d'atteinte à la vie privée se poursuit et concerne tous les secteurs d'activité, de même que les gouvernements et les particuliers. La portée et la complexité de plus en plus importantes des activités malveillantes représentent un risque considérable pour nos systèmes et ces risques pourraient être exacerbés par le volume de nos opérations, notre implantation géographique et la complexité de nos systèmes technologiques. Une faille sérieuse à la protection des renseignements personnels ou à la sécurité d'un système informatique interne ou du système informatique d'un fournisseur de services tiers qui compromet la nature délicate de renseignements liés aux activités, aux Clients et/ou aux employés peut entraîner des pertes d'exploitation, le vol ou l'utilisation malveillante de renseignements confidentiels, des sanctions et un contrôle réglementaires, des poursuites et une atteinte à la réputation, en plus d'avoir une incidence défavorable sur les occasions d'affaires en cours et futures avec nos Clients, nos employés et nos relations d'affaires. Nous continuons de surveiller activement l'augmentation des activités malveillantes en raison de l'intensification des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale.

Plus particulièrement, des atteintes à la vie privée pourraient se produire et permettre un accès non autorisé à des renseignements personnels ainsi qu'une divulgation ou une utilisation non autorisée de tels renseignements. Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à la protection de la vie privée des consommateurs, et plusieurs d'entre eux ont doté les organismes de réglementation de pouvoirs d'application plus importants et ont augmenté les amendes et les pénalités imposées aux organisations.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confions nos Clients et nos employés. On retrouve, parmi nos contrôles et processus établis, les éléments suivants :

- Notre cadre en matière de sécurité de l'information est supervisé par le premier directeur de la sécurité informatique, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel.
- Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires.
- Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.

- Notre premier directeur de la protection des renseignements personnels supervise le programme mondial de protection des renseignements personnels et établit des directives en matière de conformité à la protection des renseignements personnels pour l'ensemble de l'entreprise. Notre programme mondial vérifie l'engagement à l'égard de la protection des renseignements personnels, des lois applicables localement et des principes directeurs connexes.
- Plus de 30 responsables de la protection des renseignements personnels à l'échelle de l'entreprise surveillent les nouvelles lois sur la protection de la vie privée, aident nos divisions à prendre des décisions en matière de protection de la vie privée et fournissent des directives sur la façon de traiter les renseignements personnels.
- Nous offrons chaque année de la formation sur la protection de la vie privée à tous les employés, en plus d'une formation ciblée en cas de besoin, et nous assurons un suivi et produisons des rapports sur le sujet.
- Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des répercussions sur la protection des renseignements personnels afin d'apprécier les risques potentiels.
- Nous avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre la sécurité et le respect de la vie privée.

L'éventail de menaces change rapidement et constamment, et il subsiste une possibilité que nos procédures et contrôles n'arrivent pas à détecter ou à empêcher une brèche de sécurité. Nous demeurons vulnérables et travaillons avec des tierces parties qui pourraient aussi être vulnérables aux virus informatiques et à d'autres types de logiciels malveillants, aux cyberattaques et aux tentatives de piratage par des personnes non autorisées, au vol de systèmes informatiques sur place, aux erreurs de programmation internes ou aux erreurs humaines, aux fraudes ou à d'autres problèmes ou événements ayant des conséquences similaires. Le risque existe également que certaines mesures de contrôle internes échouent, ce qui pourrait également exacerber les conséquences de tels problèmes.

Risque lié aux ressources humaines

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération et de gestion des talents qui motivent efficacement les employés et aident à façonner notre culture d'entreprise, peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Notre incapacité à respecter les lois applicables ou à exercer nos activités conformément aux attentes des autorités de réglementation ou du public pourrait exercer une influence défavorable sur notre réputation et donner lieu à des contrôles réglementaires, des examens, des procédures et des règlements, à l'imposition d'amendes, de pénalités ou de restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

En tant qu'entreprise ayant des Clients et des parties prenantes externes, nous sommes confrontés à de nombreux risques d'exploitation, notamment le risque juridique, le risque de fraude, le risque lié à la protection de la vie privée, le risque financier, le risque lié aux crimes, le risque lié à la conduite commerciale et le risque lié à l'administration de l'entreprise. Des exemples de la manière dont ces risques d'exploitation peuvent affecter nos activités sont présentés ci-dessous :

- Risque juridique : dans le cours normal de nos activités, nous sommes exposés au risque de litiges défavorables, notamment à des recours collectifs. De tels litiges pourraient nuire à notre réputation et entraîner des pertes financières.
- Risque de fraude : des fraudes commises par des personnes de l'entreprise ou de l'extérieur sont possibles dans le cadre de nos activités, telles que la présentation de réclamations frauduleuses. De telles actions pourraient nuire à notre réputation et entraîner des pertes financières et des poursuites judiciaires.
- Risque lié à la protection de la vie privée : toute fuite de renseignements personnels pourrait entraîner des répercussions sur nos activités ainsi que des poursuites judiciaires et une atteinte à notre réputation.
- Risque lié aux crimes financiers : le non-respect des exigences réglementaires et l'incapacité à gérer le risque lié au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes, aux sanctions, aux pots-de-vin et à la corruption pourraient entraîner des pertes financières, une atteinte à notre réputation et des sanctions commerciales.
- Risque lié à la conduite : le risque de traitement inéquitable des Clients en raison de processus inadéquats ou défaillants ou de comportements, d'offres ou d'interactions inappropriés provenant de l'entreprise, de ses employés, de ses agents, de ses distributeurs ou d'autres tiers, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la réputation, des sanctions commerciales et des pertes financières. Ce risque comprend le risque lié à la non-conformité aux exigences réglementaires, à la façon dont nous concevons, élaborons, commercialisons, distribuons, vendons ou servons nos produits à nos Clients, ainsi qu'à la façon dont nous traitons les demandes des Clients ou y répondons.
- Risque lié à l'administration de l'entreprise : le risque découlant d'une administration de l'entreprise qui ne serait pas conforme aux lois et aux règlements applicables, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la réputation, des sanctions commerciales et des pertes financières.

En tant qu'organisation internationale, nous sommes soumis aux lois et règlements de lutte contre la corruption des territoires où nous exerçons nos activités, qui prévoient de lourdes sanctions civiles ou pénales en cas de non-respect. Nos politiques, y compris nos Règles de conduite, imposent le respect total de ces lois. Nous ou nos coentreprises, nos distributeurs ou autres tierces parties agissant pour notre compte pouvons à l'occasion interagir avec des représentants gouvernementaux, ce qui représente un risque accru de sanction en vertu des lois de lutte contre la corruption si les examens préalables ou les autres démarches ou procédures que nos partenaires d'affaires ont entrepris au moment d'interagir avec des représentants gouvernementaux sont réputés inadéquats.

Les organismes de réglementation des services financiers et d'autres organismes gouvernementaux des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités mènent régulièrement des enquêtes et font des examens sur le respect des lois et des règlements applicables. De plus, ces autorités, certains groupes sectoriels et certaines agences de notation ont mis sur pied plusieurs projets portant sur les pratiques commerciales. Les autorités de réglementation du secteur des services financiers et d'autres autorités gouvernementales dans bon nombre de pays où nous exerçons des activités ont soulevé des questions, entrepris des enquêtes et intenté des poursuites aux termes de la réglementation applicable relativement à certaines pratiques commerciales actuelles ou passées au sein du secteur des services financiers et ont porté une plus grande attention aux enquêtes sur de telles pratiques. Les contrôles réglementaires, les examens et les poursuites civiles, actuels ou futurs, découlant de telles situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre réputation et pourraient donner lieu à des règlements, des pénalités, des amendes, des restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à exécuter notre stratégie d'affaires ou encore pourraient nous forcer à apporter des modifications à nos activités ou à nos pratiques, politiques ou procédures en matière de conformité, ce qui, en conséquence, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et nos résultats financiers futurs, et augmenter les risques de litige.

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* et du Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des sociétés d'assurances (Canada) et en vertu de restrictions semblables applicables dans d'autres territoires, nous ne pouvons divulguer, directement ou indirectement, aucun renseignement relatif à la supervision de la FSL inc., de la Sun Life du Canada ou de ses sociétés affiliées.

Notre premier directeur du contrôle de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation.

- Les programmes de formation des employés portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les sanctions, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, les fraudes, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information.
- Une gouvernance, une surveillance et une mise en œuvre efficaces constituent un effort coordonné entre les fonctions de première et de deuxième lignes de défense. La surveillance et la remise en question efficace de la deuxième ligne de défense s'appuie sur un réseau de directeurs de la conformité.
- Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation du programme de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

Risque lié à la technologie de l'information

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour appuyer et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients.

Les initiatives à l'appui de notre stratégie d'affaires dépendent de la mise au point, en temps opportun, de solutions de technologie de l'information novatrices ainsi que de technologies résilientes qui soutiennent nos activités critiques. Bien que nous prenions toutes les précautions raisonnables afin d'assurer que les systèmes de technologie de l'information demeurent disponibles, stables et à jour, il est impossible d'éliminer complètement tous les risques. Certaines modifications et mises à jour sont extrêmement complexes, et le risque existe qu'un problème technique non détecté interrompe ou perturbe, au moment de la mise en œuvre, les principaux systèmes de technologie de l'information ou applications d'entreprise.

Risque lié aux tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

L'interruption des relations que nous entretenons avec certains tiers ou avec d'autres parties dont les services sont retenus par ces tiers, l'atteinte à leur réputation ou la baisse de leur solvabilité ou leur omission d'offrir de la manière convenue ou conformément aux lois ou aux règlements applicables les services faisant l'objet d'engagements contractuels ou l'incapacité d'effectuer une transition rapide et rentable vers d'autres tiers en cas d'interruption pourraient avoir une incidence défavorable et importante sur nos objectifs commerciaux ou nous exposer à des amendes pour infraction à la réglementation et/ou entacher notre réputation.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent nos exigences à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Notre programme prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et une approche fondée sur le risque des contrôles diligents. Les principaux éléments et risques associés aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

Risque lié à l'interruption des activités

Afin de pouvoir exercer leurs activités, nos entreprises sont dépendantes de la disponibilité d'un éventail de ressources, notamment des employés formés et des emplacements physiques ainsi qu'un accès à des technologies et à des tiers.

Une panne prolongée de l'un ou de plusieurs de nos principaux processus ou systèmes pourrait entraîner des répercussions défavorables importantes sur nos entreprises, nos activités, nos employés et notre capacité à servir nos Clients. Ces pannes peuvent découler de la perturbation de nos procédures et de nos systèmes causée par un éventail de risques, dont des pannes de services publics, des incendies, des inondations, des tempêtes violentes, des cyberattaques, des actes terroristes et d'autres attaques humaines, des désastres naturels et

d'autres événements. Nous avons connu une augmentation de la fréquence des incidents et des effets des perturbations dues à des phénomènes météorologiques, comme des tempêtes tropicales et des inondations, dans les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités, ainsi que des tremblements de terre et des risques de pandémie.

Nos activités pourraient également être perturbées à la suite de changements du risque environnemental, dont les répercussions sont décrites ci-dessus à la section « Risque environnemental et risque social ». De plus, puisque certains de nos processus d'affaires sont exécutés par des tiers ou dépendent de systèmes de tiers, nous pourrions subir des interruptions de services si les activités ou les systèmes de ces tiers se dégradaient ou cessaient de fonctionner.

Afin d'atténuer le risque lié à l'interruption des activités, nous avons mis en œuvre un programme de gestion de la poursuite des affaires et nous élaborons actuellement un programme de résilience opérationnelle afin de procéder à des tests réguliers et faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise, de la reprise après sinistre et de la résilience opérationnelle, et il prévoit des tests périodiques de cette planification.

Nos principes directeurs, lignes directrices et procédures d'exploitation assurent la cohérence des processus en vue de gérer les répercussions sur les fonctions et les activités commerciales clés et de soutenir une reprise efficace des activités dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus des mises à jour et vérifications régulières du plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'IA, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Le risque lié aux modèles peut provenir de nombreuses sources, notamment :

- le recours à des méthodes inappropriées;
- le recours à des hypothèses ou à des paramètres inappropriés;
- l'utilisation incorrecte de données sources;
- la communication de données sources inexactes ou hors des délais prescrits;
- leur application incorrecte ou les erreurs de frappe;
- la complexité croissante des produits;
- les exigences réglementaires.

Si les méthodes et les hypothèses des modèles ne sont pas formulées de façon satisfaisante ou ne sont pas bien contrôlées, ou si des erreurs se produisent dans les données ou la mise en œuvre, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Bon nombre de nos méthodes et de nos modèles de gestion des risques et des expositions sont fondés sur l'utilisation de données passées observées à l'égard du comportement des marchés financiers, des résultats techniques en matière de crédit et des risques liés à l'assurance. Par conséquent, ces méthodes ne prédisent pas nécessairement toutes les expositions futures aux risques, lesquelles peuvent être beaucoup plus importantes que ce qu'indiquent nos données passées. D'autres méthodes de gestion des risques dépendent de l'évaluation de l'information sur les marchés, les Clients, les catastrophes naturelles ou d'autres questions qui sont accessibles au public ou à laquelle nous pouvons avoir accès. Toutefois, cette information peut ne pas être toujours exacte, exhaustive ou à jour, ni avoir été évaluée correctement ou ne pas refléter forcément les résultats techniques réalisés à la fin. Au fur et à mesure que nous évaluons et modifions nos modèles, des changements pourraient être apportés à nos méthodes d'évaluation et à nos hypothèses, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos résultats.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays.

Le risque lié à la gestion de l'information correspond :

- a) à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des registres commerciaux, et de les éliminer de façon appropriée;
- b) à l'incapacité de fournir des données valides, complètes, exactes, cohérentes, uniques ou en temps opportun pour appuyer les décisions d'affaires;
- c) à l'incapacité de gérer l'emplacement des données et l'accès aux données transfrontalières.

L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites. Pour gérer et surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de gouvernance des données, qui comprend un programme de gestion des dossiers, des pratiques exemplaires en matière de qualité des données et des contrôles de la résidence des données.

Nous continuons d'améliorer nos pratiques exemplaires en matière de gestion des risques afin de gérer les risques liés à l'IA générative, à mesure que nous repérons les cas d'utilisation et réalisons des expériences conçues pour repérer des occasions.

vi. Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de flux de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Dans des conditions difficiles, une hausse des obligations en matière de financement peut survenir parallèlement à des réductions de sources efficaces d'entrées de fonds disponibles. Certains scénarios de conditions défavorables pourraient inclure plus particulièrement des hausses des rachats au comptant et des résiliations effectuées par des titulaires de contrat, ainsi que des diminutions des montants des primes et des dépôts dégagés des nouveaux Clients et des Clients existants. Une conjoncture défavorable des marchés financiers peut également être liée à une réduction des liquidités du marché et des prix de rajustement des ventes d'actifs prévues ainsi qu'à une baisse des entrées de fonds (dividendes, paiements d'intérêt et taux pour diverses échéances prévues) sur les placements détenus en portefeuille. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous procédons à différentes opérations, notamment à des mises en pension et à d'autres opérations sur les marchés financiers afin de combler ses besoins de liquidités à court terme. Le coût de ces opérations et notre capacité à procéder à ces opérations peuvent être touchés de façon défavorable par l'illiquidité ou la volatilité des marchés. Les perturbations des marchés des capitaux peuvent restreindre notre accès aux capitaux si nous devons obtenir des liquidités additionnelles pour exploiter nos entreprises. Cette situation entraînerait l'augmentation des coûts liés à la mobilisation de capitaux en plus d'offrir des modalités ou des échéances moins intéressantes, ce qui nuirait à la rentabilité et à la flexibilité financière futures.

La FSL inc. est une société de portefeuille pour ses filiales d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs, et elle n'exerce aucune activité importante qui lui soit propre. Les versements de dividendes et d'intérêt qui proviennent de ses filiales constituent ses principales sources de liquidités. Si les liquidités qui proviennent de ses filiales sont insuffisantes, elle pourrait devoir contracter des dettes ou mobiliser des capitaux propres à l'externe, sinon vendre certains de ses actifs. Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En outre, les agences de notation attribuent des notes aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales. Ces notes ont une incidence sur les taux d'intérêt payés par ces sociétés sur les fonds qu'elles empruntent. Une importante révision à la baisse de ces notes pourrait restreindre notre accès aux capitaux ou augmenter les coûts d'emprunt et avoir une incidence défavorable sur notre situation financière.

Nous avons conclu des arrangements de financement qui soutiennent des provisions exigées par la NAIC pour les contrats d'assurance-vie universelle émis par la Sun Life aux États-Unis. Notre capacité de soutenir ces réserves avec ces structures de financement peut être touchée défavorablement par les conditions du marché et les changements dans la réglementation. De plus, ces financements sont, en totalité ou en partie, considérés par les agences de notation en tant que leviers d'exploitation. Si, en raison d'une modification de la méthode ou de l'opinion des agences de notation, celles-ci cessent de traiter ces financements en tant que leviers d'exploitation, et ce, sans offrir de dispositions relatives aux droits acquis, nos notes de solidité financière et nos cotes de crédit pourraient en subir les contrechocs.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées aux Clients et les obligations liées au service de la dette ainsi que pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle de un an ou moins. Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la méthode de la répartition des primes (la « MRP »). Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille principalement en raison de l'actualisation et des ajustements au titre du risque.

	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2025 (en millions de dollars)							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(382) \$	(306) \$	(288) \$	(267) \$	(252) \$	(7 302) \$	(8 797) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance ¹⁾	10 183	2 973	3 516	4 501	5 563	939 926	966 662
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	9 801 \$	2 667 \$	3 228 \$	4 234 \$	5 311 \$	932 624 \$	957 865 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance ¹⁾	(837) \$	(298) \$	(308) \$	(319) \$	(338) \$	(11 753) \$	(13 853) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	211	189	189	188	188	5 198	6 163
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(626) \$	(109) \$	(119) \$	(131) \$	(150) \$	(6 555) \$	(7 690) \$
Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(633) \$	(332) \$	(272) \$	(263) \$	(241) \$	(3 935) \$	(5 676) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance ¹⁾	11 269	3 254	3 363	4 059	5 211	729 030	756 186
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	10 636 \$	2 922 \$	3 091 \$	3 796 \$	4 970 \$	725 095 \$	750 510 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance ¹⁾	(847) \$	(652) \$	(685) \$	(707) \$	(728) \$	(9 405) \$	(13 024) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	110	99	101	104	107	4 769	5 290
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(737) \$	(553) \$	(584) \$	(603) \$	(621) \$	(4 636) \$	(7 734) \$

¹⁾ Comprend des montants payables à vue de 5 386 M\$ (2024 – 5 177 M\$) et de (26) M\$ [2024 – (29) M\$] au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, respectivement.

Analyse des échéances des autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance aux 31 décembre 2025 et 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Passifs financiers et engagements contractuels

31 décembre 2025 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	6 387 \$	2 229 \$	1 548 \$	1 678 \$	11 842 \$
Débiteures de premier rang et financement non garanti ²⁾	1 760	28	28	505	2 321
Titres de créance subordonnés ²⁾	312	769	606	9 762	11 449
Ententes de rachats d'obligations	2 861	—	—	—	2 861
Créditeurs et charges à payer	9 723	—	—	—	9 723
Obligations locatives ³⁾	167	294	236	393	1 090
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	425	560	390	145	1 520
Emprunts ²⁾	41	164	189	29	423
Facilités de crédit	1 748	—	—	—	1 748
Total du passif	23 424 \$	4 044 \$	2 997 \$	12 512 \$	42 977 \$
Engagements contractuels ⁴⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	2 043 \$	1 320 \$	647 \$	2 209 \$	6 219 \$
Total des engagements contractuels	2 043 \$	1 320 \$	647 \$	2 209 \$	6 219 \$

31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	6 157 \$	2 351 \$	1 413 \$	1 692 \$	11 613 \$
Débiteures de premier rang et financement non garanti ²⁾	2 133	28	28	519	2 708
Titres de créance subordonnés ²⁾	225	451	585	7 248	8 509
Ententes de rachats d'obligations	2 840	—	—	—	2 840
Créditeurs et charges à payer	10 085	—	—	—	10 085
Obligations locatives ³⁾	166	262	207	421	1 056
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	461	758	382	380	1 981
Emprunts ²⁾	23	107	244	31	405
Facilités de crédit	2 126	—	—	—	2 126
Total du passif	24 216 \$	3 957 \$	2 859 \$	10 291 \$	41 323 \$
Engagements contractuels ⁴⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$
Total des engagements contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$

¹⁾ Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Paiements exigibles en fonction des échéances, qui comprennent également les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

³⁾ Les engagements liés aux contrats de location sont inclus dans les états consolidés de la situation financière.

⁴⁾ Les engagements contractuels ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

vii. Autres risques

Activités internationales

La réussite future de nos activités internationales dépend largement de notre capacité de croître et de faire face à la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités. Les défis auxquels nous sommes confrontés sur ces marchés prennent la forme de risques stratégiques et de risques d'exécution, notamment le risque lié à notre capacité à recruter et à fidéliser des employés et des cadres compétents possédant une expérience locale et des compétences cruciales, de risques géopolitiques, juridiques, économiques, concurrentiels et autres, de risques liés aux coentreprises, à l'élaboration et à l'exécution de nos pratiques en matière de gestion des risques et de risques liés à notre capacité à recruter, à fidéliser, à élargir et à diversifier les canaux de distribution.

Si nous étions incapables de recruter, d'embaucher et de garder des employés et des cadres compétents possédant de l'expérience pertinente et des compétences d'affaires cruciales, nous pourrions ne pas être en mesure de faire croître nos activités internationales aussi rapidement que nous le prévoyons. La concurrence visant les employés compétents et les partenaires de distribution dans le cadre de nos activités internationales, en particulier sur les marchés asiatiques, demeure forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à recruter et à garder des gens de talent.

Nos activités internationales pourraient être assujetties à des risques géopolitiques, juridiques et réglementaires, économiques, concurrentiels, opérationnels ou autres auxquels nos activités canadiennes ne sont pas soumises. Parmi ces types de risques figurent le risque de modification des règlements, les risques géopolitiques découlant d'un changement de gouvernement, le risque de réglementation discriminatoire, le risque d'instabilité politique, de nationalisation ou d'expropriation des actifs, le risque de modification du plafond applicable à la propriété étrangère, le risque de contrôle des prix ou des changes ou d'autres restrictions pouvant nous empêcher de virer des fonds provenant de ces activités vers d'autres pays ou de convertir en dollars canadiens ou en d'autres monnaies les monnaies locales que nous détenons.

Les marchés financiers de certains marchés internationaux n'ont pas nécessairement la capacité d'absorption, la liquidité ou la gamme d'options de placement qu'ont généralement d'autres marchés dans lesquels nous exerçons des activités. Plus particulièrement, l'offre davantage réduite d'actifs de longue durée expose nos activités asiatiques à des coûts accrus de gestion des actifs et des passifs et à des risques éventuels.

Nous avons conclu des ententes de coentreprise dans certains marchés asiatiques dans lesquels nous pourrions exercer un degré de contrôle moindre sur ces sociétés, ce qui pourrait nous exposer à des risques juridiques, financiers et opérationnels supplémentaires ainsi qu'à d'autres risques en matière de conformité. Nous pourrions être dépendants de notre cocontractant de coentreprise pour ce qui est du capital, de la distribution de produits, de la connaissance du marché local ou d'autres ressources. Notre capacité à exercer un contrôle ou une influence sur la gestion de ces coentreprises ainsi que le rendement de nos placements dans ces coentreprises dépendront de la coopération entre les participants à la coentreprise et des modalités des ententes de coentreprise qui prévoient la répartition du contrôle parmi les participants de la coentreprise. Si nous ne sommes pas en mesure de gérer efficacement ces coentreprises, ou si un cocontractant à une coentreprise ne s'acquitte pas des obligations qui lui incombent aux termes de l'entente de coentreprise ou s'il connaît des difficultés financières ou choisit de modifier le lien d'affaires, voire d'y mettre fin, ou encore si une coentreprise ne se conforme pas aux lois ou aux règlements en vigueur au niveau local, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser nos objectifs, nos résultats d'exploitation pourraient s'en trouver réduits, et notre marque pourrait en souffrir.

Suffisance du capital

Le risque lié à la suffisance du capital désigne le risque que notre situation de capital ne soit pas ou ne sera pas suffisante pour résister à une conjoncture économique défavorable, pour maintenir notre solidité financière, pour nous permettre ainsi qu'à nos filiales de soutenir l'exploitation quotidienne et de saisir les occasions d'expansion, et pour assumer les risques liés aux activités que nous exerçons dans la réalisation de nos objectifs d'affaires.

La solidité de notre situation de capital dépend, en partie, du niveau des taux d'intérêt et des cours des actions ainsi que des variations de ceux-ci, des résultats obtenus au chapitre du crédit, des résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, des fluctuations des taux de change et de notre rentabilité globale.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les ratios de capitalisation, ainsi que nuire à notre situation financière et à notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires, notamment :

- la détérioration des marchés boursiers;
- les révisions à la baisse des notes;
- la fluctuation des taux d'intérêt;
- les variations des écarts de crédit sur les obligations de sociétés et les titres adossés à des actifs;
- la baisse des revenus;
- l'incapacité d'accéder aux marchés financiers en temps opportun.

De plus, les modifications réglementaires envisagées par d'autres autorités de réglementation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence défavorable sur le capital de la FSL inc. et de ses filiales d'assurance.

Notes de solidité financière et cotes de crédit

Les notes de solidité financière représentent l'opinion des agences de notation quant à la capacité financière d'une société d'assurance à respecter ses obligations aux termes des contrats. Les cotes de crédit reflètent l'opinion des agences de notation quant à la capacité d'un émetteur à respecter les modalités des titres de créance, des actions privilégiées et des fonds propres hybrides de catégorie 1 en temps opportun, et elles sont des facteurs importants pour évaluer la situation de financement générale d'une société et sa capacité à avoir accès à du financement externe. Toute révision à la baisse par une agence de notation des cotes de crédit attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales ou des notes de solidité financière des filiales d'assurance de la FSL inc. pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La note de solidité financière attribuée à une société d'assurance constitue un atout concurrentiel important lorsqu'il s'agit de commercialiser ses produits ou d'attirer et de fidéliser des représentants et des distributeurs. Une révision à la baisse de nos notes de solidité financière et de nos cotes de crédit pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière, notre position concurrentielle et nos résultats d'exploitation de plusieurs façons, notamment :

- une diminution des nouvelles ventes de produits d'assurance, de rentes et de produits de placement;
- la nécessité de réduire les prix de nos produits et services afin de demeurer concurrentiels;
- une hausse des rachats et des retraits;
- une hausse des frais de réassurance;
- une augmentation de notre coût du capital et la limitation de notre accès aux marchés financiers, ce qui vient réduire notre souplesse financière;
- une réduction de notre capacité à conclure des opérations sur instruments dérivés ou de couverture dans le cours normal des activités et une augmentation des coûts liés à ces opérations;
- une incidence défavorable sur les relations que nous entretenons avec nos conseillers et avec les distributeurs tiers de nos produits.

En outre, des révisions à la baisse de nos cotes de crédit ou de nos notes de solidité financière en dessous des seuils indiqués dans certains de nos contrats dérivés, de nos conventions de réassurance ou d'autres ententes pourraient inciter les contreparties à ces contrats, conventions et ententes à mettre fin à ceux-ci ou à exiger que nous leur fournissions des garanties supplémentaires à l'égard de ces contrats, conventions et ententes sous forme de garanties ou de lettres de crédit.

Tout changement apporté aux méthodes et aux critères utilisés par les agences de notation pourrait également entraîner des révisions à la baisse qui ne découlent pas de changements dans la conjoncture économique générale ou dans notre situation financière.

Des renseignements additionnels concernant nos notes sont fournis dans la notice annuelle à la rubrique « Notes ».

Questions fiscales

La validité et l'évaluation des avantages fiscaux liés à diverses positions fiscales adoptées ou devant être adoptées dans le cadre de la production de nos déclarations de revenus relèvent du droit fiscal et peuvent faire l'objet d'une interprétation. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Le risque existe que les administrations fiscales aient une interprétation différente des lois applicables et elles pourraient affirmer que les positions adoptées en matière de fiscalité par la société imposent une nouvelle cotisation, notamment une nouvelle cotisation aux termes de règles anti-évitement particulières ou générales ou de dispositions d'établissement des prix de cession interne.

Le prélèvement d'impôts, de pénalités et d'intérêts additionnels ou l'atteinte à la réputation de la Compagnie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation futurs et notre situation financière.

Conformément à la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, les actifs d'impôts reportés sont constatés pour le report prospectif des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi que pour des montants qui ont déjà été comptabilisés dans les états financiers, mais n'entraîneront pas la déduction de montants dans le calcul du revenu imposable jusqu'à des périodes ultérieures. Les actifs d'impôts reportés sont constatés seulement lorsqu'il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable à l'égard duquel les futures retenues d'impôt et les pertes fiscales inutilisées puissent être utilisées.

À la fin de chaque période de déclaration, nous devons évaluer la valeur de nos actifs d'impôts reportés. La détermination de nos actifs d'impôts reportés dépend des projections quant aux bénéfices imposables futurs. Nos projections exigent une grande dose de jugement et d'importantes estimations quant aux événements à venir, notamment concernant la conjoncture économique mondiale et la rentabilité future de nos activités. Si la rentabilité de nos activités est inférieure à celle de nos projections ou si nos perspectives deviennent nettement moins favorables, nous pourrions devoir réduire la valeur de nos actifs d'impôts reportés. Tout changement de nos actifs d'impôts reportés pourrait entraîner des répercussions défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière futurs.

Nous sommes, en outre, assujettis à l'évolution des règlements régissant l'impôt sur le revenu. Nous avons actuellement un taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada. Les états financiers de la Compagnie reflètent les incidences fiscales favorables provenant de certains avantages fiscaux, liés notamment au revenu de placement exonéré d'impôt, aux produits tirés des placements faiblement imposés, aux déductions au titre des dividendes reçus, aux crédits d'impôt (de certains placements ou d'impôts payés sur le revenu de source étrangère) et aux taux d'imposition favorables obtenus dans certains territoires dans lesquels la Compagnie exerce ses activités. De plus, bon nombre de nos produits d'assurance-vie permettent aux Clients de bénéficier d'un traitement fiscal privilégié en vertu de divers régimes d'imposition. Par exemple, au Canada et aux États-Unis, les contrats d'assurance-vie et les contrats de rente bénéficient du report ou de la suppression de l'imposition des gains (soit les revenus produits par les fonds) cumulés aux termes du contrat. Le risque existe que des modifications apportées aux lois fiscales, aux directives administratives ou à la législation diminuent, voire éliminent certains des avantages qui s'offrent actuellement à la Compagnie ou à ses titulaires de contrat. Ce risque pourrait engendrer une baisse des ventes de produits ou une déchéance de contrats accrue et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière futurs.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi. Toute modification apportée aux taux d'imposition nécessite de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de quasi-adoption. Au 31 décembre 2025, la Compagnie a déclaré un actif d'impôt différé de 3 502 M\$ dans son état consolidé de la situation financière, principalement au Canada. Toute réduction future des taux d'imposition dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Les règles relatives au taux d'imposition global minimal s'appliquent à la Sun Life depuis le 1^{er} janvier 2024. En vertu des règles canadiennes relatives au taux d'imposition global minimal, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Certains territoires ont adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement exigeant que l'impôt complémentaire relatif au taux d'imposition global minimal soit payé localement

plutôt que dans le territoire de la société mère ultime. En réponse aux règles relatives au taux d'imposition global minimal, les Bermudes ont adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés, qui comprend un taux d'imposition des sociétés de 15 % et qui s'applique à la Sun Life avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. Le régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne constitue pas un impôt minimum complémentaire prélevé localement aux fins des règles relatives au taux d'imposition global minimal. La société mère ultime pourrait être tenue de payer un impôt complémentaire en vertu de la règle d'inclusion dans le revenu, selon le taux d'imposition effectif aux Bermudes. Les autres filiales de la Sun Life qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles de Hong Kong et d'Irlande, qui ont toutes deux adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement.

L. Information financière supplémentaire

1. Principales informations annuelles

(en millions de dollars, après impôt, sauf indication contraire)

	2025	2024	2023
Total des produits (avant impôt)	41 900	38 633	40 774
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 472	3 049	3 086
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	6,17	5,27	5,27
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	6,15	5,26	5,26
Total de l'actif	398 455	370 721	333 241

2. Éléments relatifs à l'état du résultat net

i. États du résultat net résumés par secteur d'activité

	2025					2024	
(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Produits des activités d'assurance	9 220	12 936	—	1 826	—	23 982	22 637
Produits tirés des placements (pertes de placements)	3 237	1 642	239	3 670	71	8 859	7 415
Produits tirés des honoraires	1 954	534	6 624	353	(406)	9 059	8 581
Produits	14 411	15 112	6 863	5 849	(335)	41 900	38 633
Charges afférentes aux activités	7 410	12 020	—	984	—	20 414	19 631
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	163	(115)	—	46	—	94	(85)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	2 159	1 399	—	3 229	—	6 787	5 139
(Produits financiers) charges financières de réassurance	17	(105)	—	19	—	(69)	(51)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	320	—	—	3	—	323	393
Autres produits	—	—	—	—	—	—	(163)
Charges d'intérêts	172	129	138	87	—	526	664
Charges d'exploitation et commissions	2 137	1 123	5 038	591	138	9 027	8 766
Total des charges	12 378	14 451	5 176	4 959	138	37 102	34 294
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	513	116	428	79	(120)	1 016	1 040
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	79	79	80
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	118	25	45	43	—	231	170
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 402	520	1 214	768	(432)	3 472	3 049

Comparaison entre 2025 et 2024

Canada

Au Canada, les produits ont diminué de 1,2 G\$ en 2025, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance.

États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont augmenté de 2,0 G\$ en 2025, en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des produits des activités d'assurance.

Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont augmenté de 0,2 G\$ en 2025, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires de Gestion SLC et de la MFS.

Asie

En Asie, les produits ont augmenté de 2,3 G\$ en 2025, en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des produits des activités d'assurance.

Organisation internationale

La perte de l'Organisation internationale s'est établie à 0,3 G\$ en 2025, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

ii. Produits

Les produits sont principalement tirés des affaires liées à l'assurance-vie et de l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes et aux fonds communs de placement, ainsi que des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité stratégique. Le total des produits comprend : i) les produits tirés des activités d'assurance, ii) les produits nets tirés des placements et iii) les produits tirés des honoraires. Le total des produits exclut le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits des activités d'assurance comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits nets tirés des placements comprennent les produits d'intérêts, les dividendes, les profits et les pertes réalisés et latents ainsi que les autres produits de placements liés aux actifs du fonds général. Les produits nets tirés des placements, comme les produits locatifs nets, les variations de la juste valeur et les profits (pertes) de change, proviennent également d'instruments non financiers. Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs, exception faite des passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits tirés des honoraires comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif, qui sont principalement gagnés au sein du secteur Gestion d'actifs. Les produits tirés des honoraires comprennent également les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires, qui sont gagnés principalement dans les secteurs Canada et États-Unis. Les équivalents de primes et de versements des services administratifs seulement (« SAS ») et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

(en millions de dollars)	2025	2024
Produits des activités d'assurance		
Rentes	2 542	2 395
Assurance-vie	5 839	5 620
Assurance-santé	15 601	14 622
Total des produits des activités d'assurance	23 982	22 637
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	8 859	7 415
Produits tirés des honoraires	9 059	8 581
Total des produits	41 900	38 633

Comparaison entre 2025 et 2024

Le total des produits a augmenté de 3,3 G\$ en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des produits des activités d'assurance. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 0,5 G\$. Par secteur d'activité, les produits reflètent la hausse des produits nets tirés des placements, principalement en Asie et aux États-Unis, partiellement contrebalancée par la baisse des produits nets tirés des placements au Canada et par la hausse des produits des activités d'assurance, principalement aux États-Unis, au Canada et en Asie.

Les produits des activités d'assurance ont augmenté de 1,3 G\$, principalement en raison de la hausse des produits des activités d'assurance aux États-Unis, au Canada et en Asie.

Les produits nets tirés des placements ont augmenté de 1,4 G\$, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements attribuables à l'incidence des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des marchés des actions.

Les produits tirés des honoraires ont augmenté de 0,5 G\$, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires enregistrée par Gestion SLC, par la MFS et par nos autres activités de gestion d'actifs et de patrimoine.

iii. Charges

(en millions de dollars)	2025	2024
Charges		
Charges afférentes aux activités d'assurance	20 414	19 631
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	94	(85)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	6 787	5 139
(Produits financiers) charges financières de réassurance	(69)	(51)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	323	393
Autres produits	—	(163)
Charges d'intérêts	526	664
Charges d'exploitation et commissions	9 027	8 766
Total des charges	37 102	34 294

Le total des charges s'est établi à 37,1 G\$, en hausse de 2,8 G\$ en 2025 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis et de la hausse des charges afférentes aux activités d'assurance.

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont chiffrées à 20,4 G\$, en hausse de 0,8 G\$ en 2025 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des hausses enregistrées aux États-Unis et au Canada.

Les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus se sont établies à 0,1 G\$ comparativement à un bénéfice net de 0,1 G\$ à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis se sont établies à 6,8 G\$, en hausse de 1,6 G\$ en 2025 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés en Asie et aux États-Unis, partiellement contrebalancés par les produits financiers d'assurance liés aux contrats d'assurance émis au Canada.

Les autres produits se sont établis à néant en 2025, comparativement aux autres produits de 163 M\$ enregistrés à l'exercice précédent. Les autres produits enregistrés à l'exercice précédent étaient principalement liés à la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs.

Les charges d'intérêts se sont établies à 0,5 G\$, en baisse de 0,1 G\$ en 2025 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada et à Gestion d'actifs.

Les charges d'exploitation et commissions se sont établies à 9,0 G\$, en hausse de 0,3 G\$ en 2025 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des charges à Gestion d'actifs, partiellement contrebalancée par la diminution des charges à l'Organisation internationale, ainsi que de l'incidence défavorable du change de 122 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

iv. Taxes et impôts

Impôt sur le résultat

En 2025, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 1 016 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 4 798 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 21,2 % (2024 – 1 040 M\$, 4 339 M\$ et 24,0 %, respectivement).

En 2025, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent¹⁾, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 1 051 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 5 394 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 19,5 % se situant au sein de la fourchette prévue de 16 % à 22 % (2024 – 834 M\$, 4 831 M\$ et 17,3 %, respectivement).

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », du présent document pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

¹⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, ce qui exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

i. Variations des éléments relatifs à l'état de la situation financière

Le total de l'actif du fonds général s'est établi à 231,9 G\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 221,9 G\$), principalement en raison de la croissance de la juste valeur nette découlant des variations des taux d'intérêt et des écarts de crédit, ainsi que de la croissance des affaires et des activités d'investissement en immobilisations, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable du change.

Au 31 décembre 2025, le solde du passif net au titre des contrats d'assurance émis¹⁾ s'élevait à 155,6 G\$ (31 décembre 2024 – 146,9 G\$), principalement en raison des flux de trésorerie et des produits financiers et charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis, partiellement contrebalancés par l'incidence du change et par le résultat des activités d'assurance.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, se chiffrait à 24,5 G\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 25,6 G\$). Cette variation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires comprenait les éléments suivants :

- i) Des dividendes de 1 975 M\$ versés sur les actions ordinaires.
- ii) Une diminution de 1 707 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires.
- iii) L'incidence défavorable du change de 899 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
- iv) Un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 3 551 M\$, avant les dividendes privilégiés de 79 M\$.
- v) Des profits nets latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 255 M\$.

Au 30 janvier 2026, la FSL inc. avait 553 873 373 actions ordinaires, 2 887 502 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au quatrième trimestre de 2025. Des pertes de valeur de 88 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2025 (2024 – 201 M\$), principalement en raison d'une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis. L'incidence sur l'exercice précédent reflète une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam et découlant de changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.

iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – vi – Risque de liquidité ».

¹⁾ Pour plus de renseignements au sujet des variations du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance, se reporter à la note 10 des états financiers consolidés annuels de 2025.

4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2025

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent pour les quatrième trimestres de 2025 et 2024. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	T4 25	T4 24
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par type d'activité¹⁾ :		
Gestion d'actifs et de patrimoine	534	486
Santé et protection collective	308	266
Protection individuelle ²⁾	362	310
Charges de l'Organisation internationale et autres ²⁾	(110)	(97)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	1 094	965
À ajouter : Incidence des marchés	(179)	(179)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(31)	11
Autres ajustements	(162)	(560)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	722	237
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	19,1 %	16,5 %
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	12,6 %	4,0 %
Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent¹⁾		
Mortalité	55	10
Morbidité	17	(22)
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	1	—
Charges	(42)	(10)
Crédit, montant net ³⁾	14	(6)
Autres ⁴⁾	24	16

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

²⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités du bureau régional en Asie ont été transférées du type Charges de l'Organisation internationale et autres au type Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

³⁾ Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, le dégagement des ajustements au titre du risque de crédit, qui sont présentés dans les bénéfices liés aux placements attendus dans l'analyse des composantes du bénéfice, sont inclus dans ce solde. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

⁴⁾ D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Comparaison trimestrielle – entre le T4 2025 et le T4 2024

Le bénéfice net sous-jacent¹⁾ s'est établi à 1 094 M\$, en hausse de 129 M\$, ou 13 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine¹⁾** en hausse de 48 M\$: amélioration des résultats au chapitre du crédit et des produits tirés des honoraires pour la gestion de patrimoine au Canada, hausse des produits tirés des honoraires, déduction faite des charges, à la MFS, et hausse du bénéfice tiré des honoraires, contrebalancées par la baisse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC.
- **Santé et protection collective¹⁾** en hausse de 42 M\$: amélioration des résultats au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis et croissance des affaires au Canada, partiellement contrebalancées par la hausse des coûts de distribution aux Garanties collectives aux États-Unis.
- **Protection individuelle^{1), 2)}** en hausse de 52 M\$: croissance des affaires, résultats favorables au chapitre de la mortalité et hausse des bénéfices liés aux placements en Asie, ainsi que résultats favorables au chapitre de la mortalité aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la diminution de l'apport des coentreprises en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres^{1), 2)}** : hausse de (13) M\$ de la perte nette reflétant la hausse des coûts de financement soutenant l'acquisition des participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC.

¹⁾ Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document pour plus de précisions sur des éléments importants attribuables aux éléments du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour un rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité/organisations de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités du bureau régional en Asie ont été transférées du type Charges de l'Organisation internationale et autres au type Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 722 M\$, en hausse de 485 M\$, ou 205 %, en raison des éléments suivants :

- Des variations des produits tirés des placements exonérés d'impôt, principalement à l'Organisation internationale¹⁾, reflétant des pertes plus élevées à l'exercice précédent.
- L'augmentation du bénéfice net sous-jacent.
- L'incidence sur les résultats de l'exercice précédent d'une perte de valeur de 186 M\$ relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam et d'une charge pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par ce qui suit :
- L'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction.
- L'incidence des marchés est demeurée stable par rapport à l'exercice précédent, puisque l'incidence favorable des marchés des actions et l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers ont été contrebalancées par d'autres incidences défavorables liées aux marchés et aux taux d'intérêt.

L'incidence du change a donné lieu à une diminution de 3 M\$ du bénéfice net sous-jacent et n'a pas eu d'incidence significative sur le bénéfice net déclaré.

Au quatrième trimestre de 2025, le taux d'imposition effectif²⁾ sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 21,3 % et à 28,1 %, respectivement.

Rendement des différents secteurs d'activité – quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière des secteurs suivants : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur d'activité.

T4 25						
(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	370	417	210	207	(110)	1 094
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(22)	(108)	(21)	(46)	(13)	(210)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(8)	(6)	(21)	—	(35)
Autres ajustements (avant impôt)	(49)	(9)	(69)	(17)	(5)	(149)
Charge (économie) d'impôt	19	15	19	8	(39)	22
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	318	307	133	131	(167)	722
T4 24						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	360	366	161	175	(97)	965
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(18)	(142)	(74)	27	(14)	(221)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(1)	(1)	15	—	13
Autres ajustements (avant impôt)	(34)	(8)	(143)	(193)	—	(378)
Charge (économie) d'impôt	18	38	50	(13)	(235)	(142)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	326	253	(7)	11	(346)	237

¹⁾ Les résultats du quatrième trimestre de 2025 reflètent des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 49 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions (quatrième trimestre de 2024 – produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions).

²⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

Comparaison trimestrielle – entre le T4 2025 et le T4 2024

Gestion d'actifs

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 370 M\$, en hausse de 10 M\$, ou 3 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** en hausse de 11 M\$ (en hausse de 8 M\$ en dollars américains) : hausse des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif net moyen, partiellement contrebalancée par la hausse des charges. La marge d'exploitation nette avant impôt¹⁾ s'est établie à 40,0 % au quatrième trimestre de 2025, comparativement à 40,5 % à l'exercice précédent.
- **Gestion SLC** en baisse de 1 M\$: hausse du bénéfice tiré des honoraires, contrebalancée par la baisse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement. Le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ a augmenté de 25 % en raison de la mobilisation de capitaux et de l'augmentation des honoraires liés à la gestion immobilière. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ s'est établie à 27,5 % pour le quatrième trimestre de 2025, comparativement à 23,0 % à l'exercice précédent.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 318 M\$, en baisse de 8 M\$, ou 2 %.

L'incidence du change a donné lieu à une diminution de 1 M\$ du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré, respectivement.

Canada

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 417 M\$, en hausse de 51 M\$, ou 14 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 41 M\$: amélioration des résultats au chapitre du crédit et augmentation des produits tirés des honoraires attribuable à la hausse de l'actif géré.
- **Santé et protection collective** en hausse de 2 M\$: croissance des affaires et résultats favorables au chapitre de la mortalité, contrebalancés en grande partie par les résultats moins favorables au chapitre de la morbidité.
- **Protection individuelle** en hausse de 8 M\$: résultats favorables au chapitre de l'assurance.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 307 M\$, en hausse de 54 M\$, ou 21 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et de l'incidence des marchés, reflétant principalement l'amélioration de l'incidence des taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par d'autres incidences défavorables liées aux marchés.

États-Unis

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 150 M\$ US, en hausse de 35 M\$ US, ou 30 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** en hausse de 27 M\$ US : hausse des résultats des Garanties collectives reflétant principalement une amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de distribution.
- **Protection individuelle en hausse de 8 M\$ US** : résultats favorables au chapitre de la mortalité.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 93 M\$ US, comparativement à une perte nette déclarée de 1 M\$ US pour l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, de l'incidence des marchés reflétant principalement l'amélioration de l'incidence des taux d'intérêt, ainsi que d'une charge comptabilisée pour les garanties de frais dentaires au cours de l'exercice précédent, partiellement contrebalancées par les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration de DentaQuest.

Le change n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré, respectivement.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Asie

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 207 M\$, en hausse de 32 M\$, ou 18 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en baisse de 3 M\$: baisse des produits tirés des honoraires liée à la transition des activités de gestion administrative vers la plateforme centralisée eMPF à Hong Kong.
- **Protection individuelle**¹⁾ en hausse de 35 M\$: essor solide et continu des souscriptions et de la croissance des affaires en vigueur sur la plupart des marchés, résultats favorables au chapitre de la mortalité dans le marché des Clients fortunés, hausse des bénéfices liés aux placements et baisse des charges, partiellement contrebalancés par la baisse de l'apport des coentreprises et par les résultats défavorables au chapitre du crédit.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 131 M\$, en hausse de 120 M\$, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et d'une perte de valeur comptabilisée à l'exercice précédent relativement à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable des marchés et par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'incidence défavorable des taux d'intérêt et à d'autres incidences liées aux marchés, partiellement contrebalancées par l'amélioration de l'incidence des marchés des actions.

L'incidence du change a donné lieu à une diminution de 2 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une diminution de 1 M\$ du bénéfice net déclaré.

Organisation internationale

La perte nette sous-jacente s'est établie à 110 M\$, comparativement à la perte nette sous-jacente de 97 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la hausse des coûts de financement soutenant l'acquisition des participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC.

La perte nette déclarée s'est chiffrée à 167 M\$, comparativement à la perte nette déclarée de 346 M\$ à l'exercice précédent, en raison des variations des produits tirés des placements exonérés d'impôt²⁾ reflétant des pertes plus élevées à l'exercice précédent, partiellement contrebalancées par les variations de la perte nette sous-jacente.

Le change n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net sous-jacent et a donné lieu à une augmentation de 3 M\$ du bénéfice net déclaré.

5. Croissance du quatrième trimestre de 2025

Les produits se sont établis à 8,9 G\$, en hausse de 1,4 G\$ par rapport à la période correspondante de 2024, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements découlant des fluctuations des taux d'intérêt. L'incidence du change est venue diminuer les produits de 24 M\$.

¹⁾ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2025, les activités du bureau régional en Asie ont été transférées du type Charges de l'Organisation internationale et autres au type Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

²⁾ Les résultats du quatrième trimestre de 2025 reflètent des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 44 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions (quatrième trimestre de 2024 – produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions).

6. Résultats financiers trimestriels

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 25	T3 25	T2 25	T1 25	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24
Total des produits	8 929	12 421	9 199	11 351	7 509	15 333	8 916	6 875
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires								
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	1 094	1 047	1 015	1 045	965	1 016	1 000	875
À ajouter : Incidence des marchés	(179)	(14)	(166)	(22)	(179)	29	(153)	(70)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(31)	(13)	3	(4)	11	36	16	(7)
Autres ajustements	(162)	86	(136)	(91)	(560)	267	(217)	20
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	722	1 106	716	928	237	1 348	646	818
Bénéfice par action dilué (en dollars)								
Bénéfice sous-jacent ¹⁾	1,96	1,86	1,79	1,82	1,68	1,76	1,72	1,50
Bénéfice déclaré	1,29	1,97	1,26	1,62	0,41	2,33	1,11	1,40
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)								
Bénéfice déclaré	1,30	1,97	1,27	1,62	0,41	2,33	1,11	1,40
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur¹⁾								
Gestion d'actifs	370	350	300	351	360	344	307	282
Canada	417	422	379	376	366	375	402	310
États-Unis	210	147	195	218	161	219	204	189
Asie	207	226	206	197	175	170	179	177
Organisation internationale	(110)	(98)	(65)	(97)	(97)	(92)	(92)	(83)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ¹⁾	1 094	1 047	1 015	1 045	965	1 016	1 000	875
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(210)	(26)	(187)	(28)	(221)	(12)	(169)	(26)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(35)	(18)	4	(5)	13	63	18	(8)
Autres ajustements (avant impôt)	(149)	67	(181)	(113)	(378)	246	(254)	41
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	22	36	65	29	(142)	35	51	(64)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – actionnaires ordinaires								
Gestion d'actifs	318	316	254	326	326	644	274	284
Canada	307	414	330	351	253	382	292	290
États-Unis	133	98	103	186	(7)	339	127	97
Asie	131	373	98	166	11	32	151	235
Organisation internationale	(167)	(95)	(69)	(101)	(346)	(49)	(198)	(88)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	722	1 106	716	928	237	1 348	646	818

¹⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Troisième trimestre de 2025

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 047 M\$, en hausse de 31 M\$, ou 3 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 26 M\$: amélioration des résultats au chapitre du crédit, hausse des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif géré au Canada et hausse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC.
- **Santé et protection collective** en baisse de 61 M\$: résultats défavorables au chapitre de l'assurance aux Garanties collectives et pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la croissance des affaires et par les résultats favorables au chapitre de l'assurance au Canada.
- **Protection individuelle** en hausse de 72 M\$: croissance des affaires et résultats favorables au chapitre de la mortalité en Asie, augmentation de l'apport de notre coentreprise en Inde et hausse des bénéfices liés aux placements au Canada.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : hausse de (6) M\$ de la perte nette reflétant le calendrier des dépenses d'investissement stratégique.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 106 M\$, en baisse de 242 M\$, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC à l'exercice précédent, de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, de l'incidence des marchés reflétant d'autres incidences défavorables liées aux marchés, principalement en Asie, ainsi que des résultats défavorables liés aux placements immobiliers, partiellement contrebalancés par l'incidence favorable des taux d'intérêt, facteurs partiellement contrebalancés par un profit relatif à l'augmentation de la participation dans Bowtie et par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

Deuxième trimestre de 2025

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 015 M\$, en hausse de 15 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent : hausse du bénéfice tiré des honoraires à Gestion SLC reflétant la solide mobilisation de capitaux et hausse des produits tirés des honoraires en Asie découlant de l'augmentation de l'actif géré, contrebalancées par la baisse des produits tirés des honoraires à la MFS découlant de la diminution de l'actif net moyen et par la baisse de l'apport des placements découlant de la baisse des taux de rendement.
- **Santé et protection collective** en hausse de 21 M\$: amélioration des résultats pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis reflétant principalement la révision des prix du régime Medicaid, l'augmentation des produits tirés des honoraires et les mesures de la direction, et résultats favorables au chapitre de la mortalité au Canada.
- **Protection individuelle** en baisse de 33 M\$: hausse des charges en Asie reflétant principalement les investissements continus dans nos activités, et résultats défavorables au chapitre de la mortalité au Canada et aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la croissance des affaires en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : diminution de 27 M\$ de la perte nette principalement attribuable au calendrier des dépenses d'investissement stratégique et à la diminution de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 716 M\$, en hausse de 70 M\$, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une charge de restructuration de 108 M\$ comptabilisée à l'exercice précédent pour l'Organisation internationale et de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancées par une perte de valeur de 61 M\$ relative à une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis et par d'autres incidences défavorables liées aux marchés dans l'ensemble de l'Asie et du Canada, partiellement contrebalancées par l'incidence favorable des taux d'intérêt, principalement attribuable aux variations non parallèles des courbes au Canada, et par l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

Premier trimestre de 2025

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 045 M\$, en hausse de 170 M\$, ou 19 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 79 M\$: augmentation du bénéfice tiré des honoraires lié aux honoraires de rattrapage et rendement solide des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC, et hausse des produits tirés des honoraires au Canada et en Asie.
- **Santé et protection collective** en hausse de 50 M\$: croissance des affaires et résultats favorables au chapitre de la protection au Canada, principalement attribuables aux résultats au chapitre de la morbidité et de la mortalité, et hausse des résultats pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, partiellement contrebalancée par les résultats légèrement défavorables au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis.
- **Protection individuelle** en hausse de 55 M\$: croissance des affaires et augmentation de l'apport des coentreprises en Asie, et amélioration des résultats au chapitre de la protection au Canada, en grande partie attribuable aux résultats au chapitre de la mortalité.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (14) M\$ de la perte nette reflétant principalement la diminution des produits tirés des placements liés aux actifs excédentaires.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 928 M\$, en hausse de 110 M\$, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, de l'incidence des marchés reflétant principalement l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers, ainsi que de l'incidence favorable des taux d'intérêt, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable des marchés des actions et les variations de la juste valeur des actions de la MFS détenues par la direction. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les profits tirés de la vente partielle d'ABSLMC et la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs à l'exercice précédent.

Quatrième trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 965 M\$, en baisse de 18 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 47 M\$: hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par la diminution des résultats nets tirés des placements au Canada.
- **Santé et protection collective** en baisse de 99 M\$: résultats défavorables au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis et résultats moins favorables au chapitre de la morbidité au Canada, partiellement contrebalancés par la croissance des affaires au Canada.
- **Protection individuelle** en hausse de 55 M\$: amélioration des résultats au chapitre de la protection en Asie et au Canada et augmentation de l'apport des coentreprises en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (21) M\$ de la perte nette reflétant principalement la hausse des charges découlant en grande partie des investissements continus dans nos activités en Asie et de la rémunération incitative en Asie.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 237 M\$, en baisse de 512 M\$, ou 68 %, en raison de la diminution de 234 M\$ des produits tirés des placements exonérés d'impôt à l'Organisation internationale, d'une perte de valeur de 186 M\$ relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques et d'une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, partiellement contrebalancées par l'incidence des marchés reflétant principalement l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

Troisième trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 016 M\$, en hausse de 86 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 17 M\$: augmentation des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, en Asie et au Canada, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables au chapitre du crédit au Canada.
- **Santé et protection collective** en hausse de 60 M\$: solide croissance des affaires aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada, hausse des produits tirés des honoraires au Canada et amélioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de

l'assurance-vie collective aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la baisse des résultats pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis.

- **Protection individuelle** en hausse de 9 M\$: croissance des affaires en Asie et au Canada, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : les charges sont demeurées à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 348 M\$, en hausse de 477 M\$, ou 55 %, en raison de la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC et de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent. L'incidence favorable des marchés des actions et l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers ont été partiellement contrebalancées par l'incidence des taux d'intérêt.

Deuxième trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 000 M\$, en hausse de 80 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en hausse de 36 M\$: hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par la hausse des charges à Gestion d'actifs.
- **Santé et protection collective** en baisse de 55 M\$: baisse des résultats pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid et des règlements connexes après la fin de l'urgence de santé publique, les résultats moins favorables au chapitre de la morbidité au Canada et les résultats défavorables au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la solide croissance des affaires aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada.
- **Protection individuelle** en hausse de 82 M\$: croissance des affaires en Asie et au Canada ainsi que résultats favorables au chapitre de la mortalité au Canada et aux États-Unis.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 17 M\$ de la perte nette en raison de la baisse des charges d'exploitation et des coûts de financement.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 646 M\$, en baisse de 14 M\$, ou 2 %, reflétant la discipline financière qui demeure au cœur de notre stratégie Incidence sur le Client et de nos activités. Au deuxième trimestre de 2024, nous avons comptabilisé une charge de restructuration de 138 M\$ (108 M\$ après impôt) reflétant des mesures prises pour améliorer la productivité et favoriser une croissance des bénéfices dans la partie supérieure de nos objectifs financiers à moyen terme. Nous prévoyons que ces mesures se traduiront par des économies annuelles d'environ 200 M\$ (avant impôt) d'ici 2026. La charge de restructuration a été contrebalancée par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et l'incidence des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt et les placements immobiliers.

Premier trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 875 M\$, en baisse de 20 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion d'actifs et de patrimoine** en baisse de 3 M\$: hausse des produits tirés des honoraires, contrebalancée par la hausse des charges à Gestion d'actifs ainsi que par la baisse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC.
- **Santé et protection collective** en baisse de 23 M\$: résultats moins favorables au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis et baisse des résultats pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, partiellement contrebalancés par la solide croissance des produits aux Garanties collectives aux États-Unis et la croissance des affaires et l'amélioration des résultats au chapitre de l'invalidité au Canada.
- **Protection individuelle** en baisse de 13 M\$: baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK, partiellement contrebalancée par la croissance des affaires en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 19 M\$ de la perte nette découlant de la baisse des coûts de financement.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 818 M\$, en hausse de 12 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison des profits à la vente partielle d'ABSLAMC et de la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs, facteurs en grande partie contrebalancés par le profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada à l'exercice précédent, par les variations de la juste valeur des actions de la MFS détenues par la direction et par la diminution du bénéfice net sous-jacent. Les résultats défavorables liés aux placements immobiliers ont été en grande partie contrebalancés par l'incidence favorable des taux d'intérêt.

M. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

1. Point de vue des actionnaires ordinaires sur le bénéfice net déclaré

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'analyse des composantes du bénéfice et du bénéfice net total inscrit dans l'état du résultat net. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

(en millions de dollars)

État du résultat net	2025					
	Composantes du bénéfice sous-jacent ¹⁾	Ajustements non sous-jacents ¹⁾	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les normes IFRS)
				Montant nominal ²⁾	Montant net ³⁾	
Résultat net des activités d'assurance	3 253	(28)	3 225	313	(64)	3 474
Résultat net des activités de placement	1 715	(224)	1 491	20	307	1 818
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾		(54)	(54)	—	54	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 906	(232)	1 674		(1 674)	
Autres produits tirés des honoraires	422	—	422	(22)	8 659	9 059
Produits tirés des honoraires						9 059
Autres charges	(1 902)	(374)	(2 276)	—	(7 277)	(9 553)
Bénéfice avant impôt	5 394	(912)	4 482	311	5	4 798
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(1 051)	152	(899)	(117)	—	(1 016)
Bénéfice net total	4 343	(760)	3 583	194	5	3 782
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(63)	31	(32)	(194)	(5)	(231)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(79)		(79)	—	—	(79)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	4 201					
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires		(729)	3 472	—	—	3 472

¹⁾ Se reporter à la section « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » ci-après pour une présentation des ajustements non sous-jacents effectués afin de calculer le bénéfice net sous-jacent et de faire l'analyse des composantes du bénéfice sous-jacent.

²⁾ Supprime les composantes attribuables aux titulaires de contrats avec participation.

³⁾ Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Pour plus de détails, se reporter à la sous-section « Composantes du bénéfice » de la section 3, « Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS », ci-après. En outre, dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut les incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2025 présente l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur le bénéfice net, et l'incidence sur la MSC comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

⁴⁾ Attribué aux capitaux propres du compte des contrats avec participation et attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

⁵⁾ Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres.

État du résultat net	Composantes du bénéfice sous-jacent ¹⁾	Ajustements non sous- jacents ¹⁾	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les normes IFRS)
				Montant nominal ²⁾	Montant net ³⁾	
Résultat net des activités d'assurance	2 996	—	2 996	243	(148)	3 091
Résultat net des activités de placement	1 677	(310)	1 367	(97)	664	1 934
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾		86	86	—	(86)	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 762	250	2 012		(2 012)	
Autres produits tirés des honoraires	321	—	321	(18)	8 278	8 581
Produits tirés des honoraires						8 581
Autres charges	(1 925)	(701)	(2 626)	—	(6 641)	(9 267)
Bénéfice avant impôt	4 831	(675)	4 156	128	55	4 339
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(834)	(120)	(954)	(86)	—	(1 040)
Bénéfice net total	3 997	(795)	3 202	42	55	3 299
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(61)	(12)	(73)	(42)	(55)	(170)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(80)	—	(80)	—	—	(80)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	3 856					
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires		(807)	3 049	—	—	3 049

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

2. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui aide à comprendre le rendement des activités de la Sun Life en apportant certains ajustements au bénéfice calculé en vertu des IFRS. Le bénéfice net sous-jacent, de même que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le bénéfice net déclaré), servent de base à la planification de la gestion et constituent également une mesure clé de nos programmes de rémunération incitative du personnel. Cette mesure reflète le point de vue de la direction à l'égard du rendement sous-jacent des activités de la Compagnie et du potentiel de bénéfice à long terme. Par exemple, en raison de la nature à plus long terme de nos activités d'assurance individuelle, les fluctuations du marché liées aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et aux immeubles de placement peuvent avoir une incidence importante sur le bénéfice net déclaré de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, ces incidences ne se matérialisent pas nécessairement, et elles pourraient ne jamais se matérialiser si les marchés fluctuent dans la direction opposée au cours de périodes ultérieures ou, dans le cas des taux d'intérêt, si le placement à revenu fixe connexe est détenu jusqu'à son échéance.

Le bénéfice net sous-jacent élimine l'incidence des éléments suivants du bénéfice net déclaré :

- L'incidence des marchés reflétant l'écart après impôt entre les fluctuations réelles et les fluctuations prévues du marché, y compris :
 - i) L'incidence nette des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit et de la fluctuation des écarts de swap, ainsi que d'autres incidences, reflétant les non-concordances comptables entre les actifs et les passifs :
 - a) Les écarts découlant des variations de la juste valeur¹⁾ des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les contrats d'assurance, par rapport aux variations de la juste valeur des passifs²⁾.
 - b) Les variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats de placement et nos portefeuilles excédentaires³⁾.
 - c) Les produits tirés des placements exonérés d'impôt⁴⁾ supérieurs ou inférieurs aux économies d'impôt à long terme prévues liées à nos activités d'assurance multinationales au Canada.
 - ii) Les placements à revenu non fixe dont le rendement moyen pondéré attendu est d'environ 2 % par trimestre, y compris :
 - a) les placements en titres de capitaux propres (y compris les dérivés) soutenant les contrats d'assurance et les portefeuilles excédentaires;
 - b) les immeubles de placement soutenant des contrats d'assurance et des portefeuilles excédentaires.
- Les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.
- Autres ajustements :
 - i) Actions de la MFS détenues par la direction – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
 - ii) Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
 - iii) Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
 - iv) Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

Bénéfice par action sous-jacent (dilué). Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles. Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les composantes du bénéfice par action, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. Pour plus de renseignements sur les SLEECs, se reporter à la note 12 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

¹⁾ En ce qui a trait aux actifs à revenu fixe, le bénéfice net sous-jacent comprend les résultats enregistrés au chapitre du crédit découlant des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

²⁾ Le bénéfice net sous-jacent est fondé sur les courbes d'actualisation et les taux de change observables au début de la période.

³⁾ Le bénéfice net sous-jacent lié au bénéfice relatif au surplus comprend les profits (pertes) réalisés sur les actifs à revenu fixe classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁴⁾ Les soldes du quatrième trimestre de 2025 et du quatrième trimestre de 2024 sont présentés isolément dans le poste Autres, sous Autres ajustements.

Le tableau ci-dessous présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, après impôt)

	2025	2024
Bénéfice net sous-jacent	4 201	3 856
Incidence des marchés		
Incidence des marchés des actions	(14)	25
Incidence des taux d'intérêt ¹⁾	(148)	(60)
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement (résultats liés aux placements immobiliers)	(219)	(338)
À ajouter : Incidence des marchés	(381)	(373)
À ajouter : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(45)	56
Autres ajustements		
Actions de la MFS détenues par la direction	2	(22)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3), 4), 5), 6), 7)}	(27)	140
Amortissement des immobilisations incorporelles ^{8), 9)}	(215)	(332)
Autres ^{10), 11), 12), 13), 14)}	(63)	(276)
À ajouter : Total des autres ajustements	(303)	(490)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 472	3 049
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	7,45	6,66
À ajouter : Incidence des marchés (en dollars)	(0,68)	(0,65)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	(0,08)	0,10
Actions de la MFS détenues par la direction (en dollars)	—	(0,04)
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,05)	0,24
Amortissement des immobilisations incorporelles (en dollars)	(0,38)	(0,57)
Autres (en dollars)	(0,12)	(0,48)
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice par action dilué (en dollars)	0,01	—
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	6,15	5,26

¹⁾ Nos résultats sont sensibles aux taux d'intérêt à long terme en raison de la nature de nos activités, ainsi qu'aux variations non parallèles de la courbe de rendement (par exemple, les aplatissements, les inversions, les accentuations).

²⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 56 M\$ en 2025 (2024 – 76 M\$).

³⁾ Reflète une augmentation de 4 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC en 2025 (2024 – diminution de 344 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 et à la note 11 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

⁴⁾ Comprend les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

⁵⁾ Afin de respecter certaines obligations réglementaires, au premier trimestre de 2024, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans ABSLAMC, générant un profit de 84 M\$. Par suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, au deuxième trimestre de 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

⁶⁾ Les données du deuxième trimestre de 2024 comprennent une charge de restructuration de 108 M\$ comptabilisée dans le secteur Organisation internationale.

⁷⁾ Le 15 juillet 2025, nous avons acquis une participation additionnelle dans Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), ce qui s'est traduit par une augmentation de notre participation dans celle-ci d'environ 11 %, compte non tenu de la dilution, pour une participation totale de 55,8 %. La contrepartie totale se composait de 55 M\$ en trésorerie. Notre participation détenue auparavant dans Bowtie a été réévaluée à sa juste valeur, ce qui a donné lieu à un profit de 176 M\$ comptabilisé dans le bénéfice net déclaré au troisième trimestre de 2025 (le « profit lié à l'augmentation de la participation dans Bowtie »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

⁸⁾ Comprend une perte de valeur de 186 M\$ relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques pour le quatrième trimestre de 2024.

⁹⁾ Comprend une perte de valeur de 61 M\$ relative à une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis au deuxième trimestre de 2025.

¹⁰⁾ Comprend la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs au premier trimestre de 2024.

¹¹⁾ Comprend un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux au deuxième trimestre de 2024. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 et à la rubrique D, « Rentabilité », du rapport de gestion annuel de 2024.

¹²⁾ Comprend une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis pour le quatrième trimestre de 2024.

¹³⁾ Comprend des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 49 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions (quatrième trimestre de 2024 – produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions).

¹⁴⁾ Comprend un ajustement fiscal pour la MFS au quatrième trimestre de 2025 en raison de modifications apportées aux lois fiscales américaines. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars)	2025	2024
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	4 201	3 856
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :		
À ajouter : Incidence des marchés	(451)	(428)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(54)	86
Autres ajustements	(376)	(345)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(881)	(687)
À ajouter : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	152	(120)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires (après impôt)	3 472	3 049

¹⁾ Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut les incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2025 présente l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur le bénéfice net, et l'incidence sur la MSC comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectifs prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale et d'autres ajustements fiscaux.

3. Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

Marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis. Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux Garanties collectives aux États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif administré. L'actif administré représente les actifs des Clients à l'égard desquels la Sun Life fournit des services administratifs. Au Canada, l'actif administré comprend l'actif du courtier en épargne collective à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle et l'actif des Régimes collectifs de retraite pour lequel nous offrons des services administratifs. En Asie, l'actif administré comprend les actifs des services administratifs en Chine et à Hong Kong. En ce qui concerne Gestion SLC, l'actif administré comprend les actifs distribués principalement par la société affiliée de Gestion SLC, Advisors Asset Management, Inc. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif géré. L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie pour l'ensemble des domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les actifs de tiers gérés et les ajustements de consolidation. Les ajustements de consolidation sont présentés séparément, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

Actif géré ne générant pas encore d'honoraires. Cette mesure représente la tranche du capital engagé mais non investi du total de l'actif géré ne générant pas actuellement d'honoraires de gestion. Le montant dépend des modalités propres à chaque fonds. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Mobilisation de capitaux. Cette mesure comprend l'augmentation des engagements de Gestion SLC découlant des activités de collecte de fonds pour l'ensemble des Clients des placements immobiliers, des placements en infrastructures et d'instruments de crédit alternatif, excluant le levier financier. La mobilisation de capitaux à revenu fixe de première qualité se compose des ventes effectuées auprès de nouveaux Clients. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Trésorerie et autres actifs liquides. Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché, déduction faite des prêts liés aux acquisitions et des prêts à court terme détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure constitue un des facteurs clés pris en considération à l'égard des fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	1 859	479
Titres de créance ¹⁾	537	780
Titres de capitaux propres ²⁾	—	112
Sous-total	2 396	1 371
À déduire : Prêts liés aux acquisitions et prêts à court terme ³⁾ (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	—	(17)
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	2 396	1 354

¹⁾ Comprennent les obligations négociées sur le marché.

²⁾ Comprennent les placements dans des fonds négociés en bourse (« FNB »).

³⁾ Comprend des prélèvements effectués sur les facilités de crédit afin de gérer le calendrier des flux de trésorerie.

Taux de change constant. Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

L'analyse des variations de la MSC comprend certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, présentées en détail ci-dessous, et présente également certaines mesures sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis que ces mesures sont présentées sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple : i) l'incidence des contrats d'assurance émis est présentée déduction faite de la réassurance; ii) l'incidence des affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition; iii) certains changements de méthodes sont présentés à titre d'incidence de la modification des hypothèses, tandis qu'ils sont présentés à titre de modification de contrat dans les états financiers consolidés.

- **La variation interne de la MSC** comprend l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, des fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés, des profits/pertes liés aux résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la MSC comptabilisée à l'égard des services offerts.
- **L'incidence des affaires nouvelles d'assurance sur la MSC**, également appelée la « MSC liée aux affaires nouvelles », représente la croissance des activités de souscriptions au cours de la période, y compris les souscriptions en protection individuelle (excluant celles enregistrées par les coentreprises), de régimes à prestations déterminées, de fonds distincts et de produits de gestion de patrimoine au Canada. La MSC liée aux affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition.
- **Les fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés** s'appliquent aux contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») et selon la méthode générale d'évaluation. Pour les contrats évalués selon la MHV, cette composante de l'analyse des variations de la MSC est composée de deux facteurs : i) le rendement attendu des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. L'écart entre les rendements réels et les rendements prévus est présenté à titre d'incidence des marchés. Pour les contrats évalués selon la méthode générale d'évaluation, cette composante de la MSC comprend la désactualisation du solde de la MSC selon des taux arrêtés, qui s'entendent de la structure d'échéance liée aux taux d'actualisation arrêtés établis au moment de la souscription du contrat d'assurance ou au moment de la transition à IFRS 17. Les taux arrêtés moyens augmentent au fil du temps sur les affaires en vigueur et les affaires nouvelles ajoutées aux taux courants.
- **L'incidence des marchés et autres** comprend l'écart entre les variations réelles et celles prévues à l'égard des contrats évalués au moyen de la MHV pour i) le rendement des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. Comprend également d'autres montants exclus de la variation interne de la MSC.
- **Les profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance** représentent l'incidence des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance, qui se traduisent par des changements apportés aux flux de trésorerie futurs au cours de la période considérée, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **L'incidence de la variation des hypothèses** représente l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie d'exécution au cours de périodes futures, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **Sensibilités au marché de la MSC.** Les sensibilités au marché de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Déploiement de capital. Cette mesure représente le montant de capital investi au cours de la période, y compris le levier financier, le cas échéant. Le déploiement de capital comprend également le capital engagé dans des ententes visant des placements en infrastructures devant être investi dans des actifs précis. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Composantes du bénéfice. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources du bénéfice, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. En ce qui a trait au résultat net des activités d'assurance, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance, l'incidence des affaires nouvelles d'assurance et les gains actuariels (pertes actuarielles). En ce qui a trait au résultat net des activités de placement, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail les bénéfices liés aux placements attendus, les résultats au chapitre du crédit, le bénéfice relatif au surplus et les coentreprises et autres. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux paragraphes « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent », « Bénéfice relatif au surplus », et « Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent » du présent document.

Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple: i) les postes Résultat net des activités de placement et Autres charges du secteur opérationnel Gestion d'actifs sont regroupés avec le poste Honoraires pour présenter leur apport net au bénéfice; ii) le bénéfice des activités fondées sur des honoraires est présenté déduction faite des charges connexes; iii) l'intéressement aux plus-values de Gestion SLC présenté au poste Produits tirés des honoraires exclut l'intéressement aux plus-values auquel la Sun Life ne participe pas sur le plan économique et vient déduire de la quote-part de l'intéressement aux plus-values les produits tirés des honoraires et les charges des fonds consolidés; iv) le poste Résultat net des activités de placement comprend le rendement des actifs, déduction faite du taux crédité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement, ainsi que la désactualisation et les variations du taux d'actualisation pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance; v) le poste Bénéfice relatif au surplus reflète l'écart net gagné en vertu des stratégies de placement; et vi) le bénéfice attribuable au compte des contrats avec participation est exclu.

Bénéfice relatif au surplus. Cet élément des composantes du bénéfice représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent. Ces éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent constituent des composantes du bénéfice et représentent les profits et les pertes qui sont attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période de présentation de l'information financière et l'estimation de la direction des rendements prévus à long terme des actifs et des passifs (c'est-à-dire le bénéfice d'assurance prévu et le bénéfice de placement prévu) au début de la période de présentation de l'information financière.

Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires. L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires se compose d'actifs gérés par Gestion SLC, dont les Clients sont les propriétaires véritables, pour lesquels nous touchons des honoraires de gestion à l'égard des services de gestion de placements, de gestion immobilière ou des services-conseils que nous offrons. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Bénéfice tiré des honoraires et bénéfice d'exploitation. Le **bénéfice tiré des honoraires** représente la rentabilité des portefeuilles assortis d'honoraires de Gestion SLC, et il est calculé comme étant les produits tirés des honoraires moins les charges liées aux honoraires. Le **bénéfice d'exploitation** représente le bénéfice réalisé par nos activités commerciales, et il est calculé comme étant la somme du bénéfice tiré des honoraires, des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) et des honoraires en fonction du rendement, ainsi que des intérêts et autres. Les **produits tirés des honoraires** représentent tous les produits tirés des honoraires, exception faite des honoraires liés au rendement, provenant d'investisseurs tiers. Les **charges liées aux honoraires** représentent toutes les charges directement liées à la génération de produits tirés des honoraires provenant d'investisseurs tiers. Les **produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement** représentent le total des produits (pertes) liés à nos capitaux de lancement, déduction faite des charges connexes. Les **intérêts et autres** représentent la rémunération au titre des honoraires en fonction du rendement, nos produits ou charges d'intérêts nets et les produits tirés de la gestion des actifs du fonds général.

Le **bénéfice tiré des honoraires** et le **bénéfice d'exploitation** sont des mesures financières non définies par les normes IFRS présentées dans l'état supplémentaire du résultat net de Gestion SLC permettant d'améliorer la comparabilité des résultats de Gestion SLC avec ceux de gestionnaires d'actifs alternatifs cotés en bourse. Pour plus de détails, se reporter à notre trousse d'information financière supplémentaire pour le trimestre.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice tiré des honoraires et du bénéfice d'exploitation avec les produits tirés des honoraires et le total des charges de Gestion SLC, selon les normes IFRS.

Gestion SLC			
(en millions de dollars)		2025	2024
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)		1 894	1 938
À déduire : Ajustements des produits autres que les produits tirés des honoraires ^{1), 2)}		565	700
Produits tirés des honoraires		1 329	1 238
Total des charges (selon les normes IFRS)		1 853	1 480
À déduire : Ajustements des charges autres que les charges liées aux honoraires ^{2), 3)}		889	527
Charges liées aux honoraires		964	953
Bénéfice tiré des honoraires		365	285
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement ⁴⁾		228	112
À ajouter : Intérêts et autres ⁵⁾		(174)	(112)
Bénéfice d'exploitation		419	285

¹⁾ Comprend les intérêts et autres produits – produits tirés des honoraires, les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires, et les autres produits – produits tirés des honoraires.

²⁾ Exclut les produits et les charges connexes liés à certaines ententes de gestion immobilière afin de fournir des mesures plus précises à l'égard de nos activités générant des honoraires.

³⁾ Comprend les intérêts et autres, les honoraires liés aux placements – autres, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration et les autres charges.

⁴⁾ Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement présentés dans le compte de résultat supplémentaire de Gestion SLC ont trait aux résultats sous-jacents de nos placements en capitaux de lancement. Par conséquent, nous avons exclu l'incidence des marchés non sous-jacents ainsi que les profits ou les pertes de certaines couvertures non liées aux capitaux de lancement qui sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) en vertu des normes IFRS. Le tableau suivant présente le rapprochement de ces montants (qui ont été arrondis).

(en millions de dollars)		2025	2024
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (selon les normes IFRS)		130	138
À déduire : Incidence des marchés et autres – produits tirés des placements (pertes de placements)		9	50
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires		107	24
Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement		228	112

⁵⁾ Comprend les intérêts et les autres éléments présentés au poste Produits tirés des honoraires selon les normes IFRS, déduction faite des intérêts et autres éléments présentés au poste Total des charges selon les normes IFRS.

Ratio de levier financier. Ce ratio est un indicateur de la solidité du bilan de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Ce ratio correspond à la dette totale plus les actions privilégiées sur le total du capital, y compris la marge sur services contractuels, nets d'impôt, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. La MSC est incluse déduction faite de l'impôt, car les dettes sont remboursées et traitées à même les fonds disponibles après impôt.

Incidence du change. Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Sensibilités au marché du TSAV. Les sensibilités au marché du TSAV sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Génération de capital interne. Cette mesure financière supplémentaire donne un aperçu de la capacité de la Compagnie à générer un capital excédentaire dans le cours normal des activités, en excluant les éléments non récurrents, le capital excédentaire étant défini comme le capital disponible aux fins du TSAV ainsi que la provision d'excédents dépassant le ratio cible du coussin de solvabilité de base du TSAV, tel qu'il est défini et calculé en vertu de la ligne directrice du BSIF. Ce montant est calculé comme suit : le bénéfice net sous-jacent et les variations internes de la MSC, déduction faite des dividendes versés aux actionnaires et de la variation du coussin de solvabilité de base pour les affaires nouvelles et le classement chronologique des affaires en vigueur. Ce montant exclut l'incidence non récurrente des marchés sur le capital disponible ou le coussin de solvabilité de base, les modifications des hypothèses, les mesures de la direction, ainsi que d'autres éléments non sous-jacents.

Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires. Ce ratio est une mesure de la rentabilité de Gestion SLC par rapport aux fonds générant des produits sous forme d'honoraires récurrents, tout en excluant les produits tirés des placements et les honoraires en fonction du rendement. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice tiré des honoraires par les produits tirés des honoraires, et il est fondé sur les 12 derniers mois. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Marge d'exploitation nette avant impôt. Ce ratio est une mesure de la rentabilité pour lequel il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable. Pour la MFS, ce ratio est calculé en excluant les actions de la MFS détenues par la direction et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Pour Gestion SLC, le ratio est calculé en divisant le total du bénéfice d'exploitation par les produits tirés des honoraires plus les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement, et il est fondé sur les 12 derniers mois.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS.

MFS		
(en millions de dollars américains)	2025	2024
Produits		
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	3 385	3 370
À déduire : Commissions	386	399
À déduire : Autres ¹⁾	(57)	(57)
Produits ajustés	3 056	3 028
Charges		
Charges (selon les normes IFRS)	2 370	2 391
(Produits nets tirés des placements) pertes nettes de placements (selon les normes IFRS)	(69)	(95)
À déduire : Actions de la MFS détenues par la direction (déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle) ²⁾	33	57
Ajustements des régimes d'intéressement liés à la rémunération	30	36
Commissions	386	399
Autres ¹⁾	(58)	(51)
Charges ajustées	1 910	1 855
Marge d'exploitation nette avant impôt	37,5 %	38,7 %

¹⁾ Le poste Autres comprend les différences de base comptable, telles que les honoraires de sous-conseiller et les provisions pour produits.

²⁾ Excluant la participation ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la section « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour plus de renseignements sur les actions de la MFS détenues par la direction.

Rendement des capitaux propres. Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

Souscriptions et flux. Les flux bruts de Gestion d'actifs comprennent les fonds offerts à des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Les flux nets de Gestion d'actifs se composent des flux bruts déduction faite des sorties brutes. Les flux nets de Gestion SLC ne comprennent pas les distributions versées à des Clients provenant de la vente d'actifs sous-jacents dans des fonds à capital fixe. Au Canada et en Asie, les souscriptions nettes comprennent les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine, déduction faite des rachats. Au Canada, les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine se composent des souscriptions enregistrées aux Régimes collectifs de retraite (excluant les affaires conservées) et des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine, les souscriptions en santé et protection collective comprennent les régimes de garanties collectives vendus par la Sun Life Santé, et les souscriptions en protection individuelle se rapportent aux souscriptions d'assurance individuelle. Aux États-Unis, les souscriptions en santé et protection collective comprennent les souscriptions enregistrées aux Garanties collectives et les garanties de frais dentaires. En Asie, les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les flux bruts de gestion d'actifs et souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrés par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire; les souscriptions en protection individuelle comprennent les souscriptions d'assurance individuelle réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à Hong Kong et sur le marché des Clients fortunés. En Asie, nous enregistrons également des souscriptions en santé et protection collective aux Philippines, à Hong Kong et dans nos coentreprises. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions et flux bruts en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actifs de tiers gérés. Les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers, les actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers, qui comprennent les actifs du fonds général et des fonds distincts gérés par nos coentreprises. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Au Canada, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits de gestion d'actifs et de patrimoine de la Sun Life International, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de la Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Produits totaux pondérés tirés des primes. Cette mesure comprend la totalité des primes de renouvellement et des primes de première année, et 10 % des primes uniques. Contrairement aux souscriptions, qui comprennent uniquement les primes liées aux affaires nouvelles, les produits totaux pondérés tirés des primes comprennent les primes de renouvellement et reflètent la solidité des affaires en vigueur, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des affaires nouvelles et existantes. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Ratio de distribution sous-jacent. Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement à moyen terme pour donner des informations sur nos initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

Taux d'imposition effectif sous-jacent. Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.

4. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par secteur d'activité

T4 25

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	370	417	210	207	(110)	1 094
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(22)	(108)	(21)	(46)	(13)	(210)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(8)	(6)	(21)	—	(35)
Autres ajustements (avant impôt)	(49)	(9)	(69)	(17)	(5)	(149)
Charge (économie) d'impôt	19	15	19	8	(39)	22
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	318	307	133	131	(167)	722

T4 24

Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	360	366	161	175	(97)	965
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(18)	(142)	(74)	27	(14)	(221)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(1)	(1)	15	—	13
Autres ajustements (avant impôt)	(34)	(8)	(143)	(193)	—	(378)
Charge (économie) d'impôt	18	38	50	(13)	(235)	(142)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	326	253	(7)	11	(346)	237

Cumuls annuels

2025

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 371	1 594	770	836	(370)	4 201
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(65)	(173)	44	(238)	(19)	(451)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	—	(67)	13	—	(54)
Autres ajustements (avant impôt)	(136)	(48)	(311)	124	(5)	(376)
Charge (économie) d'impôt	44	29	84	33	(38)	152
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 214	1 402	520	768	(432)	3 472

2024

Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 293	1 453	773	701	(364)	3 856
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(25)	(211)	(148)	(47)	3	(428)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(47)	181	(52)	4	86
Autres ajustements (avant impôt)	263	(33)	(323)	(114)	(138)	(345)
Charge (économie) d'impôt	(3)	55	73	(59)	(186)	(120)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 528	1 217	556	429	(681)	3 049

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par division – Gestion d'actifs

	T4 25		T4 24	
(en millions de dollars)	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	312	58	301	59
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(22)	—	(18)
Autres ajustements (avant impôt)	5	(54)	4	(38)
Charge (économie) d'impôt	(15)	34	(4)	22
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	302	16	301	25

	2025		2024	
(en millions de dollars)	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 129	242	1 117	176
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(65)	—	(25)
Autres ajustements (avant impôt)	17	(153)	(4)	267
Charge (économie) d'impôt	(26)	70	(18)	15
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 120	94	1 095	433

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt en dollars américains

	T4 25		T4 24	
(en millions de dollars américains)	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	150	224	115	216
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(19)	—	(52)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(4)	—	—	—
Autres ajustements (avant impôt)	(49)	3	(103)	3
Charge (économie) d'impôt	15	(11)	39	(3)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	93	216	(1)	216

	2025		2024	
(en millions de dollars américains)	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	551	809	566	817
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	26	—	(112)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(49)	—	136	—
Autres ajustements (avant impôt)	(219)	12	(235)	(4)
Charge (économie) d'impôt	59	(19)	56	(13)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	368	802	411	800

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Garanties collectives aux États-Unis – Données avant impôt en dollars américains

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	T4 25	T3 25	T2 25	T1 25	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis	92	71	121	105	62	118	124	118
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	5	(1)	8	(18)	17	(11)	(8)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	1	—	—	—	8	—	—
Autres ajustements (avant impôt)	(4)	(4)	(4)	(4)	(5)	(5)	(6)	(7)
Charge (économie) d'impôt	1	—	1	(1)	5	(4)	3	3
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	89	73	117	108	44	134	110	106

N. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

Nous avons adopté au cours de l'exercice considéré des normes IFRS modifiées, et leur adoption n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos méthodes comptables et actuarielles significatives sont expliquées aux notes 1, 5 à 7 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

1.A Sommaire des contrats d'assurance et méthodes et hypothèses

Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-santé et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et santé pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, ainsi que sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se reporter aux notes 1, 10 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaire.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2025 qui présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie de tous les principaux produits, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance global d'environ 85 % à 90 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe.

Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée).
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation.
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée.
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

MSC comptabilisée à l'égard des services rendus

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance.
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus).
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement. Lorsque plus d'un type de service est prévu aux contrats d'assurance d'un groupe, l'unité de couverture se rapporte au principal service fourni.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le montant comptabilisé au titre de la MSC reflète les services reçus au cours de la période.

Sensibilités aux méthodes et hypothèses d'assurance

En plus des facteurs du risque d'assurance et de la gouvernance et du contrôle de la gestion du risque décrits à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2025, nous notons également qu'en raison de l'adoption d'IFRS 17 et 9, les tableaux qui suivent tiennent compte des sensibilités des marges sur services contractuels aux risques d'assurance et autres risques non financiers.

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Ces estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent notre estimation d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après nos résultats historiques ou ceux du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tiré des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)
Sensibilité¹⁾				
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(800)	(25)	(800)	(25)
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	—	(75)	25	(75)
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(175)	25	(175)	—
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(150)	(200)	(125)	(225)
Charges (augmentation de 5 %)	(150)	(25)	(150)	(25)

¹⁾ Les sensibilités aux hypothèses relatives à l'assurance se rapportent aux contrats d'assurance émis, déduction faite des contrats de réassurance détenus. Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées en Chine et en Inde, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres, la plupart des prêts hypothécaires et autres prêts et certains autres placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (exception faite des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui demeurent dans les autres éléments du résultat global) sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif, lorsqu'ils sont disponibles. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables.

Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, lesquels sont fondés sur la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple fournie par la direction. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles sur un marché actif.

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2025. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 343 M\$ et à 2 579 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 624 M\$ et 1 058 M\$, respectivement). Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à un profit de 7 M\$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – profit de 2 M\$).

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), ou d'un groupe d'UGT, diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Aucune perte de valeur au titre du goodwill n'a été comptabilisée en 2025. La valeur comptable du goodwill était de 9 530 M\$ au 31 décembre 2025. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 1 et à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de vente du réseau de production, les relations avec les Clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels conçus à l'interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de sortie d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des

immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 88 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2025 (2024 – 201 M\$), principalement en raison d'une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis. L'incidence sur l'exercice précédent reflète une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam découlant de changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable nette de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'est établie à 3,9 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment des acquisitions d'AAM, de BGO, de Crescent, de Clarica, de Dialogue, de DentaQuest, des affaires d'assurance collective aux États-Unis et de Bowtie, des ententes de bancassurance avec ACB, Dah Sing et CIMB Niaga, ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable nette de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 1,2 G\$ au 31 décembre 2025. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS, de BGO, d'InfraRed, de Crescent et d'AAM. Pour plus d'information concernant les immobilisations incorporelles, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2025, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 3 502 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Les règles du Pilier Deux relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. En vertu des règles canadiennes relatives au taux d'imposition global minimal, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Certains territoires ont adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement exigeant que l'impôt complémentaire relatif au taux d'imposition global minimal soit payé dans le territoire local plutôt que dans le territoire de la société mère ultime. En réponse aux règles relatives au taux d'imposition global minimal, les Bermudes ont adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés qui comprend un taux d'imposition des sociétés de 15 % et qui s'applique à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. Le régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne constitue pas un impôt minimum complémentaire prélevé localement aux fins des règles relatives au taux d'imposition global minimal. La société mère ultime pourrait être tenue de payer un impôt complémentaire en vertu de la règle d'inclusion dans le revenu, selon le taux d'imposition effectif aux Bermudes. Nos autres filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles de Hong Kong et d'Irlande, qui ont toutes deux adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement. Les règles du Pilier Deux ont augmenté le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent d'environ un à deux points de pourcentage en 2025. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés de 2025.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos importants régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2025, il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition de l'actif des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos importants régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 24 de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

2. Changements de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2025.

2.A. Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2026 ou par la suite

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière au sein des états financiers et des notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 18 sur nos états financiers consolidés.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*). Les modifications clarifient le calendrier de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique avant la date de règlement, si certaines conditions sont remplies. Nous avons choisi d'appliquer cette méthode de décomptabilisation anticipée pour les paiements électroniques. Les modifications clarifient également l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui comprennent des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise, ainsi que d'autres caractéristiques éventuelles similaires qui ne sont pas directement liées aux variations du risque de prêt de base, en plus d'introduire des obligations de communication d'information supplémentaires connexes pour les instruments financiers assortis de telles caractéristiques éventuelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

2.B Autres changements de méthodes comptables

Nous avons modifié notre méthode comptable pour certaines coentreprises afin de ventiler les produits financiers ou les charges financières d'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Dans le cas de ces coentreprises, les produits financiers ou les charges financières liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance étaient auparavant comptabilisés dans le résultat net, tandis que les placements correspondants étaient historiquement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les placements et les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont gérés ensemble, et la présentation des produits financiers ou des charges financières d'assurance dans les autres éléments du résultat global permet de réduire les non-concordances comptables. Nous comptabilisons ces coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle nous comptabilisons notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Cette modification n'a pas d'incidence significative sur notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) ou des autres éléments du résultat global des périodes antérieures. Nous avons effectué un ajustement visant à augmenter le solde d'ouverture des bénéfices distribués de 213 \$ et à diminuer le cumul des autres éléments du résultat global de 213 \$ rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2025, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2025.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue. Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2025. Notre évaluation ne tenait pas compte du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Bowtie, dont nous avons acquis le contrôle le 15 juillet 2025. Bowtie représentait moins de 1 % de nos états financiers consolidés annuels pour l'ensemble de nos principales mesures financières, y compris le total de l'actif, le total des capitaux propres, les produits d'assurance et le résultat net total, au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2025 a été auditée par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

O. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels et dans la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

P. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies, nos plans, nos cibles, nos objectifs et nos priorités; ii) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; iii) les énoncés se rapportant à la conclusion prévue, vers la fin de 2026, de l'augmentation de notre participation existante dans nos coentreprises existantes en Malaisie; iv) les énoncés se rapportant aux économies annuelles prévues découlant des mesures mises en œuvre afin d'améliorer la discipline financière et la productivité, lesquelles sont reflétées dans la charge de restructuration comptabilisée au deuxième trimestre de 2024; v) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de certaines modifications fiscales proposées dans le budget fédéral 2025 du Canada sur nos états financiers consolidés; vi) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de certaines dispositions fiscales de la 2025 Budget Reconciliation Act sur nos états financiers consolidés; vii) les énoncés se rapportant à l'utilisation prévue du produit net du placement de débentures de septembre 2025 et du placement de débentures de décembre 2025; viii) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de la nouvelle structure de notre pilier de gestion d'actifs; ix) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 sur nos états financiers consolidés; x) les énoncés présentés à la rubrique K, « Gestion du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; xi) les énoncés se rapportant aux variations prévues de notre ratio du TSAV; xii) les énoncés de nature prévisionnelle, ou dont la réalisation est tributaire ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et xiii) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs en raison, entre autres, des facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », G, « Solidité financière », et K, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2025 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedarplus.ca et au www.sec.gov, respectivement.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, mais ils ne constituent pas des lignes directrices. Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, les résultats réels pourraient différer de façon significative en fonction de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés qui pourraient s'avérer inexactes, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8% pour les placements immobiliers et les placements en titres de capitaux propres; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes aux attentes; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; vii) aucune modification significative de notre programme de couverture; viii) des coûts de couverture conformes à nos attentes; ix) aucune modification significative de nos hypothèses et x) aucune modification significative des normes comptables. En outre, nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont indiqués ci-dessous. La réalisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement du rendement de nos activités, qui est assujéti à de nombreux risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change et à l'inflation; **les risques d'assurance** – les risques liés aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; aux comportements des titulaires de contrat; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et géopolitique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; aux changements dans les tendances en matière de placement et dans les préférences des Clients en faveur de produits différents des produits ou des stratégies de placement que nous offrons; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; aux enjeux environnementaux et sociaux ainsi qu'aux lois et aux règlements connexes; **les risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; **les risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et **les autres risques** – les changements de normes comptables dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solidité financière ou de crédit; et aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	145
RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ	146
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	147
RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT	151
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	155
États consolidés du résultat net	156
États consolidés du résultat global	136
États consolidés de la situation financière	157
États consolidés des variations des capitaux propres	158
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	159
NOTES ANNEXES	160
Méthodes comptables significatives	Note 1 160
Changements de méthodes comptables	Note 2 176
Acquisition et autres événements	Note 3 176
Information sectorielle	Note 4 177
Placements et produits nets tirés des placements	Note 5 180
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 196
Gestion du risque d'assurance	Note 7 215
Autres actifs	Note 8 219
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 220
Contrats d'assurance	Note 10 223
Autres passifs	Note 11 241
Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 12 242
Titres de créance subordonnés	Note 13 242
Capital social	Note 14 245
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 15 247
Produits tirés des honoraires	Note 16 249
Charges d'exploitation et commissions	Note 17 249
Paievements fondés sur des actions	Note 18 250
Impôt sur le résultat	Note 19 252
Gestion du capital	Note 20 255
Fonds distincts	Note 21 256
Engagements, garanties et éventualités	Note 22 259
Transactions entre parties liées	Note 23 261
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 24 262
Bénéfice (perte) par action	Note 25 266
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Note 26 267

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2025.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Kevin D. Strain, CPA, CA
Président et chef de la direction



Timothy Deacon, FCPA, FCA
Vice-président général et premier directeur financier

Toronto (Ontario) Canada
Le 11 février 2026

Rapport de l'actuaire désigné

AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats est approprié à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Brennan Kennedy
Fellow, Institut canadien des actuaires et Society of Actuaries

Toronto (Ontario) Canada
Le 11 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majorés de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle d'évaluation général et de l'approche fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat d'assurance et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir, et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation des données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et au taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'au taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications qui ont trait à ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;
 - nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études sur l'historique et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard de son étude sur l'historique et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation ainsi qu'un échantillon de courbes, en calculant les taux d'actualisation et en les comparant avec ceux obtenus par la direction.

Tests de dépréciation du goodwill – Unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis – se reporter aux notes 1 et 9.A des états financiers

Description de la question clé de l'audit

L'évaluation par la Compagnie de la dépréciation du goodwill comprend la comparaison de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis (l'« UGT identifiée ») avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT identifiée correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, ou à la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et elle est estimée en utilisant un modèle des flux de trésorerie actualisés. Comme la valeur recouvrable de l'UGT identifiée excédait sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Bien que la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT identifiée repose sur plusieurs estimations et hypothèses, celles présentant le degré de subjectivité le plus élevé sont les flux de trésorerie prévus, le calendrier et l'issue des négociations de contrats et la refixation des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que le taux d'actualisation. La mise en œuvre de procédures d'audit se rapportant à ces estimations et hypothèses a requis de notre part un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment le recours à des spécialistes en juste valeur et à des actuaires.

Traitement de la question pendant l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard des flux de trésorerie prévus, du calendrier et de l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard des hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée.
- Nous avons évalué les flux de trésorerie prévus de la façon suivante :
 - en évaluant les analyses sous-jacentes détaillant les stratégies commerciales et les plans de croissance en tenant compte des incertitudes liées aux changements structurels au sein du système de soins de santé aux États-Unis;
 - évaluant la fréquence et le coût prévus des demandes de règlements avec l'aide des actuaires.
- Nous avons évalué les hypothèses relatives au calendrier et à l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid en tenant compte des résultats antérieurs des négociations de contrats et de l'état des contrats en cours de négociation.
- Avec l'aide des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué :
 - le caractère raisonnable du taux d'actualisation, en testant les informations de base sous-tendant la détermination du taux d'actualisation et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes, que nous avons comparées au taux d'actualisation choisi par la direction;
 - l'information obtenue au moyen d'autres procédures d'audit afin de déterminer si elle pouvait être contradictoire par rapport à l'évaluation de la direction, notamment en tenant compte des multiples de marché de sociétés ouvertes comparables.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la

connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Chantal Leclerc.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 11 février 2026

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2025, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2025, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 11 février 2026 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels ils se rapportent.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majorés de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle d'évaluation général et de l'approche fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat d'assurance et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir, et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation des données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et au taux d'actualisation) a nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de l'élément critique pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles interne à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'au taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications qui ont trait à ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
 - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;

- nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
 - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - nous avons testé les études sur l'historique et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
 - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard de son étude sur l'historique et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
 - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation ainsi qu'un échantillon de courbes, en calculant les taux d'actualisation et en les comparant avec ceux obtenus par la direction.

Tests de dépréciation du goodwill – Unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis – se reporter aux notes 1 et 9.A des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

L'évaluation par la Compagnie de la dépréciation du goodwill comprend la comparaison de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie des garanties de frais dentaires aux États-Unis (l'« UGT identifiée ») avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT identifiée correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, ou à la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et elle est estimée en utilisant un modèle des flux de trésorerie actualisés. Comme la valeur recouvrable de l'UGT identifiée excédait sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Bien que la détermination de la valeur recouvrable de l'UGT identifiée repose sur plusieurs estimations et hypothèses, celles présentant le degré de subjectivité le plus élevé sont les flux de trésorerie prévus, le calendrier et l'issue des négociations de contrats et la refixation des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que le taux d'actualisation. La mise en œuvre de procédures d'audit se rapportant à ces estimations et hypothèses a requis de notre part un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment le recours à des spécialistes en juste valeur et à des actuaires.

Traitement de l'élément critique pendant l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard des flux de trésorerie prévus, du calendrier et de l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid, ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard des hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT identifiée.
- Nous avons évalué les flux de trésorerie prévus de la façon suivante :
 - en évaluant les analyses sous-jacentes détaillant les stratégies commerciales et les plans de croissance en tenant compte des incertitudes liées aux changements structurels au sein du système de soins de santé aux États-Unis;
 - en évaluant la fréquence et le coût prévus des demandes de règlements avec l'aide des actuaires.
- Nous avons évalué les hypothèses relatives au calendrier et à l'issue des négociations contractuelles et du processus de révision des prix des contrats auprès de Medicaid en tenant compte des résultats antérieurs des négociations de contrats et de l'état des contrats en cours de négociation.
- Avec l'aide des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué :
 - le caractère raisonnable du taux d'actualisation en testant les informations de base sous-tendant la détermination du taux d'actualisation, et en établissant une fourchette d'estimations indépendantes, que nous avons comparées au taux d'actualisation choisi par la direction;
 - l'information obtenue au moyen d'autres procédures d'audit afin de déterminer si elle pouvait être contradictoire par rapport à l'évaluation de la direction, notamment en tenant compte des multiples de marché de sociétés ouvertes comparables.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en évaluation.

Traitement de l'élément critique pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de

capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.

- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)
Le 11 février 2026

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 11 février 2026 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Comme il est décrit dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), dont le contrôle a été acquis le 15 juillet 2025. Les états financiers de cette entité constituent moins de 1 % du total de l'actif, du total des capitaux propres, des produits des activités d'assurance et du total du bénéfice net des montants présentés dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, notre audit n'a pas porté sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Bowtie.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Canada)
Le 11 février 2026

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

2025

2024

Résultat des activités d'assurance

Produits des activités d'assurance (note 10)	23 982 \$	22 637 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 10)	(20 414)	(19 631)
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus (note 10)	(94)	85

Résultat net des activités d'assurance

3 474 3 091

Résultat des activités de placement

Résultat des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :

Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (note 5)	8 859	7 415
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (note 5)	(6 787)	(5 139)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus (note 5)	69	51
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	(323)	(393)

Résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

1 818 1 934

Résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :

Produits tirés des placements (pertes de placements) pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	1 901	2 316
Produits financiers (charges financières) d'assurance (note 21)	(1 901)	(2 316)

Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

— —

Résultat net des activités de placement

1 818 1 934

Produits tirés des honoraires (note 16)

9 059 8 581

Autres charges (produits)

Autres produits	—	(163)
Charges d'exploitation et commissions (note 17)	9 027	8 766
Charges d'intérêts	526	664

Total des autres charges (produits)

9 553 9 267

Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat

4 798 4 339

À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 19)

1 016 1 040

Bénéfice net total (perte nette totale)

3 782 3 299

À déduire : Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)

194 42

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

37 128

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires

3 551 3 129

À déduire : Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres

79 80

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires

3 472 \$ 3 049 \$

Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière :

dollar américain 1,40 1,37

Bénéfice (perte) par action (note 25)

De base	6,17 \$	5,27 \$
Dilué	6,15 \$	5,26 \$

Dividendes par action ordinaire

3,520 \$ 3,240 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 782 \$	3 299 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) latents	(899)	1 346
Variation des profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents	230	166
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat	25	(62)
Variation des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents	(11)	111
Reclassements en résultat net	8	(106)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latents	(203)	196
Reclassements en résultat net	—	5
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(850)	1 656
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	19	19
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	8	(7)
Réévaluation des immobilisations corporelles	—	1
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	27	13
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt	(823)	1 669
Total du bénéfice global (de la perte globale)	2 959	4 968
À déduire : Bénéfice global (perte globale) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)	200	39
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	37	138
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires	2 722 \$	4 791 \$

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Économie (charge) d'impôt sur le résultat :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latents	— \$	(2) \$
Profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(47)	(44)
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	14
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(4)	(15)
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	5	11
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(49)	(36)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(4)	(7)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(4)	(7)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(53) \$	(43) \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Actif		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	14 841 \$	13 873 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	85 618	81 955
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	12 250	9 974
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	59 433	57 619
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	1 534	1 971
Autres placements financiers (note 5)	14 374	13 306
Placements financiers	188 050	178 698
Immeubles de placement (note 5)	9 432	9 290
Autres placements non financiers (note 5)	1 693	1 829
Placements	199 175	189 817
Autres actifs (note 8)	7 753	7 021
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	6 138	6 318
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	335	355
Actifs d'impôt différé (note 19)	3 803	3 910
Immobilisations incorporelles (note 9)	5 155	5 058
Goodwill (note 9)	9 530	9 456
Total de l'actif du fonds général	231 889	221 935
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	166 566	148 786
Total de l'actif	398 455 \$	370 721 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 10)	155 910 \$	147 269 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	2 049	1 825
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 5)	11 796	11 678
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	2 065	2 077
Passifs d'impôt différé (note 19)	301	286
Autres passifs (note 11)	25 905	26 292
Déventures de premier rang (note 12)	200	200
Titres de créance subordonnés (note 13)	8 171	6 179
Total du passif du fonds général	206 397	195 806
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	20 108	20 097
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	146 458	128 689
Total du passif	372 963 \$	344 592 \$
Capitaux propres		
Capital social émis et surplus d'apport	10 220 \$	10 526 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments de bénéfice global	14 312	15 031
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	24 532	25 557
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	696	496
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	264	76
Total des capitaux propres	25 492 \$	26 129 \$
Total du passif et des capitaux propres	398 455 \$	370 721 \$

Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière : dollar américain 1,37 1,44

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 11 février 2026.



Kevin Strain
Chef de la direction



Helen Mallovy Hicks
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2025

2024

Actionnaires :

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 14)		
Solde, au début et à la fin	2 239 \$	2 239 \$
Actions ordinaires (note 14)		
Solde, au début	8 192	8 327
Options sur actions exercées	42	47
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(334)	(182)
Solde, à la fin	7 900	8 192
Surplus d'apport		
Solde, au début	95	94
Paielements fondés sur des actions	(9)	5
Options sur actions exercées	(5)	(4)
Solde, à la fin	81	95
Bénéfices non distribués		
Solde, au début ¹⁾	12 817	12 370
Bénéfice net (perte nette)	3 551	3 129
Dividendes sur actions ordinaires	(1 975)	(1 875)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(79)	(80)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14) et autres	(1 373)	(727)
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	(14)	—
Solde, à la fin	12 927	12 817
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 26)		
Solde, au début ¹⁾	2 214	552
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	(829)	1 662
Solde, à la fin	1 385	2 214
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin	24 532 \$	25 557 \$
Capitaux propres du compte des contrats avec participation :		
Solde, au début	496 \$	457 \$
Bénéfice net (perte nette)	194	42
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	6	(3)
Total des capitaux propres du compte des contrats avec participation, à la fin	696 \$	496 \$
Participations ne donnant pas le contrôle :		
Solde, au début	76 \$	161 \$
Bénéfice net (perte nette)	37	128
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	221	—
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	—	10
Distribution liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(70)	(223)
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin	264 \$	76 \$
Total des capitaux propres	25 492 \$	26 129 \$

¹⁾ Les soldes ont été retraités. Se reporter à la note 2.

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

2025

2024

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	4 798 \$	4 339 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	363	398
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	323	393
Variations des passifs et des actifs relatifs aux contrats d'assurance	3 219	2 133
Variations des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	25	(136)
(Profits) pertes réalisés et latents et variations des taux de change touchant les placements	(765)	129
Cessions, échéances et remboursements de placements	59 959	52 512
Achats de placements	(71 218)	(61 251)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(978)	(1 138)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	(423)	(265)
Autres activités d'exploitation	7 496	5 418
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	2 799	2 532

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(145)	(143)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 15)	(44)	(17)
Dividendes et autres produits liés à des coentreprises et à des entreprises associées (note 15)	55	160
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) ¹⁾	25	—
Autres activités d'investissement	(211)	(337)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(320)	(337)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) (note 11)	28	23
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 13)	1 991	746
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) sur la facilité de crédit	(308)	(340)
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 12 et 13)	—	(750)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	37	43
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(78)	(223)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14)	(1 707)	(855)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(2 064)	(1 962)
Paieement d'obligations locatives	(180)	(175)
Charges d'intérêts payées	(355)	(389)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(2 636)	(3 882)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(198)	471
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(355)	(1 216)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	9 954	11 170
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	9 599	9 954
Titres à court terme, à la fin	5 156	3 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	14 755 \$	13 698 \$

¹⁾ Comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis de 80 \$, moins la contrepartie en trésorerie totale versée de 55 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

1. Méthodes comptables significatives

Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ». Nous sommes une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous exerçons nos activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes.

Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs d'activité à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière.

Les méthodes comptables significatives sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et qui sont appliquées de manière cohérente sont résumées ci-dessous.

Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note ainsi que dans d'autres notes.

Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Contrats d'assurance »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisition et autres événements » Note 5 « Placements et produits nets tirés des placements »
Détermination de la juste valeur des contrats d'assurance à la transition découlant de l'adoption d'IFRS 17	Note 1 « Contrats d'assurance »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 19 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 24 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisition et autres événements » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 1 « Paiements fondés sur des actions » Note 18 « Paiements fondés sur des actions »

Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les participations détenues par des parties externes dans les entités contrôlées sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont

pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif. La note 1 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur pour la transition des contrats d'assurance vers IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

Conversion des monnaies étrangères

Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus, y compris la marge sur services contractuels (la « MSC »), sont des éléments monétaires. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net, sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change sur ces actifs découlant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat net.

Placements

Actifs financiers excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les autres placements financiers.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs. Le coût amorti est déterminé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après la comptabilisation initiale à moins que le modèle économique utilisé pour gérer ceux-ci n'ait changé. Les actifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier constitue l'objectif principal et les ventes devraient être négligeables ou peu fréquentes;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts (le « critère URPI ») sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie et à le vendre, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers font partie intégrante de l'atteinte de l'objectif du modèle;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui respectent le critère URPI.

Les actifs financiers qui sont gérés à la juste valeur et qui ne répondent pas aux objectifs d'un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif ou visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, notamment les actifs financiers détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et entrent dans le champ d'application d'autres modèles économiques.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de trésorerie à court terme, et ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, nous pouvons également faire un choix irrévocable de désigner un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif financier est géré conjointement avec un passif financier connexe et que leur rendement est évalué à la juste valeur. Certains titres de créance, prêts hypothécaires et instruments de prêt qui soutiennent des passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui sont évalués à la juste valeur, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui réduit considérablement l'incohérence d'évaluation par rapport aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes. Ces actifs financiers auraient autrement été évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti.

Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que l'actif ne soit pas détenu à des fins de transaction et que nous faisons le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix se fait instrument par instrument. Si un tel choix est fait, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change connexes, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées dans les états consolidés du résultat net, ni même à leur cession. Les profits et les pertes réalisés sont transférés directement aux bénéfices non distribués à la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et des classements applicables :

IFRS 9

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Prêts hypothécaires et autres prêts	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, coût amorti
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net

Évaluation du modèle économique

Les modèles économiques que nous suivons sont déterminés au niveau qui reflète le mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers afin d'atteindre nos objectifs d'affaires. Afin de déterminer nos modèles économiques, nous faisons appel à notre jugement ainsi qu'à des éléments probants pertinents et objectifs, notamment :

- la façon dont nos activités économiques génèrent des avantages, par exemple en améliorant les rendements ou les activités de couvertures, et la façon dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants ayant une incidence sur le rendement de nos activités, par exemple le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion, ainsi que les activités entreprises pour gérer ces risques;
- la fréquence, le volume et le calendrier des souscriptions enregistrées au cours des périodes précédentes, les raisons des souscriptions et les attentes à l'égard des activités de souscriptions futures. L'information sur les activités de souscription n'est pas considérée de façon isolée, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la façon dont notre objectif déclaré de gestion des actifs financiers est atteint ainsi que de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos activités, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques comprennent les modèles visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif, visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, ainsi que d'autres modèles, comme ils sont décrits ci-dessus.

Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie ou à en percevoir les flux de trésorerie pour ensuite le vendre sont évalués afin de déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI. Les paiements qui respectent le critère URPI sont ceux qui seraient normalement attendus des accords de prêt de base, tels les intérêts et les rendements des prêts de base, la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent, les coûts associés à la détention de l'actif financier pendant une période donnée, et une marge. Dans le cadre de l'évaluation portant sur le critère URPI, nous tenons compte des modalités contractuelles de l'instrument, et nous déterminons si l'une d'entre elles pourrait donner lieu à des modifications liées au calendrier ou au montant des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Une clause de remboursement anticipé respecte le critère URPI si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement des montants impayés de principal et d'intérêts sur le principal restant dû, ce qui peut inclure une rémunération raisonnable relative à une résiliation anticipée du contrat.

Lorsque les modalités contractuelles se traduisent par une exposition au risque ou à la variabilité des flux de trésorerie qui est incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation ultérieure

Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les actifs liés aux titres garantis par des prêts classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, tandis que les profits ou les pertes, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes et les profits et les pertes de change, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur. Les produits d'intérêts, les profits (pertes) de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les prêts hypothécaires et autres prêts classés au coût amorti sont par la suite évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les autres placements financiers comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts, des fonds communs de placement et des actifs liés aux titres garantis par des prêts qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits ou pertes sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et leur juste valeur est présumée se rapprocher de leur valeur comptable, en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché. Les titres à court terme sont ceux dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an. La juste valeur des titres à court terme se rapproche de leur valeur comptable.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits contractuels sur leurs flux de trésorerie ont expiré, ou lorsque nous transférons les droits de recevoir des flux de trésorerie contractuels et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers ont été transférés. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés si le contrôle sur les actifs financiers a été cédé. Si nous conservons le contrôle sur les actifs financiers, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons un lien avec ceux-ci.

Lorsque des actifs financiers sont décomptabilisés, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie reçue à la date de décomptabilisation est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Pour les titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Dans le cas des placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat net.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels des modifications ont donné lieu à une décomptabilisation, le profit (la perte) connexe est présenté avec les pertes de valeur si la modification est liée à des difficultés financières de l'emprunteur. Autrement, le profit (la perte) est présenté à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Nous faisons appel à notre jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie liés aux actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie.

iii) Dépréciation

Nous établissons une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui ne sont pas classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés à leur valeur comptable dans les états consolidés de la situation financière, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ne réduit pas la valeur comptable des actifs dans les états consolidés de la situation financière, qui demeure à la juste valeur. C'est plutôt un montant égal à la correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui surviendrait si les actifs étaient évalués au coût amorti qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à titre de charge pour pertes de crédit au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous appliquons une méthode de dépréciation en trois phases pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- Phase 1 : Dans le cas des actifs financiers qui n'ont pas connu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours des 12 mois suivant la date de clôture est comptabilisée.
- Phase 2 : Dans le cas des actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours de la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée.
- Phase 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une correction de valeur pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée. Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes.

Nous surveillons tous les actifs financiers qui sont susceptibles de subir une perte de valeur afin de déceler une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cadre de cette évaluation, nous tenons compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et justifiable, y compris l'expérience passée et l'information prospective qui est disponible sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur l'augmentation importante du risque de crédit et sur l'information prospective.

Actifs financiers modifiés

Les modalités contractuelles d'un actif financier peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas liés à une détérioration réelle ou potentielle du crédit de l'emprunteur. Un actif financier existant dont les modalités ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables décrites dans la présente note.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à décélérer une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour leur durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur qui a donné lieu à une détérioration de son crédit s'est résorbée.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Nous considérons qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans recours de notre part, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours. Notre définition d'un cas de défaillance peut différer d'un actif financier à l'autre et tenir compte de facteurs qualitatifs, tels que les modalités des clauses restrictives financières, les violations de ces clauses restrictives et d'autres indicateurs de détresse financière, ainsi que de facteurs quantitatifs, tels un état de retard et le non-paiement d'autres obligations par le même émetteur. Nous utilisons des données développées à l'interne ainsi que des données obtenues de sources externes pour évaluer les cas de défaillance.

Actifs financiers dépréciés (phase 3)

Chaque date de clôture, nous évaluons si les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés relatifs à celui-ci se sont produits. Les indicateurs de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, qu'il fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ainsi qu'une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés mise en lumière par des variations défavorables de la situation de paiement de l'emprunteur ou une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Si un actif financier est déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, qui est présentée déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, plutôt que de la valeur comptable brute.

Radiation d'actifs financiers

La valeur comptable brute d'un actif financier et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues connexe sont radiées (partiellement ou intégralement) dans la mesure où il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque nous déterminons que l'emprunteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants assujettis à la radiation. Toutefois, les actifs financiers radiés peuvent être assujettis à des mécanismes de mise en application afin de respecter les procédures de recouvrement des montants dus.

iv) Dérivés incorporés

En vertu d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, sont comptabilisées au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu de la Norme comptable internationale (« IAS ») 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9.

Couvertures de flux de trésorerie

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant

comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat net à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat net lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-dessous. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, et les variations de valeur sont comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Autres placements non financiers

Les autres placements non financiers comprennent des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) est comptabilisée au poste Produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation du preneur. Les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service sont présentés à la rubrique « Contrats de service et produits tirés des honoraires » de la présente note, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés à la rubrique « Contrats de location » de la présente note. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. En ce qui concerne les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleur, nous déterminons si les contrats de location doivent être classés comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Nos contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au titre des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti jusqu'à la date la plus rapprochée entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité, et il est soumis à un test de dépréciation en vertu d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test afin de déceler des indices de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice qu'un actif au titre du droit d'utilisation pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Si un actif au titre du droit d'utilisation subit une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite et un montant correspondant est comptabilisé en résultat net.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non résiliable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés. Une modification de contrat de location est considérée comme un changement touchant la portée d'un contrat de location, ou la contrepartie d'un contrat de location, et qui ne faisait pas partie des modalités initiales de ce contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir : i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de souscriptions du réseau de production, les relations avec les clients et les contrats d'administration d'actifs; et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels créés en interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de sortie d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

Contrats d'assurance

Classement

Les contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis, soit les contrats d'assurance et de réassurance (ou de rétrocession) que nous émettons, ainsi que les contrats de réassurance détenus.

Les contrats d'assurance émis sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes.

Les contrats de réassurance détenus sont des contrats d'assurance aux termes desquels nous sommes les titulaires du contrat et avons transféré le risque d'assurance à l'émetteur du contrat, soit le réassureur, soit le rétrocessionnaire. Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés.

Certains contrats de placement contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir, en plus des montants garantis, des prestations potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements d'un ensemble précis d'actifs. Pour les entités comme nous qui émettent des contrats d'assurance, les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués et présentés à titre de contrats d'assurance.

Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service. Les contrats sont classés au moment de la comptabilisation initiale. Une fois qu'un contrat est classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations soient éteints ou que le contrat soit décomptabilisé.

Regroupement et séparation des contrats

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des contrats distincts et évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net, à moins que le dérivé incorporé lui-même ne réponde à la définition d'un contrat d'assurance, ou lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les dérivés incorporés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans le contrat d'assurance hôte.

Les composantes investissements des contrats d'assurance sont les montants que nous remboursons à un titulaire de contrat en toutes circonstances (p. ex., les valeurs de rachat). Les composantes investissements des contrats d'assurance sont traitées comme des contrats de placement distincts seulement si la composante investissement n'est pas étroitement liée à la composante assurance et qu'un contrat assorti

de modalités équivalentes pourrait être vendu séparément sur le même marché. Les composantes investissements qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées à titre de composantes investissements non distincts des contrats d'assurance.

Les composantes services des contrats d'assurance sont traitées comme des contrats de service distincts seulement si la composante service n'est pas étroitement liée à la composante assurance et que nous ne fournissons aucun service important pour intégrer la composante service à la composante assurance. Les composantes services qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées dans les contrats d'assurance.

Les composantes assurances des contrats d'assurance ne sont traitées comme des contrats distincts que si la composante assurance constitue un contrat d'assurance distinct (par exemple, certains traités de réassurance qui transfèrent le risque vers différents types de contrats d'assurance).

Dans le cas des contrats d'assurance pour lesquels les deux parties au contrat ont la capacité pratique de résilier le contrat, la prolongation du contrat au-delà de la date de résiliation est traitée comme un nouveau contrat distinct. Cela se produit chaque année pour la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie, lorsque nous avons le droit de réviser la tarification du contrat et que le titulaire de celui-ci a la possibilité de ne pas renouveler le contrat. Dans de tels cas, chaque renouvellement est considéré comme un nouveau contrat distinct. Cela s'applique également à de nombreux contrats de réassurance détenus, aux termes desquels le réassureur a le droit de réviser la tarification des nouveaux contrats cédés et nous avons le droit de cesser de céder de nouveaux contrats avec un délai de préavis. Dans de tels cas, les cessions au cours de chaque période de préavis sont considérées comme un nouveau contrat de réassurance distinct détenu.

Évaluation

Les contrats d'assurance sont évalués conformément à IFRS 17, selon l'une des méthodes suivantes :

- La méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») : Cette méthode s'applique aux contrats d'assurance (à l'exclusion des contrats de réassurance) avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.
- La méthode de la répartition des primes (la « MRP ») : Il s'agit d'une méthode d'évaluation simplifiée qui s'applique à tous les contrats d'assurance qui y sont admissibles, soit la plupart des contrats inclus dans nos activités d'assurance collective vie et maladie.
- La méthode générale d'évaluation : Cette méthode s'applique à tous les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV ou de la MRP.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués d'une manière cohérente avec les contrats d'assurance sous-jacents connexes et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance détenu. Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV. L'évaluation des contrats de réassurance détenus comprend une provision à l'égard du risque que le réassureur ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des contrats d'assurance comprend le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus :

- Le passif au titre de la couverture restante est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui ne se sont pas encore produits (c.-à-d. l'obligation qui se rapporte à la partie non expirée de la couverture d'assurance).
- Le passif au titre des sinistres survenus est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés. Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le passif au titre des sinistres survenus constitue un actif au titre des sinistres survenus.

Un jugement important doit être exercé pour évaluer les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur évaluation. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix de ces hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que la sensibilité de l'évaluation des contrats d'assurance aux variations des variables liées au risque est présentée à la note 7.

Niveau de regroupement

L'unité de comptabilisation servant à évaluer des contrats d'assurance constitue un groupe. Chaque contrat d'assurance est attribué à un groupe au moment de sa comptabilisation initiale, et il demeure dans ce groupe jusqu'à ce que le contrat d'assurance soit décomptabilisé.

Les groupes constituent des subdivisions des portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de contrats d'assurance assujettis à des risques similaires et gérés ensemble, et un portefeuille correspond au niveau auquel les charges sont attribuées et au niveau auquel les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés.

Nous avons établi des portefeuilles dans chaque secteur d'activité à présenter, qui se distinguent par les éléments suivants :

- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus.
- Les contrats d'assurance collective et les contrats d'assurance individuelle.
- Les contrats d'assurance avec participation et les contrats d'assurance sans participation.
- Les contrats d'assurance ajustables et les contrats d'assurance non ajustables.
- Les contrats d'assurance-vie traditionnelle et les contrats d'assurance-vie universelle.
- Les contrats d'assurance avec transfert de risque et les contrats à limite de crédit discrétionnaire.

Au sein de chaque portefeuille, des groupes distincts sont établis en fonction des éléments suivants :

- La date d'émission : Pour faire partie du même groupe, les contrats doivent avoir été émis au cours de la même période, qui ne doit pas dépasser un an.
- Le niveau de rentabilité : Les contrats d'assurance sont divisés parmi les groupes suivants : les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, les contrats qui sont peu susceptibles de devenir déficitaires par la suite et les autres contrats. Le niveau de rentabilité d'un contrat d'assurance est fondé sur la MSC au moment de la comptabilisation initiale du contrat (tel qu'il est décrit ci-après dans la rubrique « Évaluation initiale »).

Nous n'établissons pas de groupes additionnels au-delà du minimum requis, à l'exception de :

- certains portefeuilles de contrats de réassurance détenus pour lesquels un regroupement est établi afin qu'il soit conforme au regroupement des contrats d'assurance sous-jacents émis;
- certains contrats d'assurance-vie individuelle qui sont inclus dans leur propre groupe.

Évaluation initiale

Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes :

- Les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent les éléments suivants :
 - La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (y compris les provisions au titre du risque financier).
 - L'ajustement au titre du risque non financier.
- Une MSC, qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat net à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis.

Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. En vertu de la MRP, qui est une méthode d'évaluation simplifiée, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.

Méthode générale d'évaluation ou MHV

À l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, un groupe de contrats d'assurance est évalué comme étant le total des trois composantes d'évaluation, tel qu'elles sont décrites ci-dessus.

Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont explicites et actuelles, et elles tiennent compte de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de présentation de l'information financière sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. La tranche de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux variables relatives au risque financier est conforme aux prix du marché observables et, au besoin, elle tient compte d'une gamme de scénarios qui donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie pour chaque scénario sont pondérés selon la probabilité et actualisés au moyen des hypothèses actuelles.

L'ajustement au titre du risque non financier représente la compensation pour l'incertitude liée au risque non financier (mortalité, morbidité, rachats et charges, etc.). L'ajustement lié au risque est réduit à mesure que les risques non financiers liés à nos contrats d'assurance diminuent au fil du temps (le « dégageement de l'ajustement au titre du risque »).

La MSC au moment de la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance émis correspond au montant compensant entièrement les flux de trésorerie d'exécution au moment de leur comptabilisation initiale et représentant les profits non acquis sur les affaires nouvelles qui sont différés et amortis en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui ne sont pas rentables au moment de la comptabilisation initiale (contrats d'assurance déficitaires), une MSC n'est pas établie et les pertes sont comptabilisées en résultat net immédiatement.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus, il n'y a aucune restriction à l'égard des MSC en fonction de la rentabilité au moment de la comptabilisation initiale, et toute perte est différée de la même manière que les profits. En outre, la MSC pour les contrats de réassurance détenus peut être ajustée pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui auraient été assujettis à une MSC si le groupe de contrats directs sous-jacents avait eu un solde au titre de la MSC.

Pour les contrats d'assurance déficitaires, la perte comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au moment de la comptabilisation initiale est ajoutée à la composante perte du groupe auquel le contrat est attribué. La composante perte est une partie notionnelle du passif au titre de la couverture restante qui représente le montant de la perte qui peut être repris en fonction d'un profit futur avant qu'une MSC ne soit rétablie pour le groupe. Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus pour lesquels la MSC a été ajustée afin de compenser les profits et les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui ne sont pas assortis d'une MSC, une composante recouvrement des pertes est établie.

MRP

Le passif au titre de la couverture restante est initialement évalué comme correspondant à la prime reçue au cours de la période. Pour les groupes qui utilisent la MRP, les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés, plutôt que ces charges soient incluses dans l'évaluation du passif au titre de la couverture restante.

Évaluation ultérieure

Dans le cadre de l'évaluation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution, la même méthode que celle décrite ci-dessus pour l'évaluation initiale est utilisée, mais en tenant compte de données à jour pour chaque date de présentation de l'information financière ultérieure.

Dans le cas des contrats évalués au moyen de la MRP, le passif au titre de la couverture restante après la comptabilisation initiale correspond au montant des produits non acquis et à la composante de perte résiduelle de tout groupe déficitaire. Nous n'ajustons pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que le délai entre l'entrée en vigueur de la couverture et les primes connexes ne dépassera pas un an. Nous n'ajustons pas le passif au titre des sinistres survenus pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que les règlements seront entièrement payés dans l'année suivant l'événement assuré.

Pour les contrats évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, l'évaluation de la MSC après la comptabilisation initiale est décrite ci-après.

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la méthode générale d'évaluation, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance en raison de la prestation de services relatifs à des contrats d'assurance au cours de la période (l'« amortissement de la MSC »).

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- La variation de la quote-part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où une diminution excède la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou si une augmentation annule une perte antérieure, ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure), ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- L'amortissement de la MSC.

L'option d'atténuation des risques est fournie afin d'éviter les non-concordances comptables qui auraient autrement lieu lorsque le risque financier lié à un groupe de contrats d'assurance est atténué en dehors des éléments sous-jacents du groupe. Dans le cas des contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, les changements liés au risque financier viennent modifier la MSC, mais les changements compensatoires découlant de l'atténuation des risques (p. ex., les dérivés) peuvent être imputés en résultat net. L'option d'atténuation des risques permet qu'un changement qui viendrait autrement modifier la MSC soit plutôt comptabilisé en résultat net, afin d'éviter une telle non-concordance. Nous exerçons l'option d'atténuation des risques, le cas échéant, afin de réduire les non-concordances comptables. L'incidence de l'exercice de l'option d'atténuation des risques sur la MSC est présentée plus en détail à la note 5.C.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- Le résultat net comptabilisé au cours de la période de présentation de l'information financière en raison des profits ou des pertes comptabilisés pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC.
- Les reprises d'une composante recouvrement des pertes, dans la mesure où ces reprises ne constituent pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, à moins que la variation ne compense un profit ou une perte lié aux groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC, ou que la variation soit liée à des groupes de contrats d'assurance déficitaires utilisant la MRP.
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé en résultat net en raison des services reçus au cours de la période.

Nous n'avons pas modifié les estimations comptables faites dans les états financiers intermédiaires antérieurs lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Plus particulièrement, la MSC à la fin de chaque période de présentation de l'information financière correspond à la MSC au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée comme il est décrit ci-dessus, plutôt que la MSC au début de l'année civile, ajustée comme il est décrit ci-dessus.

Transition à IFRS 17

À la date de transition à IFRS 17, le 1^{er} janvier 2022, nous avons appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à tous les groupes de contrats d'assurance existants à cette date et évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, car l'application de l'approche rétrospective intégrale était impraticable. En vertu de cette approche, la MSC au moment de la transition pour un groupe de contrats d'assurance correspond à sa juste valeur diminuée des flux de trésorerie d'exécution évalués selon les méthodes décrites dans la présente note. La juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance correspond au montant qu'un intervenant du marché exigerait pour prendre en charge les obligations prévues par le groupe de contrats d'assurance. Chaque portefeuille de contrats d'assurance émis comptait un groupe au moment de la transition. Les contrats de réassurance détenus au moment de la transition ont été regroupés selon leurs contrats sous-jacents directs. La courbe d'actualisation établie au moment de la transition correspond à la courbe d'actualisation arrêlée pour le groupe. La juste valeur des contrats de réassurance détenus au moment de la transition correspond à l'écart entre la juste valeur des contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et avec réassurance. L'établissement de la juste valeur exige que nous fassions appel à un jugement important à l'égard de la méthode utilisée et de nos estimations et hypothèses.

Décomptabilisation et modification

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles prévues dans celui-ci expirent, sont exécutées ou annulées, y compris lorsque le paiement est versé au titulaire du contrat, ou encore lorsque le contrat est modifié et que la modification est importante, par exemple lorsque la modification entraîne un changement dans la méthode d'évaluation. Lorsqu'une modification de contrat donne lieu à une décomptabilisation, le contrat initial est décomptabilisé, et le contrat modifié est comptabilisé comme un nouveau contrat. Les modifications qui n'entraînent pas une décomptabilisation sont traitées comme des variations des flux de trésorerie d'exécution.

Présentation dans les états financiers consolidés

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui représentent un actif est présentée à titre d'actifs relatifs aux contrats d'assurance et d'actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus dans les états consolidés de la situation financière, tandis que la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs est présentée à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et de passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus. Les actifs liés aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance engagés avant la comptabilisation initiale des contrats auxquels ils sont attribuables sont inclus dans la valeur comptable du portefeuille associé à ces contrats.

Les montants liés aux contrats d'assurance qui ont une incidence sur le résultat sont inclus au poste Résultat net des activités d'assurance des états consolidés du résultat net, ainsi qu'au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités de placement ». Les résultats de ces rubriques sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Nous avons choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque entre le poste Produits des activités d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités d'assurance » et le poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la rubrique « Résultat net des activités de placement ».

Résultat net des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis pour des groupes de contrats d'assurance. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui sont évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les produits des activités d'assurance comprennent les services suivants pour lesquels une contrepartie sous forme de primes, déduction faite des taxes sur les primes, devrait être reçue :

- Les sinistres attendus et autres charges directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, évaluées aux montants prévus au début de la période, à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte.
- Le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période, à l'exclusion des montants affectés à la composante perte et des montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.
- L'amortissement de la MSC afin de refléter les services rendus au cours de la période, évalué au moyen des unités de couverture pour la période de présentation de l'information financière par rapport au total des unités de couverture (des renseignements supplémentaires sur les unités de couverture sont fournis à la note 10).
- L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.
- Les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.
- Les montants prévus liés à l'impôt sur le résultat spécifiquement imputables au titulaire de contrat.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions pour les produits des activités d'assurance correspond à une portion de la tranche des primes qui se rapporte au recouvrement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance, laquelle est déterminée de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Un montant égal et correspondant est inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MRP, les encaissements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et compte non tenu des composantes investissements) sont comptabilisés à titre de produits, généralement en fonction de l'écoulement du temps.

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les sinistres survenus au cours de la période (à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte);
- les charges engagées directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les pertes sur les contrats déficitaires et les reprises de ces pertes;
- les changements liés aux services passés (p. ex., les changements apportés au passif au titre des sinistres survenus dans les périodes postérieures à l'avènement du sinistre);
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance;
- les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés relativement aux contrats évalués au moyen de la MRP;
- les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur d'actifs au titre des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.

En ce qui a trait aux contrats de réassurance détenus, nous avons choisi de présenter les produits et les charges découlant de ces contrats à titre de montant unique dans le poste Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus des états consolidés du résultat net. Ce montant comprend une portion des primes de réassurance, les montants recouverts auprès des réassureurs et les variations du risque de non-exécution par le réassureur. La portion des primes de réassurance est comptabilisée à mesure que les services sont reçus relativement au contrat de réassurance détenu.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus évalués en fonction de la méthode générale d'évaluation, les services reçus pour lesquels la contrepartie est versée comprennent :

- les recouvrements et les charges prévus, excluant les montants payés, peu importe les sinistres;
- le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période;
- la MSC comptabilisée à l'égard des services reçus;
- les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus évalués au moyen de la MRP, les paiements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et excluant les montants versés, peu importe les sinistres) sont comptabilisés à titre de portion des primes de réassurance en fonction de l'écoulement du temps. Les montants recouverts auprès des réassureurs comprennent les sinistres survenus (excluant les montants payés, peu importe les sinistres) et les charges, les recouvrements de pertes et les reprises de recouvrements de pertes, ainsi que les variations liées aux services passés (par exemple, les variations de l'actif pour les sinistres survenus au cours des périodes ultérieures à la période au cours de laquelle le sinistre est survenu).

Produits financiers (charges financières) d'assurance

Les variations de la valeur comptable des contrats d'assurance émis qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV et des contrats de réassurance détenus qui sont attribuables aux variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance des états consolidés du résultat net. Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MHV, les produits financiers (charges financières) d'assurance comprennent les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations qui ne sont pas comptabilisées dans la MSC lorsque l'option d'atténuation des risques est exercée. Nous avons choisi de comptabiliser tous les produits financiers (charges financières) d'assurance dans les états consolidés du résultat net plutôt que dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des produits financiers ou des charges financières d'assurance de certaines coentreprises, lesquels sont ventilés entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Nous comptabilisons ces coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence et, par conséquent, les produits financiers ou charges financières d'assurance sont comptabilisés dans notre quote-part du bénéfice net au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la rubrique « Fonds distincts » de la présente note.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats de fonds distincts. Les contrats de fonds distincts sont classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement selon les critères de classement décrits à la rubrique « Contrats d'assurance » de la présente note et de la note 10.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies. Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts comprennent les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats d'assurance et les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats de placement. Les profits et les pertes latents et les autres produits tirés des placements relativement aux placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits (pertes) de placement seront contrebalancés par l'augmentation ou la diminution correspondante des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations de la juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats de placement sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents du fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les produits de fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont des contrats avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la MHV décrite à la rubrique « Contrats d'assurance » de la présente note. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à ces contrats sont présentés à deux postes distincts dans les états consolidés de la situation financière, soit Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts correspondent à l'obligation de verser au titulaire un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents. Les variations de cette obligation découlant des variations de la juste valeur des éléments sous-jacents sont comptabilisées à titre de produits financiers ou de charges financières d'assurance au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits financiers ou charges financières d'assurance seront contrebalancés par l'augmentation ou la diminution correspondante du poste Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds constituent des composantes investissements et, par conséquent, ils sont exclus des produits d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, excluant ceux pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts présentés dans les états consolidés de la situation financière, comprennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance restants relatifs à ces contrats, qui comprennent la provision pour garanties, les charges futures (moins les honoraires futurs), l'ajustement au titre du risque et la MSC. Les produits et les charges liés à ces éléments sont inclus dans la rubrique « Résultat des activités d'assurance » des états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts classés comme des contrats de placement, lesquels sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds sont présentés à titre d'augmentation ou de diminution aux postes Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, et ils ne sont pas présentés à titre de produits ou de charges dans nos états consolidés du résultat net.

Passifs financiers

Classement et évaluation initiale

Nos passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, sauf les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts. Les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour plus de détails sur les passifs liés aux titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i. Nous pouvons également désigner certains passifs relatifs aux contrats de placement et certaines participations de tiers dans des fonds consolidés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Cette désignation est irrévocable. Les passifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette option permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant, ou dans les cas où les passifs et les actifs les soutenant sont gérés ensemble et que leur rendement est évalué en fonction de la juste valeur. Les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale, ce qui permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net est possible seulement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Tous les autres contrats de placement sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation ultérieure

Les passifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les charges d'intérêts, les profits (pertes) de change et les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans l'état consolidé du résultat net, à moins qu'ils ne découlent de dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures d'investissement net. En ce qui a trait aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits (pertes) de change sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Décomptabilisation

En règle générale, nous décomptabilisons un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Nous décomptabilisons également un passif financier lorsque les modalités connexes sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié deviennent substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris tout nouvel actif sans effet sur la trésorerie transféré ou passif repris) est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement, à moins qu'ils ne comportent des éléments de participation discrétionnaire, auquel cas ils sont comptabilisés à titre de contrats d'assurance (se reporter à la rubrique « Contrats d'assurance »). Les composantes services distincts des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service (se reporter à la rubrique « Contrats de service et produits tirés des honoraires »).

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission du contrat, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé à titre de diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre de variations de nos soldes de passifs relatifs aux contrats de placement dans les états consolidés de la situation financière. Les passifs relatifs aux contrats de placement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire comprennent les rentes certaines à constitution immédiate au Canada, les rentes à provision cumulative et contrats de placement garanti au Canada, les produits en unités de compte établis à Hong Kong, ainsi que les contrats de retraite non liés à des unités de compte établis à Hong Kong.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Obligations liées à l'emprunt de titres

L'obligation liée à l'emprunt de titres représente notre engagement à livrer des titres dans le cadre du programme de vente à découvert. En vertu de ce programme, nous vendons à découvert les titres que nous avons empruntés à un tiers. L'obligation de rembourser les titres n'est pas comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière tant qu'ils ne sont pas vendus, et que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas été transférés. Au moment de la comptabilisation, ils sont évalués à la juste valeur. Les titres empruntés sont remboursables au prêteur à vue ou à notre discrétion.

Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les facilités de crédit, les mises en pension de titres, les autres charges à payer et l'impôt, les titres de financement de premier rang, les provisions, les obligations locatives à titre de preneur et un passif au titre des paiements différés. Les passifs liés aux provisions, autres que ceux présentés avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de

l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à un tiers à la date de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Les obligations locatives sont évaluées de la façon décrite à la rubrique « Contrats de location » de la présente note.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des titres garantis par des prêts, lesquels sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de la comptabilisation initiale du passif au titre de l'option de vente, la valeur actualisée est calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal, et les révisions ultérieures du calendrier ou du montant des flux de trésorerie à verser prévus, ainsi que de la charge d'intérêts, seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Débetures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débetures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de service et produits tirés des honoraires

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le Client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés comme des contrats de service. Les composantes services distincts des contrats d'assurance et des contrats de placement sont également comptabilisées à titre de contrats de service.

Les honoraires tirés de ces contrats sont comptabilisés et inclus au poste Produits tirés des honoraires dans nos états consolidés du résultat net. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats conclus avec les Clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à des contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée au poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de présentation de l'information financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où l'on devrait disposer de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé différeraient de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt

exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos importants régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est comptabilisée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées. La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des autres avantages du personnel à long terme, lesquels sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 24.

Dividendes

Les dividendes à verser aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfices non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

Paielements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

Bénéfice par action de base et dilué

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice par action dilué ajuste le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments convertibles, le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de

l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

2. Changements de méthodes comptables

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2026 ou par la suite

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière dans les états financiers et les notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 18 sur nos états financiers consolidés.

En mai 2024, l'IASB a publié les Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*). Les modifications clarifient le calendrier de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si certaines conditions sont remplies. Nous avons choisi d'appliquer cette méthode de décomptabilisation anticipée pour les paiements électroniques. Les modifications clarifient également l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui comprennent des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise, ainsi que d'autres caractéristiques éventuelles similaires qui ne sont pas directement liées aux variations du risque de prêt de base, en plus d'introduire des obligations d'information supplémentaires connexes pour les instruments financiers assortis de telles caractéristiques éventuelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective, sans exigence de retraitement des périodes comparatives. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

2.B Autres changements de méthodes comptables

Nous avons modifié notre méthode comptable pour certaines coentreprises afin de ventiler les produits financiers ou les charges financières d'assurance entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Dans le cas de ces coentreprises, les produits financiers ou les charges financières liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance étaient auparavant comptabilisés dans le résultat net, tandis que les placements correspondants étaient historiquement comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les placements et les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont gérés ensemble, et la présentation des produits financiers ou des charges financières d'assurance dans les autres éléments du résultat global permet de réduire les non-concordances comptables. Nous comptabilisons ces coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle nous comptabilisons notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Cette modification n'a pas d'incidence significative sur notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) ou des autres éléments du résultat global des périodes antérieures. Nous avons effectué un ajustement visant à augmenter le solde d'ouverture des bénéfices non distribués de 213 \$ et à diminuer le cumul des autres éléments du résultat global de 213 \$ rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

3. Acquisition et autres événements

Bowtie Life Insurance Company Limited

Le 15 juillet 2025, nous avons acquis une participation additionnelle dans Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), ce qui s'est traduit par une augmentation de notre participation dans celle-ci d'environ 11 %, compte non tenu de la dilution, pour une participation totale de 55,8 %. La contrepartie totale se composait de 55 \$ en trésorerie. Notre participation auparavant détenue dans Bowtie a été réévaluée à sa juste valeur de 224 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 176 \$. Le profit a été comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Bowtie est un assureur virtuel qui est établi à Hong Kong et qui occupe une position de premier plan dans le secteur de l'assurance-maladie, et il fait partie de notre secteur d'activité Asie. Cette acquisition renforce notre partenariat à long terme avec Bowtie et cadre avec notre stratégie visant à améliorer l'accessibilité aux produits d'assurance.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris s'établissait comme suit :

Au 15 juillet 2025

Immobilisations incorporelles et goodwill ¹⁾	448 \$
Actif net	60
Passifs d'impôt différé	(8)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	500
Participations ne donnant pas le contrôle ²⁾	(221)
Participation existante réévaluée à la juste valeur	(224)
Contrepartie totale	55 \$

¹⁾ Le goodwill reflète principalement la croissance prévue des affaires. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

²⁾ Nous avons choisi d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur pour cette acquisition.

Nous avons une obligation contractuelle de racheter les actions existantes de la direction, des employés et des actionnaires existants de Bowtie en 2026. Un passif de 14 \$, évalué à la juste valeur, a été comptabilisé au poste Autres passifs et contrebalancé par une réduction des bénéfices non distribués.

Autres événements

Le 17 décembre 2025, nous avons conclu une entente de mise en œuvre afin d'augmenter notre participation dans nos coentreprises existantes en Malaisie pour en faire une participation majoritaire, pour une contrepartie en trésorerie d'environ 240 \$. La transaction proposée est assujettie aux approbations réglementaires et à certaines conditions connexes, et elle devrait se conclure vers la fin de 2026.

Le 21 mars 2024, nous avons vendu une partie de notre placement dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited. À la suite de la cession, notre participation a été réduite de 6,3 %, et nous avons généré un produit brut de 136 \$, qui incluait un profit réalisé d'environ 98 \$ (avant impôt). Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons conclu cette cession partielle au moyen de la vente d'une participation additionnelle de 0,2 %. À la suite de la cession, nous avons conservé une participation de 30 % dans l'entité cotée.

4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Le secteur Gestion d'actifs comprend les résultats de nos divisions MFS et Gestion SLC. Sous Organisation internationale sont principalement groupés nos Services de soutien généraux, qui comprennent les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres secteurs d'activité.

Les produits de nos secteurs d'activité proviennent principalement des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par le secteur États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par nos secteurs d'activité. Gestion SLC perçoit les produits tirés des honoraires et engage les charges opérationnelles liées à la gestion de l'actif du fonds général. Les opérations intersectorielles sont éliminées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux ci-après.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Pour les exercices clos les	Canada	États- Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
31 décembre 2025							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	2 233 \$	286 \$	— \$	23 \$	— \$	— \$	2 542 \$
Assurance-vie	2 304	2 082	—	1 453	—	—	5 839
Assurance-santé	4 683	10 568	—	350	—	—	15 601
Total des produits des activités d'assurance	9 220	12 936	—	1 826	—	—	23 982
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	3 237	1 642	239	3 670	171	(100)	8 859
Produits tirés des honoraires	1 954	534	6 624	353	190	(596)	9 059
Produits sectoriels ¹⁾	14 411	15 112	6 863	5 849	361	(696)	41 900
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	7 410	12 020	—	984	—	—	20 414
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	163	(115)	—	46	—	—	94
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	2 159	1 399	—	3 229	—	—	6 787
(Produits financiers) charges financières de réassurance	17	(105)	—	19	—	—	(69)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	320	—	—	3	—	—	323
Charges d'intérêts	172	129	138	87	118	(118)	526
Charges d'exploitation et commissions	2 137	1 123	5 038	591	716	(578)	9 027
Total des charges ¹⁾	12 378	14 451	5 176	4 959	834	(696)	37 102
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	2 033	661	1 687	890	(473)	—	4 798
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	513	116	428	79	(120)	—	1 016
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 520	545	1 259	811	(353)	—	3 782
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	118	25	—	51	—	—	194
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	45	(8)	—	—	37
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 402 \$	520 \$	1 214 \$	768 \$	(353) \$	— \$	3 551 \$
31 décembre 2024							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	2 063 \$	307 \$	— \$	25 \$	— \$	— \$	2 395 \$
Assurance-vie	2 324	2 008	—	1 279	9	—	5 620
Assurance-santé	4 391	9 981	—	250	—	—	14 622
Total des produits des activités d'assurance	8 778	12 296	—	1 554	9	—	22 637
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	5 039	316	281	1 648	233	(102)	7 415
Produits tirés des honoraires	1 771	489	6 391	329	162	(561)	8 581
Produits sectoriels ¹⁾	15 588	13 101	6 672	3 531	404	(663)	38 633
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	7 309	11 345	—	974	3	—	19 631
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	4	(145)	—	56	—	—	(85)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	3 843	63	—	1 233	—	—	5 139
(Produits financiers) charges financières de réassurance	81	(121)	—	(11)	—	—	(51)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	390	—	—	3	—	—	393
Autres produits ²⁾	—	—	(163)	—	—	—	(163)
Charges d'intérêts	262	116	172	105	123	(114)	664
Charges d'exploitation et commissions	1 989	1 127	4 596	701	902	(549)	8 766
Total des charges ¹⁾	13 878	12 385	4 605	3 061	1 028	(663)	34 294
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 710	716	2 067	470	(624)	—	4 339
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	395	133	411	124	(23)	—	1 040
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 315	583	1 656	346	(601)	—	3 299
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	98	27	—	(83)	—	—	42
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	128	—	—	—	128
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 217 \$	556 \$	1 528 \$	429 \$	(601) \$	— \$	3 129 \$

¹⁾ Les produits sectoriels et le total des charges excluent le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

²⁾ Se rapporte à la résiliation anticipée d'une entente de distribution. Nous avons comptabilisé un bénéfice de 163 \$ (avant impôt) et de 46 \$ (déduction faite de l'impôt, de l'incidence des participations ne donnant pas le contrôle et d'autres éléments) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
Au 31 décembre 2025							
Total de l'actif du fonds général	124 049 \$	35 825 \$	10 537 \$	49 152 \$	12 770 \$	(444) \$	231 889 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	159 020 \$	406 \$	— \$	7 140 \$	— \$	— \$	166 566 \$
Total du passif du fonds général	117 923 \$	29 321 \$	7 371 \$	43 018 \$	9 208 \$	(444) \$	206 397 \$
Au 31 décembre 2024							
Total de l'actif du fonds général	120 987 \$	37 006 \$	11 066 \$	43 158 \$	10 044 \$	(326) \$	221 935 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	140 900 \$	429 \$	— \$	7 457 \$	— \$	— \$	148 786 \$
Total du passif du fonds général	114 300 \$	30 495 \$	7 858 \$	37 780 \$	5 699 \$	(326) \$	195 806 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs d'activité diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024	2025	2024
Produits :				
États-Unis	6 101 \$	5 995 \$	174 \$	180 \$
Royaume-Uni	229	245	—	—
Canada	292	282	7	53
Autres pays	241	150	180	171
Produits sectoriels	6 863 \$	6 672 \$	361 \$	404 \$

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
Aux 31 décembre	2025	2024	2025	2024
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	8 490 \$	9 027 \$	5 201 \$	5 161 \$
Royaume-Uni	1 100	1 047	—	—
Canada	718	785	7 455	4 758
Autres pays	229	207	114	125
Total de l'actif du fonds général	10 537 \$	11 066 \$	12 770 \$	10 044 \$

5. Placements et produits nets tirés des placements

5.A Juste valeur des instruments financiers

5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs et passifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	14 841 \$	14 841 \$	13 873 \$	13 873 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	72 599	72 599	68 106	68 106
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13 019	13 019	13 849	13 849
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	12 179	12 179	9 900	9 900
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	71	71	74	74
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	55 157	55 157	53 233	53 233
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 733	2 733	2 525	2 525
Prêts hypothécaires et autres prêts – au coût amorti ³⁾	1 543	1 521	1 861	1 814
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 534	1 534	1 971	1 971
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁴⁾	8 161	8 161	7 950	7 950
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁵⁾	6 213	6 213	5 356	5 356
Total⁶⁾	188 050 \$	188 028 \$	178 698 \$	178 651 \$
Passifs financiers				
Passifs relatifs aux contrats de placement – au coût amorti	11 796 \$	11 796 \$	11 678 \$	11 678 \$
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	267	267	239	239
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 065	2 065	2 077	2 077
Autres passifs financiers – au coût amorti ⁷⁾	2 244	2 245	2 265	2 214
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ⁵⁾	5 846	5 846	5 028	5 028
Total⁸⁾	22 218 \$	22 219 \$	21 287 \$	21 236 \$

¹⁾ Comprend principalement des titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

²⁾ Comprend principalement des prêts hypothécaires et autres prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³⁾ Certains prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.iii. Au 31 décembre 2025, des montants de 1 502 \$ et de 19 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (31 décembre 2024 – 1 787 \$ et 27 \$, respectivement).

⁴⁾ Les autres placements financiers comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

⁵⁾ Se reporter à la section qui suit pour plus de renseignements sur les titres garantis par des prêts.

⁶⁾ Les placements de 199 175 \$ (31 décembre 2024 – 189 817 \$) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, les immeubles de placement de 9 432 \$ (31 décembre 2024 – 9 290 \$) et les autres placements non financiers de 1 693 \$ (31 décembre 2024 – 1 829 \$). Les autres placements non financiers comprennent les participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas consolidées.

⁷⁾ Les montants reflètent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC.

⁸⁾ Total des passifs financiers excluant les débiteurs de premier rang (note 12) et la dette subordonnée (note 13).

Structure des titres garantis par des prêts

Crescent Capital Group LP, une filiale dans notre secteur Gestion d'actifs, émet et gère des titres garantis par des prêts. Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés en faveur de tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc, soit les prêts garantis de premier rang, sont inclus dans les autres placements financiers, alors que les passifs connexes, soit les billets de premier rang et les billets subordonnés émis en faveur de tiers, sont inclus dans les autres passifs dans nos états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des actifs liés aux titres garantis par des prêts s'élevait à 6 213 \$ (31 décembre 2024 – 5 356 \$), ce qui comprend la trésorerie et les débiteurs de 691 \$ (31 décembre 2024 – 679 \$) et les prêts de 5 522 \$ (31 décembre 2024 – 4 677 \$). Ces prêts sous-jacents sont principalement de qualité inférieure.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des passifs liés aux titres garantis par des prêts s'établissait à 5 846 \$ (31 décembre 2024 – 5 028 \$). Notre exposition contractuelle maximale à la perte liée aux titres garantis par des prêts se limite à notre placement de 291 \$ (31 décembre 2024 – 263 \$) dans la tranche subordonnée de dernier rang. La perte nette latente subie à ce jour est de 120 \$.

5.A.ii Placements non financiers

Les placements non financiers comprennent des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas consolidées. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la juste valeur des immeubles de placement étaient de 9 432 \$ (31 décembre 2024 – 9 290 \$) et de 9 432 \$ (31 décembre 2024 – 9 290 \$), respectivement. La valeur comptable des autres placements non financiers évalués selon la méthode de la mise en équivalence était de 1 693 \$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 1 829 \$).

5.A.iii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

Les données d'entrée et les techniques d'évaluation particulières utilisées pour déterminer la juste valeur de nos placements et de nos passifs financiers sont présentées ci-dessous :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui sont soumis à des variations de valeur négligeables et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les titres à court terme se composent d'actifs financiers dont l'échéance est de plus de trois mois et de moins d'un an au moment de l'acquisition. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Titres de créance d'État et de sociétés

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

Titres adossés à des créances

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Prêts hypothécaires et autres prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts

de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

Autres placements financiers

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, et elle est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

Passifs relatifs aux contrats de placement

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

Obligations liées à l'emprunt de titres

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur repose sur le cours coté sur un marché actif, le cas échéant.

Autres passifs financiers

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Titres garantis par des prêts

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

5.A.iv Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur établie d'après le cours coté non ajusté d'instruments identiques sur des marchés actifs représente une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur les cours cotés ou des données d'entrée observables obtenus sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Lorsque la juste valeur est établie d'après toutes les données d'entrée de marché importantes, l'évaluation est classée comme étant de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché moins actif sont évalués au moyen de prix indicatifs du marché, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les mises en pension de titres, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur des marchés inactifs ou que des paramètres observables n'existent pas pour les modèles utilisés, un jugement important doit être exercé par la direction à l'égard des méthodes d'évaluation et des données d'entrée des modèles. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains titres adossés à des créances, certains autres placements financiers, les immeubles de placement ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Le tableau suivant présente nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	13 705 \$	1 136 \$	— \$	14 841 \$	13 243 \$	630 \$	— \$	13 873 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	973	70 804	822	72 599	463	67 126	517	68 106
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	394	12 507	118	13 019	505	13 193	151	13 849
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	8 200	3 972	7	12 179	6 331	3 358	211	9 900
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	71	71	—	—	74	74
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	54 568	589	55 157	—	50 933	2 300	53 233
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	2 711	22	2 733	—	2 512	13	2 525
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	171	1 363	—	1 534	28	1 943	—	1 971
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ¹⁾	813	218	7 130	8 161	859	211	6 880	7 950
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	—	6 213	—	6 213	—	5 356	—	5 356
Immeubles de placement – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	9 432	9 432	—	—	9 290	9 290
Total des placements évalués à la juste valeur	24 256 \$	153 492 \$	18 191 \$	195 939 \$	21 429 \$	145 262 \$	19 436 \$	186 127 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	17 325	148 778	463	166 566	17 253	131 074	459	148 786
Total des actifs évalués à la juste valeur	41 581 \$	302 270 \$	18 654 \$	362 505 \$	38 682 \$	276 336 \$	19 895 \$	334 913 \$
Passif								
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	7 \$	260 \$	— \$	267 \$	4 \$	235 \$	— \$	239 \$
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	94	1 971	—	2 065	28	2 049	—	2 077
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	—	5 846	—	5 846	—	5 028	—	5 028
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	146 458	146 458	—	—	128 689	128 689
Total des passifs évalués à la juste valeur	101 \$	8 077 \$	146 458 \$	154 636 \$	32 \$	7 312 \$	128 689 \$	136 033 \$

¹⁾ Les autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

²⁾ Pour plus de détails sur les titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i.

Les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	7 413 \$	— \$	7 413 \$	— \$	6 790 \$	13 \$	6 803 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	15 843	—	15 843	—	15 302	—	15 302
Gouvernements et organismes américains	973	151	—	1 124	463	163	—	626
Autres gouvernements étrangers	—	3 233	52	3 285	—	3 762	34	3 796
Sociétés	—	34 680	751	35 431	—	32 929	465	33 394
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	2 100	—	2 100	—	2 163	—	2 163
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	4 464	—	4 464	—	3 539	—	3 539
Titres garantis par des créances	—	915	19	934	—	352	1	353
Autres	—	2 005	—	2 005	—	2 126	4	2 130
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	973 \$	70 804 \$	822 \$	72 599 \$	463 \$	67 126 \$	517 \$	68 106 \$

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	480 \$	— \$	480 \$	— \$	734 \$	— \$	734 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	237	—	237	—	353	—	353
Gouvernements et organismes américains	387	8	—	395	501	8	—	509
Autres gouvernements étrangers	7	335	14	356	4	397	12	413
Sociétés	—	6 772	85	6 857	—	7 529	90	7 619
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	1 284	—	1 284	—	1 084	—	1 084
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	1 129	—	1 129	—	1 159	11	1 170
Titres garantis par des créances	—	1 155	19	1 174	—	673	38	711
Autres	—	1 107	—	1 107	—	1 256	—	1 256
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	394 \$	12 507 \$	118 \$	13 019 \$	505 \$	13 193 \$	151 \$	13 849 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	2 256 \$	5 \$	2 261 \$	— \$	2 472 \$	12 \$	2 484 \$
Immeubles de bureaux	—	2 318	8	2 326	—	2 602	12	2 614
Immeubles d'habitation collective	—	2 864	—	2 864	—	2 887	—	2 887
Biens immobiliers industriels	—	3 562	—	3 562	—	3 447	—	3 447
Autres	—	888	—	888	—	1 034	—	1 034
Prêts aux sociétés	—	42 680	576	43 256	—	38 491	2 276	40 767
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	— \$	54 568 \$	589 \$	55 157 \$	— \$	50 933 \$	2 300 \$	53 233 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	Au 31 décembre 2025				Au 31 décembre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	75 \$	— \$	75 \$	— \$	83 \$	— \$	83 \$
Immeubles de bureaux	—	38	—	38	—	19	—	19
Immeubles d'habitation collective	—	155	—	155	—	79	—	79
Biens immobiliers industriels	—	231	—	231	—	236	—	236
Prêts aux sociétés	—	2 212	22	2 234	—	2 095	13	2 108
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	— \$	2 711 \$	22 \$	2 733 \$	— \$	2 512 \$	13 \$	2 525 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3.

Pour les exercices clos les	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres placements financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Immeubles de placement à la juste valeur par le biais du résultat net	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
31 décembre 2025											
Solde d'ouverture	517 \$	151 \$	211 \$	74 \$	2 300 \$	13 \$	6 880 \$	9 290 \$	19 436 \$	459 \$	19 895 \$
Inclus dans le résultat net ^{(1), (2), (3)}	3	—	(5)	—	(48)	(2)	39	(277)	(290)	12	(278)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	—	4	—	—	—	(2)	—	—	2	—	2
Achats/Émissions	537	277	—	—	196	46	828	626	2 510	84	2 594
Ventes/Paiements	(42)	(13)	(127)	—	(154)	(10)	(539)	(142)	(1 027)	(65)	(1 092)
Règlements	(2)	(7)	—	—	(2)	(2)	—	—	(13)	(1)	(14)
Transferts au niveau 3 ⁽⁴⁾	15	—	—	—	328	—	—	—	343	—	343
Transferts (hors) du niveau 3 ⁽⁴⁾	(173)	(284)	(72)	—	(2 029)	(21)	—	—	(2 579)	(1)	(2 580)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁵⁾	(33)	(10)	—	(3)	(2)	—	(78)	(65)	(191)	(25)	(216)
Solde de clôture	822 \$	118 \$	7 \$	71 \$	589 \$	22 \$	7 130 \$	9 432 \$	18 191 \$	463 \$	18 654 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat net relativement aux instruments encore détenus ⁽¹⁾	2 \$	— \$	(5) \$	— \$	(59) \$	(3) \$	65 \$	(283) \$	(283) \$	— \$	(283) \$
31 décembre 2024											
Solde d'ouverture	402 \$	187 \$	113 \$	68 \$	2 056 \$	— \$	6 074 \$	9 723 \$	18 623 \$	341 \$	18 964 \$
Inclus dans le résultat net ^{(1), (2), (3)}	2	—	20	—	33	—	251	(455)	(149)	(8)	(157)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ⁽²⁾	—	5	—	—	—	—	—	—	5	—	5
Achats/Émissions	436	335	77	—	240	22	825	146	2 081	173	2 254
Ventes/Paiements	(48)	(47)	(1)	—	(133)	—	(389)	(255)	(873)	(62)	(935)
Règlements	(37)	(50)	—	—	(21)	—	—	—	(108)	(1)	(109)
Transferts au niveau 3 ⁽⁴⁾	117	62	—	—	439	6	—	—	624	—	624
Transferts (hors) du niveau 3 ⁽⁴⁾	(367)	(341)	—	—	(320)	(15)	(15)	—	(1 058)	—	(1 058)
Conversion des monnaies étrangères ⁽⁵⁾	12	—	2	6	6	—	134	131	291	16	307
Solde de clôture	517 \$	151 \$	211 \$	74 \$	2 300 \$	13 \$	6 880 \$	9 290 \$	19 436 \$	459 \$	19 895 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat net relativement aux instruments encore détenus ⁽¹⁾	(6) \$	— \$	19 \$	— \$	30 \$	— \$	247 \$	(369) \$	(79) \$	— \$	(79) \$

¹⁾ Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.

²⁾ Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.

³⁾ Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de (241) \$ (2024 – (383) \$), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 36 \$ (2024 – 72 \$). Au 31 décembre 2025, nous avons utilisé des hypothèses reflétant les variations connues de la valeur des immeubles, y compris la variation des flux de trésorerie futurs prévus.

⁴⁾ Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères des niveaux 1 ou 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.

⁵⁾ Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement composés d'immeubles de placement, de prêts hypothécaires et autres prêts, de titres de créance et d'autres placements (financiers et non financiers).

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.iii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2025 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 21,00 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,60 %; cependant, la courbe de location à court terme entre un an et deux ans est inférieure ou supérieure à la fourchette pour les biens immobiliers choisis.
- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 0,00 % et 25,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 5,50 % et 10,00 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,50 % et 8,50 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos prêts hypothécaires et autres prêts, classés dans le niveau 3, sont inclus dans les postes Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net et Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans le tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3, ainsi que Prêts hypothécaires et autres prêts – coût amorti à la note 5.A.i. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts au 31 décembre 2025 comprennent les écarts de crédit et les ajustements de liquidité. L'écart de crédit correspond à la différence entre le rendement de l'instrument et le rendement de référence. Le rendement de référence est déterminé en comparant chaque actif par région, secteur, notation et échéance à une matrice constituée d'écarts des obligations de sociétés ouvertes. Dans certains cas, une prime ou un escompte de liquidité peut être appliqué si les écarts des titres d'émissions privées récents diffèrent des écarts des titres d'émissions publiques. Les écarts de crédit se situent entre 2,00 % et 3,00 %. Les ajustements de liquidité varient entre un escompte de 0,50 % et une prime de 1,00 %. Il existe une corrélation négative entre les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et les variations des écarts de crédit et des ajustements de liquidité.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une diminution (augmentation) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements financiers classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance (y compris les titres adossés à des actifs), de prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements financiers. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous :

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque trimestre et fait l'objet d'un examen pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada et des États-Unis. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est fondée sur un modèle interne des flux de trésorerie actualisés, lequel fait l'objet d'un examen et d'une validation détaillés afin d'assurer leur caractère raisonnable dans l'ensemble.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements financiers, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

Les passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts peuvent être cédés, et des unités des fonds distincts peuvent être rachetées par le titulaire en tout temps. Par conséquent, la juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts représente l'actif net des fonds distincts et n'est pas inférieure au montant à payer à vue.

5.B Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)

Pour les exercices clos les	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres ¹⁾	Total	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Autres ¹⁾	Total
Produits (charges) d'intérêts :								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	— \$	412 \$	— \$	412 \$	— \$	537 \$	— \$	537 \$
Titres de créance	571	3 216	—	3 787	604	2 894	—	3 498
Prêts hypothécaires et autres prêts	152	2 719	57	2 928	138	2 661	64	2 863
Placements dérivés	—	(26)	—	(26)	—	(38)	—	(38)
Autres placements financiers	2	405	—	407	1	362	—	363
Autres passifs financiers	—	(336)	(120)	(456)	—	(299)	(165)	(464)
Total des produits (charges) d'intérêts	725	6 390	(63)	7 052	743	6 117	(101)	6 759
Dividendes et autres produits tirés des placements :								
Titres de capitaux propres	—	297	—	297	—	254	—	254
Autres placements financiers	—	336	—	336	—	313	—	313
Total des dividendes et autres produits tirés des placements	—	633	—	633	—	567	—	567
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents :								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	—	(9)	—	(9)	—	8	—	8
Titres de créance	275	(423)	—	(148)	162	(824)	—	(662)
Titres de capitaux propres	—	1 881	—	1 881	—	1 218	—	1 218
Prêts hypothécaires et autres prêts	14	719	—	733	30	650	—	680
Placements dérivés	—	(942)	—	(942)	—	(1 347)	—	(1 347)
Autres actifs financiers	2	(170)	—	(168)	1	406	—	407
Autres passifs financiers	—	31	—	31	—	(44)	—	(44)
Total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents	291	1 087	—	1 378	193	67	—	260
Charge pour pertes de crédit	(11)	—	(1)	(12)	3	—	(7)	(4)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments financiers	1 005 \$	8 110 \$	(64) \$	9 051 \$	939 \$	6 751 \$	(108) \$	7 582 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers :								
Produits locatifs sur les immeubles de placement	— \$	— \$	685 \$	685 \$	— \$	— \$	664 \$	664 \$
Charges liées aux immeubles de placement	—	—	(274)	(274)	—	—	(265)	(265)
Charges et impôts liés aux placements	—	—	(292)	(292)	—	—	(278)	(278)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	—	—	(241)	(241)	—	—	(383)	(383)
Autres produits tirés des placements (pertes de placements)	—	—	92	92	—	—	323	323
Profits (pertes) de change	—	—	(64)	(64)	—	—	116	116
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers	— \$	— \$	(94) \$	(94) \$	— \$	— \$	177 \$	177 \$
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) ²⁾	1 005 \$	8 110 \$	(158) \$	8 957 \$	939 \$	6 751 \$	69 \$	7 759 \$

¹⁾ Comprend principalement les produits tirés des placements (pertes de placements) provenant des instruments financiers comptabilisés au coût amorti, des immeubles de placement et des participations mises en équivalence.

²⁾ Les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat se sont établis à 8 859 \$ (31 décembre 2024 – 7 415 \$), et les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se sont établis à 98 \$ (31 décembre 2024 – 344 \$).

5.C Explication du résultat des activités de placement

Le résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts se détaille comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net	— \$	— \$	7 539 \$	1 320 \$	8 859 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	120	(22)	98
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	—	—	7 659	1 298	8 957
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(3 479)	140	(3 339)	—	(3 339)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	483	(67)	416	—	416
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	203	—	203	—	203
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts)	(4 144)	—	(4 144)	—	(4 144)
Profits (pertes) de change	(20)	—	(20)	—	(20)
Autres	170	(4)	166	—	166
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	(6 787)	69	(6 718)	—	(6 718)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	—	(323)	(323)
Résultat net des activités de placement	— \$	— \$	941 \$	975 \$	1 916 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net	— \$	— \$	821 \$	997 \$	1 818 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	— \$	— \$	120 \$	(22) \$	98 \$

¹⁾ Les variations de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net	— \$	— \$	5 894 \$	1 521 \$	7 415 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	12	332	344
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	—	—	5 906	1 853	7 759
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(4 474)	190	(4 284)	—	(4 284)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	1 683	(135)	1 548	—	1 548
Exercice de l'option d'atténuation des risques ¹⁾	225	—	225	—	225
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts)	(2 642)	—	(2 642)	—	(2 642)
Profits (pertes) de change	49	—	49	—	49
Autres	20	(4)	16	—	16
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice	(5 139)	51	(5 088)	—	(5 088)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	—	—	—	(393)	(393)
Résultat net des activités de placement	— \$	— \$	818 \$	1 460 \$	2 278 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net	— \$	— \$	806 \$	1 128 \$	1 934 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	— \$	— \$	12 \$	332 \$	344 \$

¹⁾ Les variations de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Trésorerie	2 498 \$	2 294 \$
Équivalents de trésorerie	7 187	7 835
Titres à court terme	5 156	3 744
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	14 841	13 873
À déduire : Découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	86	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme	14 755 \$	13 698 \$

5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire la volatilité du bénéfice et des capitaux propres découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change entraîneront soit une appréciation, soit une dépréciation de la valeur de marché des actifs et des passifs ou une variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les produits et les charges de l'instrument de couverture contrebalancent les profits, les pertes, les produits et les charges de l'élément couvert. Les dérivés utilisés dans les relations de couverture sont comptabilisés au poste Actifs dérivés ou Passifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

5.E.i Dérivés détenus aux fins de la gestion du risque

Nous utilisons d'autres dérivés, qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles (« placements dérivés »), pour gérer l'exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments utilisés comprennent principalement les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme sur taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de crédit et les swaps sur indice.

Le tableau suivant présente la juste valeur des dérivés détenus aux fins de la gestion du risque par type de risque.

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de taux d'intérêt :				
Placements dérivés	207 \$	(1 091) \$	392 \$	(822) \$
Total des dérivés de taux d'intérêt	207 \$	(1 091) \$	392 \$	(822) \$
Contrats de change :				
Désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	1 \$	(2) \$	8 \$	(3) \$
Placements dérivés	1 028	(865)	1 403	(1 195)
Total des dérivés de change	1 029 \$	(867) \$	1 411 \$	(1 198) \$
Autres contrats :				
Désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	34 \$	— \$	43 \$	— \$
Placements dérivés	264	(107)	125	(57)
Total des autres contrats	298 \$	(107) \$	168 \$	(57) \$
Total des contrats dérivés	1 534 \$	(2 065) \$	1 971 \$	(2 077) \$

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

5.E.ii Comptabilité de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises et de taux d'intérêt payeurs de taux fixe/receveurs de taux variable pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié au taux de référence (principalement le taux de la livre sterling et le taux Euribor, ou le taux Sterling Overnight Index Average (le « taux SONIA ») ou le Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR ») et le risque de change (principalement les taux du dollar américain et de la livre sterling, ou les taux SONIA ou SOFR) découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Nous couvrons le risque de taux d'intérêt jusqu'à concurrence de l'exposition au taux d'intérêt de référence des billets à taux variable afin d'atténuer la variabilité des flux de trésorerie. La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture économiques satisfont aux critères de la comptabilité de couverture.

Nous couvrons également le risque de variabilité des paiements en trésorerie découlant de la variation du cours des actions ordinaires de la FSL inc. au moyen de contrats à terme de gré à gré liés au rendement total dans le cadre de notre régime d'unités d'actions Sun Life (les « unités d'actions Sun Life ») à titre d'incitatif à long terme pour les membres de la haute direction.

Notre exposition au risque de marché et notre approche à l'égard de la gestion du risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de change, sont décrites à la note 6.

Pour déterminer le montant de l'exposition auquel appliquer la comptabilité de couverture, nous évaluons l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change sur les flux de trésorerie futurs découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques analytiques, comme l'analyse de sensibilité des flux de trésorerie.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit des contreparties aux instruments dérivés, lequel n'est pas compensé par les éléments couverts, de manière semblable à celle décrite ci-dessus pour les couvertures de la juste valeur.

Nous déterminons s'il existe une relation économique entre les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture en nous fondant sur une évaluation de leurs caractéristiques qualitatives et du risque couvert qui est étayée par une analyse quantitative. Lorsque nous évaluons la présence d'une relation économique, nous déterminons si les conditions essentielles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont étroitement liées. Nous évaluons si les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture répondent de façon semblable au risque couvert, comme le taux d'intérêt de référence ou la monnaie étrangère. En ce qui concerne les relations de couverture de flux de trésorerie directement touchées par la réforme des TIO (les « taux interbancaires offerts ») (c'est-à-dire les couvertures du London Inter-Bank Offered Rate (le « LIBOR ») en dollars américains et du LIBOR en livres sterling), les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture ne varieront pas en raison de la réforme des TIO. Nous étayons cette évaluation qualitative avec une analyse de régression pour évaluer si l'instrument de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations de la valeur actualisée de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de la couverture au moyen de la méthode du dérivé hypothétique, qui crée un instrument dérivé servant de substitut à la transaction couverte. Les conditions du dérivé hypothétique correspondent aux conditions essentielles de l'élément couvert, et sa juste valeur est nulle à la création. Nous utilisons une analyse de régression pour évaluer si l'instrument dérivé désigné dans chacune des relations de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert (de façon prospective et rétrospective).

Les sources potentielles d'inefficacité des couvertures peuvent être liées aux différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de notre propre risque de crédit sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, laquelle n'est pas reflétée dans la juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation du taux d'intérêt.
- Les différences entre l'échéance du swap de taux d'intérêt et celle des prêts ou des titres de créance.
- La non-concordance entre le calendrier des paiements et le calendrier de la révision des taux d'intérêt.
- Les différences entre les taux d'actualisation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Ces relations de couverture ne présentaient pas d'autres sources d'inefficacité.

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

Les montants liés aux éléments désignés comme instruments de couverture s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre		2025	2024
Risques de couverture	Élément couvert	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	20 \$	14 \$
Risque actions	Païement fondé sur des actions ³⁾	(19) \$	(10) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

²⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

³⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

Les montants liés à l'efficacité des relations de couverture s'établissent comme suit :

Risques de couverture	Élément couvert	Profits (pertes) sur les éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture	Profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans les produits d'intérêts nets
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	1 \$	(1) \$	— \$	(21) \$	21 \$
Risque actions	Païement fondé sur des actions ³⁾	(32) \$	34 \$	2 \$	14 \$	(18) \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Risque de change ¹⁾	Passifs à taux variable ²⁾	(5) \$	5 \$	— \$	69 \$	(76) \$
Risque actions	Païement fondé sur des actions ³⁾	(42) \$	43 \$	1 \$	57 \$	(41) \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

²⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

³⁾ Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

5.E.iii Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global et une analyse des autres éléments du résultat global découlant de la comptabilité de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début	4 \$	(1) \$
Tranche efficace des variations de la juste valeur :		
Risque de change ¹⁾	(21)	69
Risque actions	14	57
Montant net reclassé en résultat net :		
Risque de change ¹⁾	21	(76)
Risque actions	(18)	(41)
Impôt connexe	1	(4)
Solde à la fin	1 \$	4 \$

¹⁾ Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-dessous.

5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte de crédit n'est attendue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 205 \$ et à 1 181 \$, respectivement, au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 1 555 \$ et 1 505 \$, respectivement). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 1 431 \$ et à 1 407 \$, respectivement, au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 1 854 \$ et 1 807 \$, respectivement). La valeur comptable des titres du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 229 \$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 302 \$). Le compte de réinvestissement du capital comprenait un montant de néant en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.iii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 12 et 365 jours, la moyenne étant de 89 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 2,38 % au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 3,52 %). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 2 861 \$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 2 840 \$). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient

été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des titres prêtés. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 360 \$ et à 2 486 \$, respectivement, au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 2 377 \$ et 2 506 \$, respectivement). Au 31 décembre 2025, une tranche de 170 \$ des garanties était détenue en trésorerie (31 décembre 2024 – 194 \$) et comptabilisée dans nos états consolidés de la situation financière.

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque immobilier, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque de change et le risque d'inflation) et le risque de liquidité.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplication pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

6.A Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers, des difficultés éprouvées par une seule entreprise ou de pertes sous l'effet des prévisions de défaillance. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous notons les placements en titres à revenu fixe principalement au moyen de tableaux de bord et de méthodes de notation conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspondent généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos politiques et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation de notations de qualité du crédit est obligatoire pour les placements en portefeuille et fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notation internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- La conception et le maintien de programmes de couverture qui pourraient comprendre le recours à des dérivés. Les conditions des marchés déterminent la disponibilité et le coût de la protection sous forme de dérivés.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.

- Des achats de réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. La réassurance ne nous dégage pas de notre responsabilité directe envers les titulaires de contrats et, par conséquent, nous sommes exposés à un risque de crédit à l'égard de nos réassureurs. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

6.A.i Exposition maximale au risque de crédit

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement l'exposition maximale au risque de crédit. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouvrés relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Élément hors bilan :		
Engagements de prêts ¹⁾	2 672 \$	2 500 \$

¹⁾ Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres formes de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts et aux emprunts de titres, les actifs sont prêtés ou empruntés avec engagement de la contrepartie ou à l'égard de celle-ci de les remettre à une date ultérieure. En ce qui concerne les prêts de titres, la contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres, tandis que pour les emprunts de titres, des titres de créance sont donnés en garantie à la contrepartie. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net
Actifs financiers :								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	1 534 \$	(742) \$	(589) \$	203 \$	1 971 \$	(1 043) \$	(787) \$	141 \$
Prises en pension de titres (note 8)	—	—	—	—	33	(33)	—	—
Total des actifs financiers	1 534 \$	(742) \$	(589) \$	203 \$	2 004 \$	(1 076) \$	(787) \$	141 \$
Passifs financiers :								
Passifs dérivés (note 6.A.v)	(2 065) \$	742 \$	1 170 \$	(153) \$	(2 077) \$	1 043 \$	936 \$	(98) \$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(2 861)	—	2 861	—	(2 840)	33	2 807	—
Garanties en trésorerie à l'égard des titres prêtés (note 5.F.iii)	(170)	—	162	(8)	(194)	—	184	(10)
Obligations liées à l'emprunt de titres	(267)	—	267	—	(239)	—	239	—
Total des passifs financiers	(5 363) \$	742 \$	4 460 \$	(161) \$	(5 350) \$	1 076 \$	4 166 \$	(108) \$

¹⁾ Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie présentés au tableau qui précède excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Le total à la juste valeur des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 826 \$ (31 décembre 2024 – 895 \$) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à néant (31 décembre 2024 – 33 \$) pour les prises en pension de titres, à 2 254 \$ (31 décembre 2024 – 2 126 \$) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés, et à 2 861 \$ (31 décembre 2024 – 2 840 \$) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtee au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux ci-après présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Canada	35 582 \$	3 288 \$	38 870 \$	34 472 \$	3 614 \$	38 086 \$
États-Unis	23 389	6 060	29 449	20 986	6 486	27 472
Europe ¹⁾	4 329	1 451	5 780	4 145	1 664	5 809
Asie ¹⁾	7 230	971	8 201	6 891	950	7 841
Autres ¹⁾	2 069	1 249	3 318	1 612	1 135	2 747
Total des titres de créance	72 599 \$	13 019 \$	85 618 \$	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$

¹⁾ Reflète un changement apporté à la présentation de nos emplacements géographiques. Nous avons mis à jour les données de la période précédente afin de refléter ce changement de présentation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	7 413 \$	480 \$	7 893 \$	6 803 \$	734 \$	7 537 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	15 843	237	16 080	15 302	353	15 655
Gouvernements et organismes américains	1 124	395	1 519	626	509	1 135
Autres gouvernements étrangers	3 285	356	3 641	3 796	413	4 209
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	27 665	1 468	29 133	26 527	2 009	28 536
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier	9 759	2 604	12 363	8 659	2 893	11 552
Services publics	6 994	679	7 673	6 859	763	7 622
Produits industriels	4 345	792	5 137	4 424	951	5 375
Énergie	3 424	493	3 917	3 258	446	3 704
Services de communication	2 575	267	2 842	2 647	373	3 020
Immobilier	2 007	407	2 414	1 882	423	2 305
Soins de santé	1 820	377	2 197	1 644	363	2 007
Produits de consommation courante	1 541	252	1 793	1 301	256	1 557
Produits de consommation discrétionnaire	1 109	651	1 760	1 011	747	1 758
Technologies de l'information	964	110	1 074	890	202	1 092
Matières	893	225	1 118	819	202	1 021
Total des titres de créance de sociétés	35 431	6 857	42 288	33 394	7 619	41 013
Titres adossés à des créances	9 503	4 694	14 197	8 185	4 221	12 406
Total des titres de créance	72 599 \$	13 019 \$	85 618 \$	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2025	Canada	États-Unis	Europe	Asie	Autres	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	1 268 \$	1 068 \$	— \$	— \$	— \$	2 336 \$
Immeubles de bureaux	1 335	1 029	—	—	—	2 364
Immeubles d'habitation collective	3 255	948	—	—	—	4 203
Biens immobiliers industriels	2 537	1 256	—	—	—	3 793
Autres	740	34	135	—	—	909
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	9 135 \$	4 335 \$	135 \$	— \$	— \$	13 605 \$
Autres prêts	12 880 \$	20 044 \$	9 234 \$	678 \$	2 992 \$	45 828 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 015 \$	24 379 \$	9 369 \$	678 \$	2 992 \$	59 433 \$

¹⁾ Au Canada, 3 361 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

Au 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Europe ²⁾	Asie ²⁾	Autres ²⁾	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	1 398 \$	1 169 \$	— \$	— \$	— \$	2 567 \$
Immeubles de bureaux	1 385	1 248	—	—	—	2 633
Immeubles d'habitation collective	3 451	1 048	—	—	—	4 499
Biens immobiliers industriels	2 369	1 314	—	—	—	3 683
Autres	799	49	208	—	—	1 056
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	9 402 \$	4 828 \$	208 \$	— \$	— \$	14 438 \$
Autres prêts	12 560 \$	18 856 \$	8 488 \$	680 \$	2 597 \$	43 181 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 962 \$	23 684 \$	8 696 \$	680 \$	2 597 \$	57 619 \$

¹⁾ Au Canada, 3 630 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

²⁾ Reflète un changement apporté à la présentation de nos emplacements géographiques. Nous avons mis à jour les données de la période précédente afin de refléter ce changement de présentation.

6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-dessous. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	3 027 \$	3 198 \$	6 225 \$	1 932 \$	2 385 \$	4 317 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	11 151	5 233	16 384	9 733	6 496	16 229
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	10 751	1 523	12 274	10 662	1 922	12 584
Échéance se situant dans plus de 10 ans	47 670	3 065	50 735	45 779	3 046	48 825
Total des titres de créance	72 599 \$	13 019 \$	85 618 \$	68 106 \$	13 849 \$	81 955 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 585 \$	183 \$	323 \$	2 091 \$	1 344 \$	66 \$	283 \$	1 693 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	5 177	313	751	6 241	5 745	340	929	7 014
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	3 903	3	131	4 037	3 814	8	343	4 165
Échéance se situant dans plus de 10 ans	1 236	—	—	1 236	1 563	3	—	1 566
Total des prêts hypothécaires	11 901 \$	499 \$	1 205 \$	13 605 \$	12 466 \$	417 \$	1 555 \$	14 438 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 319 \$	280 \$	66 \$	2 665 \$	2 262 \$	324 \$	100 \$	2 686 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	8 805	1 464	253	10 522	7 863	1 240	199	9 302
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	11 580	417	29	12 026	10 354	494	21	10 869
Échéance se situant dans plus de 10 ans	20 552	73	—	20 625	20 288	50	—	20 338
Total des autres prêts	43 256 \$	2 234 \$	348 \$	45 838 \$	40 767 \$	2 108 \$	320 \$	43 195 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance.

	Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Montant notionnel			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2025				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de change/risque de change ¹⁾	763 \$	14 \$	— \$	777 \$
Risque actions ²⁾	69	133	—	202
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	832	147	—	979
Placements dérivés ³⁾	36 774	13 318	32 500	82 592
Total des dérivés	37 606 \$	13 465 \$	32 500 \$	83 571 \$
Au 31 décembre 2024				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de change/risque de change ¹⁾	888 \$	— \$	14 \$	902 \$
Risque actions ²⁾	60	128	—	188
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	948	128	14	1 090
Placements dérivés ³⁾	28 359	13 251	32 254	73 864
Total des dérivés	29 307 \$	13 379 \$	32 268 \$	74 954 \$

¹⁾ Le taux fixe moyen s'établit à 6 % (31 décembre 2024 – 4 %). Le taux de change moyen entre le dollar américain et le dollar canadien s'établit à 1,37 \$ (31 décembre 2024 – 1,42 \$).

²⁾ Le cours moyen des actions s'établit à 73 \$ (31 décembre 2024 – 69 \$).

³⁾ Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en cours selon la durée jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	421 \$	252 \$	861 \$	1 534 \$	227 \$	271 \$	1 473 \$	1 971 \$
Passifs dérivés	(219) \$	(182) \$	(1 664) \$	(2 065) \$	(536) \$	(278) \$	(1 263) \$	(2 077) \$

6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	315 \$	(163) \$	152 \$	494 \$	(203) \$	291 \$
A	1 048	(579)	469	1 438	(840)	598
BBB	—	—	—	8	—	8
Total des dérivés négociés de gré à gré ¹⁾	1 363 \$	(742) \$	621 \$	1 940 \$	(1 043) \$	897 \$

¹⁾ Des dérivés négociés en bourse d'une juste valeur positive de 171 \$ en 2025 (2024 – 31 \$) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux bourses et aux chambres de compensation.

²⁾ Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

³⁾ Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.

⁴⁾ Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indiciaires sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
A	676 \$	21 \$	552 \$	7 \$
BBB	570	10	499	13
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 246	31	1 051	20
Swaps sur défaillance indiciels	172	(3)	432	(10)
Total des swaps sur défaillance vendus	1 418 \$	28 \$	1 483 \$	10 \$

Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation.

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette		Exposition brute	Garanties	Exposition nette	
				%				%
AA ou A	3 664 \$	109 \$	3 555 \$	99	3 670 \$	4 \$	3 666 \$	95
Inférieure à A	2 412	2 378	34	1	2 531	2 416	115	3
Sans notation	62	62	—	—	117	51	66	2
Total des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	6 138 \$	2 549 \$	3 589 \$	100	6 318 \$	2 471 \$	3 847 \$	100

6.A.vi Perte de valeur d'actifs financiers

Augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit exige une part de jugement. Nous attribuons aux contreparties une cote de risque de crédit interne appropriée, en fonction de leur qualité de crédit. Des variations des cotes de risque interne propres à des emprunteurs précis sont un indicateur clé d'une augmentation importante du risque de crédit.

Chaque date de clôture, des transferts entre la phase 1 et la phase 2 ont lieu s'il y a eu une augmentation (diminution) importante de la notation interne d'un instrument à la date de clôture par rapport à la date à laquelle il a été comptabilisé initialement. Nous évaluons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit lié aux expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. L'évaluation tient compte de l'information quantitative et qualitative propre à l'emprunteur, sans tenir compte des garanties, et de l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs. À moins qu'il ne soit identifié plus tôt, le risque de crédit lié aux actifs financiers est réputé avoir augmenté de façon importante lorsque les actifs sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou sont inscrits sur la liste de surveillance et que ces actifs sont transférés automatiquement à la phase 2. Les expositions sont classées comme étant sur la « liste de surveillance » lorsqu'il y a détérioration modérée de la qualité de crédit connexe, mais que le paiement intégral du capital et des intérêts est toujours prévu être recouvré, ou lorsqu'il y a augmentation de la probabilité que l'exposition subisse une perte de valeur à court terme. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Intégration d'énoncés prospectifs

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque phase et d'une augmentation importante du risque de crédit tient compte des événements futurs et de la conjoncture économique.

Les données à l'égard de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance utilisées pour estimer la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont modélisées en fonction des facteurs macroéconomiques (ou des changements des facteurs macroéconomiques) les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille concerné.

Notre estimation des pertes de crédit attendues est une estimation actualisée pondérée selon la probabilité qui tient compte d'un minimum de trois scénarios macroéconomiques futurs (scénarios de base, optimiste et pessimiste), et des pondérations de probabilité sont attribuées à chaque scénario. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles touchés par les pertes de crédit attendues qui présentent les mêmes probabilités. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est fondée sur les changements apportés aux notations internes à la date de clôture.

Nous souscrivons aux services de prévisions économiques analytiques de Moody's et tirons parti de ses informations macroéconomiques prospectives pour modéliser les pertes de crédit attendues.

Les tableaux ci-dessous comprennent certains facteurs macroéconomiques clés utilisés dans l'estimation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, ainsi que les divers scénarios intégrés au modèle aux États-Unis et au Canada.

	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025	Valeur moyenne sur les 12 mois suivants			Valeur moyenne sur la période restante prévue		
		Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
États-Unis							
Produit intérieur brut	23 972 \$ ¹⁾	2,1 %	3,8 %	(2,4) %	2,1 %	2,3 %	2,2 %
Taux de chômage	4,3 %	4,6 %	3,8 %	7,4 %	4,5 %	3,8 %	7,4 %
Écarts des obligations cotées BBB	1,0 %	1,7 %	1,4 %	2,9 %	1,8 %	1,7 %	2,1 %
Canada							
Produit intérieur brut	2 446 \$ ¹⁾	0,5 %	2,8 %	(4,2) %	2,0 %	2,3 %	1,8 %
Taux de chômage	7,1 %	7,1 %	6,4 %	8,6 %	6,5 %	5,6 %	8,9 %
Prix du pétrole	61,30 \$	62,20 \$	67,00 \$	46,30 \$	64,00 \$	66,60 \$	54,50 \$
	Pour le trimestre clos le 31 décembre 2024	Valeur moyenne sur les 12 mois suivants			Valeur moyenne sur la période restante prévue		
		Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
États-Unis							
Produit intérieur brut	29 633 \$ ¹⁾	4,2 %	5,8 %	(0,4) %	4,3 %	4,6 %	3,8 %
Taux de chômage	4,2 %	4,1 %	3,3 %	7,3 %	4,0 %	3,3 %	7,2 %
Écarts des obligations cotées BBB	1,2 %	1,9 %	1,6 %	2,6 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %
Canada							
Produit intérieur brut	2 396 \$ ¹⁾	1,9 %	3,3 %	(1,9) %	2,0 %	2,6 %	1,9 %
Taux de chômage	6,7 %	6,8 %	6,5 %	8,1 %	6,5 %	6,0 %	9,3 %
Prix du pétrole	76,10 \$	74,60 \$	79,20 \$	58,90 \$	72,10 \$	74,60 \$	62,60 \$

¹⁾ Exprimés en milliards.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la moyenne pondérée selon la probabilité de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendues qui devraient résulter de défauts sur une période donnée pertinente, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle nous sommes exposés au risque de crédit, compte tenu des paiements anticipés des prolongations.

Les méthodes de calcul des pertes de crédit attendues sont décrites ci-dessous et les principaux éléments sont les suivants : données à l'égard de la probabilité de défaillance, pertes en cas de défaillance et exposition au risque de défaillance.

La probabilité de défaillance est une estimation de la probabilité de défaillance sur une période donnée. Elle est estimée à un moment précis en fonction des pertes historiques et en tenant compte des scénarios économiques et des énoncés prospectifs.

Les pertes en cas de défaillance se rapportent à l'ampleur de la perte probable en cas de défaut à un moment donné. Elles sont fondées sur la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels dus et celle des flux de trésorerie que le prêteur s'attend à recevoir, y compris les flux de trésorerie découlant de la réalisation des biens affectés en garantie (déduction faite des coûts directement attribuables).

L'exposition au risque de défaillance représente l'exposition prévue en cas de défaillance. Nous calculons l'exposition au risque de défaillance en fonction de l'exposition actuelle à la contrepartie et des variations éventuelles du montant actuel prévu au contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés.

Une estimation des pertes de crédit attendues est effectuée pour chaque exposition individuelle. Les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen de la segmentation du portefeuille, qui permet l'intégration appropriée des énoncés prospectifs. Afin de refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte dans la modélisation, un jugement d'experts en matière de crédit peut être appliqué pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

Ajustements qualitatifs ou superpositions

Il est possible que les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues ne tiennent pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Il pourrait s'agir d'un cas où un événement majeur se produit près de la date de clôture, de sorte que les incidences éventuelles ne sont pas adéquatement prises en compte dans les modèles et les données. Des ajustements qualitatifs ou des superpositions sont donc occasionnellement effectués à titre d'ajustements temporaires lorsque ces différences sont significatives.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par catégorie d'instruments financiers.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Productifs		Dépréciés	Total	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Titres de créance :								
Solde, au début	25 \$	1 \$	— \$	26 \$	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Charge pour pertes de crédit :								
Nouveaux octrois ou achats	12	—	—	12	9	—	—	9
Décomptabilisation ou échéances	(8)	—	—	(8)	(10)	(1)	—	(11)
Réévaluation nette ¹⁾	—	2	—	2	(4)	—	—	(4)
Solde, à la fin	29 \$	3 \$	— \$	32 \$	25 \$	1 \$	— \$	26 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts :								
Solde, au début	6 \$	1 \$	55 \$	62 \$	8 \$	— \$	49 \$	57 \$
Charge pour pertes de crédit :								
Nouveaux octrois ou achats	4	—	—	4	4	1	—	5
Décomptabilisation ou échéances	(1)	—	—	(1)	(1)	—	—	(1)
Réévaluation nette ¹⁾	(2)	(1)	6	3	(5)	—	11	6
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	(7)	(7)	—	—	(5)	(5)
Solde, à la fin	7 \$	— \$	54 \$	61 \$	6 \$	1 \$	55 \$	62 \$

¹⁾ Comprend les changements dans l'évaluation découlant des variations importantes du risque de crédit et des variations du risque de crédit qui n'ont pas donné lieu à un transfert entre les phases, les changements des données et des hypothèses des modèles et les changements des conditions macroéconomiques prospectives.

Exposition au risque de crédit selon la notation interne

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti ainsi que la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les notations de risque sont fondées sur les notations internes utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues à la date de clôture.

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Productifs		Dépréciés	Total	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti :								
Catégorie investissement	1 482 \$	41 \$	— \$	1 523 \$	1 791 \$	41 \$	— \$	1 832 \$
Catégorie inférieure	2	—	—	2	—	8	—	8
Dépréciés	—	—	28	28	—	—	35	35
Total des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti	1 484	41	28	1 553	1 791	49	35	1 875
À déduire : Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1	—	9	10	1	—	13	14
Total des prêts hypothécaires et autres prêts, déduction faite du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1 483 \$	41 \$	19 \$	1 543 \$	1 790 \$	49 \$	22 \$	1 861 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Catégorie investissement	2 636 \$	42 \$	— \$	2 678 \$	2 433 \$	14 \$	— \$	2 447 \$
Catégorie inférieure	50	—	—	50	57	13	—	70
Dépréciés	—	—	5	5	—	—	8	8
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 686 \$	42 \$	5 \$	2 733 \$	2 490 \$	27 \$	8 \$	2 525 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Catégorie investissement	12 635 \$	14 \$	— \$	12 649 \$	13 649 \$	18 \$	— \$	13 667 \$
Catégorie inférieure	361	9	—	370	180	2	—	182
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 996 \$	23 \$	— \$	13 019 \$	13 829 \$	20 \$	— \$	13 849 \$

La direction évalue les titres de créance ainsi que les prêts hypothécaires et autres prêts pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant productif ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des événements de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

6.B Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.

- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

6.B.i Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers publics ou privés. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de gestion de patrimoine aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions à mesure que les fluctuations défavorables de la valeur marchande de ces actifs entraînent des incidences défavorables correspondantes sur les produits des activités ordinaires et le bénéfice net. De plus, les marchés boursiers qui sont volatils ou qui sont en déclin peuvent avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats dans le cadre de ces activités, ce qui peut entraîner d'autres incidences défavorables sur le bénéfice net.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Les coûts associés à ces garanties sont incertains et dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture générale des marchés financiers, nos stratégies de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats techniques en matière de mortalité, chacun de ces facteurs pouvant entraîner des répercussions négatives sur le bénéfice net.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur.

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions
Canada	4 649 \$	— \$	4 649 \$	3 821 \$	— \$	3 821 \$
États-Unis	2 601	71	2 672	2 600	74	2 674
Europe ¹⁾	812	—	812	373	—	373
Asie ¹⁾	4 091	—	4 091	3 079	—	3 079
Autres ¹⁾	26	—	26	27	—	27
Total des actions	12 179 \$	71 \$	12 250 \$	9 900 \$	74 \$	9 974 \$

¹⁾ Reflète un changement apporté à la présentation de nos emplacements géographiques. Nous avons mis à jour les données de la période précédente afin de refléter ce changement de présentation.

6.B.ii Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net est incluse dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, et ils pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants.

- Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts.
- Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit peuvent entraîner une réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat, une augmentation des rachats d'actifs, des remboursements anticipés de créances hypothécaires et de titres structurés, ainsi que le réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs, ce qui peut donc avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.
- Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.
- Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

6.B.iii Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail.

Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental.

Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

6.B.iv Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle de nos passifs et du capital requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie n'était pas exposée à un risque important lié à la non-concordance des monnaies étrangères.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

6.B.v Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

L'incidence de l'inflation sur les charges du fonds général est décrite à la note 7.A.v, Risque lié aux charges, du présent document.

6.B.vi Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques ci-après présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-dessous reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront généralement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira généralement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les rubriques « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement afin de couvrir l'excédent, des contrats de placement et des passifs liés à la MSC augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net de la Compagnie, au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2025				2024			
Variation des marchés des actions ^{1), 2), 3)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(550) \$	(225) \$	225 \$	575 \$	(550) \$	(225) \$	225 \$	575 \$

¹⁾ Variation respective pour tous les placements en actions au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. En raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs, les sensibilités réelles pourraient différer significativement des prévisions. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2025		2024	
Variation des taux d'intérêt ^{1), 2), 3)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	— \$	(25) \$	(50) \$	25 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ⁴⁾	200 \$	(200) \$	200 \$	(200) \$

¹⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

⁴⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2025. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence non proportionnelle sur nos sensibilités.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit et des écarts de swap sur le bénéfice net au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2025		2024	
Variation des écarts de crédit ^{1), 2)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	125 \$	(25) \$	75 \$	(50) \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	200 \$	(175) \$	200 \$	(200) \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

³⁾ Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

Aux 31 décembre	2025		2024	
Variation des écarts de swap ^{1), 2)}	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	— \$	— \$	(25) \$	25 \$

¹⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Aux 31 décembre	2025		2024	
Variation de la valeur des biens immobiliers ¹⁾	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(475) \$	475 \$	(450) \$	450 \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré de nos coentreprises en Chine et en Inde.

6.B.vii Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments du résultat global qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net et aux autres éléments du résultat global.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2024 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réelles peuvent différer de façon importante de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, le risque de liquidité, le risque de modèle et d'autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice et des autres éléments du résultat global futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

6.C Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes réalisées à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et dépôts du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les

remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de verser des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter des obligations liées aux Clients et au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

6.C.i Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle Moins de 1 an. Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la MRP. Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille principalement en raison de l'actualisation et des ajustements au titre du risque.

	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2025							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(382) \$	(306) \$	(288) \$	(267) \$	(252) \$	(7 302) \$	(8 797) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	10 183 ¹⁾	2 973	3 516	4 501	5 563	939 926	966 662
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	9 801 \$	2 667 \$	3 228 \$	4 234 \$	5 311 \$	932 624 \$	957 865 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(837) \$ ¹⁾	(298) \$	(308) \$	(319) \$	(338) \$	(11 753) \$	(13 853) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	211	189	189	188	188	5 198	6 163
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(626) \$	(109) \$	(119) \$	(131) \$	(150) \$	(6 555) \$	(7 690) \$
Au 31 décembre 2024							
Contrats d'assurance :							
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(633) \$	(332) \$	(272) \$	(263) \$	(241) \$	(3 935) \$	(5 676) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	11 269 ¹⁾	3 254	3 363	4 059	5 211	729 030	756 186
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	10 636 \$	2 922 \$	3 091 \$	3 796 \$	4 970 \$	725 095 \$	750 510 \$
Contrats de réassurance détenus :							
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	(847) \$ ¹⁾	(652) \$	(685) \$	(707) \$	(728) \$	(9 405) \$	(13 024) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	110	99	101	104	107	4 769	5 290
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	(737) \$	(553) \$	(584) \$	(603) \$	(621) \$	(4 636) \$	(7 734) \$

¹⁾ Comprend des montants payables à vue de 5 386 \$ (2024 – 5 177 \$) et de (26) \$ (2024 – (29) \$) au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, respectivement.

6.C.ii Analyse des échéances – Autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre	2025					2024				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	6 387 \$	2 229 \$	1 548 \$	1 678 \$	11 842 \$	6 157 \$	2 351 \$	1 413 \$	1 692 \$	11 613 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti ²⁾	1 760	28	28	505	2 321	2 133	28	28	519	2 708
Titres de créance subordonnés ²⁾	312	769	606	9 762	11 449	225	451	585	7 248	8 509
Ententes de rachats d'obligations	2 861	—	—	—	2 861	2 840	—	—	—	2 840
Créditeurs et charges à payer	9 723	—	—	—	9 723	10 085	—	—	—	10 085
Engagements de location ³⁾	167	294	236	393	1 090	166	262	207	421	1 056
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	425	560	390	145	1 520	461	758	382	380	1 981
Emprunts ²⁾	41	164	189	29	423	23	107	244	31	405
Facilités de crédit	1 748	—	—	—	1 748	2 126	—	—	—	2 126
Total du passif	23 424 \$	4 044 \$	2 997 \$	12 512 \$	42 977 \$	24 216 \$	3 957 \$	2 859 \$	10 291 \$	41 323 \$
Engagements contractuels ⁴⁾ :										
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	2 043 \$	1 320 \$	647 \$	2 209 \$	6 219 \$	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$
Total des engagements contractuels	2 043 \$	1 320 \$	647 \$	2 209 \$	6 219 \$	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$

¹⁾ Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Paiements qui sont exigibles en fonction des échéances et qui comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

³⁾ Les passifs liés aux engagements de location sont inclus dans les états consolidés de la situation financière.

⁴⁾ Les engagements contractuels ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22.

7. Gestion du risque d'assurance

7.A Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. De plus, les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- La réassurance est utilisée pour limiter les pertes, réduire au minimum l'exposition aux risques importants et accroître la capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'une surveillance sur le plan géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifiés, de la conception des produits, des normes et des pratiques en matière de souscription, du recours à la réassurance ainsi que des activités de la Compagnie à l'échelle mondiale. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

7.A.i Risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Description du risque

Bon nombre de nos produits comprennent une forme quelconque d'options intégrées des titulaires de contrat. Il est possible que nous subissions des pertes en raison des comportements des titulaires de contrat par rapport aux hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative aux comportements des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment :

- les événements imprévus survenant dans leur vie;
- le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions);
- les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers;
- les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants;
- l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification;
- les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation.

L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence des comportements des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements inattendus pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options importantes au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.

Le risque lié aux comportements des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques permettent de surveiller, d'examiner et de mettre à jour au besoin les hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient défavorables par rapport aux hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits.

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité pourrait avoir une incidence défavorable sur bon nombre de nos produits, ce qui pourrait se traduire par des résultats financiers défavorables. Ce risque peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, par suite d'une pandémie ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix. Des résultats défavorables au chapitre de la mortalité ou de la morbidité pourraient également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés privés ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie. Des résultats défavorables au chapitre de la morbidité pourraient également découler d'événements externes, notamment une hausse des règlements invalidité durant les périodes de ralentissement économique, une hausse des coûts des traitements médicaux dispendieux et une hausse de l'utilisation des médicaments de spécialité.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante, des événements catastrophiques comme des catastrophes naturelles (par exemple, des tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, des actes de terrorisme, des actions militaires ou la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement) ainsi que des épidémies.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité

L'exposition au risque de concentration des contrats collectifs fait l'objet d'une surveillance en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les lois actuelles au Canada restreignent le droit des assureurs d'obliger leurs titulaires de contrat à se soumettre à des tests génétiques ou à leur fournir les résultats de tels tests. Le fait que les titulaires de contrat puissent obtenir les résultats de tests génétiques sans que nous y ayons accès entraîne une asymétrie d'information entre les titulaires de contrat et les assureurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, ainsi que sur les comportements des titulaires de contrat. Cette asymétrie d'information pourrait s'accroître à mesure que les tests génétiques deviendront de plus en plus sophistiqués et accessibles, ce qui permettrait de mieux diagnostiquer certaines conditions pour lesquelles le traitement est dispendieux ou inexistant. L'asymétrie d'information peut par ailleurs accroître le risque d'antisélection des titulaires de nouveaux contrats. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur le taux de déchéance des contrats puisque de mauvais résultats de tests génétiques pourraient inciter des titulaires de contrat à conserver leur contrat, ce qui entraînerait un nombre de règlements plus élevé que prévu au moment d'établir le prix et la valeur des produits, en plus d'augmenter les tarifs d'assurance, ce qui pourrait entraîner la perte de titulaires de contrat nouveaux et existants.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements. Nous nous engageons à verser les règlements équitablement et rapidement, conformément aux modalités de nos contrats. Notre processus de gestion des demandes de règlement est conçu pour assurer une évaluation approfondie de celles-ci.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, précisent le montant maximal du risque d'assurance sur une seule tête pouvant être conservé. Le plein de conservation par tête varie par région géographique, et les montants qui viennent en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

- Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 \$ au Canada et de 40 \$ US à l'extérieur du Canada.
- Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada.
- Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation.

Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

7.A.iii Risque de longévité

Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité de pertes en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie.

Le risque de longévité a une incidence sur les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévu de l'espérance de vie des assurés pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, certains fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé), ce qui exigerait l'augmentation des passifs liés aux titulaires de contrat et entraînerait des réductions du bénéfice net et des fonds propres.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.

7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Description du risque

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative aux éléments suivants :

- La situation future concernant le rendement des placements.
- Les comportements des titulaires de contrat.
- Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
- Les niveaux de vente.
- La répartition des affaires.
- Les charges.
- L'impôt.

Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Les produits qui offrent des caractéristiques, des options ou des garanties complexes exigent des modèles, des méthodes ou des hypothèses d'établissement des prix de plus en plus complexes, ce qui accroît l'incertitude.

- Le risque lié à un établissement inexact des prix augmente avec le nombre et l'incertitude inhérente des hypothèses nécessaires pour concevoir un produit.
- Les données du passé conjuguées aux hypothèses portant sur les tendances futures peuvent être de mauvais indicateurs de l'avenir.
- Le manque de données sur les nouveaux produits ou les nouveaux segments de clientèle augmente le risque que les résultats réels futurs ne correspondent pas aux hypothèses prévues.
- Des facteurs externes peuvent apporter de nouveaux facteurs de risque qui n'ont pas été pris en compte au moment de la conception du produit et peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier du produit.
- Les comportements des titulaires de contrat dans l'avenir peuvent varier de ce qui avait été prévu au moment de la conception du produit et ainsi nuire à son rendement financier.

Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-dessous :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

7.A.v Risque lié aux charges

Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler des éléments suivants :

- La conjoncture économique générale.
- Des augmentations imprévues de l'inflation.
- Une croissance plus lente que prévu.
- Des modifications de la disponibilité des produits existants.
- Une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires.

Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

À l'occasion, certains produits ou secteurs d'activité cessent d'être offerts en souscription (par exemple, les activités d'assurance-vie individuelle aux États-Unis). Notre capacité à gérer efficacement les activités fermées liées à ces produits ou secteurs d'activité implique des risques additionnels, tels que le risque lié aux comportements des titulaires de contrat et le risque lié aux charges, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rentabilité et notre situation financière.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

7.A.vi Risque de réassurance

Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance, ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles, et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, lesquels servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller et à gérer le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont examinés et approuvés régulièrement par le comité pertinent du conseil afin d'assurer leur conformité avec nos niveaux d'appétence pour le risque et nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Les principes directeurs définissent les critères d'acceptation permettant de vérifier si un réassureur se qualifie à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. De plus, nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris une évaluation interne du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition aux contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré afin d'assurer qu'aucune de ces contreparties ne représente un risque de crédit déraisonnable et que l'exposition ne dépasse pas les limites préétablies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité d'examen des risques.

Afin de renforcer le contrôle du risque de réassurance, nos conventions de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où la contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'événements défavorables sur les marchés de la réassurance, nous avons également la possibilité de mettre fin ou d'apporter des modifications aux nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

7.B Sensibilité aux variations des hypothèses non financières

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent notre estimation d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après nos résultats historiques ou ceux du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tirés des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)		Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)	
	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Sensibilités ¹⁾								
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(600) \$	(800) \$	— \$	(25) \$	(625) \$	(800) \$	25 \$	(25) \$
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	(325) \$	— \$	(75) \$	(75) \$	(350) \$	25 \$	(50) \$	(75) \$
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(200) \$	(175) \$	25 \$	25 \$	(200) \$	(175) \$	— \$	— \$
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(300) \$	(150) \$	(250) \$	(200) \$	(250) \$	(125) \$	(250) \$	(225) \$
Charges (augmentation de 5 %)	(150) \$	(150) \$	(25) \$	(25) \$	(150) \$	(150) \$	(25) \$	(25) \$

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées en Chine et en Inde, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

8. Autres actifs

Aux 31 décembre	2025	2024
Débiteurs	3 862 \$	2 750 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 175	1 163
Immobilisations corporelles	651	667
Actifs au titre de droits d'utilisation	793	734
Coûts d'acquisition différés ¹⁾	142	157
Charges payées d'avance	931	1 337
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	73	58
Autres	126	155
Total des autres actifs	7 753 \$	7 021 \$

¹⁾ L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 29 \$ en 2025 (2024 – 27 \$).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill, par secteur d'activité à présenter.

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	2 748 \$	3 389 \$	2 148 \$	684 \$	8 969 \$
Acquisitions (note 3)	(1)	—	—	—	(1)
Fluctuations des taux de change	—	290	140	58	488
Solde au 31 décembre 2024	2 747 \$	3 679 \$	2 288 \$	742 \$	9 456 \$
Acquisitions (note 3)	—	—	—	337	337
Fluctuations des taux de change	—	(167)	(61)	(35)	(263)
Solde au 31 décembre 2025	2 747 \$	3 512 \$	2 227 \$	1 044 \$	9 530 \$

Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Canada	2 747 \$	2 747 \$
États-Unis		
Garanties de frais dentaires	2 366	2 479
Garanties collectives	1 146	1 200
Gestion d'actifs		
Gestion SLC	1 709	1 748
MFS	518	540
Asie	1 044	742
Total	9 530 \$	9 456 \$

Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2025 (2024 – aucune).

Techniques d'évaluation et hypothèses importantes

Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation des assurances (la méthode des flux de trésorerie actualisés) et des hypothèses fondées sur le marché pour les blocs d'assurance, tandis que nous utilisons une méthode faisant appel à des multiples de valorisation pour les sociétés de gestion d'actifs. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (2024 – niveau 3).

Les plus récents calculs de 2024 à l'égard de certaines UGT et de certains groupes d'UGT ont été reportés et utilisés dans le test de dépréciation de la période considérée étant donné que i) la valeur recouvrable de ces UGT et groupes d'UGT était substantiellement supérieure à la valeur comptable, ii) les actifs et les passifs constituant les UGT et les groupes d'UGT n'avaient pas changé de manière importante, et iii) il était peu probable que la valeur comptable puisse dépasser la valeur recouvrable compte tenu d'une analyse des événements survenus et des changements de circonstances. Les facteurs clés ayant eu une incidence sur la valeur recouvrable depuis 2024 sont conformes aux hypothèses clés ci-après.

En vertu de la méthode d'évaluation des assurances, la juste valeur est déterminée en fonction de la valeur de marché de l'excédent de la Compagnie, majorée de la valeur actualisée des bénéfices distribuables futurs relativement aux contrats en vigueur et aux affaires nouvelles. Le calcul tient compte d'hypothèses cohérentes avec le marché, notamment des hypothèses relatives aux exigences en matière de capital et aux marges de risque. Pour déterminer les valeurs attribuées à nos hypothèses clés, nous avons tenu compte des résultats antérieurs, des tendances économiques, comme les taux d'intérêt et les rendements des actions, de la composition des produits, ainsi que des tendances du secteur et du marché. Les taux d'actualisation utilisés dans la valeur d'évaluation des assurances reflètent les facteurs de marché actuels applicables au bloc évalué (UGT ou groupe d'UGT). Les bénéfices distribuables futurs reflètent nos plans d'affaires actuels et les niveaux prévus de rentabilité future.

Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,50 % et 10,50 % après impôt (2024 – entre 9,50 % et 10,50 % après impôt). Par exemple, les UGT ou les groupes d'UGT mieux établis et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ou les groupes d'UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires.

Les bénéfices distribuables liés aux contrats en vigueur et aux affaires nouvelles font l'objet de prévisions pour toutes les UGT. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans pour toutes les UGT, à l'exception de l'UGT des garanties de frais dentaires aux États-Unis, dont les flux de trésorerie sont prévus pour une période de 10 ans et qui, par la suite, sont présumés augmenter à un taux constant calculé selon un taux de croissance à long terme nominal de 3 %.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,00 à 16,00 (2024 – de 10,00 à 16,00), tandis que les ratios cours/actif géré varient de 0,7 % à 1,5 % (2024 – de 1,20 % à 2,0 %).

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT ou des groupes d'UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

Pour l'évaluation de la sensibilité de nos valeurs recouvrables aux modifications des hypothèses clés, nous avons déterminé que les flux de trésorerie prévus et le taux d'actualisation correspondant utilisés pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT des garanties de frais dentaires de notre secteur États-Unis tiennent compte d'hypothèses clés qui sont assujetties à un degré plus élevé de variabilité, principalement en raison des incertitudes liées aux changements structurels apportés au système de soins de santé des États-Unis. Ces hypothèses comprennent les taux d'actualisation, la fréquence et le coût prévus des demandes de règlement, l'échéancier et le dénouement des négociations de contrats et des révisions des prix des contrats au titre du régime Medicaid, ainsi que la croissance prévue de nos activités commerciales.

La valeur recouvrable de notre UGT des garanties de frais dentaires de notre secteur États-Unis, en vertu de la méthode d'évaluation des assurances, correspondait à 127 % de sa valeur comptable, soit un excédent de 727 \$. Selon notre analyse, une augmentation de 125 points de base de notre taux d'actualisation de 10,5 % viendrait réduire la valeur recouvrable de l'UGT des garanties de frais dentaires de notre secteur États-Unis et la rapprocher de sa valeur comptable. Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible d'hypothèses clés individuelles, autres que celles visant le taux d'actualisation, ne ferait en sorte que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable. Toutefois, les modifications d'hypothèses sont souvent interdépendantes et, si des modifications défavorables d'hypothèses clés devaient survenir simultanément, elles pourraient se traduire par une perte de valeur importante.

Pour toutes les autres UGT, des modifications raisonnablement possibles de nos hypothèses clés continueraient de faire en sorte que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT excède sa valeur comptable.

9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels conçus à l'interne	Autres		
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	1 876 \$	4 098 \$	1 222 \$	7 196 \$
Entrées	303	3	—	306
Cessions	(21)	—	(47)	(68)
Fluctuations des taux de change	70	236	98	404
Solde au 31 décembre 2024	2 228 \$	4 337 \$	1 273 \$	7 838 \$
Entrées	185	507	—	692
Acquisitions (note 3)	—	111	—	111
Cessions	(13)	—	—	(13)
Fluctuations des taux de change	(50)	(209)	(31)	(290)
Solde au 31 décembre 2025	2 350 \$	4 746 \$	1 242 \$	8 338 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	(872) \$	(1 122) \$	(28) \$	(2 022) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(218)	(259)	—	(477)
Cessions	21	—	—	21
Perte de valeur des immobilisations incorporelles ¹⁾	—	(195)	(6)	(201)
Fluctuations des taux de change	(37)	(60)	(4)	(101)
Solde au 31 décembre 2024	(1 106) \$	(1 636) \$	(38) \$	(2 780) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(178)	(247)	—	(425)
Cessions	13	—	—	13
Perte de valeur des immobilisations incorporelles ²⁾	(3)	(83)	(2)	(88)
Reprises de pertes de valeur	—	—	5	5
Fluctuations des taux de change	27	62	3	92
Solde au 31 décembre 2025	(1 247) \$	(1 904) \$	(32) \$	(3 183) \$
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice :				
Au 31 décembre 2024	1 122 \$	2 701 \$	1 235 \$	5 058 \$
Au 31 décembre 2025	1 103 \$	2 842 \$	1 210 \$	5 155 \$

¹⁾ Comprend une perte de valeur de 186 \$ à l'égard d'une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant de changements liés à des facteurs réglementaires et macroéconomiques. La valeur recouvrable de 303 \$ est fondée sur la valeur d'utilité, et la perte de valeur est incluse au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net.

²⁾ Comprend une réduction de valeur totale de 83 \$ relative à une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client aux États-Unis à la suite d'un avis de résiliation de contrat. Le montant est inclus au poste Charges d'exploitation de notre état consolidé du résultat net.

Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	220 \$	244 \$
Relations avec les clients et contrats d'administration d'actifs	2 622	2 457
Logiciels conçus à l'interne	1 103	1 122
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	3 945	3 823
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds et autres contrats ¹⁾	1 210	1 235
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1 210	1 235
Total des immobilisations incorporelles	5 155 \$	5 058 \$

¹⁾ Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les contrats de gestion de fonds sont attribués aux UGT MFS et Gestion SLC, et leur valeur comptable s'établit à 280 \$ (2024 – 290 \$) et à 915 \$ (2024 – 931 \$), respectivement.

10. Contrats d'assurance

10.A Sommaire et méthodes et hypothèses

10.A.i Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-santé et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et maladie pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif. Les informations à fournir dans la présente note portent sur l'actif ou le passif net au titre des contrats d'assurance et sur l'actif ou le passif net au titre des contrats de réassurance détenus. De plus, certaines informations fournies dans la présente note excluent les actifs et les passifs relatifs aux contrats évalués au moyen de la MRP, tel qu'il est indiqué.

10.A.ii Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des comportements des titulaires de contrat, des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaires.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides, conformément aux normes IFRS et à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Le tableau suivant présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents de tous les produits importants par secteur d'activité.

Aux 31 décembre		2025					2024				
		1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime	1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime
Canada	Dollar canadien	3,34 %	4,11 %	4,52 %	5,13 %	4,95 %	3,92 %	4,02 %	4,33 %	4,48 %	4,95 %
États-Unis	Dollar américain	4,78 %	4,79 %	5,03 %	6,09 %	4,95 %	5,32 %	5,45 %	5,57 %	5,98 %	4,95 %
Asie	Dollar américain	4,55 %	4,59 %	5,36 %	5,50 %	4,95 %	5,40 %	5,37 %	5,99 %	5,76 %	4,95 %

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance global d'environ 85 % à 90 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 1. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée);
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation;
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée;
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

Amortissement de la marge sur services contractuels

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance;
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus);
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement. Lorsque plus d'un type de service est prévu aux contrats d'assurance d'un groupe, l'unité de couverture se rapporte au principal service fourni.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète les services reçus au cours de la période.

10.B Variations des contrats d'assurance

10.B.i Variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus

Les tableaux ci-après présentent les variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus, en excluant les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentées à la note 21. Le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se chiffrait à 176 018 \$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 167 366 \$).

Contrats d'assurance émis par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des passifs nets liés aux contrats d'assurance émis, par composante d'évaluation.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2025				2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrats d'assurance, au début de l'exercice :								
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	108 232 \$	7 948 \$	12 733 \$	128 913 \$	99 420 \$	7 388 \$	11 597 \$	118 405 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	17 490	866	—	18 356	16 436	828	—	17 264
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	(670)	149	295	(226)	(578)	146	248	(184)
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	(129)	—	—	(129)	—	—	—	—
Soldes nets, au début de l'exercice								
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	—	(1 235)	(1 235)	—	—	(1 117)	(1 117)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu	—	(572)	—	(572)	—	(596)	—	(596)
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(53)	—	—	(53)	(26)	—	—	(26)
Ajustements liés à l'expérience	31	—	—	31	176	—	—	176
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	(22)	(572)	(1 235)	(1 829)	150	(596)	(1 117)	(1 563)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(968)	(133)	1 101	—	(508)	34	474	—
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la MSC (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	284	(254)	—	30	81	72	—	153
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(2 144)	579	1 675	110	(1 859)	530	1 448	119
Total des variations liées aux services futurs	(2 828)	192	2 776	140	(2 286)	636	1 922	272
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	(28)	(2)	—	(30)	8	(2)	—	6
Résultat des activités d'assurance	(2 878)	(382)	1 541	(1 719)	(2 128)	38	805	(1 285)
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	5 874	253	(46)	6 081	4 149	290	(97)	4 342
Total des variations comptabilisées en résultat	2 996	(129)	1 495	4 362	2 021	328	708	3 057
Conversion des monnaies étrangères	(2 223)	(174)	(357)	(2 754)	3 524	235	475	4 234
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	773	(303)	1 138	1 608	5 545	563	1 183	7 291
Flux de trésorerie :								
Primes reçues	19 212	—	—	19 212	16 055	—	—	16 055
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(12 646)	—	—	(12 646)	(13 138)	—	—	(13 138)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(2 003)	—	—	(2 003)	(1 257)	—	—	(1 257)
Honoraires reçus des fonds distincts	408	—	—	408	419	—	—	419
Autres	1 249	—	—	1 249	1 096	—	—	1 096
Total des flux de trésorerie	6 220	—	—	6 220	3 175	—	—	3 175
Variations du solde de la MRP	810	23	—	833	925	38	—	963
Soldes nets, à la fin de l'exercice	132 726 \$	8 683 \$	14 166 \$	155 575 \$	124 923 \$	8 963 \$	13 028 \$	146 914 \$
Contrats d'assurance, à la fin de l'exercice :								
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP ¹⁾	116 344 \$	6 905 \$	13 534 \$	136 783 \$	108 232 \$	7 948 \$	12 733 \$	128 913 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	18 238	889	—	19 127	17 490	866	—	18 356
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – non évalués au moyen de la MRP	(1 789)	889	632	(268)	(670)	149	295	(226)
Actifs relatifs aux contrats d'assurance – évalués au moyen de la MRP	(67)	—	—	(67)	(129)	—	—	(129)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	132 726 \$	8 683 \$	14 166 \$	155 575 \$	124 923 \$	8 963 \$	13 028 \$	146 914 \$

¹⁾ Comprendent des passifs de (442) \$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – (325) \$) relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Contrats d'assurance émis en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance émis.

Au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	127 878 \$	579 \$	1 077 \$	16 869 \$	866 \$	147 269 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	1 982	10	(2 581)	234	—	(355)	
Soldes nets, au début de l'exercice	129 860 \$	589 \$	(1 504) \$	17 103 \$	866 \$	146 914 \$	
Produits des activités d'assurance	(23 982)	—	—	—	—	(23 982)	
Charges afférentes aux activités d'assurance :							
Sinistres survenus et autres charges	—	(33)	5 162	15 735	200	21 064	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	337	—	—	—	—	337	
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	—	142	—	—	—	142	
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	—	—	(29)	(2 239)	(219)	(2 487)	
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	337	109	5 133	13 496	(19)	19 056	
Résultat des activités d'assurance	(23 645)	109	5 133	13 496	(19)	(4 926)	
(Produits financiers) charges financières d'assurance	6 177	7	(146)	709	40	6 787	
Total des variations comptabilisées en résultat	(17 468)	116	4 987	14 205	21	1 861	
Conversion des monnaies étrangères	(2 633)	(10)	(41)	(303)	2	(2 985)	
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(20 101)	106	4 946	13 902	23	(1 124)	
Flux de trésorerie :							
Primes reçues	38 641	—	—	—	—	38 641	
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—	—	(12 646)	(15 930)	—	(28 576)	
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(2 004)	—	—	—	—	(2 004)	
Honoraires reçus des fonds distincts	408	—	—	—	—	408	
Autres	3 081	—	(1 823)	34	—	1 292	
Total des flux de trésorerie	40 126	—	(14 469)	(15 896)	—	9 761	
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(12 343)	—	9 539	2 804	—	—	
Acquisitions (note 3)	(14)	—	—	38	—	24	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	137 528 \$	695 \$	(1 488) \$	17 951 \$	889 \$	155 575 \$	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	135 661 \$	637 \$	1 013 \$	17 710 \$	889 \$	155 910 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	1 867	58	(2 501)	241	—	(335)	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	137 528 \$	695 \$	(1 488) \$	17 951 \$	889 \$	155 575 \$	

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	117 440 \$	358 \$	1 195 \$	15 848 \$	828 \$	135 669 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	2 516	—	(2 700)	—	—	(184)	
Soldes nets, au début de l'exercice	119 956 \$	358 \$	(1 505) \$	15 848 \$	828 \$	135 485 \$	
Produits des activités d'assurance	(22 637)	—	—	—	—	(22 637)	
Charges afférentes aux activités d'assurance :							
Sinistres survenus et autres charges	—	(57)	5 075	14 897	248	20 163	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	341	—	—	—	—	341	
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	—	266	—	—	—	266	
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	—	—	59	(2 208)	(248)	(2 397)	
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	341	209	5 134	12 689	—	18 373	
Résultat des activités d'assurance	(22 296)	209	5 134	12 689	—	(4 264)	
(Produits financiers) charges financières d'assurance	4 262	17	70	755	35	5 139	
Total des variations comptabilisées en résultat	(18 034)	226	5 204	13 444	35	875	
Conversion des monnaies étrangères	4 262	5	(115)	490	3	4 645	
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(13 772)	231	5 089	13 934	38	5 520	
Flux de trésorerie :							
Primes reçues	34 027	—	—	—	—	34 027	
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—	—	(13 138)	(15 305)	—	(28 443)	
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(1 259)	—	—	—	—	(1 259)	
Honoraires reçus des fonds distincts	419	—	—	—	—	419	
Autres	1 413	—	(299)	51	—	1 165	
Total des flux de trésorerie	34 600	—	(13 437)	(15 254)	—	5 909	
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(10 924)	—	8 349	2 575	—	—	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	129 860 \$	589 \$	(1 504) \$	17 103 \$	866 \$	146 914 \$	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	127 878 \$	579 \$	1 077 \$	16 869 \$	866 \$	147 269 \$	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	1 982	10	(2 581)	234	—	(355)	
Soldes nets, à la fin de l'exercice	129 860 \$	589 \$	(1 504) \$	17 103 \$	866 \$	146 914 \$	

Contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets relatifs aux contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates

	2025				2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrat de réassurance détenu, au début de l'exercice :								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	4 292 \$	1 487 \$	130 \$	5 909 \$	3 848 \$	1 431 \$	174 \$	5 453 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	392	17	—	409	324	17	—	341
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	(2 212)	855	(468)	(1 825)	(2 355)	847	(115)	(1 623)
Soldes nets, au début de l'exercice	2 472 \$	2 359 \$	(338) \$	4 493 \$	1 817 \$	2 295 \$	59 \$	4 171 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	—	28	28	—	—	18	18
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu	—	(133)	—	(133)	—	(174)	—	(174)
Ajustements liés à l'expérience	116	—	—	116	151	—	—	151
Total des variations liées aux services rendus au cours de la période	116	(133)	28	11	151	(174)	18	(5)
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC ¹⁾	27	(11)	(16)	—	584	(42)	(542)	—
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	—	—	55	55	—	—	44	44
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents ¹⁾	127	(167)	(11)	(51)	115	4	(52)	67
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice ¹⁾	(101)	127	(26)	—	(152)	29	123	—
Total des variations liées aux services futurs	53	(51)	2	4	547	(9)	(427)	111
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	(9)	(2)	—	(11)	7	4	—	11
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	160	(186)	30	4	705	(179)	(409)	117
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	19	57	(9)	67	(139)	192	(1)	52
Total des variations comptabilisées en résultat	179	(129)	21	71	566	13	(410)	169
Conversion des monnaies étrangères	(163)	(33)	(9)	(205)	286	51	13	350
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	16	(162)	12	(134)	852	64	(397)	519
Flux de trésorerie :								
Primes versées	1 139	—	—	1 139	1 407	—	—	1 407
Montants recouverts auprès des réassureurs	(1 403)	—	—	(1 403)	(1 508)	—	—	(1 508)
Autres	(9)	—	—	(9)	(164)	—	—	(164)
Total des flux de trésorerie	(273)	—	—	(273)	(265)	—	—	(265)
Variations du solde de la MRP	(3)	6	—	3	68	—	—	68
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 212 \$	2 203 \$	(326) \$	4 089 \$	2 472 \$	2 359 \$	(338) \$	4 493 \$
Contrat de réassurance détenu, à la fin de l'exercice :								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	4 294 \$	1 314 \$	118 \$	5 726 \$	4 292 \$	1 487 \$	130 \$	5 909 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – évalués au moyen de la MRP	389	23	—	412	392	17	—	409
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus – non évalués au moyen de la MRP	(2 471)	866	(444)	(2 049)	(2 212)	855	(468)	(1 825)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 212 \$	2 203 \$	(326) \$	4 089 \$	2 472 \$	2 359 \$	(338) \$	4 493 \$

¹⁾ Les montants comparatifs ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Contrats de réassurance détenus en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats de réassurance détenus.

Au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	5 403 \$	153 \$	364 \$	381 \$	17 \$	6 318 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	(1 897)	2	70	—	—	(1 825)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 506 \$	155 \$	434 \$	381 \$	17 \$	4 493 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(2 381)	(16)	1 498	804	1	(94)
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	—	—	—	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(2 381)	(16)	1 498	804	1	(94)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	7	2	56	(1)	5	69
Total des variations comptabilisées en résultat	(2 374)	(14)	1 554	803	6	(25)
Conversion des monnaies étrangères	(180)	—	(19)	(8)	—	(207)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(2 554)	(14)	1 535	795	6	(232)
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 020	—	—	—	—	2 020
Montants recouvrés auprès des réassureurs	—	—	(1 403)	(783)	—	(2 186)
Autres	(166)	—	158	—	—	(8)
Total des flux de trésorerie	1 854	—	(1 245)	(783)	—	(174)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(51)	—	24	27	—	—
Acquisitions (note 3)	(29)	—	—	31	—	2
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 726 \$	141 \$	748 \$	451 \$	23 \$	4 089 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	5 161 \$	138 \$	365 \$	451 \$	23 \$	6 138 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	(2 435)	3	383	—	—	(2 049)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	2 726 \$	141 \$	748 \$	451 \$	23 \$	4 089 \$

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	5 019 \$	56 \$	383 \$	319 \$	17 \$	5 794 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, au début de l'exercice	(1 599)	2	(26)	—	—	(1 623)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(2 064)	92	1 339	717	1	85
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	2	—	(2)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(2 062)	92	1 337	717	1	85
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	41	5	7	(1)	(1)	51
Total des variations comptabilisées en résultat	(2 021)	97	1 344	716	—	136
Conversion des monnaies étrangères	310	—	38	20	—	368
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(1 711)	97	1 382	736	—	504
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 179	—	—	—	—	2 179
Montants recouvrés auprès des réassureurs	—	—	(1 508)	(705)	—	(2 213)
Autres	(322)	—	171	3	—	(148)
Total des flux de trésorerie	1 857	—	(1 337)	(702)	—	(182)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(60)	—	32	28	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 506 \$	155 \$	434 \$	381 \$	17 \$	4 493 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	5 403 \$	153 \$	364 \$	381 \$	17 \$	6 318 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, à la fin de l'exercice	(1 897)	2	70	—	—	(1 825)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 506 \$	155 \$	434 \$	381 \$	17 \$	4 493 \$

10.B.ii Analyse des variations de la MSC

Contrats d'assurance émis

Les tableaux suivants présentent les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats d'assurance émis.

Au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	5 952 \$	1 042 \$	6 034 \$	— \$	13 028 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(505)	(109)	(621)	—	(1 235)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	647	62	392	—	1 101
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	478	—	1 197	—	1 675
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(124)	32	46	—	(46)
Conversion des monnaies étrangères	—	(46)	(311)	—	(357)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	6 448 \$	981 \$	6 737 \$	— \$	14 166 \$

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	6 062 \$	1 162 \$	4 621 \$	— \$	11 845 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(493)	(118)	(506)	—	(1 117)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(1)	(101)	576	—	474
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	512	—	936	—	1 448
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(128)	10	21	—	(97)
Conversion des monnaies étrangères	—	89	386	—	475
Soldes nets, à la fin de l'exercice	5 952 \$	1 042 \$	6 034 \$	— \$	13 028 \$

Contrats de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats de réassurance détenus.

Au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	(560) \$	166 \$	56 \$	— \$	(338) \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	54	(13)	(13)	—	28
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(1)	(9)	(6)	—	(16)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	42	—	13	—	55
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(23)	2	10	—	(11)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(16)	—	(10)	—	(26)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(14)	3	2	—	(9)
Conversion des monnaies étrangères	—	(7)	(2)	—	(9)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	(518) \$	142 \$	50 \$	— \$	(326) \$

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	32 \$	9 \$	18 \$	— \$	59 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	26	(5)	(3)	—	18
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC ¹⁾	(529)	(31)	18	—	(542)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	43	—	1	—	44
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents ¹⁾	(46)	(5)	(1)	—	(52)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice ¹⁾	(82)	187	18	—	123
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(4)	2	1	—	(1)
Conversion des monnaies étrangères	—	9	4	—	13
Soldes nets, à la fin de l'exercice	(560) \$	166 \$	56 \$	— \$	(338) \$

¹⁾ Les montants comparatifs ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

10.B.iii Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
31 décembre 2025					
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges ¹⁾	3 314 \$	1 176 \$	613 \$	— \$	5 103 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque ¹⁾	349	21	196	—	566
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	505	109	621	—	1 235
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	4	—	49	—	53
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	87	—	250	—	337
Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP	4 259	1 306	1 729	—	7 294
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 961	11 630	97	—	16 688
Total des produits des activités d'assurance	9 220 \$	12 936 \$	1 826 \$	— \$	23 982 \$
31 décembre 2024					
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges ¹⁾	3 084 \$	1 112 \$	637 \$	9 \$	4 842 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque ¹⁾	353	61	182	—	596
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	493	118	506	—	1 117
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(6)	—	32	—	26
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	190	—	151	—	341
Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP	4 114	1 291	1 508	9	6 922
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 664	11 005	46	—	15 715
Total des produits des activités d'assurance	8 778 \$	12 296 \$	1 554 \$	9 \$	22 637 \$

¹⁾ Les sinistres attendus et autres charges excluent les composantes investissements et les montants affectés à la composante perte. Le dégagement de l'ajustement au titre du risque exclut les montants affectés à la composante perte et les montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.

10.B.iv Contrats initialement comptabilisés au cours de la période

Les tableaux de la présente rubrique illustrent l'incidence, sur les états consolidés de la situation financière, des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période, à l'exclusion des contrats évalués au moyen de la MRP.

Contrats d'assurance émis

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(8 070) \$	— \$	(11 683) \$	— \$	(19 753) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	946	—	1 115	—	2 061
Autres sorties de trésorerie	6 445	—	9 103	—	15 548
Ajustement au titre du risque	270	—	309	—	579
MSC	478	—	1 197	—	1 675
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	69 \$	— \$	41 \$	— \$	110 \$
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(496) \$	— \$	(259) \$	— \$	(755) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	99	—	107	—	206
Autres sorties de trésorerie	372	—	163	—	535
Ajustement au titre du risque	94	—	30	—	124
Total des contrats déficitaires	69 \$	— \$	41 \$	— \$	110 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(9 182) \$	— \$	(8 539) \$	— \$	(17 721) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	1 033	—	1 744	—	2 777
Autres sorties de trésorerie	7 456	—	5 629	—	13 085
Ajustement au titre du risque	293	—	237	—	530
MSC	512	—	936	—	1 448
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	112 \$	— \$	7 \$	— \$	119 \$
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 186) \$	— \$	(92) \$	— \$	(1 278) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	101	—	21	—	122
Autres sorties de trésorerie	1 076	—	70	—	1 146
Ajustement au titre du risque	121	—	8	—	129
Total des contrats déficitaires	112 \$	— \$	7 \$	— \$	119 \$

Contrats de réassurance détenus

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	1 144 \$	— \$	178 \$	— \$	1 322 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(1 208)	—	(215)	—	(1 423)
Ajustement au titre du risque	80	—	47	—	127
MSC	(16)	—	(10)	—	(26)
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	167 \$	— \$	15 \$	— \$	182 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(147)	—	(13)	—	(160)
Ajustement au titre du risque	51	—	2	—	53
MSC	(71)	—	(4)	—	(75)
Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	42 \$	— \$	13 \$	— \$	55 \$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures ¹⁾	275 \$	1 419 \$	289 \$	— \$	1 983 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges ¹⁾	(275)	(1 515)	(345)	—	(2 135)
Ajustement au titre du risque ¹⁾	82	(91)	38	—	29
MSC ¹⁾	(82)	187	18	—	123
Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	155 \$	— \$	3 \$	— \$	158 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(145)	—	(3)	—	(148)
Ajustement au titre du risque	56	—	—	—	56
MSC	(66)	—	—	—	(66)
Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	43 \$	— \$	1 \$	— \$	44 \$

¹⁾ Les montants comparatifs ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

10.B.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les contrats d'assurance s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	17 \$	266 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. L'élément le plus important est une mise à jour favorable au chapitre de la mortalité, principalement pour les Régimes collectifs de retraite et la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(23)	(145)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important est l'incidence défavorable des déchéances et des comportements des titulaires de contrat pour l'Assurance individuelle au Canada.
Charges	(32)	(95)	Mises à jour visant à refléter les charges dans tous les territoires.
Données financières	38	7	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Amélioration des modèles et autres	(54)	16	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable d'un nouveau traité de réassurance pour l'Assurance individuelle au Canada, partiellement contrebalancée par des améliorations favorables à Hong Kong et sur le marché de la clientèle fortunée, en Asie.
Total (avant impôt)	(54) \$	49 \$	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	(79) \$	206 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux Régimes collectifs de retraite et à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada, ainsi qu'aux Philippines, en Asie. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'Assurance individuelle au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(74)	(152)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances enregistrées à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, ainsi qu'au Vietnam, en Asie.
Charges	(36)	(26)	Mises à jour visant à refléter les charges dans tous les territoires.
Données financières	10	62	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Amélioration des modèles et autres	265	(60)	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à Hong Kong, en Asie, contrebalancée par l'incidence d'un nouveau traité de réassurance à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, qui a été favorable pour le bénéfice net, mais défavorable pour la MSC.
Total (avant impôt)	86 \$	30 \$	

10.C Prévisions quant au moment où la MSC sera comptabilisée en résultat

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC dans les produits des activités d'assurance pour les contrats d'assurance émis.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Au 31 décembre 2025					
Moins de 1 an	493 \$	100 \$	595 \$	— \$	1 188 \$
De 1 an à 3 ans	882	173	1 040	—	2 095
De 3 à 5 ans	756	144	860	—	1 760
De 5 à 10 ans	1 441	256	1 559	—	3 256
Plus de 10 ans	2 876	308	2 683	—	5 867
Total	6 448 \$	981 \$	6 737 \$	— \$	14 166 \$
Au 31 décembre 2024					
Moins de 1 an	450 \$	104 \$	497 \$	— \$	1 051 \$
De 1 an à 3 ans	805	180	883	—	1 868
De 3 à 5 ans	692	149	750	—	1 591
De 5 à 10 ans	1 325	266	1 382	—	2 973
Plus de 10 ans	2 680	343	2 522	—	5 545
Total	5 952 \$	1 042 \$	6 034 \$	— \$	13 028 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant illustre le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC en résultat net pour les contrats de réassurance détenus.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Au 31 décembre 2025					
Moins de 1 an	50 \$	(13) \$	(7) \$	— \$	30 \$
De 1 an à 3 ans	86	(23)	(9)	—	54
De 3 à 5 ans	67	(20)	(7)	—	40
De 5 à 10 ans	99	(36)	(11)	—	52
Plus de 10 ans	216	(50)	(16)	—	150
Total	518 \$	(142) \$	(50) \$	— \$	326 \$
Au 31 décembre 2024					
Moins de 1 an	52 \$	(15) \$	(5) \$	— \$	32 \$
De 1 an à 3 ans	92	(26)	(9)	—	57
De 3 à 5 ans	77	(22)	(8)	—	47
De 5 à 10 ans	138	(42)	(14)	—	82
Plus de 10 ans	201	(61)	(20)	—	120
Total	560 \$	(166) \$	(56) \$	— \$	338 \$

10.D MSC et produits des activités d'assurance par méthode de transition

Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant présente les rapprochements de la MSC et du montant des produits des activités d'assurance comptabilisés séparément pour les contrats d'assurance émis qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée, comme le décrit la note 1. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP. Pour tous les autres contrats, les produits des activités d'assurance incluent les contrats émis après la date de transition ainsi que les produits de tous les contrats évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats
Marge sur services contractuels :				
Soldes, au début de l'exercice	9 483 \$	3 545 \$	9 701 \$	2 144 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :				
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(905)	(330)	(906)	(211)
Variations liées aux services futurs :				
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	1 424	(323)	506	(32)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	—	1 675	—	1 448
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(107)	61	(147)	50
Conversion des monnaies étrangères	(235)	(122)	329	146
Soldes, à la fin de l'exercice	9 660 \$	4 506 \$	9 483 \$	3 545 \$
Produits des activités d'assurance	5 568 \$	18 414 \$	5 765 \$	16 872 \$

Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant présente séparément les rapprochements de la MSC pour les contrats de réassurance détenus qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats	Juste valeur à la date de transition	Tous les autres contrats
Marge sur services contractuels :				
Soldes, au début de l'exercice	(223) \$	(115) \$	146 \$	(87) \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	18	10	7	11
Variations liées aux services futurs :				
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC ¹⁾	(27)	11	(344)	(198)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	—	55	—	44
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents ¹⁾	(13)	2	(39)	(13)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice ¹⁾	—	(26)	—	123
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(4)	(5)	—	(1)
Conversion des monnaies étrangères	(8)	(1)	7	6
Soldes, à la fin de l'exercice	(257) \$	(69) \$	(223) \$	(115) \$

¹⁾ Les montants comparatifs ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

10.E Éléments sous-jacents pour les contrats d'assurance émis avec participation directe

La juste valeur des éléments sous-jacents des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est présentée à la note 21.

La composition et la juste valeur des éléments sous-jacents des autres contrats d'assurance avec participation directe inclus dans les états consolidés de la situation financière s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	5 692 \$	5 115 \$
Titres de créance	29 196	26 349
Titres de capitaux propres	8 929	6 877
Prêts hypothécaires et autres prêts	13 661	11 518
Actifs dérivés	329	211
Autres placements financiers	2 915	2 666
Immeubles de placement	5 790	5 714
Total	66 512 \$	58 450 \$

10.F Charges afférentes aux activités d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Sinistres survenus et autres charges ¹⁾	21 064 \$	20 163 \$
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	337	341
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés	1 358	1 258
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	142	266
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	(2 487)	(2 397)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	20 414 \$	19 631 \$

¹⁾ Les sinistres survenus et les autres charges excluent les composantes investissement.

10.G Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats arrêtés aux dates d'établissement des états financiers sont suffisants. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser les actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2025 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2029 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul de nos ratios du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »).

11. Autres passifs

11.A Composition des autres passifs

Aux 31 décembre	2025	2024
Créditeurs	2 140 \$	2 559 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	86	175
Mises en pension de titres (note 5)	2 861	2 840
Impôt et autres charges à payer	5 149	4 904
Facilités de crédit ¹⁾	1 748	2 126
Emprunts ²⁾	386	361
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	334	351
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	1 431	1 854
Obligations locatives	924	946
Autres passifs financiers (note 5) ³⁾	2 244	2 265
Obligations liées à l'emprunt de titres	267	239
Titres garantis par des prêts (note 5)	5 846	5 028
Passif au titre des paiements différés	127	197
Autres ¹⁾	2 362	2 447
Total des autres passifs	25 905 \$	26 292 \$

¹⁾ Les charges d'intérêts sur les facilités de crédit et les autres emprunts se sont élevées à 96 \$ en 2025 (2024 – 148 \$).

²⁾ La variation des emprunts est liée à des variations de 28 \$ des flux de trésorerie nets en 2025 (2024 – 23 \$) et à une fluctuation de (3) \$ des taux de change en 2025 (2024 – 5 \$).

³⁾ Comprend les passifs financiers liés aux acquisitions, notamment les passifs au titre de l'option de vente et les passifs financiers découlant des participations ne donnant pas le contrôle. Les charges d'intérêts sur les passifs financiers liés aux acquisitions se sont élevées à 69 \$ en 2025 (2024 – 87 \$).

Les autres passifs financiers comprennent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur. En ce qui a trait aux obligations de racheter les actions en circulation restantes, le prix est fondé sur le BAIIA moyen attendu pour les filiales respectives en ayant recours aux multiples prévus par les modalités contractuelles. Au cours de l'exercice, ces montants ont été révisés afin de refléter la variation des flux de trésorerie attendus, ce qui s'est traduit par une augmentation (diminution) de 20 \$ de notre passif (2024 – (331) \$). Ce montant a été comptabilisé au poste Charges d'exploitation et commissions des états consolidés du résultat net. Les autres passifs financiers devraient augmenter d'au moins environ 150 \$, sous réserve du dénouement de discussions en cours avec les actionnaires minoritaires au sujet de certains ajustements du calcul du BAIIA. Tout changement ou toute modification convenus des flux de trésorerie seront comptabilisés dans les états consolidés du résultat net des périodes de présentation de l'information financière ultérieures.

11.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2025	2024
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	D'ici à 2032	318 \$	294 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	2028	68	67
Total des emprunts			386 \$	361 \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts se sont élevées à 11 \$ en 2025 (2024 – 13 \$). Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

12. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

12.A Débentures de premier rang

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang¹⁾ aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de remboursement la plus rapprochée	Échéance	2025	2024
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada :					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,093 %	30 juin 2032 ²⁾	2052	200 \$	200 \$
Juste valeur				226 \$	228 \$

¹⁾ Toutes les débentures de premier rang sont non garanties, et les remboursements sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation.

²⁾ Remboursables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants. À partir du 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts sur les débentures de premier rang se sont élevées à 14 \$ pour 2025 et 2024.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

12.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I, qui a été constituée en fiducie en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles.

Le produit de l'émission des SLEECs B a été utilisé par la FCSL I afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas la FCSL I; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention de la FCSL I sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs B ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne seront versés en trésorerie par la FCSL I relativement aux SLEECs B si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif de série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de versement de dividende, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie.

Si la FCSL I n'est pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs B dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B sera automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs B (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs B cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre la FCSL I, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs :

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Émis en faveur de Fiducie de capital Sun Life ^{1), 2), 3), 4)}						
SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$

- ¹⁾ Sous réserve de l'approbation réglementaire, la FCSL I peut i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.
- ²⁾ Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à mille dollars plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECs B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat.
- ³⁾ Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.
- ⁴⁾ Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

13. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne :

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	2025	2024
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 ²⁾	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 ³⁾	5,40 %	29 mai 2037 ⁴⁾	2042	399	399
Émis le 8 mai 2020 ⁵⁾	2,58 %	10 mai 2027	2032	999	998
Émis le 1 ^{er} octobre 2020 ⁶⁾	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	747	747
Émis le 18 novembre 2021 ⁷⁾	2,46 %	18 novembre 2026	2031	499	499
Émis le 18 novembre 2021 ⁸⁾	2,80 %	21 novembre 2028	2033	998	997
Émis le 18 novembre 2021 ⁹⁾	3,15 %	18 novembre 2031	2036	498	498
Émis le 10 août 2022 ¹⁰⁾	4,78 %	10 août 2029	2034	648	648
Émis le 4 juillet 2023 ¹¹⁾	5,50 %	4 juillet 2030	2035	498	497
Émis le 15 mai 2024 ¹²⁾	5,12 %	15 mai 2031	2036	747	746
Émis le 11 septembre 2025 ¹³⁾	4,14 %	13 septembre 2032	2037	994	—
Émis le 3 décembre 2025 ¹⁴⁾	4,56 %	3 décembre 2035	2040	994	—
Total des titres de créance subordonnés				8 171 \$	6 179 \$
Juste valeur				8 259 \$	6 179 \$

- ¹⁾ Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les obligations sont toutes remboursables cinq ans après leur date d'émission. À partir de cette date, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale, et le remboursement ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts.
- ²⁾ Débentures à 6,30 % de série 2 arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débentures sont remboursables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de remboursement équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.
- ³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »), sous réserve des mesures appropriées afin de refléter le remplacement du taux CDOR.
- ⁴⁾ Pour les remboursements des débentures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,250 %.
- ⁵⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-1 à taux variable différé de 2,58 %, arrivant à échéance en 2032. À partir du 10 mai 2027, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,66 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 10 mai 2025 et le 10 mai 2027, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,515 %.
- ⁶⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-2 à taux variable différé de 2,06 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 1^{er} octobre 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,03 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 1^{er} octobre 2025 et le 1^{er} octobre 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,380 %.
- ⁷⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-1 à taux variable différé de 2,46 %, arrivant à échéance en 2031. À partir du 18 novembre 2026, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,44 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence.
- ⁸⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-2 à taux variable différé de 2,80 %, arrivant à échéance en 2033. À partir du 21 novembre 2028, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,69 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 21 novembre 2026 et le 21 novembre 2028, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,285 %.
- ⁹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-3 à taux variable différé de 3,15 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 18 novembre 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,91 % au taux CDOR, sous réserve de la transition vers un autre taux de référence en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Entre le 18 novembre 2026 et le 18 novembre 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,335 %.
- ¹⁰⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2022-1 à taux variable différé de 4,78 %, arrivant à échéance en 2034. À partir du 10 août 2029, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,96 % au taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »). Entre le 10 août 2027 et le 10 août 2029, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,520 %.
- ¹¹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2023-1 à taux variable différé de 5,50 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 4 juillet 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,93 % au taux CORRA. Entre le 4 juillet 2028 et le 4 juillet 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,525 %.
- ¹²⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 15 mai 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,46 % au taux CORRA. Entre le 15 mai 2029 et le 15 mai 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,355 %.
- ¹³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2025-1 à taux variable différé de 4,14 % arrivant à échéance en 2037. À partir du 13 septembre 2032, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,42 % au taux CORRA. Entre le 13 septembre 2030 et le 13 septembre 2032, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,285 %.
- ¹⁴⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2025-2 à taux variable différé de 4,56 % arrivant à échéance en 2040. À partir du 3 décembre 2035, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,57 % au taux CORRA. Entre le 3 décembre 2030 et le 3 décembre 2035, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,325 %.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 242 \$ et à 223 \$ pour 2025 et 2024, respectivement.

14. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 14 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 8 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 20.

Dividendes et restrictions s'appliquant au versement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le versement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada* relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que si aucune distribution n'est payée à la date prévue sur les SLEECs en circulation que la FCSL I a émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2025, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

14.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2025		2024	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Solde, au début	573,9	8 192 \$	584,6	8 327 \$
Options sur actions exercées (note 18)	0,6	42	0,8	47
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(20,7)	(334)	(11,5)	(182)
Solde, à la fin	553,8	7 900 \$	573,9	8 192 \$

Le 29 août 2023, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités ») visant le rachat d'un nombre maximal de 17 millions de nos actions ordinaires, laquelle est venue à échéance le 28 août 2024. Nous avons renouvelé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un nombre maximal de 15 millions de nos actions ordinaires, laquelle a débuté le 29 août 2024 et est demeurée en vigueur jusqu'au 6 juin 2025 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 »). Nous avons racheté environ 14,4 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique

de rachat dans le cours normal des activités de 2024. En juin 2025, nous avons renouvelé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un nombre maximal de 10,6 millions d'actions ordinaires (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 » et, conjointement avec l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024, les « offres publiques de rachat dans le cours normal des activités »), ce qui représentait le rachat d'un nombre additionnel de 10 millions d'actions ordinaires approuvé par le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX »), ainsi que d'environ 0,6 million d'actions ordinaires restantes que nous n'avions pas rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025 a débuté le 9 juin 2025 et se poursuivra jusqu'au 21 mai 2026 au plus tard.

Nous avons mis en œuvre un plan de rachat automatique avec notre courtier désigné afin de faciliter le rachat d'actions ordinaires dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. En vertu du plan de rachat automatique, notre courtier désigné peut racheter des actions ordinaires conformément aux offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, à des moments où nous ne serions normalement pas actifs sur le marché en raison des lois sur les valeurs mobilières pertinentes ou de périodes de restrictions sur les transactions que nous nous imposerions. Toute action ordinaire que nous rachetons en vertu des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons racheté et annulé un total d'environ 20,7 millions d'actions ordinaires (2024 – 11,5 millions d'actions ordinaires) à un prix moyen par action de 82,24 \$ (2024 – 74,27 \$), pour un montant total de 1 707 \$ (2024 – 855 \$), en vertu des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, et nous avons engagé des impôts sur les rachats nets de titres de capitaux propres de 33 \$ (2024 – 16 \$). Le montant total payé pour le rachat d'actions en vertu des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et pour les impôts engagés est comptabilisé dans nos états consolidés des variations des capitaux propres. Le montant attribué aux actions ordinaires est fondé sur le coût moyen par action ordinaire, et les montants payés en excédent du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

14.B Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le 30 juin 2025, une tranche de 2,7 millions d'actions sur les 5,0 millions d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A, série 9QR (les « actions de série 9QR »), a été convertie en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A, série 8R (les « actions de série 8R »), à raison de une contre une. Par conséquent, au 30 juin 2025, la FSL inc. comptait environ 8,9 millions d'actions de série 8R et 2,3 millions d'actions de série 9QR émises et en circulation.

Il n'y a eu aucune autre variation relative aux actions privilégiées émises et en circulation pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2025 :

(en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net ²⁾
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250 \$	245 \$
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R ³⁾	25 mai 2010	4,23 % ³⁾	0,76 \$	30 juin 2030 ⁴⁾	8,9	222	152
Série 9QR ⁵⁾	30 juin 2015	Variable ⁶⁾	Variable	30 juin 2030 ⁷⁾	2,3	58	122
Série 10R ³⁾	12 août 2011	2,967 % ³⁾	0,74 \$	30 septembre 2026 ⁴⁾	6,8	171	167
Série 11QR ⁵⁾	30 septembre 2016	Variable ⁶⁾	Variable	30 septembre 2026 ⁷⁾	1,2	29	28
Autres instruments de capitaux propres							
Série 2021-1 ⁸⁾	30 juin 2021	3,600 %	s.o.	30 juin 2026	1,0	1 000	987
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres					52,2	2 280 \$	2 239 \$

¹⁾ Le rachat de toutes les actions privilégiées et de tous les autres instruments de capitaux propres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

³⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁴⁾ Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

⁵⁾ Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁶⁾ Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

⁷⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

⁸⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 2,604 %.

15. Intérêts détenus dans d'autres entités

15.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance active, et elle détient nos activités liées à l'assurance principalement au Canada, aux États-Unis, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris la MFS et le groupe de sociétés faisant partie de Gestion SLC.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 14 et 20 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

15.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble :

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2025	2024
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 651 \$	1 796 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	120	19
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(195)	194
Total du bénéfice global (de la perte globale)	(75) \$	213 \$

En 2025, nous avons augmenté notre investissement dans nos coentreprises et nos entreprises associées de 44 \$, principalement en Asie (2024 – 17 \$). Au cours de 2025, nous avons reçu des dividendes et d'autres produits liés à nos coentreprises et à nos entreprises associées de 55 \$ (2024 – 160 \$). Nous avons également engagé des frais de location de 19 \$ (2024 – 19 \$) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 132 \$ sur 7 ans. Au 31 décembre 2025, nous détenions un montant de 107 \$ en débetures subordonnées rachetables émises par une entreprise associée (31 décembre 2024 – 115 \$). Ces débetures portent intérêt à des taux d'intérêt contractuels variant de 7,3 % à 8,2 % et arrivent à échéance entre 2031 et 2034.

15.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établissait à 1 852 \$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 2 060 \$). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établissait à 1 897 \$ au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 2 114 \$).

15.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées :

Aux 31 décembre			2025		2024	
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste des états consolidés de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	14 197 \$	14 197 \$	12 406 \$	12 406 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	991 \$	991 \$	1 048 \$	1 048 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	11 080 \$	11 080 \$	8 494 \$	8 494 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie ²⁾	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres, autres placements financiers et autres placements non financiers	4 229 \$	4 229 \$	4 119 \$	4 119 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements financiers et autres placements non financiers	3 396 \$	3 396 \$	3 292 \$	3 292 \$

¹⁾ L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

²⁾ Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 88 \$ (2024 – 99 \$).

15.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

Gestion par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

Gestion par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

15.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

Gestion par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

Gestion par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires,

de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis. Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 16. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos contreparties. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté à la note 15.B.

15.E Entités structurées consolidées

Nous contrôlons et consolidons des entités structurées liées à des titres garantis par des prêts, décrites plus en détail à la note 5.A.i, ainsi que des fonds de placement gérés par Gestion SLC et ses gestionnaires affiliés. Les fonds de placement investissent principalement dans des immeubles de placement et des entités investissant dans des projets d'énergie renouvelable.

16. Produits tirés des honoraires

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	1 079 \$	1 026 \$
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	6 391	6 089
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	1 589	1 466
Total des produits tirés des honoraires	9 059 \$	8 581 \$

Les honoraires liés à la distribution ainsi que les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés dans le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés dans les secteurs Canada et États-Unis. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

17. Charges d'exploitation et commissions

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance) :		
Charges liées au personnel ¹⁾	6 927 \$	6 629 \$
Locaux et matériel	198	197
Amortissement des immobilisations corporelles	266	262
Honoraires au titre des services	1 311	1 350
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill	508	678
Autres charges	3 612	2 944
Total des charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	12 822	12 060
Commissions engagées :		
Contrats d'assurance	2 597	2 243
Contrats autres que d'assurance	1 070	1 014
Total des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	3 667	3 257
Total des charges d'exploitation et des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)	16 489	15 317
À déduire : Montants directement attribuables à l'acquisition et à l'exécution de contrats d'assurance	7 462	6 551
Total des charges d'exploitation et des commissions	9 027 \$	8 766 \$

¹⁾ Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

Les charges liées au personnel se détaillent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Salaires, primes et avantages du personnel	6 384 \$	5 977 \$
Paiements fondés sur des actions (note 18)	498	610
Autres frais de personnel	45	42
Total des charges liées au personnel	6 927 \$	6 629 \$

18. Paiements fondés sur des actions

18.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la TSX le jour de l'attribution. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de 10 ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2025		2024	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 120	65,01 \$	3 428	62,54 \$
Attribuées	494	79,16 \$	488	73,19 \$
Exercées	(654)	58,30 \$	(708)	58,13 \$
Frappées de déchéance	—	— \$	(88)	69,25 \$
Soldes aux 31 décembre	2 960	68,86 \$	3 120	65,01 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	1 088	63,25 \$	1 390	60,32 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 86,53 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2024 – 79,09 \$).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 6 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2024 – 6 \$).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 48,20 \$ à 58,00 \$	157	2,47	51,01 \$
De 58,01 \$ à 68,00 \$	1 311	5,75	65,88 \$
De 68,01 \$ à 79,16 \$	1 492	7,77	73,35 \$
Total des options sur actions	2 960	6,60	68,86 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 12,43 \$ (2024 – 12,22 \$). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2025	2024
Taux d'intérêt sans risque	2,9 %	3,5 %
Volatilité attendue	23,0 %	22,7 %
Taux de dividende attendu	4,0 %	4,0 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,8	6,8
Prix d'exercice	79,16 \$	73,19 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

18.B Régime d'actionnariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent choisir de verser dans celui-ci des cotisations variant entre 1 % et 50 % de leur salaire cible annuel (jusqu'à concurrence d'un salaire admissible maximal de 100 000 dollars). En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard de tous les employés admissibles, et celles-ci sont égales à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire annuel cible de l'employé. En outre, nos cotisations ne peuvent dépasser deux mille cinq cents dollars par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges. Avant le 1^{er} juillet 2024, les employés admissibles pouvaient choisir de verser dans celui-ci des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire annuel cible (jusqu'à concurrence d'un salaire admissible maximal de 100 000 dollars). En vertu de cette version antérieure du régime, nos cotisations étaient versées à l'égard de tous les employés admissibles, et celles-ci étaient égales à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire annuel cible de l'employé. En outre, nos cotisations ne pouvaient dépasser mille cinq cents dollars par année.

Aux États-Unis, le Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life États-Unis permet aux employés admissibles d'acheter des actions de la FSL inc. à 10 % d'escompte à la fin de périodes de placement de six mois. En vertu de ce régime, les employés adhérant à celui-ci peuvent verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire de base. À la fin de chaque période, les montants cumulés par les employés servent à acheter des actions, et la Compagnie finance l'escompte de 10 %. La cotisation annuelle, incluant l'escompte financé par la Compagnie, ne peut dépasser vingt-cinq mille dollars américains en fonction de sa juste valeur de marché à la date du placement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé des charges de 18 \$ (2024 – 14 \$).

18.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (« UAD ») : En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative d'avantages à court terme sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

Régime d'unités d'actions Sun Life : En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. En vertu de ce régime, certaines unités sont axées sur le rendement, et les droits sur celles-ci peuvent devenir acquis ou elles peuvent devenir payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions : Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière :

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Unités en cours au 31 décembre 2025	5 212	705	5 917
Unités en cours au 31 décembre 2024	5 013	684	5 697
Passif comptabilisé au 31 décembre 2025	324 \$	52 \$	376 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2024	306 \$	49 \$	355 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau ci-dessous. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-après n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau qui suit comprennent l'augmentation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD par suite de la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que de la comptabilisation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge de rémunération	135 \$	206 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(35) \$	(54) \$

18.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions et d'unités d'actions assujetties à des restrictions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2025 s'établissait à 903 \$ (31 décembre 2024 – 1 040 \$), montant qui comprend un passif de 716 \$ (31 décembre 2024 – 827 \$) relatif aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge de rémunération	339 \$	384 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(66) \$	(69) \$

19. Impôt sur le résultat

19.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière :

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs d'impôt différé ¹⁾	3 803 \$	3 910 \$
Passifs d'impôt différé ¹⁾	301	286
Actif d'impôt différé, montant net	3 502 \$	3 624 \$

¹⁾ Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	(102) \$	2 479 \$	76 \$	976 \$	327 \$	(159) \$	3 597 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	—	—	—	(7)	—	8	1
Imputé à l'état du résultat net	(101)	193	7	(296)	11	123	(63)
Imputé aux autres éléments du résultat global	2	—	—	(31)	(7)	(5)	(41)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	84	—	—	10	—	—	94
Fluctuations des taux de change et autres	(6)	5	6	(1)	24	8	36
Solde au 31 décembre 2024	(123) \$	2 677 \$	89 \$	651 \$	355 \$	(25) \$	3 624 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	—	—	—	10	—	(18)	(8)
Imputé à l'état du résultat net	(346)	418	9	(186)	(16)	163	42
Imputé aux autres éléments du résultat global	(28)	(17)	—	(8)	(4)	4	(53)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	(87)	—	—	10	—	—	(77)
Fluctuations des taux de change et autres	38	(16)	(5)	(11)	(12)	(20)	(26)
Solde au 31 décembre 2025	(546) \$	3 062 \$	93 \$	466 \$	323 \$	104 \$	3 502 \$

¹⁾ Composés des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement.

²⁾ Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, en Indonésie et au Vietnam, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 2 243 \$ (2024 – 3 205 \$). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elle se réalise. En outre, aux États-Unis, nous avons des pertes en capital nettes de 67 \$ (2024 – 10 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 14 \$ (2024 – 2 \$) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 349 \$ au 31 décembre 2025 (2024 – 629 \$), principalement en Indonésie et au Vietnam. Nous avons également subi des pertes en capital de 255 \$ au Canada (2024 – 343 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 6 \$ (2024 – 18 \$) a été comptabilisé et un actif d'impôt différé de 28 \$ (2024 – 27 \$) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2035 et elles peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie et au Vietnam peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes en capital subies aux États-Unis peuvent être reportées sur cinq ans.

Les règles relatives au taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous depuis le 1^{er} janvier 2024. En vertu des règles canadiennes relatives au taux d'imposition global minimal, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Certains territoires ont adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement exigeant que l'impôt complémentaire relatif au taux d'imposition global minimal soit payé dans le territoire local plutôt que dans le territoire de la société mère ultime. En réponse aux règles relatives au taux d'imposition global minimal, les Bermudes ont adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés qui comprend un taux d'imposition des sociétés de 15 % et qui s'applique à nous avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. Le régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne constitue pas un impôt minimum complémentaire prélevé localement aux fins des règles relatives au taux d'imposition global minimal. La société mère ultime pourrait être tenue de payer un impôt complémentaire en vertu de la règle d'inclusion dans le revenu, selon le taux d'imposition effectif aux Bermudes. Nos autres filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles de Hong Kong et d'Irlande, qui ont toutes deux adopté un impôt minimum complémentaire prélevé localement. La charge (l'économie) d'impôt sur le résultat exigible pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprend une charge d'impôt relative aux impôts sur le résultat liés au Pilier Deux de 5 \$ (2024 – 98 \$).

L'IASB a publié en mai 2023 des modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, lesquelles prévoyaient une exception temporaire obligatoire relativement à la comptabilisation de l'impôt différé lié au Pilier Deux et à la présentation d'information connexe, et nous avons appliqué cette exception temporaire. Nos impôts différés ne refléteront donc pas l'incidence du Pilier Deux tant que l'exception obligatoire est en vigueur.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences

temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2025, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 4 960 \$ (2024 – 3 947 \$).

19.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	1 164 \$	1 186 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(106)	(209)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	1 058	977
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	(90)	(163)
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	51	203
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	(15)	23
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	12	—
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	(42)	63
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	1 016 \$	1 040 \$

Économie (charge) d'impôt comptabilisée directement dans les capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	— \$	(2) \$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	(53)	(41)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(53)	(43)
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	(33)	(16)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	(77)	94
Total comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	(110)	78
Total de l'économie (de la charge) d'impôt comptabilisée dans les capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(163) \$	35 \$

Notre taux d'imposition effectif sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
	%	%
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 782 \$	3 299 \$
À ajouter : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	1 016	1 040
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	4 798 \$	4 339 \$
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	1 331 \$	1 204 \$
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :	27,8	27,8
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(188)	(248)
(Produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés	(26)	16
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(55)	(6)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	(15)	23
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	12	—
Autres	(43)	51
Total de la charge (de l'économie) d'impôt et taux d'imposition effectif sur le résultat	1 016 \$	1 040 \$
	21,2	24,0

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 25 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs au taux d'imposition de 27,75 % (arrondi à 27,8 % dans le tableau ci-dessus) prévu par la loi au Canada se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat, et ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers.

Les (produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements ou de pertes de placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi. On retrouve notamment dans cette catégorie les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada et les variations de la valeur de marché, dont celles découlant des fluctuations des taux de change.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés à la résolution de litiges d'ordre fiscal au Canada et à la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent au Canada et aux États-Unis. En 2024, les ajustements incluaient la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent à Hong Kong et une charge liée à une question d'ordre fiscal aux Philippines.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète principalement des pertes non comptabilisées en Asie.

En 2025, les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives reflètent l'incidence de la déductibilité de la rémunération des dirigeants américains, conformément à la 2025 Budget Reconciliation Act, qui a été adoptée le 4 juillet 2025.

Le poste Autres reflète principalement des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie et l'incidence du bénéfice imposable attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. En 2025, le poste Autres comprenait l'incidence d'un profit non imposable sur l'acquisition de notre participation additionnelle dans Bowtie. En 2024, le poste Autres reflétait l'incidence fiscale d'une perte de valeur non déductible d'une immobilisation incorporelle au Vietnam.

20. Gestion du capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacun d'eux exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et sa politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations au chapitre des dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2025, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, est également assujettie à la ligne directrice TSAV. Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, qui était de 140 % au 31 décembre 2025, se situe au-dessus du ratio total cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio total minimal, qui est de 90 %.

Le BSIF peut intervenir et prendre le contrôle d'une société canadienne d'assurance-vie s'il juge insuffisant le montant du capital disponible. Le BSIF pourra aussi ajuster les besoins en capitaux dans l'avenir pour tenir compte de l'évolution de la situation, du profil de risque des assureurs-vie canadiens ou d'autres risques. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le capital de la Sun Life du Canada était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujetti au

maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, nous maintenons un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes de deux de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital présenté dans le tableau ci-dessous se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres, des capitaux propres du compte des contrats avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, de la MSC et de certains autres titres de capitaux propres admissibles en tant que capital réglementaire.

Aux 31 décembre	2025	2024
Titres de créance subordonnés	8 171 \$	6 179 \$
Instruments de capital novateurs ¹⁾	200	200
Capitaux propres :		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	22 293	23 318
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	696	496
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	264	76
Marge sur services contractuels	14 492	13 366
Total du capital ³⁾	48 355 \$	45 874 \$

¹⁾ Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par la FCSL I (note 12). Nous ne consolidons pas la FCSL I.

²⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

³⁾ Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau précédent.

21. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle à capital variable, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés et les autres produits nets tirés des placements relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt, et parfois au risque d'assurance, en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter aux notes 6 et 7.

Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats de placement, selon qu'il existe un risque d'assurance important relativement aux garanties que nous offrons. Les fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont des contrats d'assurance avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats de placement sont présentés au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans les états consolidés du résultat net. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont pris en compte dans l'évaluation de la MSC de ces contrats, qui est présentée à titre de produits à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont rendus.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	5 à 10
Équilibré	40 à 45
Actions	45 à 50

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

21.A Fonds distincts classés comme des contrats de placement

21.A.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats de placement se détaille comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	144 766 \$	126 867 \$
Titres de capitaux propres	1 149	1 049
Titres de créance	532	773
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	3	3
Autres	8	(3)
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	146 458 \$	128 689 \$

21.A.ii Variations des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2025	2024
Solde, au début	128 689 \$	109 411 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :		
Versements	16 754	12 922
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents	7 573	11 412
Autres produits tirés des placements	10 362	7 487
Total des ajouts	34 689	31 821
À déduire de l'actif des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	15 976	11 718
Frais de gestion	880	784
Impôts et autres charges	60	49
Fluctuations des taux de change	4	(8)
Total des déductions	16 920	12 543
Augmentation (diminution) nette	17 769	19 278
Solde, à la fin	146 458 \$	128 689 \$

21.B Fonds distincts classés comme des contrats d'assurance

21.B.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats d'assurance, qui sont les éléments sous-jacents des contrats d'assurance, se détaille comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	15 628 \$	15 084 \$
Titres de capitaux propres	2 512	3 113
Titres de créance	1 741	1 607
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	302	394
Prêts hypothécaires	6	7
Autres actifs	41	52
Total de l'actif	20 230	20 257
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	122	160
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	20 108 \$	20 097 \$

21.B.ii Variations du compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

Variations par composante d'évaluation

Le rapprochement suivant illustre les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, par composante d'évaluation. En ce qui a trait aux passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, le montant total est inclus dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les rapprochements relatifs au passif net des contrats d'assurance liés aux fonds distincts qui ne sont pas garantis par des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2025	2024
Solde, au début	20 097 \$	19 041 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 901	2 316
Conversion des monnaies étrangères	(431)	388
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 098	2 016
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 744)	(2 814)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(813)	(850)
Total des flux de trésorerie	(1 459)	(1 648)
Solde, à la fin	20 108 \$	20 097 \$

Variations par couverture restante et par sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en fonction du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Les rapprochements des passifs restants pour les fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont présentés à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2025	2024
Passifs nets au titre de la couverture restante :		
Soldes, au début	20 097 \$	19 041 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 901	2 316
Conversion des monnaies étrangères	(431)	388
Total des variations	1 470	2 704
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 098	2 016
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(813)	(850)
Total des flux de trésorerie	1 285	1 166
Montant prévu de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance	(2 744)	(2 814)
Soldes, passif au titre de la couverture restante, à la fin	20 108 \$	20 097 \$
Passif au titre des sinistres survenus :		
Soldes, au début	— \$	— \$
Flux de trésorerie :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 744)	(2 814)
Total des flux de trésorerie	(2 744)	(2 814)
Montant réel de la composante investissement exclue des charges afférentes aux activités d'assurance	2 744	2 814
Soldes, passif au titre des sinistres survenus, à la fin	— \$	— \$
Total du passif net au titre des contrats d'assurance :		
Soldes, au début	20 097 \$	19 041 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 901	2 316
Conversion des monnaies étrangères	(431)	388
Total des variations	1 470	2 704
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	2 098	2 016
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 744)	(2 814)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(813)	(850)
Total des flux de trésorerie	(1 459)	(1 648)
Soldes, total du passif net au titre des contrats d'assurance, à la fin	20 108 \$	20 097 \$

22. Engagements, garanties et éventualités

22.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats et les paiements par année sont décrits à la note 6.C.ii.

22.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Les engagements contractuels en cours au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 et les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6.C.ii.

22.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2025, nous disposons de facilités de crédit de 1 034 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (31 décembre 2024 – 1 077 \$), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 77 \$ (31 décembre 2024 – 120 \$).

22.D Commissions pour affaires cédées

Le programme des commissions pour affaires cédées (« CPAC ») est conçu pour faciliter le transfert du droit de servir des Clients entre conseillers afin d'offrir un service continu et des conseils à nos Clients. Nous facilitons et gérons ces transactions, y compris les flux de paiements et de recouvrements connexes. Dans le cadre du programme des CPAC, lorsqu'un conseiller admissible cède des Clients dont il assure le service, nous avons l'obligation contractuelle de lui verser la valeur des CPAC afférentes, établie selon une formule précise comme le stipule le contrat de conseiller. La valeur de l'engagement lié aux CPAC différera pour les Clients n'ayant pas été cédés par un conseiller actif. La survenance d'événements futurs qui amènent un conseiller à céder son droit de servir des Clients et la valeur de l'obligation liée aux CPAC connexe à cette date de cession ultérieure sont difficiles à prévoir. Par conséquent, étant donné que nous ne savons pas quand peut survenir un événement déclencheur, nous ne pouvons pas estimer avec fiabilité notre engagement relativement au programme des CPAC. En raison de la nature de ce programme, dans le cours normal des activités, l'engagement relatif au paiement futur à verser à des conseillers cédant des droits de servir des Clients devrait être égal ou partiellement égal à un montant correspondant lié à la créance relative aux droits de servir des Clients cédés à de nouveaux conseillers, ce qui devrait entraîner une incidence non significative sur le bénéfice et les liquidités pour toute période de présentation de l'information financière.

22.E Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2025, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

22.F Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débentures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée) :

Pour les exercices clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
31 décembre 2025					
Produits des activités d'assurance	— \$	20 602 \$	5 026 \$	(1 646) \$	23 982 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	489	8 276	824	(730)	8 859
Produits tirés des honoraires	1	2 226	7 417	(585)	9 059
Total des produits	490 \$	31 104 \$	13 267 \$	(2 961) \$	41 900 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 551 \$	2 306 \$	1 065 \$	(3 371) \$	3 551 \$
31 décembre 2024					
Produits des activités d'assurance	— \$	19 389 \$	4 841 \$	(1 593) \$	22 637 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	305	7 138	242	(270)	7 415
Produits tirés des honoraires	1	1 992	7 128	(540)	8 581
Autres produits	—	—	163	—	163
Total des produits	306 \$	28 519 \$	12 374 \$	(2 403) \$	38 796 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	3 128 \$	1 501 \$	1 675 \$	(3 175) \$	3 129 \$

Actifs et passifs	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
Au 31 décembre 2025					
Placements	29 520 \$	182 490 \$	12 447 \$	(25 282) \$	199 175 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	6 156 \$	1 \$	(19) \$	6 138 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	267 \$	1 221 \$	(1 153) \$	335 \$
Total des autres actifs du fonds général	10 663 \$	14 674 \$	22 663 \$	(21 759) \$	26 241 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	166 501 \$	64 \$	1 \$	166 566 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	155 818 \$	112 \$	(20) \$	155 910 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	3 202 \$	— \$	(1 153) \$	2 049 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	11 796 \$	— \$	— \$	11 796 \$
Total des autres passifs du fonds général	15 651 \$	15 871 \$	26 273 \$	(21 153) \$	36 642 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	20 043 \$	64 \$	1 \$	20 108 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	146 458 \$	— \$	— \$	146 458 \$
Au 31 décembre 2024					
Placements	28 494 \$	175 508 \$	12 449 \$	(26 634) \$	189 817 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	6 353 \$	— \$	(35) \$	6 318 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	227 \$	1 583 \$	(1 455) \$	355 \$
Total des autres actifs du fonds général	4 639 \$	13 979 \$	10 299 \$	(3 472) \$	25 445 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	148 720 \$	66 \$	— \$	148 786 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	147 196 \$	108 \$	(35) \$	147 269 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	3 281 \$	— \$	(1 456) \$	1 825 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	11 677 \$	1 \$	— \$	11 678 \$
Total des autres passifs du fonds général	7 576 \$	16 191 \$	15 589 \$	(4 322) \$	35 034 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	20 031 \$	66 \$	— \$	20 097 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	128 689 \$	— \$	— \$	128 689 \$

22.G Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, les autorités fiscales et d'autres autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'impôt, l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance-invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de La Métropolitaine en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada après sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (*Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (*Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) a été déposée en Colombie-Britannique. La poursuite de *Fehr* a été autorisée à titre de recours collectif, et les participants au recours ont été avisés. La Sun Life du Canada a présenté une requête en rejet sommaire de toutes les allégations, tandis que les demandeurs ont présenté une contre-requête afin d'obtenir un jugement sommaire. L'autre recours collectif (*Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*) a été annulé sur entente des parties. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à la poursuite de *Fehr*. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de La Métropolitaine, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Si la poursuite de *Fehr* donne lieu à des pertes, la Sun Life du Canada exercera des recours contre La Métropolitaine à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

Un recours collectif a été autorisé en Ontario contre la Sun Life du Canada à l'égard de l'administration des prestations d'invalidité versées en vertu du régime d'avantages sociaux des employés du gouvernement du Canada (*Belec contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*). Un avis relatif à ce recours collectif a été envoyé aux participants éventuels. La Compagnie a une défense substantielle contre ces réclamations, et elle se défend actuellement contre cette poursuite.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique, réglementaire ou fiscal en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur les états consolidés de la situation financière ou sur les états consolidés du résultat net.

23. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 15. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

23.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	14	12	14	13
Salaire de base et rémunération incitative annuelle	27 \$	— \$	24 \$	— \$
Avantages à court terme additionnels et autres	1 \$	1 \$	1 \$	— \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	42 \$	3 \$	47 \$	4 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	3 \$	— \$	2 \$	— \$
Indemnités de départ	— \$	— \$	5 \$	— \$

23.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 15.D.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos importants régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les importants régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada et aux États-Unis. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs des régimes à prestations déterminées américains continuant d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. Les employés canadiens engagés avant le 1^{er} janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

24.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des importants régimes de retraite à prestations déterminées et régimes d'avantages à l'intention des retraités a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

24.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Le tableau suivant indique la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite :

	2025			2024		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 ^{er} janvier	2 499 \$	221 \$	2 720 \$	2 483 \$	215 \$	2 698 \$
Coût des services rendus au cours de la période	35	9	44	35	8	43
Coût financier	119	11	130	116	11	127
Pertes (gains) actuariels	(63)	(5)	(68)	(35)	(4)	(39)
Prestations payées	(155)	(12)	(167)	(134)	(14)	(148)
Fluctuations des taux de change	(23)	(4)	(27)	34	5	39
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	2 412 \$	220 \$	2 632 \$	2 499 \$	221 \$	2 720 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 ^{er} janvier	2 427 \$	— \$	2 427 \$	2 393 \$	— \$	2 393 \$
Frais administratifs	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	116	—	116	114	—	114
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(43)	—	(43)	(13)	—	(13)
Cotisations de l'employeur	51	12	63	34	14	48
Prestations payées	(155)	(12)	(167)	(134)	(14)	(148)
Fluctuations des taux de change	(24)	—	(24)	34	—	34
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	2 371 \$	— \$	2 371 \$	2 427 \$	— \$	2 427 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	2 371 \$	— \$	2 371 \$	2 427 \$	— \$	2 427 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(2 412)	(220)	(2 632)	(2 499)	(221)	(2 720)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(41) \$	(220) \$	(261) \$	(72) \$	(221) \$	(293) \$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de la période	35 \$	9 \$	44 \$	35 \$	8 \$	43 \$
Frais administratifs	1	—	1	1	—	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	3	11	14	2	11	13
Autres pertes (profits) liés aux avantages du personnel à long terme	—	(5)	(5)	—	5	5
Charge nette au titre des avantages du personnel	39 \$	15 \$	54 \$	38 \$	24 \$	62 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(43) \$	— \$	(43) \$	(13) \$	— \$	(13) \$
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	—	(3)	(3)	—	—	—
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	73	5	78	36	2	38
Gains (pertes) actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	(10)	(2)	(12)	(1)	7	6
Fluctuations des taux de change	(1)	4	3	—	(5)	(5)
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	19 \$	4 \$	23 \$	22 \$	4 \$	26 \$

24.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2025		2024	
	Canada %	États-Unis %	Canada %	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin				
Taux d'actualisation des régimes de retraite	5,00	5,55	4,70	5,70
Taux d'augmentation de la rémunération	2,70	s.o.	2,80	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,20	s.o.	0,00-0,20	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :				
Taux d'actualisation des régimes de retraite	4,70	5,70	4,60	5,35
Taux d'augmentation de la rémunération	2,80	s.o.	2,70	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,20	s.o.	0,00-0,20	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :				
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	4,93	8,00	5,02	7,00
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,00	5,00	4,00	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2040	2038	2040	2033
	2025		2024	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
Taux de mortalité :				
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :				
Hommes	24	22	24	22
Femmes	25	24	25	23
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :				
Hommes	25	23	25	23
Femmes	26	25	26	25
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	13,2	9,6	13,6	9,6

Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les importants régimes se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

24.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2025. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation ¹⁾ :		
Diminution de 1 %	331 \$	21 \$
Augmentation de 1 %	(269) \$	(18) \$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(41) \$	s.o.
Augmentation de 1 %	46 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(11) \$
Augmentation de 1 %	s.o.	12 \$
Taux de mortalité ²⁾ :		
Diminution de 10 %	50 \$	3 \$

¹⁾ Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

²⁾ Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

24.E Juste valeur de l'actif des régimes

La répartition de la juste valeur de l'actif des régimes s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2025	2024
Placements en titres de capitaux propres	5 %	4 %
Placements en titres à revenu fixe	76 %	76 %
Placements immobiliers	11 %	12 %
Autres	8 %	8 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2025 et 2024 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2025, 3 % de nos placements à revenu fixe (2024 – 3 %) ont été calculés en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos importants régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

24.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite :

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	50 \$	18 \$	68 \$

Paiements de prestations futures prévus

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 à 2035
Régimes de retraite	136 \$	141 \$	146 \$	148 \$	152 \$	813 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	18	19	19	20	21	119
Total	154 \$	160 \$	165 \$	168 \$	173 \$	932 \$

24.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 234 \$ en 2025 (2024 – 206 \$) au titre des régimes à cotisations déterminées.

25. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action de base	3 472 \$	3 049 \$
À ajouter : Augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles ¹⁾	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	3 482 \$	3 059 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action de base (en millions)	563	579
À ajouter : Incidence dilutive des options sur actions ²⁾ (en millions)	1	—
Incidence dilutive des instruments convertibles ¹⁾ (en millions)	2	3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	566	582
Bénéfice (perte) par action de base	6,17 \$	5,27 \$
Bénéfice (perte) par action dilué	6,15 \$	5,26 \$

¹⁾ Les instruments convertibles sont les SLEECs B émis par la FCSL I.

²⁾ Exclut l'incidence de néant option sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 – 1 million), étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

26. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre		2025			2024	
	Solde, au début ¹⁾	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début ¹⁾	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin ¹⁾
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :						
Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	2 696 \$	(899) \$	1 797 \$	1 350 \$	1 346 \$	2 696 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(250)	255	5	(354)	104	(250)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	4	(3)	1	(1)	5	4
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(163)	(203)	(366)	(364)	201	(163)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :						
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(198)	19	(179)	(217)	19	(198)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(5)	8	3	2	(7)	(5)
Écart de réévaluation sur les transferts aux immeubles de placement	144	—	144	143	1	144
Total	2 228 \$	(823) \$	1 405 \$	559 \$	1 669 \$	2 228 \$
Total attribuable aux éléments suivants :						
Compte des contrats avec participation	3 \$	6 \$	9 \$	6 \$	(3) \$	3 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	11	—	11	1	10	11
Actionnaires	2 214	(829)	1 385	552	1 662	2 214
Total	2 228 \$	(823) \$	1 405 \$	559 \$	1 669 \$	2 228 \$

¹⁾ Les soldes ont été retraités. Se reporter à la note 2.

Composantes du bénéfice

Les composantes du bénéfice sont une mesure financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS). L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources du bénéfice, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des composantes du bénéfice :

Dégagement de l'ajustement au titre du risque

L'indemnité que nous exigeons pour les contrats d'assurance émis pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier.

Marge sur services contractuels (MSC) comptabilisée pour services fournis

Le montant relatif à la MSC comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période.

Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme

Bénéfices comptabilisés en santé et protection collective sur une courte période de couverture. Cela exclut les contrats Services administratifs seulement (SAS), présentés à la rubrique « Autres produits tirés des honoraires ».

Incidence des nouvelles affaires d'assurance

Représente les nouvelles affaires « déficitaires » pour la période. Un contrat déficitaire ne désigne pas nécessairement une affaire non rentable.

Profits (pertes) liés aux résultats

Profits et pertes attribuables aux écarts entre les résultats réels pour la période visée et les rendements à long terme couvrant les passifs (c.-à-d. le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance) prévus par la direction au début de la période visée.

Bénéfices liés aux placements attendus

Reflète l'écart entre le rendement lié aux placements attendu pour les actifs du fonds général et le taux d'actualisation (après déduction des marges associées au risque de crédit) pour les passifs liés aux contrats d'assurance et le taux crédité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement.

Résultats enregistrés au chapitre du crédit

Incidence des variations de cotes, et des pertes de valeur (après déduction des recouvrements) sur les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Cela comprend les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les pertes de crédit attendues sont prises en compte à la rubrique « Bénéfices liés aux placements attendus ».

Bénéfice relatif au surplus

Représente le bénéfice net provenant des fonds excédentaires de la société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

Coentreprises et autres

Bénéfice lié aux coentreprises en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. La catégorie « autres » comprend divers éléments mineurs liés aux placements pouvant exister d'une période à une autre.

Gestion d'actifs – sous-jacent

Représente le bénéfice avant impôt (après déduction des dépenses) de la MFS et de Gestion SLC.

Autres produits tirés des honoraires

Bénéfice avant impôt (après déduction des dépenses) pour certaines affaires de gestion de patrimoine au Canada et en Asie ainsi que pour les affaires générant des produits tirés des honoraires au Canada et aux États-Unis (p. ex. : contrats SAS en santé et protection collective), et produits tirés des honoraires dans le compte de contrats avec participation au Canada.

Charges – autres

Charges liées aux contrats non directement attribuables, charges de l'Organisation internationale, initiatives stratégiques et charges de financement.

Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché. Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction

Tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.

Autres ajustements

Incidence sur le bénéfice d'éléments qui ne sont pas de nature opérationnelle ou récurrente :

- i. Participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
- ii. Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
- iii. Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
- iv. Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (en millions de dollars canadiens)	Gestion d'actifs Sun Life	Sun Life Canada	Sun Life États-Unis	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Dégagement de l'ajustement au titre du risque	-	202	36	182	-	420
Marge sur services contractuels comptabilisée pour services fournis	-	392	64	557	-	1 013
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme	-	706	1 080	(1)	-	1 785
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance	-	1 300	1 180	738	-	3 218
Incidence des nouvelles affaires d'assurance	-	(28)	-	(27)	-	(55)
Profits (pertes) liés aux résultats	-	240	(159)	9	-	90
Résultat net des activités d'assurance – sous-jacent	-	1 512	1 021	720	-	3 253
Bénéfices liés aux placements attendus	-	736	210	93	-	1 039
Résultats enregistrés au chapitre du crédit	-	(73)	(21)	(36)	-	(130)
Bénéfice relatif au surplus	-	153	172	133	76	534
Coentreprises et autres	-	10	14	247	1	272
Résultat net des activités de placement – sous-jacent	-	826	375	437	77	1 715
Gestion d'actifs – sous-jacent	1 906	-	-	-	-	1 906
Autres produits tirés des honoraires	-	288	66	68	-	422
Charges – autres	-	(539)	(499)	(338)	(526)	(1 902)
Bénéfice avant impôt – sous-jacent	1 906	2 087	963	887	(449)	5 394
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(472)	(493)	(193)	(51)	158	(1 051)
Dividendes, distributions, participations ne donnant pas le contrôle	(63)	-	-	0	(79)	(142)
Bénéfice net sous-jacent	1 371	1 594	770	836	(370)	4 201
Ajout : Ajustements non sous-jacents – bénéfice net (après impôt) :						
Incidence des marchés	(47)	(151)	41	(210)	(14)	(381)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	-	-	(58)	13	-	(45)
Autres ajustements :						
Participation de la direction dans des actions de la MFS	2	-	-	-	-	2
Acquisitions, intégrations et restructurations	(72)	(11)	(85)	145	(4)	(27)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(29)	(25)	(148)	(13)	-	(215)
Autres	(11)	(5)	-	(3)	(44)	(63)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 214	1 402	520	768	(432)	3 472

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Gestion d'actifs Sun Life	Sun Life Canada	Sun Life États-Unis	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Dégagement de l'ajustement au titre du risque	-	202	37	171	-	410
Marge sur services contractuels comptabilisée pour services fournis	-	373	78	470	-	921
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme	-	661	1 036	-	-	1 697
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance	-	1 236	1 151	641	-	3 028
Incidence des nouvelles affaires d'assurance	-	(24)	-	(47)	-	(71)
Profits (pertes) liés aux résultats	-	153	(97)	(19)	2	39
Résultat net des activités d'assurance – sous-jacent	-	1 365	1 054	575	2	2 996
Bénéfices liés aux placements attendus	-	720	176	60	(1)	955
Résultats enregistrés au chapitre du crédit	-	(145)	(22)	(4)	2	(169)
Bénéfice relatif au surplus	-	206	174	141	88	609
Coentreprises et autres	-	37	14	233	(2)	282
Résultat net des activités de placement – sous-jacent	-	818	342	430	87	1 677
Gestion d'actifs – sous-jacent	1 762	-	-	-	-	1 762
Autres produits tirés des honoraires	-	241	37	44	(1)	321
Charges – autres	-	(557)	(462)	(325)	(581)	(1 925)
Bénéfice avant impôt – sous-jacent	1 762	1 867	971	724	(493)	4 831
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(408)	(414)	(198)	(23)	209	(834)
Dividendes, distributions, participations ne donnant pas le contrôle	(61)	-	-	-	(80)	(141)
Bénéfice net sous-jacent	1 293	1 453	773	701	(364)	3 856
Ajout : Ajustements non sous-jacents – bénéfice net (après impôt) :						
Incidence des marchés	(20)	(177)	(116)	(76)	16	(373)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	-	(34)	140	(54)	4	56
Autres ajustements :						
Participation de la direction dans des actions de la MFS	(22)	-	-	-	-	(22)
Acquisitions, intégrations et restructurations	255	-	(79)	66	(102)	140
Amortissement des immobilisations incorporelles	(24)	(25)	(89)	(194)	-	(332)
Autres	46	-	(73)	(14)	(235)	(276)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 528	1 217	556	429	(681)	3 049

Analyse des résultats

Le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance s'établissait à 3 218 M\$, soit 190 M\$ de plus qu'en 2024. Cette hausse est attribuable à l'essor soutenu des ventes et à la croissance des affaires en vigueur dans la plupart des marchés d'Asie, ainsi qu'à la croissance des affaires de la Sun Life Santé au Canada.

L'incidence des nouvelles affaires d'assurance s'établissait à (55) M\$, soit 16 M\$ de plus qu'en 2024.

Les profits (pertes) liés aux résultats s'établissaient à 90 M\$. Ce résultat est attribuable aux facteurs suivants :

- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, principalement au Canada, en Asie et aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis, largement contrebalancés par les résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, en grande partie aux États-Unis, au Canada et en Asie;
- des résultats autres favorables, principalement pour les activités aux États-Unis, au Canada et en Asie.

Les bénéfices liés aux placements attendus s'établissaient à 1 039 M\$, soit 84 M\$ de plus qu'en 2024, grâce à de meilleurs résultats tirés des placements aux États-Unis, en Asie et au Canada.

Les résultats enregistrés au chapitre du crédit s'établissaient à (130) M\$ principalement en raison des résultats défavorables enregistrés à ce chapitre au Canada, en Asie et aux États-Unis.

Le bénéfice relatif au surplus s'établissait à 534 M\$, soit 75 M\$ de moins qu'en 2024, ce qui s'explique principalement par une diminution des produits d'intérêts nets découlant de la baisse des soldes et des taux des actifs excédentaires au Canada, ainsi que par des pertes réalisées en Asie.

Les résultats pour les coentreprises et autres s'établissaient à 272 M\$. Ils reflètent les bénéfices des coentreprises en Inde, en Malaisie et en Chine, ainsi que les autres résultats favorables enregistrés en Asie, aux États-Unis et au Canada.

Les résultats pour la gestion d'actifs – sous-jacent s'établissaient à 1 906 M\$, soit 144 M\$ de plus qu'en 2024, reflétant une hausse du bénéfice tiré des honoraires et un rendement solide des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC, ainsi qu'une hausse des produits tirés des honoraires à la MFS, partiellement contrebalancés par une diminution des produits nets tirés des placements à la MFS.

Les autres produits tirés des honoraires s'établissaient à 422 M\$, soit 101 M\$ de plus qu'en 2024. Ce résultat reflète la hausse des bénéfices tirés des honoraires principalement attribuable à l'augmentation de l'actif géré au Canada et en Asie et à la hausse des produits tirés des honoraires aux États-Unis.

Les charges – autres s'établissaient à (1 902) M\$, soit 23 M\$ de plus qu'en 2024. Ce résultat est attribuable à des charges moins élevées à l'Organisation internationale et à la Sun Life Canada, qui ont été partiellement contrebalancées par la hausse des coûts de financement soutenant l'acquisition des participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC à l'Organisation internationale, la hausse des charges aux États-Unis, et les investissements continus dans nos activités en Asie.

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché. L'incidence des marchés s'établissait à (381) M\$ en 2025, reflétant les résultats défavorables liés aux placements immobiliers¹ et d'autres incidences défavorables liées aux marchés, principalement en Asie et au Canada, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence favorable des taux d'intérêt.

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a entraîné une diminution de 45 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe².

Ces résultats comprennent l'incidence défavorable des améliorations apportées aux modèles pour l'ensemble des secteurs d'activité, des mises à jour des charges, principalement en Asie, et des mises à jour au chapitre des comportements des titulaires de contrat au Canada, partiellement contrebalancée par les mises à jour financières favorables au Canada et en Asie, ainsi que par les mises à jour au chapitre de la mortalité au Canada.

En 2025, les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 303 M\$ du bénéfice net déclaré, attribuable à ce qui suit :

- Les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises.
- Les variations des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC³.
- Une perte de valeur de 61 M\$ relative à une immobilisation incorporelle au titre d'une relation avec un Client découlant de la résiliation anticipée d'un contrat collectif de garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- Des produits tirés des placements exonérés d'impôt inférieurs aux prévisions à l'Organisation internationale⁴. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par un profit relatif à l'augmentation de la participation dans Bowtie.

¹ Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

² Pour plus de détails, se reporter à la section « Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type » de la rubrique E, « Marge sur services contractuels », du rapport de gestion annuel de 2025.

³ Les montants ont principalement trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers.

⁴ Les résultats du quatrième trimestre de 2025 reflètent des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 49 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions (quatrième trimestre de 2024 – produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$, soit un montant inférieur aux prévisions).

Conseil d'administration et haute direction

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la Financière Sun Life inc. administrent également la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que toutes ces personnes sont indépendantes, à l'exception de Kevin D. Strain. La circulaire d'information de la direction contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs et administratrices ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur sunlife.com et sur www.sedar.com.

Deepak Chopra, FCPA⁽¹⁾⁽²⁾

Administrateur de sociétés

Stephanie L. Coyles⁽²⁾⁽³⁾

Administratrice de sociétés

Patrick P.F. Cronin⁽¹⁾⁽⁴⁾

Administrateur de sociétés

Ashok K. Gupta, FFA⁽³⁾⁽⁴⁾

Administrateur de sociétés

David H. Y. Ho⁽²⁾⁽³⁾

Administrateur de sociétés

Laurie G. Hylton⁽¹⁾⁽²⁾

Administratrice de sociétés

Stacey A. Madge⁽¹⁾⁽²⁾

Administratrice de sociétés

Helen M. Mallovy Hicks, FCPA, FCBV⁽¹⁾⁽⁴⁾

Administratrice de sociétés

Marcia Moffat⁽¹⁾⁽²⁾

Administratrice de sociétés

Marie-Lucie Morin, CM, PC⁽³⁾⁽⁴⁾

Administratrice de sociétés

Joseph M. Natale⁽³⁾⁽⁴⁾

Administrateur de sociétés

Scott F. Powers

Président du conseil, Sun Life

Kevin D. Strain, CPA

Président et chef de la direction, Sun Life

-
- (1) Membre du comité d'audit
(2) Membre du comité de la gouvernance
(3) Membre du comité de planification de la direction
(4) Membre du comité d'examen des risques

Haute direction

Kevin D. Strain

Président et chef de la direction

Timothy Deacon

Vice-président général et premier directeur financier

Linda M. Dougherty

Vice-présidente générale et première directrice de la stratégie et appui logistique

David Healy

Président, Sun Life États-Unis

Jacques Goulet

Vice-président général et premier directeur de la gestion des risques

Melissa J. Kennedy

Vice-présidente générale et première directrice des affaires juridiques et des politiques publiques

Laura A. Money

Vice-présidente générale et première directrice des services d'information et de l'innovation technologique

Thomas P. Murphy

Président, Gestion d'actifs Sun Life

Helena J. Pagano

Vice-présidente générale et première directrice, personnes et culture

Manjit Singh

Président, Sun Life Asie

Jessica Tan

Présidente, Sun Life Canada

Chris Wei

Vice-président général et premier directeur, innovation services-Client

Au 6 mars 2026

Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2025 ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, 50 % ou moins des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	15 935	100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	80	100 %
Dental Health Alliance, L.L.C.	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
Dialogue Technologies de la Santé Inc.	Canada	155	100 %
Dialogue Health Technologies Australia Pty Ltd	Australie		100 %
e-Hub Health Pty Ltd	Australie		100 %
Tictrac Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	644	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
SL BBCML Holdings Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLA US Holdco, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLA US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 2 LLC	Bermudes		100 %
Sun Life (DIFC) Limited	Dubaï, Émirats arabes unis		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life AMC Limited	Maharashtra, Inde		29,95 %
Sun Life (Ireland) Finance No. 2 Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life (Singapore) Support Center Pte. Ltd.	Singapour		100 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	654	100 %
Valeurs mobilières Sun Life Canada inc.	Canada	31	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Consultancy and Management (Beijing) Co., Ltd.	République populaire de Chine		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited	Maharashtra, Inde		49 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	16	100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Investment Services (Canada) Inc.	Canada	110	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial Trust Inc.	Canada	91	100 %
Sun Life Global Solutions Private Limited	Inde		100 %
Sun Life Health Inc.	Canada		100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	2 155	100 %
Bowtie Life Insurance Company Limited	Hong Kong		55,82 %
Bowtie Singapore Pte. Ltd.	Singapour		55,82 %
Bowtie Vietnam Company Limited	Vietnam		55,82 %
Claim Technology Services Limited	Hong Kong		55,82 %
Helios Real Estate Fund L.P.	Îles Caïmans		100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Pension Trust Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Services d'information Sun Life Canada inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	1 064	100 %
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLI US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
12723603 Canada Inc.	Canada		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life Investment Management and Trust Corporation	Philippines		100 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	1 037	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Services (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour		100 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	606	100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Géorgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
SLC AM Parent Inc.	Canada		100 %
SLC MEP (Canada) Holdings Inc.	Canada		100 %
SLC Asset Management ULC	Alberta, Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) GP Ltd.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	368	51,24 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		51,24 %
BGO Capital (Canada) Inc.	Canada		51,24 %
BGO Holdings (Cayman), LP	Îles Caïmans	102	51,21 %
BentallGreenOak Advisors (Hong Kong) Limited	Hong Kong		51,21 %
BentallGreenOak Advisors (Korea) Limited	République de Corée		51,21 %
BentallGreenOak China Holdings Limited	Guernesey		51,21 %
BentallGreenOak China Investment Advisers Limited	Hong Kong		51,21 %
BentallGreenOak Investment Advisers Limited	Hong Kong		51,21 %
BentallGreenOak Management Consulting (Shanghai) Co., Limited	République populaire de Chine		51,21 %
BentallGreenOak K.K.	Japon		51,21 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes		51,21 %
BentallGreenOak Real Estate Services Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		51,21 %
BentallGreenOak Advisors (UK) LLP	Angleterre et Pays de Galles		51,21 %
BentallGreenOak Advisors (Italy) S.r.l.	Italie		51,21 %
BentallGreenOak Asset Management (Germany) GmbH	Allemagne		51,21 %
BentallGreenOak Management Services S.à.r.l.	Luxembourg		51,21 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Spain) S.L.	Madrid, Espagne		51,21 %
BGO Data Center Management Limited	Angleterre et Pays de Galles		51,21 %
BGO Industrial Real Estate Income Trust, Inc.	Maryland, É.-U.		51,21 %
GreenOak India Investment Advisers Private Limited	Maharashtra, Inde		51,2 %
BGO Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		51,24 %
BGO Prime GP Holdco Inc.	Canada		51,24 %
BentallGreenOak Prime Investments Trustee Inc.	Canada		51,24 %
BGO Real Property Services (Canada) Inc.	Canada		51,24 %
BGO SLGI Global Real Estate Fund, GP Inc.	Canada		51,24 %
BGO SLGI Global Real Estate Fund SLP, LP	Ontario, Canada		51,24 %
SynchroSERV Inc.	Canada		51,24 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		51,24 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		51,24 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
InfraRed (UK) Holdco 2020 Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Charles II Realisation LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Partners LLP	Angleterre et Pays de Galles	68	100 %
InfraRed Capital Partners (Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed (I) MA GP LLP	Écosse		100 %
InfraRed (II) MA GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed (Infrastructure) Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Infrastructure Investments General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Capital Partners (Australia) Pty Limited	Australie		100 %
InfraRed Capital Partners (Germany) GmbH	Allemagne		100 %
InfraRed Capital Partners (GP Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Capital Partners (Spain) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Capital Partners (US) LLC	Delaware, É.-U.		100 %
InfraRed Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed CIV (US Renewables) General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Digital Core Plus I GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Environmental Infrastructure GP Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed ETF GPLP Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed ETF Lux General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		100 %
InfraRed ETF UGP Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		100 %
InfraRed Infrastructure (Colombia) GP Limited	Écosse		100 %
InfraRed Infrastructure III General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Infrastructure RAM GP Limited	Écosse		100 %
InfraRed Infrastructure V General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		100 %
InfraRed Infrastructure VII General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Infrastructure VII General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		100 %
InfraRed Infrastructure Yield General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Faryngton (1) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Paternoster General Partner LLP	Écosse		100 %
Paternoster Intermediate (GP) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Paternoster IRAFIII CI GP Limited	Guernsey		100 %
Paternoster IREIRE GP Limited	Écosse		100 %
Paternoster IRIF CI GP Limited	Guernsey		100 %
Paternoster RE CI GP Limited	Guernsey		100 %
Waterloo Place (1) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Waterloo Place (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Waterloo Place (3) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life (UK) Designated Member Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Gestion de capital Sun Life (Canada) inc.	Canada	40	100 %
BGO Mortgage Services Canada Inc.	Canada		100 %
SLC MEP (Canada) Sub Inc.	Canada		100 %
SLC Canada CAV Corp.	Canada		100 %
Gestion d'actifs PMSL inc.	Canada	106	100 %
BGO SLGI Global Real Estate Fund, LP	Ontario, Canada		100 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Ireland) Finance No. 1 Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada - U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest Group, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest, LLC	Delaware, É.-U.	3 616	100 %
DCP Holding Company	Delaware, É.-U.		100 %
Dental Care Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Insurance Associates Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
DentaQuest Care Group Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
AD Management of Iowa, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of OK, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of TX, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Advantage Community Holding Company, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Dental Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Oregon, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Alabama, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Florida, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Massachusetts, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Washington, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Oregon Community Dental Care	Oregon, É.-U.		100 %
DentaQuest IPA of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Arizona, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Florida, Inc.	Florida, É.-U.		100 %
DentaQuest of Georgia, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Illinois, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Iowa, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Kentucky, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Maryland, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Minnesota, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Jersey, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Mexico, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Tennessee, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest USA Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
DentaQuest National Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
Pacific Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
California Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
SLC AM CORP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLC Asset Management LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life (U.S.) HoldCo 2020, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AAM Holdings Inc.	Delaware, É.-U.		51 %
Advisors Asset Management, Inc.	Delaware, É.-U.	130	51 %
Sterling Resources, Inc.	Colorado, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group LP	Delaware, É.-U.	55	51 %
Atlas CLO Funding I LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas CLO Funding II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Captrust II Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CCAP Administration LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL (TX) Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund II GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund IV SLP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner Limited	République d'Irlande		51 %
Crescent Agency Services LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Cap NT Advisors, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group GmbH	Francfort, Allemagne		51 %
Crescent Capital Group High Income B LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent CLO Funding GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Europe Group Ltd	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Europe LLP	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Opportunities, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Opportunities GP, S.a.r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent Credit Solutions VIII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Crescent Credit Solutions VIII Note Issuer, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent CRPTF Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending Levered, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending SMA Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Lending II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan II S.à r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent European Specialty Lending III LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CESL III Special Partner LP Inc.	Guernsey		51 %
Crescent European Specialty Lending LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan S.A.R.L	Luxembourg		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Management Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Retention Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent GP Financing Solutions GP, S.a.r.l	Luxembourg		51 %
Crescent Mezzanine VI, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong LP), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (PA), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong GP), Ltd.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Private Credit Partners Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent SBIC Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Senior Secured Loan Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Special Situations, L.P.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Syndicated Credit Solutions LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/Aegis SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/K Schools SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners II, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %
Sun Life Investment Management U.S., LLC	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Equity GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Europe Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
GreenOak Japan GP Ltd.	Îles Caïmans		100 %
BentallGreenOak Asia Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
BGO Helios GP, LP	Îles Caïmans		100 %
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) Limited Partnership	Delaware, É.-U.	539	51,2 %
BGO 1Sharpe B Member, LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO 425 Park Guarantor LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO Corporate Holdings (US) LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO US Mortgages Inc.	Californie, É.-U.		51,2 %
SLCAL, Inc.	Delaware, É.-U.		51,2 %
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		51,2 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BGO US Real Estate LP	Delaware, É.-U.		51,2 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors LP	Delaware, É.-U.		51,2 %
BentallGreenOak Real Estate GP LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BentallGreenOak Real Estate US LLC	Delaware, É.-U.		51,2 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		51,2 %
Sun Life Capital Management (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	124	100 %
SLC Management U.S. Private Credit GP, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLC US CAV LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,95 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	1 314	96,36 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		96,36 %
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		96,36 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		96,36 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		96,36 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		96,36 %
MFS Gestion de placements Canada limitée	Canada		96,36 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		96,36 %
MFS International Ltd.	Bermudes		96,36 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		96,36 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		96,36 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		96,36 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		96,36 %
MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, République populaire de Chine		96,36 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		96,36 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		96,36 %
MFS International (Uruguay) II S.A.	Uruguay		96,36 %
MFS International (Uruguay) S.A.	Uruguay		96,36 %
MFS International Australia Pty Ltd	Australie		96,36 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		96,36 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		96,36 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		96,36 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		96,36 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DailyFeats, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, Inc.	Maryland, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	50	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance 2020, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Michigan, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	553	100 %
The Premier Dental Group, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Landmark Dental Alliance, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Investment Management Asia Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life LRCN Trust	Manitoba, Canada		100 %
17265034 Canada Inc.	Canada		100 %
17265212 Canada Inc.	Canada		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %

Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

Financière Sun Life inc.

Bureau de l'Organisation internationale

1 York Street
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Site Web : sunlife.com

Sun Life Canada

Siège administratif du Canada

227 King Street South
Waterloo, Ontario
N2J 1R2 Canada
Tél. : 519 888 2290
Clients : 1-877-SUN-LIFE / 1-877-786-5433
Site Web : sunlife.ca

Siège social du Québec

1155, rue Metcalfe
Montréal, Québec
H3V 2B6 Canada
Tél. : 514-866-6411
Site Web : sunlife.ca

Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park
96 Worcester Street
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 USA
Clients : 1-800-SUN-LIFE / 1-800-786-5433
Site Web : sunlife.com/us

Sun Life International

Washington House, 3rd Floor
16 Church Street
Hamilton HM 11
Bermuda
Tél. : 441-294-6060
Site Web : sunlife.com/international

Sun Life Asie

Bureau régional de Sun Life Asie

Level 14
14 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Hong Kong
Tél. : (852) 2918-3888

Chine

Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited
Room 1903, Block B, Shouke Building
Building 2, No.14 Courtyard
West Third Ring South Road
Fengtai District
Beijing, 100073 China
Tél. : (8610) 5912-8042
Site Web : sunlife-everbright.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation de Beijing
F920, 9th Floor
Winland International Finance Center
No.7 Financial Street
Xicheng District
Beijing, China
Tél. : (8610) 6605-6690

Hong Kong, RAS

Sun Life Hong Kong Limited
(constituée en société à responsabilité
limitée aux Bermudes)
16/F, MU Tower A
No. 18 Hung Luen Road
Hunghom
Kowloon, Hong Kong
Tél. : (852) 2103-8888
Clients : (852) 2103-8928
Site Web : sunlife.com.hk

Inde

Aditya Birla Sun Life
Insurance Company Limited
One World Centre, Tower 1
16th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg Elphinstone Road
Mumbai, 400 013 India
Tél. : 1-800-270-7000 en Inde
91-22-6723-9100 à l'extérieur de l'Inde
Site Web : lifeinsurance.adityabirlacapital.com

Aditya Birla Sun Life
Asset Management Company Limited
One World Centre, Tower 1
17th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg Elphinstone Road
Mumbai, 400 013 India
Tél. : 91-22-4356-8000
Site Web : mutualfund.adityabirlacapital.com

Sun Life Global Solutions Pvt. Ltd.
Level 8, Pioneer Square
Sector-62
Gurugram, 122 101 Haryana
India
Site Web : sunlife.com/slgs

Indonésie

PT Sun Life Indonesia Menara Sun Life Lantai 12
JI Dr Ide Anak Agung Gde Agung Blok 6.3 Kawasan
Mega Kuningan
Jakarta, Selatan 12950
Indonesia
Tél. : (6221) 5289-0000
Clients : (6221) 1500-786
Site Web : sunlife.co.id

Malaisie

Sun Life Malaysia Assurance Berhad
Sun Life Malaysia Takaful Berhad
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman
50100 Kuala Lumpur,
Malaysia
Tél. : (603) 2612-3600
Site Web : sunlifemalaysia.com

Philippines

Sun Life Philippines Sun Life Centre
5th Avenue cor. Rizal Drive
Bonifacio Global City
Taguig City, 1634
Metro Manila, Philippines
Tél. : (632) 8555-8888
Site Web : sunlife.com.ph

Sun Life Grepa
43/F, Yuchengco Tower 1
RCBC Plaza
6819 Ayala Avenue
Makati City 1200 Philippines
Tél. : (632) 8866-6800, 8849-9633
Site Web : sunlifegrepa.com

Singapour

Sun Life Assurance Company of Canada
Succursale de Singapour
50 Raffles Place
#26-04 Singapore Land Tower
048623 Singapore
Tél. : +65-6223-1102
Site Web : sunlife.com.sg

Vietnam

Sun Life Vietnam Insurance Company Limited
Vietcombank Tower, 29th Floor
05 Me Linh Square, Saigon Ward
Ho Chi Minh City, Vietnam
Tel: (848) 6298-5888
Site Web : sunlife.com.vn

Principaux bureaux

MFS Investment Management

111 Huntington Avenue
Boston, Massachusetts
02199 USA
Tél. : 617-954-5000
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-800-343-2829
Site Web : mfs.com

Gestion d'actifs PMSL inc.

1 York Street
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Tél. : 1 877 344 1434
Site Web : placementsmondiauxsunlife.com

Gestion SLC

Siège administratif du Canada

1 York Street, Suite 1100
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Site Web : gestionssl.ca

Siège administratif des États-Unis

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 USA
Site Web : slcmanagement.com

BGO

Siège administratif du Canada

1 York Street, Suite 1100
Toronto, Ontario
M5J 0B6 Canada
Tél. : 416-681-3400
Site Web : bgo.com

Siège administratif des États-Unis

399 Park Avenue, 18th floor
New York, New York
10022 USA
Tél. : 212-359-7800
Site Web : bgo.com

Siège administratif de l'Europe

72 Welbeck Street
London W1G 0AY
Tél. : +44 (0) 207-866-8800
Site Web : bgo.com

Siège administratif de l'Asie

Aoyama Building, 7th Floor
1-2-3, Kita Aoyama
Minato-ku, Tokyo
107-0061 Japan
Tél. : +81-3-6872-5900
Site Web : bgo.com

InfraRed Capital Partners

Level 7
One Bartholomew Close, Barts Square
London EC1A 7BL
United Kingdom
Tél. : 44 (0) 20-7484-1800
Courriel : london@ircp.com
Site Web : ircp.com

Crescent Capital Group

11100 Santa Monica Boulevard
Suite 2000
Los Angeles, California
90025 USA
Tél. : 310-235-5900
Site Web : crescentcap.com

Advisor Asset Management

18925 Base Camp Road Suite 203
Monument, Colorado
80132 USA
Tél. : 719-488-9956
Site Web : aamlive.com

DentaQuest

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 USA
Site Web : dentaquest.com

Dialogue Technologies de la santé

390, rue Notre-Dame Ouest
bureau 200
Montréal (Québec)
Site Web : dialogue.co

Notes – Coup d'œil sur la Sun Life

- * Les Clients et Clientes désignent les gens qui ont accès à nos services professionnels : titulaires de contrat d'assurance, titulaires de comptes de placement, participants et participantes des régimes collectifs et personnes à leur charge, participants et participantes des programmes d'assurance maladie publics financés par le gouvernement et participants et participantes des sociétés de services de santé détenues par la Sun Life.
- ** Représente les employés et employées à temps plein, temporaires et dans les coentreprises en Asie.

Notes – Faits saillants financiers

Tous les chiffres sont arrondis et exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

- 1 Le bénéfice par action (BPA) sous-jacent, le rendement des capitaux propres (RCP) sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du Rapport de gestion 2025 de la Compagnie. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Pour des précisions concernant les dividendes, voir la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires » du Rapport de gestion 2025 de la Compagnie.
- 2 Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du Rapport de gestion 2025 de la Compagnie.
- 3 Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à la norme IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte.
- 4 La croissance du BPA sous-jacent est calculée selon un taux de croissance annuel composé de trois ans. Le RCP sous-jacent et le ratio de distribution des dividendes sont calculés selon une moyenne sur quatre ans (de 2022 à 2025). Ces calculs reflètent les données disponibles en vertu des nouvelles normes. À mesure que nous continuons de présenter notre information en vertu de ces nouvelles normes pour les périodes futures, un exercice additionnel sera ajouté jusqu'à ce que nous atteignons une période de cinq exercices, conformément aux présentations d'information de 2022 et des exercices antérieurs.
- 5 Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF, intitulée « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ».
- 6 Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 11,3 G\$ au 31 décembre 2025.
- 7 Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du Rapport de gestion 2025 de la Compagnie.
- 8 Les chiffres sont indiqués au 31 décembre 2025.
- 9 Les ventes sont indiquées pour l'exercice 2025 clos.
- 10 Les piliers font référence à nos secteurs d'activité. Exclut le bénéfice net sous-jacent de l'Organisation internationale de (370) M\$. Bénéfice net déclaré de 2025 par pilier – à l'exclusion du bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale de (432) M\$: Gestion d'actifs, 31 %; Canada, 36 %; États-Unis, 13 %; Asie, 20 %.
- 11 La composition des activités est fondée sur le bénéfice net sous-jacent, excluant les charges de l'Organisation internationale et autres. La catégorie « Gestion d'actifs et de patrimoine » comprend MFS Investment Management, Gestion SLC, la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada, les Régimes collectifs de retraite, et la Gestion d'actifs et la Gestion de patrimoine de l'Individuelle en Asie. La catégorie « Santé et protection collective » comprend la Sun Life Santé au Canada, les Garanties collectives aux États-Unis (avantages sociaux des employés, et solutions en santé et en gestion des risques) et les garanties Frais dentaires aux États-Unis. La catégorie « Protection individuelle » comprend l'Assurance individuelle au Canada, la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, la Protection individuelle en Asie et le Bureau régional pour l'Asie.
- 12 À effet du premier trimestre de 2025, le type d'activité Gestion de patrimoine et d'actifs a été renommé Gestion d'actifs et de patrimoine.
- 13 À effet du premier trimestre de 2025, les activités liées aux Charges du bureau régional et autres ont été transférées au type d'activité Protection individuelle afin de refléter une amélioration apportée à la communication de l'information financière. Les montants présentés pour les périodes précédentes reflètent la présentation de la période considérée.

Renseignements sur la Compagnie et information à l'intention des actionnaires

Pour de plus amples renseignements sur la Sun Life ou pour connaître les nouvelles la concernant et ses résultats financiers, veuillez visiter le site sunlife.com.

Siège social

Financière Sun Life inc.
1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Tél. : 416-979-9966
Site Web : sunlife.com

Relations avec les investisseurs

Les analystes financiers, gestionnaires de portefeuilles et investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements peuvent s'adresser aux :

Relations avec les investisseurs
Courriel : relations.investisseurs@sunlife.com
Note : Vous pouvez aussi obtenir des renseignements financiers au www.sunlife.com.

Agent des transferts

La Financière Sun Life inc. a nommé la Compagnie Trust TSX pour assurer la tenue des registres et agir à titre d'agent des transferts. La Compagnie Trust TSX a des co-agents aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines et à Hong Kong.

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou les dividendes, modifier leurs données d'inscription, ou signaler un changement d'adresse, un transfert de succession ou une perte de certificat sont invités à communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

Canada

Compagnie Trust TSX
301 - 100 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 4H1

Appels de l'Amérique du Nord :
Tél. : 1-877-224-1760

Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :
Tél. : 416-682-3865
Télééc. : 1-888-249-6189

Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com
Site Web : tsxtrust.com/sun-life

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur compte via le *Centre pour investisseurs* sur le site Web de la Compagnie Trust TSX. Il est possible de s'y inscrire au tsxtrust.com/sun-life.

États-Unis

Equiniti Trust Company, LLC
Attn: OnBase

Par la poste :
PO Box 500
Newark, NJ 07101

Service de messagerie pour le lendemain :
1110 Centre Point Curve, Suite 101
Mendota Heights, MN 55120
Tél. : 1-877-224-1760
Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com

Royaume-Uni

MUFG Corporate Markets (UK) Limited
Central Square
29 Wellington Street
Leeds LS1 4DL
Tél. : +44 (0) 345-602-1587
Courriel : shareholderenquiries@cm.mpms.mufg.com

Philippines

RCBC Trust Corporation
Stock Transfer Processing Section
Ground Floor, West Wing
GPL (Grepalife) Building
221 Senator Gil Puyat Avenue
Makati City, Metro Manila 1200
Appels du Grand Manille : 632-5318-8567
En province : 1-800-1-888-2422
Courriel : rbcstocktransfer@rcbc.com

Hong Kong, SAR

Computershare Hong Kong
Investor Services Limited
17th Floor, Hopewell Centre
183 Queen's Road East
Wanchai, Hong Kong
Tél. : 852-2862-8555
Les actionnaires peuvent poser leurs questions en ligne sur le site computershare.com/hk/contact.

Services aux actionnaires

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez, ou avec les Services aux actionnaires de la Sun Life.

Adresse courriel en français :
servicesauxactionnaires@sunlife.com

Adresse courriel en anglais :
shareholderservices@sunlife.com

Dates liées aux dividendes en 2026

Actions ordinaires

Date de clôture	Date de paiement
25 février 2026	31 mars 2026
27 mai 2026*	30 juin 2026*
26 août 2026*	29 septembre 2026*
25 novembre 2026*	31 décembre 2026*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada ou aux États-Unis peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Le formulaire *Demande de paiement électronique des dividendes* est accessible en ligne sur le site Web de la Compagnie Trust TSX, à l'adresse tsxtrust.com/sun-life/forms. Vous pouvez également communiquer avec la Compagnie Trust TSX pour demander un exemplaire du formulaire.

Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse sunlife.com ou communiquez avec l'agent du régime, la Compagnie Trust TSX.

Cours de l'action à la Bourse

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE) sous le symbole « SLF ».

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Symboles :

Série 3	SLF.PR.C
Série 4	SLF.PR.D
Série 5	SLF.PR.E
Série 8R	SLF.PR.G
Série 9QR	SLF.PR.J
Série 10R	SLF.PR.H
Série 11QR	SLF.PR.K

Assemblée annuelle 2026

Date : Mercredi 6 mai 2026
Heure : 17 h (heure de Toronto)
Lieu : Assemblée hybride

En ligne :
meetings.lumiconnect.com/400-804-248-487
Mot de passe : sunlife2026 (sensible à la casse)

En personne :
1 York Street (par Harbour Street) 35^e étage,
Toronto (Ontario), Canada

Financière Sun Life inc.
One York Street
Toronto (Ontario) M5J 0B6
Canada

[sunlife.com](https://www.sunlife.com)

